



Pages 11 et 12

LA PRESSE

LE PLUS
GRAND QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE



ÉDITION DE MONTRÉAL • 10¢

Montréal, vendredi 14 juillet 1967 / Saint-Bonaventure év., conf. et docteur / 83e année, No 161 / 4 cahiers / 48 pages / Prévisions météorologiques: Nuageux / Min. 55 / Max. 70

Québec n'est pas intéressé à financer une autre université anglophone • Page 9

New York songe à acheter les 48 wagons de l'Expo-Express

NEW YORK (PC) — M. John Lindsay, maire de New York, a déclaré hier qu'il considère sérieusement l'achat des wagons de l'Expo-Express.

M. Lindsay a dit qu'il a discuté l'achat des voitures avec M. Jean Drapeau lors de son récent voyage à l'Expo. La transaction est sérieusement étudiée par la New York Transit Authority.

Les wagons remplaceraient ceux qui sont présentement utilisés sur le circuit de transit rapide de Staten Island.

Le maire de New York a déclaré que ces voitures coûteraient environ \$80,000 l'unité comparativement à \$115,000 que paie la Transit Authority.

Ces voitures sont construites selon les plus hauts standards de confort pour les voyageurs et fonctionnent à plein rendement à l'extérieur, a ajouté M. Lindsay.

Les 48 wagons servent présentement au transport des voyageurs de la Place d'Accueil vers les divers points de l'Expo.

Montréal pourrait pourtant utiliser ces wagons dans le tunnel Mont-Royal

par Roger-J. BEDARD

L'annonce par le maire de la métropole américaine du désir de New York d'acheter les 48 wagons de l'Expo-Express a créé une surprise à Montréal.

En effet, l'achat du matériel roulant de l'Expo-Express par la ville de Montréal constituerait pour la région de Montréal une chance unique de renouveler le

matériel roulant du circuit du tunnel Mont-Royal.

Ces voitures, construites selon les techniques les plus modernes, ont prouvé depuis le début de la grande manifestation internationale qu'elles peuvent transporter rapidement et confortablement jusqu'à 50,000 voyageurs à l'heure.

Par ailleurs, le matériel roulant du circuit suburbain des Chemins de fer nationaux, construit durant les années 1920 et les années 1930, a grand besoin d'être renouvelé.

Des administrateurs municipaux qui connaissent la valeur de ces équipements s'apprêtent à les racheter à prix d'au moins 100,000 \$.

Une preuve, la nouvelle de New York.

Plus de 16,000 personnes qui demeurent dans le centre-ouest de la région de Montréal empruntent chaque jour le circuit ferroviaire du tunnel Mont-Royal pour se rendre au centre-ville. Dix-neuf trains dans chaque direction assurent le service suburbain.

Cette ligne part de la Gare Centrale, passe en tunnel sous le mont Royal sur une distance de 5 milles puis, à la hauteur de Portage Heights, continue à ciel ouvert jusqu'à Cartierville et Saint-Eustache.

Inauguré en octobre 1918, le tunnel sous le Mont-Royal n'est pratiquement plus utilisé pour le transport des voyageurs sur les longs parcours. Seulement cinq trains interurbains (Abitibi, Chicoutimi et Grenville) empruntent chaque jour cette voie.

Cette ligne de chemin de fer est cependant devenue fort importante pour le transport quotidien de milliers de banlieusards.

Ce système de transport en commun a d'ailleurs joué un rôle important dans l'expansion domiciliaire du nord-ouest de la région de Montréal.

Les Chemins de fer nationaux ont toujours utilisé les équipements ferroviaires standards et le matériel roulant de type conventionnel pour desservir le nord-ouest de la région de Montréal.

Aussi, le potentiel maximum des équipements actuels sera atteint en 1970, la congestion est

Voir WAGONS en page 2

Conclusions de la Commission Smith

La R.A.Q. a fait preuve de négligence à LaSalle

Le public a été lésé de plus de \$500,000 — Rien d'illégal

par Pierre OLIVIER

envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC — Si la Commission Smith conclut qu'il n'y a rien eu d'illégal (puisque rien ne prouve que quiconque a touché un bénéfice et qu'il y a eu collusion) dans l'achat des terrains de la Régie des alcools du Québec à LaSalle en novembre 1965, elle n'en reproche pas moins :

- aux représentants de la RAQ de ne pas avoir montré toute la "diligence raisonnable" — notamment en ne tentant pas de connaître et de négocier avec les vrais propriétaires des terrains de LaSalle — pour sauvegarder les intérêts qu'ils représentaient ;

- à la firme de conseillers en administration Simpson, Riddell, Stead et Associés, et à la compagnie Royal Trust de ne pas avoir pris un "soin raisonnable" pour protéger les intérêts de la Régie, — notamment en ne s'adressant pas aux vrais propriétaires des terrains qu'elles avaient mandat de fournir à la Régie à Anjou en 1964.

Elle s'étonne de voir que l'employé du Royal Trust qui a été chargé de négocier cette transaction a considéré qu'il travaillait pour le vendeur, et non pour l'acheteur, et qu'il a oublié qu'il devait rendre compte de son mandat à ce dernier — "manque de compréhension et d'appréciation de ses devoirs et de sa responsabilité" qui, dit-elle, est trop souvent partagée par les agents d'immobiliers.

(On sait que c'est pour annuler cette première transaction, conclue en 1964 sur les lots 482 et 483 à Anjou, que la Régie a finalement acheté les lots 1012, 1013, et 1016 à LaSalle en novembre 1965.)

La Commission souligne que le public s'est ainsi trouvé lésé d'un demi à trois quarts de million de dollars et que "la Régie a acquis la propriété de LaSalle à un prix considérablement supérieur à sa valeur réelle. L'excédent représentant un profit prodigieux empoché par des spéculateurs sans en courir de risque ou dépenses appréciables."

Trois importantes recommandations

Dans son rapport, qui a été déposé hier à Québec par le ministre de la Justice, M. Jean-Jacques Bertrand, elle recommande que les transactions immobilières des organismes publics ne soient plus laissées à la responsabilité d'un seul homme (c'est actuellement le cas pour la RAQ, la loi stipulant que l'administrateur a les pouvoirs pour agir seul en de telles circonstances) ; que les actes de vente pour toutes propriétés immobilières situées au Québec soient passés dans la province et que l'on élargisse la loi actuelle sur l'expropriation afin qu'elle puisse profiter à tous ceux qui désirent acquérir des terrains pour des aménagements commerciaux ou culturels.

La Commission Smith, on s'en souvient, avait été créée par l'ancien gouvernement libéral le premier février 1966. Elle

faisait suite à une série d'articles publiés dans LA PRESSE quelques jours plus tôt et alléguant que la spéculation avait fait monter le prix des terrains achetés par la RAQ à LaSalle en novembre 1965 (lots 1012, 1013, et 1016) d'un million de dollars en dix jours.

Un grand nombre "d'inconnus"

Elle avait pour mandat de Voir NEGLIGENCES page 2

Page 8:

- Responsabilités et remèdes
- Historique des transactions
- Analyse de Pierre Olivier

Devos: 70% des syndics sont des "amateurs"

par Réginald MARTEL

Y a-t-il quelque chose qui marche bien dans l'administration des faillites? Non.

On commença à s'en douter un peu. Le témoignage du séquestre officiel des faillites de Montréal, M. Paul Devos, revenu hier devant les commissaires Prévoist, le confirme tout à fait.

Le séquestre officiel cumule des fonctions incompatibles; il a trop de travail et pas assez de personnel.

Voir FAILLITES en page 2

Les visiteurs à L'EXPO

hier
301,727
on en prévoit
286,700
aujourd'hui (prévisions)
215,010
depuis l'ouverture
20,778,310

SOMMAIRE

Annonces classées / 36 à 46
Bandes dessinées / 29
Calendrier des pionniers / 30
Courrier "Que faire" / 16
Décès, naissances, etc. / 47
Editorial / 4
Finance / 32 et 33
Horoscope / 30
Mots croisés / 39
Nouvelles internationales / 35
Radio et télévision / 17
Spectacles et concerts / 20 à 23
Sports / 25 à 28
Tribunaux / 6
Vie dans les parcs / 29
Vie féminine / 14 et 16
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 30

CKAC 730



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Quand un spectateur y met du sien...

Toutes les cérémonies des journées nationales de l'Expo place des Nations, sont semblables et les photographes doivent faire preuve d'imagination pour les voir d'un oeil neuf. Le photographe de LA PRESSE, Michel Gravel, pour ce faire, a em-

prunté les lunettes d'un spectateur. On y voit le reflet du président de l'Islande, M. Askeir Askeirsson, faisant la revue de la garde d'honneur. M. Askeirsson présidait ce matin la journée nationale de son pays. — Nos informations à la page 12

Egyptiens et Israéliens se livrent de nouveaux combats près du canal de Suez

d'après AFP, Reuter, PA

Un violent duel d'artillerie et de blindés oppose aujourd'hui les forces égyptiennes et israéliennes qui occupent les deux rives du canal de Suez, dans la région d'Ismaïlia et d'El Kantara, annoncent simultanément les porte-parole militaires des deux camps qui se tiennent l'un l'autre responsables de l'incident.

Selon le porte-parole israélien, les tirs d'armes automatiques égyptiens ont commencé à une heure locale dans la zone située au nord d'Ismaïlia.

Les Egyptiens ont à nouveau ouvert le feu ce matin à trois reprises avec des mortiers et des canons sans recul. Les tirs provenaient des zones de Kantara, Ismaïlia et Port Toufik. Les Israéliens ont riposté. Ils ont eu un blessé.

Selon le porte-parole égyptien, au contraire, ce sont les forces israéliennes qui ont ouvert le feu de leurs positions à l'est du canal sur les positions égyptiennes situées sur la rive occidentale, notamment à El Kantara, Ferdan et Ismaïlia. Un communiqué égyptien pré-

cise par ailleurs que les forces de la RAU ont riposté et réduit au silence les batteries israéliennes. Un char israélien a été touché.

Le même communiqué ajoute que les forces israéliennes ont envoyé tôt aujourd'hui une vedette et un certain nombre de canots pneumatiques sur le canal de Suez près de Al Kantara, et que les forces armées égyptiennes ont détruit la vedette et quelques canots pneumatiques.

Le général norvégien Odd Bull, chef de l'organisation char-

gée de surveiller la trêve vient d'achever une série d'entretiens avec les dirigeants égyptiens au Caire et est de retour à Jérusalem où il aura d'autres discussions aujourd'hui avec les Israéliens.

A l'issue des entretiens du général au Caire, un journal égyptien a dit qu'un détachement d'avant-garde de six officiers suédois attachés à l'organisation de l'ONU seront de faction dès demain le long de la ligne du cessez-le-feu. Selon ce journal semi-officiel, un total de trente "surveillants" de l'ONU seront en poste le long de la ligne, et l'influence agencée de nouvelles du Moyen-Orient précise que ce contingent comprendra des officiers finlandais, birmanes et français.

Entre-temps, il semble bien que le général Bull et son état-major multiplient les efforts en vue de déterminer certains détails, comme par exemple les endroits précis où les surveillants seront de faction, ainsi que la nationalité de ces derniers.

Les pétroles du Sinaï

Israël se trouve à resserrer le mouvement de pince sur l'économie égyptienne en annonçant la remise en exploitation au profit des Israéliens, de puits de pétrole égyptiens dans le désert du Sinaï. Ces puits ont un

Voir CAIRE en page 2

Gaudry craint que l'AGEUM nomme des "inacceptables"

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La raison pour laquelle l'Université de Montréal s'objecte à ce que ses étudiants nomment eux-mêmes leurs représentants au conseil de l'institution, c'est qu'elle craint qu'en acceptant une telle demande, on ne lui impose des gens qui, dans son esprit, seraient inacceptables.

Tel est en substance, l'un des principaux arguments invoqués hier, par le recteur de l'Université de Montréal, M. Roger Gaudry, pour refuser la deman-

de des étudiants de l'AGEUM, appuyée par l'UGEQ, la CSN, la FTQ, les professeurs et les membres de l'opposition libérale, en faveur du droit de nommer eux-mêmes leurs représentants au bureau des gouvernements de l'université.

Le vice-recteur de l'U de M, M. Paul Lacoste, a précisé la pensée de M. Gaudry en déclarant que le conseil, tout simplement, ne voulait pas être "noyauté".

Les députés étudiaient hier, au comité des bills publics, les divers amendements à apporter

à la Charte de l'Université de Montréal.

Suspension du débat sur l'article 8

L'article 8, touchant la représentation des divers corps universitaires au conseil, fut finalement suspendu, pour la deuxième fois en quelques semaines, à la suite des vives discussions survenues hier.

M. Daniel Johnson a recommandé la suspension du débat sur le sujet en déclarant qu'il

Voir ETUDIANTS en page 2

Dans son premier rapport, le Conseil des sciences du Canada établit les lignes de conduite à suivre en matière de recherche

par Jacques PIGEON
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — D'abord établir des priorités, puis consentir un effort plus grand en vue de stimuler la recherche pure et appliquée, compte tenu de nos besoins.

C'est là le message du premier rapport du Conseil des sciences du Canada. "Nos ressources financières et humaines sont limitées, dit-il; nous devons par conséquent en effectuer une répartition judicieuse en les utilisant de préférence dans les secteurs qui sont les plus importants des points

de vue social, économique et scientifique".

Ce premier rapport ne contient évidemment pas de recommandations précises car les études du Conseil ne sont pas encore terminées. Le Conseil croit pouvoir formuler les premières recommandations d'ici huit à dix mois.

Mais dans son rapport, le Conseil établit des principes, des lignes de conduite.

Il constate évidemment que les dépenses affectées à la recherche pure et appliquée (exprimée par rapport au produit national brut) ne représentent

que le tiers des dépenses engagées par les USA.

Pourquoi? C'est d'abord que le Canada, par l'intermédiaire des filiales de grandes entreprises logées ici, importe beaucoup de technologie. C'est pourquoi notre niveau de vie est haut même si nous consacrons si peu de temps, d'énergie et d'argent à la recherche.

Heureusement, constate le Conseil, la situation s'est améliorée. Le taux de croissance de notre recherche est stimulant.

Au cours d'une conférence de presse, le président du Conseil

a noté que la création de cet organisme a eu d'intéressants résultats, mais de ce genre de résultats que l'on peut difficilement évaluer.

Ce résultat, c'est une grande amélioration dans les communications entre les divers groupes intéressés à la recherche: gouvernements, industrie et universités. C'est aussi une prise de conscience, un nouveau dialogue, une prise de conscience des problèmes par la communauté scientifique.

Voilà, soutient M. O. M. Solandt, une importante étape. Ce qu'il faut maintenant définir,

ce sont les champs d'action dans lesquels la recherche doit se faire.

"Pour les quelques prochaines années, tout au moins, la voie à suivre est claire. Les Canadiens doivent accroître leurs connaissances et leur compétence scientifiques en vue de tirer le meilleur parti de leurs avantages (position stratégique, vastes richesses naturelles) et de surmonter avec succès leurs difficultés (problèmes de transport, climat rigoureux), voire même les tourner à leur avantage."

Puis le rapport prévoit l'es-

sence des recommandations qui pourront être formulées: — Assurer une aide adéquate à la recherche dans les universités.

— Accroître la recherche industrielle en fonction des critères particuliers du pays.

— Inaugurer, au cours des prochaines années, des programmes destinés à mieux faire servir la science et la technologie à la solution des problèmes économiques et sociaux (la pollution des eaux pour n'en nommer qu'un) de l'heure.

Mais ces esquisses de recom-

Voir SCIENCES en page 2



Le chômage a diminué, au Canada, en juin

Le Bureau fédéral de la statistique indique que le nombre des travailleurs ayant un emploi s'est accru de 158,000, en juin. Il signale, par ailleurs, un recul de 12,000 chez les chômeurs.

— Page 32

De quoi est mort le cycliste Simpson?

L'un des compétiteurs anglais du Tour de France est mort dans des circonstances mystérieuses. Tom Simpson était âgé de 30 ans. Les médecins ont refusé le permis d'autopsie avant qu'une autopsie révèle les causes de sa mort. Selon certains, le décès serait dû au dopage.

— Page 25

Saulnier: des motels approuvés mais inadéquats

Le président du Comité exécutif de Montréal a déclaré que plusieurs motels temporaires, pourtant approuvés par le Service provincial du logement, sont inférieurs aux standards équivalant aux prix payés.

— Page 7

Le bill de LA PRESSE adopté en 1ère lecture

QUEBEC (PC) — L'Assemblée législative du Québec a adopté hier en première lecture le bill 282 intitulé "loi concernant la succession LA PRESSE" qui permet aux héritiers de cette dernière, notamment M. Gilles Berthiaume, de vendre le quotidien montréalais à la Corporation des valeurs Trans-Canada.

On sait que la loi régissant cette succession jusqu'ici ne permettait pas de vendre l'entreprise avant que les héritiers ne soient parvenus à leur majorité, soit avant 1975.

Le bill 282 a subi sa première lecture après que le président du comité des règlements de la Chambre, M. Marcel Plamondon (UN-Portneuf) eut lu un rapport qui dit "régulière et suffisante" la pétition présentée par la famille Berthiaume.

FAILLITES

SUITE DE LA PAGE 1

Le séquestre, c'est l'homme-orchestre

Le séquestre officiel en effet, qui est censé être un fonctionnaire administratif, exerce aussi la fonction de régulateur, c'est-à-dire qu'il exerce alors les pouvoirs d'un tribunal. Et ce n'est pas tout : le séquestre officiel exerce aussi les fonctions de syndic. De plus, au cours des premiers six mois de 1967, "nous avons tenu au moins 600 assemblées d'inspecteurs, dans les dossiers où le séquestre officiel agit comme tel, et procédé à au moins 30 enquêtes dans ces dossiers...", a expliqué M. Devos.

Pour décrire ses fonctions, le témoin fait appel même à la génétique. Le séquestre officiel, c'est "ni plus ni moins qu'un hâtarde, avec toutes les conséquences que cela comporte pour lui-même, pour sa fonction, pour son personnel et par conséquent, pour son efficacité."

Depuis un certain temps, on ne nomme plus de nouveaux syndics et on refuse le renouvellement de leur mandat à certains syndics. Le séquestre officiel devient donc syndic dans les cas laissés en suspens. Il y a actuellement dans la région de Montréal 700 de ces cas.

M. Devos estime que s'il était un syndic ordinaire, le surintendant des faillites lui enlèverait son permis, parce qu'il est incapable, à cause du manque

de personnel, de bien administrer ces cas de faillite.

Et pendant ce temps, l'argent fait dodo

Les syndics gagnent des années 1956 et 1957. On en est au point mort. Il n'y a eu distribution d'argent aux créanciers dans aucun cas. L'argent est à la banque. Il dort.

Chez les syndics de métier, ça va mieux. Mais sur la centaine de syndics qui ont encore leur permis, il y aurait selon M. Devos 70 amateurs. "Ça donne zéro au point de vue efficacité", dit le témoin.

Le président de la commission d'enquête, Me Prévost, se demande si des fonctionnaires ne pourraient pas remplacer avantageusement les 30 syndics privés. Avec un soutien de circonstances, M. Devos explique que pour remplacer 30 syndics privés, il faudrait 60 syndics publics.

Au cours de son précédent témoignage, le 27 juin, M. Devos avait expliqué que les faillites peuvent s'adresser directement au séquestre officiel, sans passer par un syndic. Il semble que même les faillites lisent les journaux puisque cette procédure, que personne n'utilisait, est utilisée de façon intensive depuis le 27 juin.

Pitié pour le failli ! Pitié pour le séquestre

M. Devos a dit aux commissaires qu'il est physiquement impossible de prendre charge de ces cas, pour les raisons expliquées plus haut : manque de temps et manque de personnel. Il a de plus rappelé, au bénéfice des rêveurs, que la session de biens au séquestre officiel n'est pas la fin de tous les problèmes du failli : "il devra de toute façon déposer la partie saisissable de son salaire ou tout autre montant déterminé par le tribunal, pour le bénéfice de ses créanciers."

Contrairement à d'autres témoins, M. Devos estime que les faillites personnelles, dans lesquelles il n'y a pas d'actifs, devraient continuer à être régies par la loi des faillites : "La loi des dépôts volontaires" (loi Lacombe) "est une loi rigide qui ne permet pas au débiteur de reprendre sa place dans la société. Le but de la loi sur les faillites est de permettre à un citoyen du Canada, qui a été malheureux ou malchanceux — et Dieu sait s'il y en a — de reprendre sa place dans la société, une place active qui ne peut que profiter à la société en général."

La douzaine de l'efficacité

M. Devos a exposé aux commissaires ses besoins en personnel. Il faudrait selon lui deux autres séquestres, deux comptables, deux secrétaires pour les séquestres et une pour les comptables, trois commis de bureau et deux commis-dactylos. Le témoin a aussi parlé de

prévention. Il est revenu sur la nécessité d'un fichier central qui permettrait de faire les recensements de situations et de personnes utiles à l'intelligence et à la bonne administration des faillites.

La nomination des inspecteurs est un autre aspect de la prévention. On se bat comme des loups pour devenir inspecteurs, mais "une fois que leurs problèmes personnels ou ceux de leur corporation sont réglés, ils se désintéressent complètement de l'administration du syndic."

Minimum du syndic, maximum de l'avocat

Il faudrait, selon M. Devos, mieux payer les inspecteurs, en plus de garantir au syndic un revenu minimum qui pourrait être de \$500 et auquel s'ajouterait un pourcentage de la réalisation nette de l'actif. Quant aux avocats, "et tel que déjà prévu à l'article 155, paragraphe 7 de la loi", le total des frais ne devrait pas dépasser 10 pour cent des recettes nettes d'un actif.

Le séquestre officiel souhaiterait d'autre part avoir le pouvoir de désigner d'office, à tour de rôle, les syndics qui devraient agir dans le cas de faillites personnelles, non commerciales. Leur travail ne serait pas rémunéré.

Enfin, le témoin souhaiterait que toutes les personnes désireuses de s'inscrire déposent un cautionnement qui les lierait, conjointement et solidairement, à la corporation à être formée, pour le bénéfice des créanciers.

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 1

provoquerait, d'ici jeudi prochain, diverses consultations. Toutefois, au cours de la matinée, le premier ministre avait affirmé que, bien qu'en faveur du principe de la cogestion, il ne pouvait admettre pour l'instant que les étudiants de l'U de M soient directement représentés au conseil universitaire.

M. Johnson a déclaré que son gouvernement préparait une loi-cadre touchant précisément le problème de la représentation des corps publics au niveau des conseils universitaires et qu'il n'était pas prêt à faire exception pour le moment dans le cas de l'Université de Montréal.

Revendications sans écho

Par ailleurs, lors des revendications des corps intéressés à la charte de l'Université, le premier ministre a répété à maintes reprises qu'il lui était difficile de modifier un projet de loi

qui était le fruit de cinq années de discussions.

Les revendications tant des employés que des étudiants n'ont reçu aucun écho jusqu'ici. Les syndics ont une qualité d'indépendance qui n'est pas admissible le principe selon lequel ils avaient le droit de nommer leurs représentants à l'assemblée universitaire, mais non au conseil.

L'article 8 de la charte prévoyait que l'Université nommerait elle-même les représentants étudiants au conseil. Ceux-ci, en plus, devront être diplômés de l'institution.

M. Gaudry a déclaré pour sa part que des enquêtes menées dans les universités d'Amérique latine démontreraient que plus la représentation étudiante était forte au sein d'une administration universitaire, moins l'institution était de qualité.

Le recteur a ajouté que la présence d'étudiants "politiques" aux assemblées et diminuait leur efficacité.

Panique, selon le député de Laurier

De son côté, le député de Laurier, M. René Lévesque, a émis l'opinion que la réaction de l'U de M, face aux demandes des étudiants, en était une de "panique".

M. Lévesque a déclaré que le problème était au fond celui d'un fossé néfaste existant entre deux générations qui s'affrontent.

La négation des demandes étudiantes en ce qui a trait à la représentation ne fera qu'accroître le fossé et nuira à la bonne marche de l'université, selon lui.

M. Gaudry a répondu qu'il n'y avait aucune réaction de panique de la part de l'Université.

"Nous avons accepté la participation étudiante à tous les niveaux de façon directe, sauf au conseil, a dit le recteur. Nous voulons que les étudiants soient représentés au conseil universitaire. Mais ce n'est peut-être pas tant d'être consultés que de recevoir une bonne formation. Celui qui étudie bien n'a pas le temps d'administrer l'université. Je ne connais pas d'université où la participation étudiante soit si élevée. Nous ne voulons pas être des Cobayes."

Tout en affirmant qu'il fallait donner aux étudiants le droit de participation totale, le député de Laurier a déclaré que l'actuelle charte de l'Université de Montréal avait été l'occasion rêvée de tenter une expérience d'intégration.

Selon lui, si l'Université de Montréal n'accepte pas "d'avancer le risque", il n'y a pas de raison non plus que la totalité des universités du Québec acceptent une loi-cadre comme celle que propose M. Johnson.

Les représentants de l'université continuant de soutenir qu'il ne fallait pas "brûler les étapes" dans la participation étudiante, les députés d'opposition ont pour la plupart affirmé que leurs arguments manquaient de sérieux.

M. Gérin-Lajoie a déclaré que les craintes de l'Université étaient basées sur des "conjectures" tirées de son expérience passée avec les étudiants, expérience qui pourrait bien se modifier complètement si on intégrait vraiment les étudiants.

Le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, a pour sa part demandé au recteur comment il pouvait savoir d'avance que des gens nommés par le gouvernement au conseil seraient "acceptables" et que les étudiants ne le seraient pas.

Danger de politisation et de noyautage

M. Gaudry avait affirmé que l'expérience des négociations avec les étudiants avait été jusqu'ici difficile.

Quant à M. Lacoste, il a parlé du danger de "politisation" et du "noyautage possible" du conseil.

"Les mouvements étudiants, a-t-il dit, dans leurs positions officielles, ont adopté des lignes idéologiques. Nous ne les condamnons pas. Mais certains organismes sont utilisés à des fins extra-universitaires. Il existe une relation avec des organismes qui les situent dans un contexte extra-universitaire et qui est incompatible avec l'administration de l'université."

L'opposition a fait valoir qu'il n'y avait pas que les étudiants qui pouvaient être politisés et qu'il était difficile d'imaginer une assemblée de 24 individus "noyautée" par deux étudiants.

Quant à M. Lévesque, il a déclaré qu'il était décourageant de voir une institution publique comme l'Université se comporter comme une entreprise ordinaire et manifester des "craintes de gérants".

Enfin, d'autres discussions se sont déroulées quant à l'intégration des employés.

Les centrales syndicales ont suggéré que la représentation en faveur des "diplômés" de l'Université soit supprimée en faveur des employés.

NEGLIGENCE

SUITE DE LA PAGE 1

faire enquête sur toutes les transactions immobilières effectuées par la RAQ sur l'île de Montréal entre le premier janvier 1964 et le 15 février 1966.

Elle devait originellement remettre son rapport dans les six mois mais a été empêchée de le faire par les nombreuses difficultés qu'elle a rencontrées. Malgré tous ses efforts, elle n'a pas réussi à identifier les directeurs et les actionnaires d'une compagnie des Bermudes, la Cangro (Bermuda) Limited, qui a empêché des profits de plus d'un demi-million de dollars dans les transactions.

Le juge Smith en conclut que sa Commission n'a pas atteint un de ses principaux objectifs

et souligne qu'il "est évident qu'il est d'une supériorité importante pour cette enquête de savoir si une partie du profit résultant de la vente a servi à financer la construction de la région de Toronto."

"Nous pouvons acheter le circuit Gare-Centrale-Deux-Montagnes pour un dollar et les voitures pour environ la moitié de leur coût de construction. Il ne manque qu'un centre de décision", a conclu le Dr Boll.

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement utilisé les Bermudes pour conserver l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi chaque année vers les coffres des "exempted companies" (compagnies exemptées) des Bermudes et ce, avec l'approbation tacite du pays concerné.

Le juge Smith se dit pourtant convaincu que son enquête n'aura pas été inutile puisqu'elle empêchera peut-être le renouvellement de telles situations et qu'elle aura attiré l'attention des Canadiens sur la situation des "exempted companies" et sur "certaines formes hautement réjectables de spéculation foncière."

WAGONS

SUITE DE LA PAGE 1

déjà manifesté à certaines heures de pointe.

Plusieurs études d'ingénieurs ont établi la possibilité de transformer en "transit rapide" le circuit du tunnel Mont-Royal.

● juin 1961, rapport du bureau d'études techniques K.C.S. Ltd rédigé pour la Commission de transport de Montréal;

● juillet 1962, étude des ingénieurs du C.N. présentée à la ville de Montréal;

● août 1962, rapport du bureau d'ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard & Letendre sur le coût de construction de la ligne no 3 qui aurait suivi ce parcours;

● décembre 1963, mémoire des Chemins de fer nationaux sur le prolongement du service suburbain jusqu'à la jetée MacKay.

La ligne no 3 du Métro

Les premiers plans du métro, tracés en octobre 1961, prévoyaient que le système suburbain Gare-Centrale-Cartier-ville deviendrait la ligne no 3. Les négociations entre la ville de Montréal et la banlieue concernant les droits aériens ont échoué et le projet a été ajourné sine die.

En avril 1964, la direction du C.N. a rappelé aux intéressés que le circuit arrivait à son point d'engorgement et qu'il fallait de suite songer à transformer le service ferroviaire en "transit" de grand débit.

Un comité qui comprenait des délégués de onze municipalités situées dans le centre-ouest de la région de Montréal de même que de représentants du C.N., de la Commission de Transport de Montréal et de la Cie de Transport Provinciale et de l'Expo a été formé au printemps de 1964 pour étudier l'organisation du "transit rapide" sous le mont Royal.

Les Chemins de fer nationaux avaient alors offert de vendre les 23 milles d'emprise du circuit Gare-Centrale-Deux-Montagnes pour \$1.

Deux bureaux d'ingénieurs-conseils — DeLeuw, Cather et Shawinigan Engineering Co. — ont préparé une étude sur les possibilités de transformer le service ferroviaire suburbain en transit de grand débit.

Les ingénieurs ont estimé qu'il en coûterait \$26,000,000 pour transformer les voies et les outiller adéquatement pour le "transit rapide". Le matériel roulant nécessiterait un investissement additionnel de \$15,000,000.

Par ailleurs, les municipalités pourraient obtenir une remise de \$4.5 millions sur l'emprunt.

Selon DeLeuw Cather — Shawinigan, le coût net de la transformation s'établirait à \$34.5 millions, somme assez modique pour 23 milles d'un système de transport suburbain adéquatement équipé.

A titre de comparaison, le métro de Montréal coûte, tout aménagé, \$13 millions le mille et celui de Toronto, un peu plus de \$20 millions le mille.

Rendu public en décembre 1964, le rapport des ingénieurs a été accueilli favorablement, puis ce fut le grand silence.

Le 29 mars, 1965, M. Donald Gordon, président des Chemins de Fer nationaux, adresse aux maires des villes concernées une lettre dans laquelle il rappelle que le point d'engorgement de la ligne est presque atteint. "Des initiatives devront être prises de toute urgence pour appliquer les recommandations des ingénieurs", écrit M. Gordon.

Au début de 1966, le président des Chemins de Fer nationaux annonce inopinément que la société de la couronne retire son offre de vendre le circuit du tunnel Mont-Royal.

Quelques jours plus tard, le Comité de transformation du tunnel Mont-Royal a invité le gouvernement à collaborer avec les intéressés pour résoudre le problème.

Le 2 juin 1966, M. Daniel Johnson déclare à l'arena Maurice-Richard : "Le gouvernement de l'Union nationale fournira à la ville de Montréal les moyens de compléter le métro selon ses plans".

"Nous voulons doter les municipalités de la périphérie de Montréal d'un système rapide de communications parfaitement adapté à leurs besoins. Le coût de ce système de transport en commun sera assumé par une régie spécialisée", a ajouté le premier ministre.

Comme l'a fait remarquer le Dr Boll, maire de Roxboro et

président du Comité de transformation du tunnel Mont-Royal, un organisme spécialisé pour la gestion du transport suburbain existe déjà dans la région de Toronto.

"Nous pouvons acheter le circuit Gare-Centrale-Deux-Montagnes pour un dollar et les voitures pour environ la moitié de leur coût de construction. Il ne manque qu'un centre de décision", a conclu le Dr Boll.

SCIENCES

SUITE DE LA PAGE 1

mandatons s'accompagnent de deux avertissements :

1— Nous devons faire en sorte qu'une part suffisante de notre effort dans le domaine de la recherche pure et appliquée soit orientée vers des projets immédiatement rentables.

Nous devons nous préparer en vue d'une intensification rapide et sélective de notre effort scientifique et concevoir dès maintenant comment, après un certain nombre d'années, il faudra réduire graduellement le taux d'accroissement de l'aide apportée à la recherche, du moins dans certains domaines précis.

Enfin, le Conseil préconise la création d'un centre de renseignements sur les laboratoires de recherche pure et appliquée.

CAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

débit annuel de cinq millions de tonnes.

Le ministre israélien des Finances a annoncé hier que le pétrole égyptien servirait à satisfaire aux besoins domestiques d'Israël qui sont actuellement de l'ordre de trois millions de tonnes par an. Le ministre n'a pas dit si le reste de la production serait exporté à l'étranger.

Par ailleurs, on sait que les raffineries de Haïfa ont terminé des tests en vue d'entreprendre le raffinage du pétrole du Sinaï.

Les puits étaient jusqu'ici exploités par le gouvernement égyptien et ENI, le puissant monopole italien. Les responsables d'ENI ont dit à Rome qu'une douzaine de techniciens italiens ont reçu l'ordre de demeurer sur place (à Belaym précisément) pour vérifier la quantité de pétrole qu'Israël projette d'extraire des puits.

Par ailleurs, on fait état aujourd'hui du fait que, pour la première fois depuis longtemps, les présidents égyptien, algérien, syrien et irakien ont consenti à tenir une réunion extraordinaire au Caire dans le but, non plus seulement de faire face à l'Etat hébreu, mais encore à "l'impérialisme" qui se la lutte en vue surtout d'abattre les régimes arabes progressistes. Tout le monde sait, disent les chefs arabes, que l'ONU "est entièrement entre les mains des Américains" et que son action est par conséquent limitée.

A l'occasion de la fête nationale d'Irak, hier, le président Aref a solennellement déclaré à la radio : "Nous ne jetterons

jamais les armes. Nous ne céderons pas un pouce de notre territoire à l'ennemi. Nous sommes plus que jamais décidés à rester avec nous. Le droit est avec nous. Dieu a promis la victoire aux musulmans."

Brèche dans la lutte contre la leucémie

PARIS (UPI) — "Le jour n'est pas très éloigné où nous pourrions dire avec certitude si oui ou non le virus de type herpès cause la leucémie et la lymphome", a déclaré hier le Dr James T. Grace.

Le Dr Grace, directeur de l'Institut Roswell Park, est spécialisé dans les recherches sur le cancer. Il a présenté une importante communication lors du troisième symposium international de recherche comparée sur la leucémie, qui se déroule présentement à Paris.

"Un virus de type herpès a été pris en flagrant délit d'infecter et de détruire des cellules humaines. Il a été établi que ce virus cause certaines maladies, dont l'encéphalite quand il est injecté dans le cerveau de lièvres nouveaux-nés", a ajouté le Dr Grace.

Le distingué savant a ajouté que l'on dispose maintenant des moyens de produire en quantité ce virus et d'en observer l'activité infectieuse sur les cellules humaines.

"Nous avons maintenant le moyen de créer de toutes pièces la leucémie ou la lymphome chez des cobayes, puis d'en observer l'évolution."

Fait intéressant à noter, le plasma sanguin de 90% de la population adulte des Etats-Unis contient des anticorps pour lutter contre ce virus. Le Dr Grace conclut que cette observation le porte à croire qu'un grand nombre de personnes subissent l'infection sans tomber malade. Par conséquent, le virus ne cause la maladie que chez les sujets chez lesquels agissent d'autres éléments cancérogènes, a conclu le Dr Grace.

Maharaja
RESTAURANT
Goumes un "Thali" végétarien à la "Hutte des végétariens"
2124, rue Drummond
Réservations 844-5702
PERMIS (COMPLI)

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro
874-6911

LA METEO

MINIMUM : 55
MAXIMUM : 70

Les prévisions météorologiques du Canada, Dorval (PC)

Régions de l'Atlantique, Pontiac-Témiscamie : Ciel généralement nuageux avec quelques averses cette nuit et au cours de la journée. Temps frais. Vents de l'ouest de 15 milles et du nord-ouest de 30 milles aujourd'hui, soufflant par rafales dans l'après-midi. Minimum cette nuit et maximum demain à Val d'Or, Rouyn-Noranda et Témiscamie, 45 et 60.

Prévisions pour samedi : Généralement ensoleillé avec averses en fin de journée et en soirée.

Régions de Montréal, Ottawa, des Laurentides de Québec, de la Mauricie, des Cantons de l'Est et du Lac-Saint-Jean : Généralement clair avec possibilités d'averses ou d'orages cette nuit. Aujourd'hui, ciel couvert avec périodes ensoleillées et quelques averses ou orages. Temps frais. Vents de l'ouest de 15 milles et soufflant à 35 milles dans l'après-midi. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui et demain, à Montréal et Ottawa, 55 et 70; Sherbrooke 50 et 70; St-Eustache, Québec, La Tuque et Chicoutimi, 50 et 65.

Prévisions pour samedi : Généralement ensoleillé et un peu moins frais.

Comités pour l'enseignement des langues vivantes

QUEBEC — Le ministre de l'Éducation vient d'autoriser la constitution, à la direction générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire, de quatre comités pour l'enseignement des langues vivantes.

Ces comités seront chargés de la révision des programmes de langues vivantes qui sont déjà enseignés au secondaire public, soit l'espagnol et l'allemand, ainsi que de l'élaboration de nouveaux programmes pour l'italien et le russe.

De L'ARGENT COMPTANT
SOUS LES CAPSULES de
Peers CREAM SODA
10¢ 25¢ 50¢ 1.00
et 16 Délicieuses essences.

VENTE DE FEU

ÉPARGNEZ jusqu'à 80%

SUR MARCHANDISE ENDOMMAGÉE SEULEMENT PAR L'EAU ET LA FUMÉE

Jaquettes de sauvetage..... 50¢

AVIRONS et RAMES..... 50¢

Tous genres d'appareils nautiques en vente.

PARKWAY MARINE co.

3635 LA MONTÉE DES SOURCES

DOLLARD-DES-ORMEAUX

OUVERT vendredi jusqu'à 10 h. P.M.

Samedi jusqu'à 1 h. P.M.

Pas de commandes téléphoniques

CALVERT OF CANADA

Ce nouveau Dry Gin de Calvert n'est pas simplement sec. Il est très très sec.

Pour les amateurs de dry gin qui se plaignent de ne pas en trouver d'assez sec à leur goût, Calvert lance un nouveau gin. Si sec qu'il en est fendant.

Mais sa préparation n'a pas été sans peine.

Nous avons dû explorer tout Bornéo pour trouver les graines de cubèbe vertes et surs dont nous avons besoin. Puis sillonner le bassin de la Méditerranée pour nous procurer les gousses de ceratonia siliqua que l'on nomme caroubes.

Ce sont ces ingrédients qui rendent notre gin aussi sec. Pour autant que nous le sachions, personne d'autre ne les a jamais utilisés auparavant.

Mais, au lieu de nous croire sur parole, essayez plutôt notre nouveau gin.

Non seulement vous le trouverez très très sec, mais aussi très très bon.

VERY DRY LONDON GIN

FAITS divers

Une 5e victime identifiée

REGINA, (PC) — La RCMP a identifié, hier, la cinquième victime d'un accident mortel survenu le 30 juin, entre quatre automobiles, près de Grenfell, Sask., à 80 milles à l'est de Regina.

M. Miron voyageait dans une automobile conduite par M. Antoine Bergeron, âgé de 49 ans, de Hinton, Alta. Sa femme, Florence Mary, âgée de 50 ans, M. Fred James Sopher, 50 ans, et sa femme Mme Mary Dora, 47 ans, de Churchbridge, Sask., ont également péri dans la collision.

Trois enfants de la famille Sopher, Doris Lee, 17 ans, Vivian, 14 ans, et Robert, âgé de 11 ans, sont dans un état satisfaisant à l'hôpital.

Malgré le pnéoloateur...

CAP-DE-LA-MADELEINE, (J.G.) — Un adolescent de 17 ans, Marcel Fournier, 697 rue Thibault, au Cap-de-la-Madeleine, s'est noyé en fin d'après-midi, hier, alors qu'il se baignait dans un lac artificiel, à St-Louis-de-France, à environ 5 milles au nord du Cap-de-la-Madeleine.

Des ambulanciers qui avaient été mandés sur les lieux, ont tenté de ranimer la victime à l'aide d'un pnéoloateur. Il était toutefois trop tard et la mort a été constatée par les médecins de l'hôpital Cloutier, où la victime a été transportée.

Faux-monnayeurs arrêtés

TORONTO, (PC) — Trois individus ont été appréhendés, en Ontario, sous l'accusation d'avoir conspiré en vue de faire circuler de la fausse monnaie. La police ontarienne a saisi une quantité importante de faux billets de banque, en coupures de \$5, à bord de leur automobile.

Le propriétaire de l'automobile, Luigi Esposito, âgé de 26 ans, demeurant à Montréal, a été arrêté à Toronto, hier. Par ailleurs, la Sûreté municipale d'Oshawa, en Ontario, a mis la main, peu après, sur un autre Montréalais, Giovanni Gimmarla, 27 ans, et sur un Torontois de 31 ans, Gaspare Mione.

Chute d'un 3e étage

Une jeune femme de 27 ans, Mme Jeanne Primeau, du 2707 rue Grand Trunk, à la Pointe St-Charles, s'est tirée sans trop de mal après avoir fait une chute d'un troisième étage, vers 12 h. 20 hier.

Mme Primeau était à étendre son linge quand elle a perdu l'équilibre pour aller s'écraser au sol.

Elle a été transportée à l'hôpital Général de Montréal, souffrant de douleurs au dos et à la jambe droite. Son état est considéré comme satisfaisant.

Banque dévalisée : \$3,300

Deux cagoulauds ont pris la fuite en automobile, vers 12 h. 10 hier, après avoir perpétré un vol à main armée à la succursale de la Banque Provinciale du Canada sise au 8670 est, rue Sherbrooke.

Les malfaiteurs avaient la tête recouverte d'une cagoule bleue et brandissaient un revolver et une mitraillette. En faisant irruption dans l'établissement, ils ont tenu en joue le personnel et les clients pendant qu'ils vidaient les tiroirs-caisses, soutirant une somme évaluée à environ \$3,300.

Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été molesté.

Accident mortel

Un adolescent de 13 ans a été tué par une auto alors qu'il roulait à bicyclette près du domicile de ses parents, M. et Mme Gérard Lavallée, à St-Magloire, comté de Bellechasse.

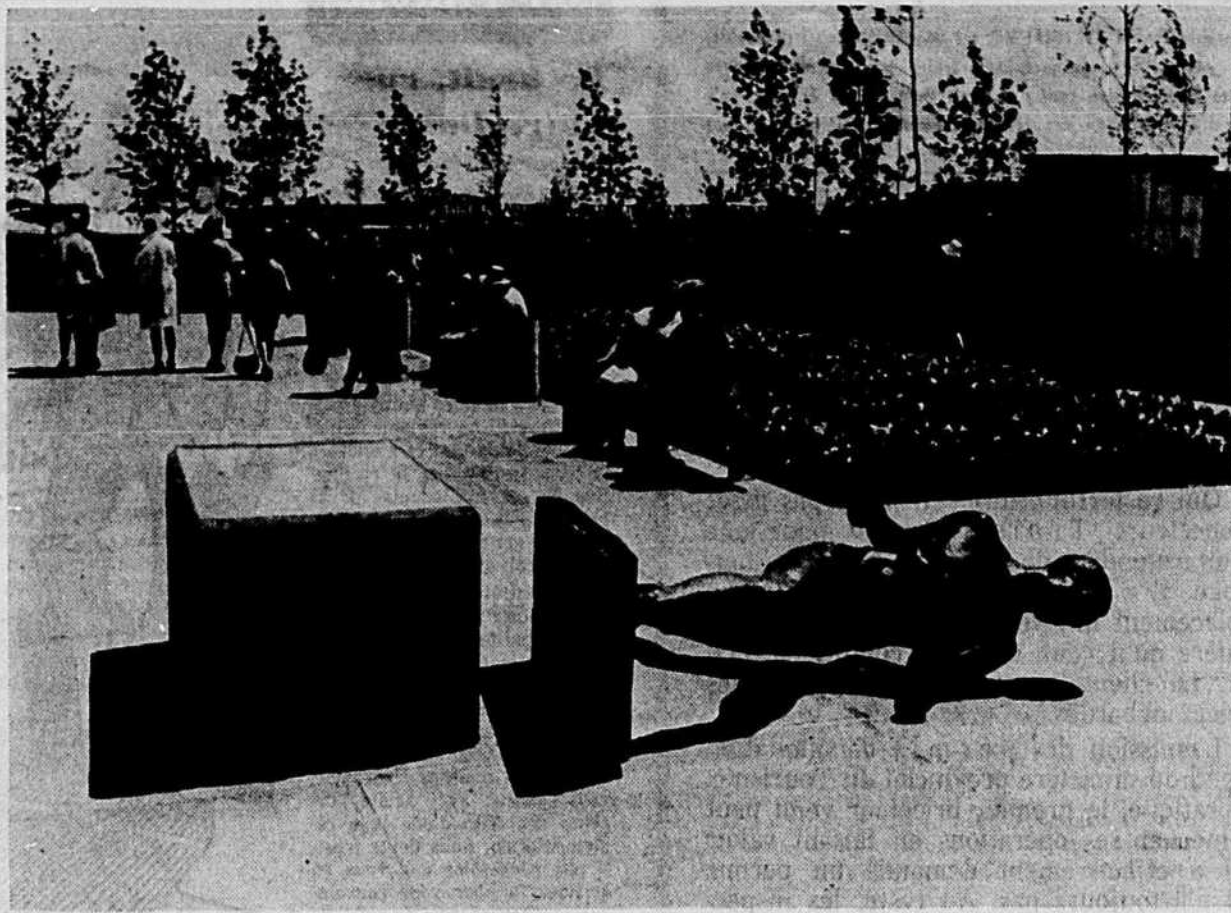
La victime est Gilles Lavallée, âgé de 13 ans.

Garçon de table poignardé

La Sûreté de Montréal enquête sur un attentat dont a été victime, tôt ce matin, un homme de 45 ans, M. William Blair, du 6909, avenue de Lorimier.

M. Blair, qui est garçon de table au Club Scandinavien, au 1183, rue Crescent, aurait été poignardé à l'abdomen au moment où il tentait d'intervenir dans une dispute entre deux clients.

Il a été conduit à l'hôpital Général pour y subir une intervention chirurgicale et son état est considéré comme très grave. C'est le sergent-détective Gaumont qui mène l'enquête dans cette affaire.



Vandalisme révoltant ou blague du plus mauvais goût!

Le coureur nu du célèbre sculpteur finlandais Waino Aaltonen s'est écrié de tout son poids de 1400 livres lorsqu'un voyou l'a bousculé de son socle de granit sur la Terre des Hommes. Cet acte de vandalisme a soulevé un tollé de protestations indignées, tant au Canada qu'en Finlande. La statue de bronze solide s'est fêlée en deux endroits et on craint qu'elle

ne subisse de nouveaux dégâts lorsqu'on tentera de la redresser. Le coureur qui représente l'athlète Paavo Nurmi de Finlande pourrait bien retourner dans son pays d'origine en même temps que les autres oeuvres d'art du pavillon finlandais. C'est du moins le projet qu'étudient actuellement les dirigeants d'Helsinki.

Seul le rédacteur du "Journal de Québec" est libéré d'une accusation de libelle

par Maurice LAPERRIERE

QUEBEC — MM. Pierre Pélaudeau, Gérard Cellier, Denis Lamoureux et Jos-A. Crompton se présentent devant le juge Paul Roy, de la Cour des sessions de la paix, à Québec, le 10 août prochain, pour subir leur examen volontaire en rapport avec les plaintes de libelle diffamatoire portées contre eux par Me Lawrence Coriveau, ayant déclaré, hier, en fin d'après-midi, que sa preuve était close.

Les deux parties en cause sont convenues que la preuve faite hier sera versée dans les autres dossiers.

Le juge Paul Roy, qui a présidé hier l'enquête préliminaire dans la cause de la Société de Publication du Journal de Montréal Ltée et de M. Pélaudeau, a par ailleurs libéré M. Serge-Armand Roy, rédacteur en chef du "Journal de Québec", de l'accusation de libelle diffamatoire qui pesait également contre lui à la suite de l'article en litige.

Me Daoust venait de demander au Tribunal de rejeter la plainte; M. Roy ayant démontré, hors de tout doute raisonnable, durant son témoignage, qu'il s'est énergiquement opposé à la publication de la manchette du 29 juin dernier. Me Letarte ne s'est pas objecté au rejet de la plainte.

Les procureurs de MM. Pélaudeau, Cellier, Lamoureux et Crompton, Mes Raymond Daoust

et Roland Blais, de Montréal, ainsi que Me Noël Dorion, de Québec, ont déclaré au juge Paul Roy qu'ils feraient savoir le 10 août s'ils présenteront une défense; Me René Letarte, procureur de Me Lawrence Coriveau, ayant déclaré, hier, en fin d'après-midi, que sa preuve était close.

Les deux parties en cause sont convenues que la preuve faite hier sera versée dans les autres dossiers.

Prétendue cure de rajeunissement : trois victimes

par Gilles NORMAND

Au moins deux médecins se sont entendus comme témoins importants à l'enquête du coroner, aujourd'hui, au sujet de la mort de deux femmes qui ont succombé à une infection gangréneuse, apparemment causée par des injections de rajeunissement. C'est Me Laurin Lapointe qui présidera l'enquête.

Le Bureau des enquêtes criminelles de la police de Montréal a fait savoir hier qu'une troisième personne, un homme, a reçu des injections, au Centre médical de Montréal, le 3

juin. Son corps sera exhumé prochainement. Les corps des deux femmes ont déjà été exhumés.

Le premier décès remonte au 10 juin, le second est survenu une semaine plus tard, et la troisième personne est décédée samedi dernier, dans un hôpital de la métropole.

Une autopsie pratiquée sur le corps de la troisième victime, une demoiselle Riverin, institutrice âgée de 31 ans, a révélé qu'elle avait succombé à une gangrène généralisée. La police a précisé cependant qu'aucune autopsie n'a été pratiquée.

Voir CURE en page 7

M. Crompton qu'il porterait une plainte de vol auprès du Barreau de Québec contre un avocat du nom de L. Coriveau qui se serait approprié la somme de \$2,000 qu'il avait soustraite pour la mise en litige. M. Crompton, accusé de vol par effraction, en compagnie de Claude Brunel, à Québec, à l'automne de 1963.

M. Crompton a remis ses notes au rédacteur en chef du Journal de Montréal, M. Gérard Cellier, qui les garda devant lui quelques jours, exigeant plus de certitude sur le fait que le dénonciateur avait rencontré ou rencontrerait Me Louis Fortin, syndic du Barreau de Québec. Au cours d'une deuxième rencontre, Blais-Leboeuf montra au journaliste un billet de chemins de fer, ligne Montréal-Québec, en affirmant qu'il avait vu Me Fortin et que le syndic l'avait assuré qu'il rentrerait dans son argent.

"Après avoir mis le feu..."

M. Crompton a admis avoir agi parce qu'il avait confiance en la personne du sergent Roland Gilbert. Il n'a pas tenté de parler à Me Coriveau ni à Me Fortin; il n'est pas venu au Palais de Justice de Québec pour consulter le dossier de Mme Riopel.

Ce qui a fait dire au juge Paul Roy: "Vous êtes comme l'individu qui mettrait le feu à

Voir REDACTEUR en page 7

Santé financière de Montréal?... Excellente!

— Lucien Saulnier

par Claude MASSON

Quelle est la situation financière de Montréal?

A ceux qui craignent qu'elle soit mauvaise à cause des investissements importants provoqués par l'Expo et le métro, à ceux qui critiquent l'administration municipale en place, aux pessimistes, le président du comité exécutif a donné la réponse, hier.

"Il n'y a aucun doute que le bilan au 30 avril 1967 donne une image fidèle de l'excellence de la situation financière de la ville de Montréal".

Ce bilan de la dernière année financière, déposé hier par le directeur des finances, M. Lactance Roberge, démontre que les gosses de la ville de Montréal se sont enrichis de plus de trois millions et demi de dollars du 1er mai 1966 au 30 avril 1967. En d'autres mots, la ville a reçu plus qu'elle n'a dépensé durant ces 12 mois.

Au total, l'excédent du revenu sur les dépenses pour l'exercice est de \$3,750,706. Ce surplus sera évidemment utilisé dans la préparation du prochain budget, celui de l'exercice 1968-69.

En se basant sur ce bilan qu'il considère évidemment comme encourageant, M. Lucien Saulnier n'a pas raté sa chance de piquer une petite pointe malicieuse à quelques-unes des autorités municipales des villes de banlieue qui se permettent à l'occasion des commentaires peu flatteurs sur la situation financière de Montréal.

"Point n'est besoin de meilleur argument à l'égard de ceux qui se permettent de porter des jugements pour le moins intempestifs". C'est à la demande d'un journaliste que le président du comité exécutif a consenti à mentionner qu'il faisait allusion à certains maires de villes de banlieue qu'il n'a pas nommés explicitement.

Quelques statistiques

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 30 avril

"Qui paie ses dettes..."

(C.M.) — Le dicton dit: "Qui paie ses dettes s'enrichit".

La ville de St-Michel a décidé de tenter l'expérience.

Hier, le maire Maurice Bergeron a signé, au nom du conseil municipal, un chèque de \$1-500,000 adressé à la Corporation de Montréal métropolitain.

Ceci, en paiement du capital et des intérêts de "divers règlements". En fait, la dette proprement dite était d'environ \$500,000 mais les intérêts accumulés ont porté le total à un million et demi de dollars.

Cette dette datait de plusieurs années déjà. "Bien avant que le Conseil actuel prenne le pouvoir", a dit le maire.

Par ce versement, St-Michel a effectué un remboursement final envers la Corporation de Montréal métropolitain, qui avait subventionné plusieurs travaux.

Le maire Bergeron a expliqué que la décision de se libérer de toutes ses obligations financières à l'égard de la Corporation de Montréal métropolitain a été prise par le conseil pour permettre à la ville de St-Michel d'être totalement indépendante et de conserver son autonomie la plus complète.

Il semble que la décision a un certain rapport indirect avec la campagne qu'entend mener Montréal pour annexer Verdun.

Les autorités municipales de St-Michel, qui ont déjà eu à faire face aux visées annexionnistes de l'administration Drapeau-Saulnier, se demandent — secrètement bien entendu — si le slogan "une île, une ville" ne réapparaît pas à la surface.

Aussi, les dirigeants municipaux de St-Michel sont d'avis que le versement final effectué à la Corporation de Montréal métropolitain permettra à cette ville de banlieue de jouir de son indépendance.

Le maire Bergeron a souligné, une fois de plus, que de nouvelles tentatives de fusion de la ville de l'administration montréalaise ne soient pas bienvenues à St-Michel.

Il a fait sien le mot bien connu: "Soyons maîtres chez nous".

D'autre part, le maire de St-Michel a annoncé que le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

La préparation des plans est complétée. Le viaduc s'étendrait de la rue Jarry à la rue de l'hôtel de ville. Il serait semblable à celui qui est érigé sur le boulevard Pie-IX, également à la hauteur du boulevard métropolitain.

Le coût du projet s'élèverait à \$2 millions. Le maire Bergeron espère obtenir la collaboration des gouvernements fédéral et provincial dans le cadre des projets du Centenaire de la Confédération. "Etant donné que St-Michel n'a rien reçu dans cette perspective, nous croyons avoir droit à la participation financière du fédéral et du provincial", a souligné M. Bergeron.



Explosion à l'entrée principale d'un cabaret de la rue Ontario

Un engin de nature encore inconnue a éclaté avec grand fracas, peu avant 5 heures ce matin, dans l'entrée principale de "L'Etoile de l'Est", un cabaret de l'est de Montréal situé au 4490, rue Ontario.

L'explosion, qui a été enten-

due dans un rayon de cinq rues, a causé des dégâts importants à l'édifice ainsi qu'à une automobile stationnée devant.

La porte d'entrée de l'établissement a volé en éclats, son cadre métallique a été tordu,

le plafond ébréché de même que les murs, et le plancher a été largement perforé.

Aucun témoin

L'explosion n'a fait aucun blessé. La police a signalé avoir EXPLOSION en page 6

Fatidique, le numéro 442 envoie Croteau à son examen volontaire

par Maurice MORIN

Des membres d'une nouvelle agence de presse dite INTER-PRESSE et qui se sont, de plus, donné le titre d'enquêteurs dans le box aux témoins, ont déclaré, hier, avoir réussi à "entrer au service" du chiropraticien Gilbert Croteau et avoir contribué à "faire une cause" contre le candidat en blanc des dernières élections municipales, comme on dit souvent dans le langage image des policiers.

Et avec le résultat que le "Docteur" de la rue Saint-Denis, accusé d'avoir obtenu par fraude des sommes de \$20 et de \$62 respectivement de deux clients, Mlle Martine Lahaye, une gentille infirmière diplômée et Mme Armand Laframboise, de Lachine, ménagère de son état, a été cité à son examen volontaire, fixé au 20 de ce mois-ci, après avoir subi son enquête préliminaire, une longue instruction d'une journée entière devant le juge Emile Trottière.

Me Claude Archambault, un jeune criminaliste qui, pour la première fois depuis qu'il est disciple de Thémis, agissait pour la poursuite, a fait établir "que les deux clients avaient la colonne vertébrale... croche", d'après ce que Croteau leur aurait dit en leur montrant des plaques radiographiques, deux plaques portant le numéro identique, le 442, plaques qui n'auraient pas représenté la radiographie de la colonne vertébrale de chacune des clientes plaignantes et victimes...

A la fin de l'instruction, qui a été l'une des plus "colorées" que l'on ait vues depuis une vingtaine d'années au Nouveau Palais de Justice, Me Bernard Beaudry, avocat de la défense, qui avait longuement contre-interrogé les deux "journalistes enquêteurs", a déclaré que,

pour le moment, il ne pouvait dire s'il présenterait une défense au stade de l'examen volontaire, vu qu'il représentait lui-même Me Raymond Daoust, ce dernier retenu à Québec dans une autre importante affaire judiciaire.

Pierre Carignan, secrétaire-trésorier de l'agence INTER-PRESSE et André Primeau, vice-président de cette agence qui n'existe que depuis quatre semaines, avaient été embauchés par Croteau, ont-ils ponctué, pour faire de tout... du "balayage de fin de journée... jusqu'à des messages de clients et clientes". L'un d'eux était, à titre pratique, assistant du "Docteur". Ils portaient la chemise blanche et très souvent, des clients leur donnaient le titre de "Docteurs"...

Pas de "mouchards" du Collège des médecins

A un certain moment, ils ont demandé, ont-ils affirmé toujours dans le box aux témoins, "s'il était dangereux pour eux qu'ils aient du trouble". Et le "Docteur" leur aurait répondu "de ne pas craindre, qu'il exerçait la chiropraxie depuis 17 ans... qu'il n'avait jamais embauché de "mouchards" (stools) envoyés par le Collège des médecins".

Le premier témoin que Me Claude Archambault a fait entendre a été André Mathieu, âgé de 24 ans. Il a dit s'être rendu, au cours du mois de juin, au bureau de Croteau, rue Saint-Denis; il était alors accompagné de Mlle Martine Lahaye. Et sans que Croteau y pose aucune objection, il a dit avoir pris deux photographies de Croteau et de sa cliente, Mlle Lahaye (le prévenu a semblé croire qu'il s'agissait de sa femme), photographies montrant la radiographie censée

être celle de la colonne vertébrale de Mlle Lahaye, plaque radiographique que Croteau exhibait. Il lui a dit, toujours selon le témoin, qu'elle souffrait "de déviation de la colonne... qu'elle avait des vertèbres... de déviations... qu'il lui faudrait 24 traitements".

"Pourquoi pas 23 ou 25 traitements?", lui a demandé au prévenu. Il m'a répondu qu'en plus de la déviation de la colonne... allant vers la gauche, la radiographie avait laissé voir une oreille "bouchée" et quatre autres maladies, que cela prendrait 24 traitements... non pas 23, non pas 25.

Ca m'a frappé, et je lui en ai de nouveau demandé la raison. Mlle Lahaye a ensuite accepté "d'avoir son premier traitement", et moi, j'ai attendu dans la salle... d'attente".

Contre-interrogé par Me Beaudry, le témoin affirmait qu'il était photographié à la pige et que c'était la première fois que les chefs de l'agence INTER-PRESSE lui demandait d'aller prendre des photographies dans le cabinet d'un "médecin". Mais il a affirmé que ce n'était pas lui qui les avait "développées" et "imprimées", qu'il avait été obligé de confier ce travail à un autre, à cause d'un surcroît de travail, mais qu'il était impossible que ces photographies qu'il avait prises et produites comme pièces à conviction aient été prises par d'autres personnes que lui.

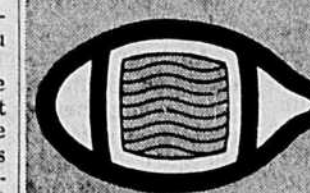
Enfin, le photographe Mathieu affirme qu'il n'a pas encore envoyé de compte et qu'il n'a donc pas encore été payé... par l'agence.

La déposition de Pierre Carignan

Le témoin Pierre Carignan, âgé de 22 ans, secrétaire-trésorier de l'agence INTER-PRESSE, a déclaré que,

voir CROTEAU en page 6

ON NE CHANGE PAS D'YEUX COMME ON CHANGE DE TÉLÉVISION.



Optrex

"le confort des yeux"

SPÉCIAL DE CETTE SEMAINE

ROULÉ AU CITRON

59¢

En vente à la pâtisserie
RBI Richstone de votre voisinage.



La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trofé BERTHAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, VENDREDI 14 JUILLET 1967 — 83e ANNEE — No 161

Camping: un beau gâchis

C'ÉTAIT à prévoir. Il y a quinze mois, les autorités concernées ont été averties: un beau gâchis est en préparation, si des mesures ne sont pas prises pour accueillir les milliers de campeurs de l'Expo.

C'était en avril 1966. Parmi les personnes qui ont servi cet avertissement: M. Bernard Foucart, responsable de la section de camping à Logexpo.

Il faudrait sans doute mobiliser pendant 7 ans les juges de la Cour internationale de La Haye pour répartir équitablement les responsabilités entre tous les bureaux concernés. M. Foucart, en tout cas, a montré du courage en disant les choses comme elles sont. Si l'Expo, à venir jusqu'à ce jour, n'a pas souffert de façon visible d'une impréparation notoire dans le domaine du camping, il pourrait bien en aller autrement de l'industrie touristique de la province, pour des années à venir.

Le Père Marcel de la Sablonnière, vice-président de l'Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada, membre du comité national olympique, fondateur de l'Association canadienne des centres de loisirs avait déploré, lui aussi, l'insuffisance et le sous-équipement des terrains de camping. Deux éditoriaux publiés dans ce journal, les 7 et 22 avril 1966, attirèrent l'attention sur les périls de l'improvisation. Voici ce qu'on pouvait lire:

Si notre territoire était pourvu de bonnes installations, les campeurs viendraient de l'étranger. Dans l'état d'impréparation qui est le nôtre, nous risquons de décevoir beaucoup de visiteurs de l'Expo qui se proposent d'explorer non seulement Montréal mais la campagne. A l'exposition de Seattle, 32.000 emplacements étaient réservés aux campeurs. Ce chiffre fut insuffisant. Si on réussit à en offrir 15.000 près de Montréal, l'an prochain, les prévisions les plus optimistes seront confirmées. Et encore il n'est pas sûr que l'improvisation n'aura pas favorisé une exploitation regrettable qui jouera ensuite contre nous.

Il paraît qu'un savant fonctionnaire, assis sur le promontoire de Québec, avait jugé qu'il ne fallait pas trop s'en faire, les campeurs n'étant que des vagabonds (sic). Ca vous en fait, monsieur, tout un monde de "vagabonds", quand le nombre des campeurs au Canada est estimé à 8 millions! Pour les Etats-Unis, multiplier par dix. Un certain nombre de ces "vagabonds" promettent des roulottes évaluées à \$5.000.

D'après M. Foucart, 20.000 des 40.000

emplacements pour tentes et roulottes de la région métropolitaine sont "hautement discutables", et il faudrait, de toute urgence, en interdire 5.000.

Qui va les interdire? Il n'y a pas assez d'inspecteurs. Trois seulement pour une région s'étendant de Mont-Tremblant à Sherbrooke. Il n'y a pas de contrôle. Offre un emplacement qui veut, quand il veut, de la manière qu'il veut, dans les conditions qu'il veut. La clientèle est surabondante, et les services débordés.

L'émission des permis d'exploitation dépend du ministère provincial du Tourisme. En pratique, le premier bricoleur venu peut commencer ses opérations en faisant valoir qu'il a effectivement demandé un permis qu'il n'a toujours pas. Au reste, les inspecteurs connaissent surtout l'hôtellerie. D'excellentes installations de camping, qui ont fait leurs preuves depuis plusieurs années, n'ont pas encore leur permis pour cette année!

L'amateur de camping ou de caravanning est exposé aux inconvénients suivants: a) pénurie d'eau potable; b) le terrain est boueux et son automobile s'enlise; c) l'ampérage est insuffisant; d) il n'y a pas de toilettes.

Le gâchis serait moins grave, si les services officiels de renseignements ne faisaient pas mystère de cet état de sous-équipement. Certaines publications officielles du ministère du Tourisme sont venues trop tard dans la saison. Il y a quelques mois, nous assure-t-on, on distribuait encore le Guide de 1966 à ceux qui demandaient de la documentation. Et, ainsi de suite.

Il est vrai que des kiosques officiels ont été installés à certains carrefours importants. Mais ils ne sont pas toujours clairement indiqués.

Visiblement, la réputation de la province, sinon celle de l'Expo, va souffrir d'un manque notoire de coordination entre tous les services concernés par l'hébergement des visiteurs. Le ministre du Tourisme, M. Loubier, s'est démené. Mais il a hérité d'une situation compromise par d'explicables lenteurs.

"Hospitalité spoken here", proclament de grands espaces publicitaires loués par le gouvernement provincial à prix d'or dans des publications américaines. Ce langage, qui se veut astucieusement bilingue, deviendra doublement trompeur, si les promesses qu'il énonce ne sont pas tenues.

Guy CORMIER

Dans un chapelet d'abcès

VINGT-CINQ recommandations en 79 pages... c'est assez dire la substance du rapport préliminaire remis, ces jours-ci, au gouvernement par la Commission Castonguay. Le problème des spécialistes et des médecins résidents — on se souvient des journées d'études de ces derniers — était devenu aigu. Confusion, irritation, débat de querelle, bref, rien n'allait plus et l'on pria la Commission d'examiner la situation qui menaçait de déboucher sur des difficultés inextricables. Le climat était lourd, menaçant.

Eh bien! c'est maintenant l'orage pour de bon, car les commissaires qui ont été diligents et fins limiers, n'y sont pas allés avec le dos de la cuiller. Condamnation catégorique du système de formation des spécialistes et condamnation tout autant vigoureuse de la situation faite aux médecins résidents. Et vlan! le coup porte droit et sec dans l'amoncellement d'anciennes structures traditionnelles, totalement dépassées avec, pour la bonne mesure, un solide

"direct" aux institutions (hôpitaux) qui se servent des résidents en spécialisation comme d'une main-d'œuvre à bon marché et auxquels il est offert un minimum (tout au plus) d'enseignement théorique. Tant pis pour les intéressés, mais ce qui est dit est dit... et écrit noir sur blanc.

On sait avec quelle modération dans les termes les documents de ce genre sont rédigés. Pas le moment de recourir à l'émotion. Le style est froid, correct, simple mais carré. Or, si ce rapport préconise une refonte du système d'enseignement de la médecine au Québec c'est que cette refonte ne peut plus attendre. Refonte d'envergure, car il s'agit d'une réforme des cadres de formation, d'un examen complet des conditions de travail des médecins résidents et, enfin, de leur mode de rémunération.

Notez, en outre, que les commissaires ne rêvent pas aux étoiles. Conscients de la gravité du problème, les commissaires exigent que dans le plus bref

délai soit créé un "Comité de la formation médicale" auquel il est conseillé de ne pas tourner en rond. Le médecin résident devra pouvoir acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice d'une médecine de qualité ou alors... Donc, avis à qui de droit!

Bravo à la Commission Castonguay qui n'a pas voulu présenter un "bon petit rapport" ni chaire, ni poisson, bénisseur par-ci et à peine agressif par-là. Ces gens-là ont eu le cran de débrider un chapelet d'abcès, de dénoncer certaines méthodes frisant l'exploitation de l'homme, de nous placer devant des déficiences lamentables et de se révéler rigoureux dans leurs recommandations. Le ton est nouveau et n'est pas pour nous déplaire.

Des rapports (de commissions) qui ne sont que du papier... nous en avons eu de trop. Le présent document qui n'est pas de la parole, créera du ras-le-bol. Tant mieux.

Roger CHAMPOUX

Une vieille querelle de mots

M. PIERRE-ELLIOTT TRUDEAU a profité de l'octroi d'une subvention fédérale plus que rondelette (\$100.000) au Centre culturel du Vieux Montréal pour énoncer une autre de ses opinions à contre-courant sur la constitution. Le ministre fédéral de la Justice était sans doute plus conscient que quiconque du point délicat qu'il touchait et des réactions agressives qu'il pourrait provoquer en déclarant, en substance, qu'aucune interprétation objective de la constitution ne permet d'établir que la culture soit du domaine des provinces.

Les tenants de la doctrine contraire, assez nombreux et influents au Québec par les temps qui courent, peuvent lui répondre, avec une égale raison, que rien, dans l'Acte de l'Amérique du nord britannique, ne permet d'affirmer que la culture est du ressort du gouvernement fédéral. Sur ce point, notre constitution est muette comme carpe, pour la simple raison qu'il y a un siècle, le mot — culture —

comme la chose, d'ailleurs, étaient absents des préoccupations des Pères de la Confédération.

Au bout d'un siècle, ce terme d'origine allemande a évolué au point d'englober à peu près tout et de ne signifier rien de précis. Qu'est-ce, au juste, que la "culture", au moins au sens individuel? "C'est ce qui reste quand, après avoir tout appris, on a tout oublié", disait le mathématicien Henri Poincaré. Ce qui ne nous avance guère, il faut bien l'admettre.

En gens pratiques, les Pères de la Confédération ne se sont pas attardés sur des mots et des réalités qui n'avaient pas cours à leur époque. Ils se sont attachés plutôt avec un inégal bonheur, à délimiter les champs respectifs de juridiction dans des domaines qui leur paraissaient importants — et qui le sont toujours — l'éducation, par exemple.

Ce n'est que quelque 85 ans plus tard que les membres de

la Commission Massey (sur le progrès des arts, des sciences et des lettres) se sont penchés sur ce problème de sémantique typiquement moderne. Ils se sont fondés sur une distinction assez ténue — que d'aucuns, à l'époque, ont qualifiée de "spécieuse" — entre éducation et culture pour justifier les initiatives du gouvernement central dans le domaine culturel et en proposer d'autres.

La querelle n'est autour de ces mots qu'une quinzaine d'années est loin d'être morte. La récente déclaration du ministre de la Justice ne peut que l'aviver. Nous croyons cependant que les brèves explications qui précèdent contribuent à situer le problème de l'aide gouvernementale à la culture dans sa perspective historique, au pays. Elles éclairent d'une certaine lumière la remise d'une subvention directe d'Ontario à une institution québécoise. Mais ce fait que l'on dit sans précédent requerrait à lui seul des commentaires plus élaborés.

Cyrille FELTEAU

VOUS AVEZ LA PAROLE

Le bruit, rue Notre-Dame

Monsieur le Rédacteur,

Voici copie d'une lettre adressée à Son Honneur le maire de Montréal, Me Jean Drapeau. Monsieur le Maire,

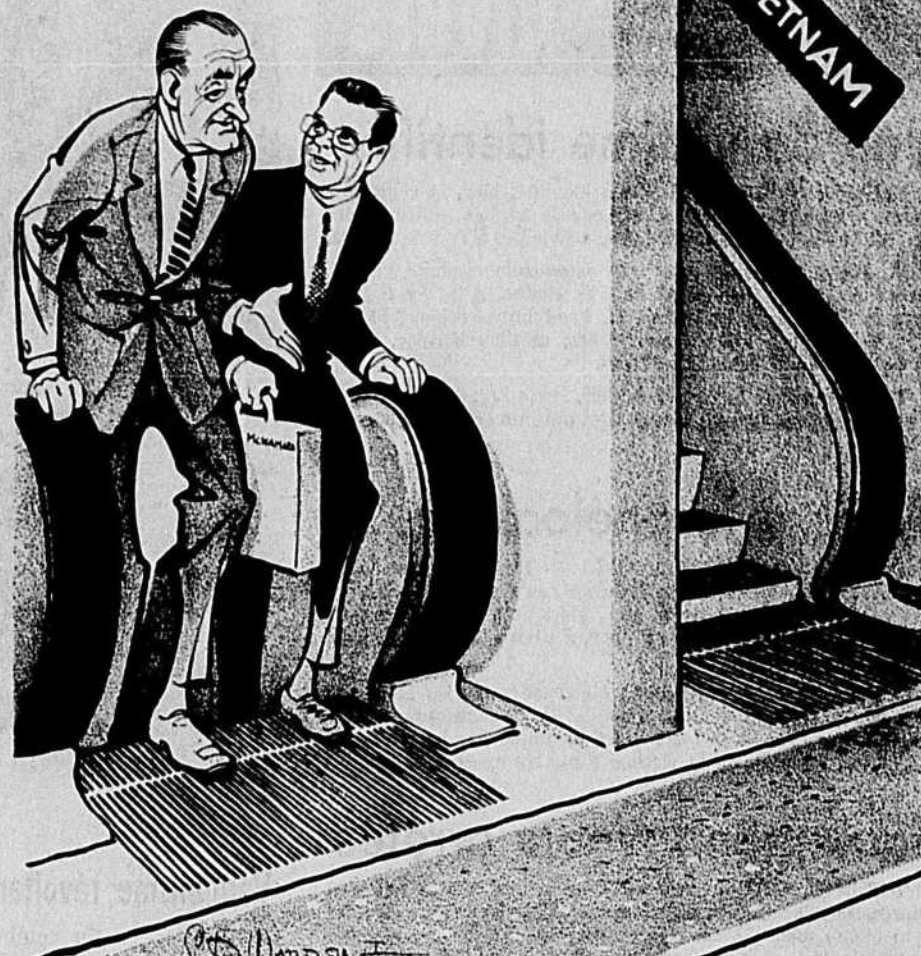
La rue Notre-Dame, dans l'est, ce n'est pas la rue Notre-Dame, c'est la rue "Infernale", 24 heures sur 24.

La cause de ce vacarme! Tous ces véhicules lourds à moteur-diesel. Une réglementation municipale devrait être adoptée en vue de prohiber la circulation de ces mastodontes de 23 heures à 8 heures; les résidents de cette artère ont tout de même droit à ce petit répit.

Pour entretenir une conversation, écouter la radio ou la TV, on doit garder les fenêtres closes; imaginer cela en plein été: le supplice de Tantale servi à la moderne, quoi!

Si vous tentiez, Monsieur le Maire, de passer une nuit dans une de ces maisons riveraines, vous saisissez avec acuité l'urgence nécessaire d'une telle réglementation. Sans doute n'est-il pas nécessaire que vous en arriviez là pour vous convaincre et j'espère qu'à la suite de cette lettre, vous saurez prendre les mesures qui s'imposent afin d'accorder à vos concitoyens un droit qu'ils réclament à grands cris, la paix, la nuit tout au moins.

J. Bourassa, Montréal.



"S'ils écoutaient mes conseils, les Israéliens et les Arabes pourraient trouver rapidement un moyen de s'entendre!..."

Qu'attend-on pour bâtir un hôpital dans Saint-Henri?

Monsieur le Rédacteur,

Voici copie d'une lettre adressée à M. Camille Martellani, député de Saint-Henri à l'Assemblée législative du Québec. Monsieur Martellani,

Votre ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, disait récemment, d'après un article paru dans LA PRESSE: "L'assurance-maladie c'est pour bientôt".

Et plus loin: "Le Québec, étant essentiellement de culture et de langue française et devant tenir compte de l'influence de tout un continent de langue anglaise, se doit donc de conserver intact son capital humain". Quelle phraséologie, comme elles sont jolies ces paroles d'un ministre de la Santé du Québec, d'un ministre qui ignore depuis 30 ans au moins les citoyens de Saint-Henri qui veulent un hôpital français dans Saint-Henri ou même dans Sainte-Anne pour les futurs citoyens de la Petite Bourgogne.

Dans tous les comités de la province il semble y avoir des subventions pour l'agrandissement ou la construction d'hôpi-

aux mais chez nous, dans le sud-ouest de Montréal, rien. M. Martellani, êtes-vous vraiment le député de Saint-Henri; si oui, qu'attendez-vous pour faire construire cet hôpital que tous les citoyens réclament depuis 30 ans.

Nous ne vous croyons pas capable d'attendre seulement quelques mois avant la prochaine élection pour venir trouver les citoyens une autre fois cette question de l'hôpital français dans le sud-ouest de Montréal. Vous n'avez aucune excuse pour que cet hôpital ne soit pas en chantier actuellement. Pourriez-vous être un peu humain pour ces gens qui vous ont élu? Ils ne méritent pas cette attente; ce sont des braves travailleurs, des gens honnêtes qui gagnent leur salaire, mais qui réagissent et punissent parfois très sévèrement les exploités.

Un journal de l'ouest de Montréal vous prêtait récemment cette phrase: "J'ai l'hôpital de Saint-Henri dans mes poches!" Eh bien, si c'est vrai, qu'attendez-vous pour le déposer par terre cet hôpital. M.

Martellani, soyons logiques, cet hôpital faites-le bâtir au plus vite; vous êtes au pouvoir depuis déjà plus d'un an. Ne méprisez pas vos électeurs plus longtemps. Ne jouez pas à la petite politique. C'est peut-être d'ailleurs cette question qui a coûté le siège à votre prédécesseur, M. Philippe Lalonde. Nous nous croyons très pa-

tients avec vous, mais voilà que nous avons peur que vous attendiez encore seulement avant les prochaines élections pour repenser aux assemblées politiques de l'hôpital français de l'ouest de Montréal.

Georges Lemire,

président de la section Iberville de la SSJB de Montréal.

Faire visiter notre province aux étrangers employés à l'Expo

Monsieur le Rédacteur,

Depuis l'ouverture de l'Exposition universelle de 1967, la presse et les autres médias d'information se sont plu à signaler l'hospitalité provinciale de nos compatriotes, mais il ne faudrait pas penser pour autant que nous avons fait tout ce dont nous sommes capables pour bien accueillir chez nous les nombreux visiteurs de l'étranger qui ne sont pas ici comme touristes.

En effet, nous avons le privilège d'avoir à Montréal des centaines de personnes qui, soit comme hôtesse de pavillons, soit comme responsables de la représentation de leurs pays

respectifs à Montréal, souhaitent connaître notre pays d'avantage et, entre autres, la province de Québec.

Il serait souhaitable que ceux qui ont les moyens et le savoir-faire nécessaires, pensent à faire plaisir à nos visiteurs et les invitent chez eux pour un repas, une soirée, pour visiter l'un de nos nombreux sites historiques ou pour voyager vers des endroits de villégiature ou autres. Nous pourrions ainsi faire bénéficier nos amis étrangers des choses que nous aimons et procurer à nos invités une impression durable du peuple accueillant que nous pouvons être.

René-E. Boulay, Montréal.

L'enseignant doit posséder une valeur humaine totale

Le ministre de l'Éducation du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, a exposé devant la Corporation des Instituteurs catholiques (CIC) à son récent congrès à Montréal, sa conception de l'enseignant, à qui il voudrait reconnaître deux traits essentiels, la compétence et la personnalité. Voici un extrait de sa conférence.

Je n'insisterai pas sur le premier de ces traits, car tous, je pense, en reconnaissent la nécessité. Je vous dirai simplement qu'à mon avis, un haut degré de culture générale et une connaissance approfondie des disciplines à enseigner ne suffisent pas à faire, du savant, un professeur compétent. Je crois, avec tous les spécialistes de la psychologie et de la pédagogie, qu'une formation professionnelle spéciale est nécessaire à quiconque veut se livrer à l'enseignement et à l'éducation de la jeunesse. Sans doute, le contenu et le degré de cette formation professionnelle peuvent et même doivent varier selon la nature des fonctions, mais je conçois difficilement que l'on puisse s'en dispenser totalement. Je reconnais qu'il puisse exister des professeurs et des éducateurs-nés comme il existe, dans tous les arts, des virtuoses qui font des merveilles sans avoir jamais reçu un entraînement formel dans leur discipline. Ce sont là des cas d'exception à partir desquels il serait assez peu logique d'établir des règles générales.

Si l'on accepte, comme je le disais il y a un instant, que le maître n'est pas seulement un enseignant mais aussi un éducateur, il faut admettre que la compétence professionnelle ne suffit pas mais qu'il faut aussi posséder une personnalité, être une valeur humaine que l'élève puisse admirer et respecter, et à laquelle il puisse s'identifier. La compétence est évidemment l'un de traits importants de cette personnalité mais, si grande soit-elle, elle ne suffit pas à produire cette valeur humaine totale nécessaire à tout éducateur. Pour ma part, je refuserais de confier l'éducation de mes enfants à des cerveaux mécaniques ou électroniques, si perfectionnés et si bien nourris soient-ils. Je préférerais des maîtres peut-être un peu moins savants, mais doués d'un jugement sûr, travailleurs acharnés, ayant un souci profond du travail bien fait et un sens inné de la probité intellectuelle. Je voudrais qu'à ces qualités de l'esprit s'ajoutent des valeurs morales fondamentales, comme le sens profond de la justice et une charité débordante.

L'œuvre de l'éducation, à l'école comme dans la famille, est essentiellement une œuvre d'amour et présuppose chez l'éducateur l'engagement et le don total de soi, qui s'appelle "charité" quand on n'a pas peur des mots.

Ce sont là des propos qui peuvent paraître tabous dans un monde hanté par la matière et la technique, mais il n'en reste pas moins que la technologie n'a pas encore réussi et ne réussira jamais à rendre l'humanité plus humaine. Seule la charité, qu'on l'appelle engagement, don de soi, communication, fraternité, peut rendre l'homme plus humain.

Je voudrais, enfin, pouvoir découvrir chez les maîtres de mes enfants de vraies valeurs sociales, civiques et religieuses. Je voudrais des hommes et des femmes profondément engagés dans la vie de

la communauté dont ils seront, en même temps que le reflet, les éléments les plus dynamiques. Ces hommes et ces femmes n'auraient pas besoin d'être prédicateurs ou moralisateurs. Ils n'auraient pas besoin, non plus, d'accomplir des actions d'éclat. Il leur suffirait d'être présents au milieu de leurs élèves pour rayonner la vérité, la justice, la charité et toutes les autres vertus, tant il est vrai que l'on agit non pas tellement par ce que l'on dit, ni même par ce que l'on fait, mais surtout par ce que l'on est.

Choix et formation des maîtres

Ceux à qui incombe la tâche de choisir et de former des maîtres de cette qualité ont une lourde et grande responsabilité. C'est dans cette perspective que nous nous proposons de mettre en vigueur le plus tôt possible, dès que les instruments nécessaires auront été mis au point, le système de probation et du permis temporaire préalable au brevet permanent.

Plusieurs sont aujourd'hui d'avis, et je partage cette opinion, que si le maître doit être considéré comme un véritable professionnel, le degré minimum de formation académique que l'on doit exiger de la grande majorité doit être celui du premier diplôme universitaire. La nature de ses fonctions exige souvent davantage, même si certaines tâches spécifiques peuvent être très bien accomplies par des personnes qui ne possèdent que le strict minimum de quatorze années de scolarité comme le recommande le Rapport Parent et comme le veut le Règlement No 4. Il s'agit là, bien entendu, d'un strict minimum pour un nombre minimum de maîtres et de fonctions.

Lorsque je parle de formation de niveau universitaire, je n'entends pas par là que cette formation doit nécessairement être acquise dans les cadres physiques des seules universités existantes. Je veux simplement désigner, par cette expression, un niveau et une qualité de formation comparables à ce que donnent les universités.

Il est bien évident que cet objectif idéal ne peut être atteint à brève échéance, mais je crois que nous ne devons rien négliger pour nous y acheminer progressivement et le plus rapidement possible, tout en évitant de créer des perturbations dans la profession enseignante et tout en répondant aux besoins actuels d'un nombre sans cesse croissant de professeurs.



Médaille décernée à LA PRESSE par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE, est publiée par la Compagnie de Publication de la Presse Limitée, 200, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radio-diffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés. Abonnement par la poste, un an: Canada: \$23.00 — États-Unis: \$45.00. "Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."



Pour aider l'Irian occidental

L'OACI a acheté trois avions DHC-6 Twin Otter pour participer au développement de l'Irian occidental dans le cadre du Fonds des Nations unies. Le Twin Otter, fabriqué de Havilland, est un avion d'une rare maniabilité, pratique du point de vue économique et pouvant transporter jusqu'à 19 passagers. Il n'a besoin pour décoller ou atterrir que d'une piste de pelouse de 200 pieds.

les tribunaux

McKenna n'ayant pas été identifié positivement est libéré à l'enquête

Joseph McKenna, 39 ans, de Pierrefonds, a été libéré hier, par le juge Maurice Fautoux à cause d'une absence d'identification positive. Il était accusé de vol avec violence sur la personne de M. Urban McKenzie, du 645 Avenue Gordon, à Verdun. La libération a été décidée à l'issue de l'enquête préliminaire.

L'incident s'est déroulé aux

Sept ans de pénitencier

Le juge en chef Edouard Archambault a imposé, hier après-midi, une peine de sept ans de pénitencier à un jeune homme de 23 ans, Romand Nadeau, du 3733, de la rue Dandurand, à Rosemont.

Il avait été reconnu coupable d'avoir commis six vols à main armée, tous dans des maisons de Longueuil, le ou vers le 15 mai de cette année. Les victimes de ces vols sont : M. André Lemieux, \$35., en espèces sonnantes; Mme Joseph Pelletier, pour un vol de téléviseur et d'argent, le tout pour un montant de \$680.62; M. Murray Clark, \$15., en argent; Mme J.-B. Gagné un dollar en monnaie; Mme R. Poirier, \$30., en espèces et Mme P. Tremblay, \$219 en argent.

petites heures mardi matin à l'intérieur du café Clover, à l'angle des rues Closse et Ste-Catherine, dans l'ouest de Montréal.

McKenzie a raconté à la cour qu'il avait bu quelques consommations avec des étrangers et qu'au moment de quitter les lieux il fut assailli par derrière par un individu qui lui intima l'ordre de lui remettre son portefeuille... sous la menace de le lancer au bas de l'escalier.

Après s'être excusé, McKenzie dit avoir suivi l'agresseur à travers quelques rues du centre-ville, en taxi pour revenir au café. Alertant des officiers de police qui patrouillaient le secteur, le plaignant leur indiqua le cabaret où McKenna fut appréhendé.

Me Edwin Murphy, qui représentait l'accusé, a fait dire à McKenzie qu'il ne pouvait identifier positivement le prévenu comme celui qui lui avait soustrait son portefeuille contenant \$35. Le plaignant déclara également n'avoir pas recouvré son argent quand McKenna eut été arrêté. Enfin, McKenzie admit avoir ingurgité plusieurs libations avant d'être victime de l'assaut dont il se plaint.

Boisjoly désire être incarcéré à la prison commune

Jean-Paul Boisjoly, condamné dans l'affaire des faux certificats et détenu au pénitencier de St-Vincent-de-Paul (institut Leclerc) s'est adressé au solliciteur général, M. Lawrence Penneil, pour qu'il lui soit accordé de retourner à Bordeaux, en attendant l'issue de son appel sur la condamnation qu'il a subie.

Il s'adresse au ministre pour obtenir de retourner où il aurait dû demeurer c'est-à-dire à la prison commune.

En vertu de la loi c'est son droit strict, dit-il, qu'il réclame, car son séjour à Bordeaux lui permettra de préparer plus adéquatement en appel une défense pleine et entière, à l'automne prochain, lorsque son appel sera entendu.

Les Métallos continuent la lutte à la Northern Electric

par Michel-M. Tremblay

"Les Métallos promettent solennellement aux employés de Northern Electric que quand nous signerons un contrat au terme de cette lutte, et à la différence de l'Association, chaque travailleur connaîtra exactement la date et la façon de quitter les Métallos s'il le désire. La liberté d'association de tout employé est une liberté sacrée que les Métallos vous obtiendront. Les libertés civiles au Québec ne sont pas à vendre : ni M. Meehan, ni Northern Electric, ni la CRT ne réussiront à étouffer la liberté des travailleurs. Déjà les employés de Northern n'ont plus à "puncher" leur sort de l'usine : ils exigent maintenant de savoir quand ils pourront "puncher" leur sortie de l'Association."

Prénant à partie le président de l'Association des employés

de production de Northern Electric, le directeur du syndicat des Métallos, M. Jean Gérin-Lajoie a déclaré que "le président a refusé de discuter l'aide des Métallos aux grévistes et que ce refus a privé 7,000 employés de six semaines de salaire".

Pour éviter qu'une telle situation se reproduise, M. Gérin-Lajoie affirme que "le gouvernement doit spécifier le droit des travailleurs à changer d'association ou de syndicat". Et pour ce faire, il propose d'appeler la dernière décision de la Cour Supérieure, qui leur refusait l'accréditation des employés de la compagnie Northern Electric.

A l'intérieur d'une même unité de négociations, comme pour les employés de Northern Elec-

tric, on signe deux conventions collectives qui se terminent à des dates différentes. Selon M. Lajoie, la CRT a toujours refusé d'enquêter sur le statut de l'Association parce que les contrats de travail n'expirent pas au même moment.

"C'est justement cette situation qu'il faut corriger" a poursuivi le leader syndical; car, cela laisse aux dirigeants actuels le loisir d'agir comme ils l'entendent.

"Dans cette lutte pour la liberté d'association, vous avez l'appui des Métallos et nous ferons l'impossible pour y ajouter l'appui de la Fédération des Travailleurs du Québec et du Congrès du Travail du Canada a, par ailleurs, déclaré M. Gérin-Lajoie dont l'objectif est de redonner aux employés de Northern Electric leur liberté démocratique d'association.

Seven-Up : des scabs sont au travail

La grève n'est pas terminée à la compagnie Seven-Up. Même si le travail a repris depuis déjà quelques jours, M. Roland Paquin, président de la section 239 de l'Union internationale des brasseries et liqueurs douces, déclare que "la compagnie a engagé un nouveau personnel, et que 43 scabs jouent le jeu de la compagnie et du district 50".

"Les 123 employés en grève ont été remplacés par des étudiants et d'autres travailleurs; ce qui permet à la compagnie de fonctionner presque normalement", de poursuivre M. Paquin, car 62 des 75 routes étaient comblées hier matin, par ces gens venus de l'extérieur.

M. Roland Goedike, directeur de l'Union Internationale, ajou-

te que "les scabs et même les autres veulent faire croire au public que la grève est terminée en livrant comme à l'habitude les liqueurs douces, au contraire, la grève continue".

La convention est ratifiée chez Renault

M. Maurice Vassart, représentant du syndicat international des Travailleurs unis de l'automobile, annonce que les négociations entre la section 698 de son syndicat et Renault automobiles ont produit une convention collective qui a été ratifiée par les travailleurs qu'elle protégera. Ce règlement fait dispa-

SUCO a besoin de 50 autres volontaires

Le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) espère que 50 autres volontaires viendront se joindre prochainement au groupe de Canadiens-français qui iront travailler à l'étranger durant les deux prochaines années.

L'organisme, après cinq ans d'expérience, estime toutefois qu'en invitant les Canadiens à offrir leurs services dans les pays francophones d'outre-mer, on a peut-être trop insisté sur "l'aspect missionnaire" de ces services.

"Misan sur la générosité et l'idéalisme des jeunes on leur a présenté le service outre-mer dans les cadres de SUCO comme un don total de sa personne pour une période de deux ans dans quelque contrée lointaine laissée en panne par la décolonisation d'après-guerre."

SUCO déclare dans un communiqué que s'il est vrai que les Canadiens français ont rendu et continuent de rendre de grands services

dans les pays francophones du tiers monde, les lettres qu'ils envoient démontrent quand même qu'ils en retirent de grands bienfaits.

SUCO cite les témoignages de plusieurs jeunes Canadiens français et Canadiennes françaises, qui racontent tous et toutes leurs expériences. Une Montréalaise, professeur au Rwanda, écrit: "Dans mon milieu, j'étais considérée comme active et de parole facile. Maintenant, seuls l'action et l'écoute des autres sont efficaces. J'existe, maintenant je vis."

Une jeune fille de Montmagny dirige une école de filles à Grand-Bassam, République de la Côte d'Ivoire. Elle écrit: "L'enrichissement intellectuel est porté sur un plan totalement différent. Alors que chez nous on est saturé de possibilités, ici, il faut savoir les découvrir et, à la fin, admettre que le séjour apportera beaucoup plus d'enrichissement humain qu'intellectuel."

raire la menace de grève annoncée il y a quelque temps.

En vertu de la convention renouvelée pour deux ans, les employés de service de l'agence de distribution des voitures françaises au Canada toucheront une augmentation générale de 25 cents l'heure rétroactive au premier juin dernier, une autre augmentation de 20 cents un an plus tard et une dernière augmentation de 5 cents le premier janvier 1969. En outre, ils jouiront de cette année d'un régime de vacances amélioré, les employés auront également droit à une semaine de vacances supplémentaire quand ils se marieront. Ils ont également obtenu un congé payé de plus, ce qui porte le total à neuf. Outre un congé de deuil de trois

jours, un jour de congé en cas de naissance d'un enfant, ils ont obtenu une allocation de 10 pour cent du coût des outils pour les employés qui ont plus de deux ans d'ancienneté et différentes autres améliorations.

EXAMEN DE LA VUE

Bruno Quesnel O.D., Optométriste, bureau chez

Peoples Credit JEWELLERS

1015 ouest, Ste-Catherine VI. 9-7071

Cette semaine dans...

La Patrie

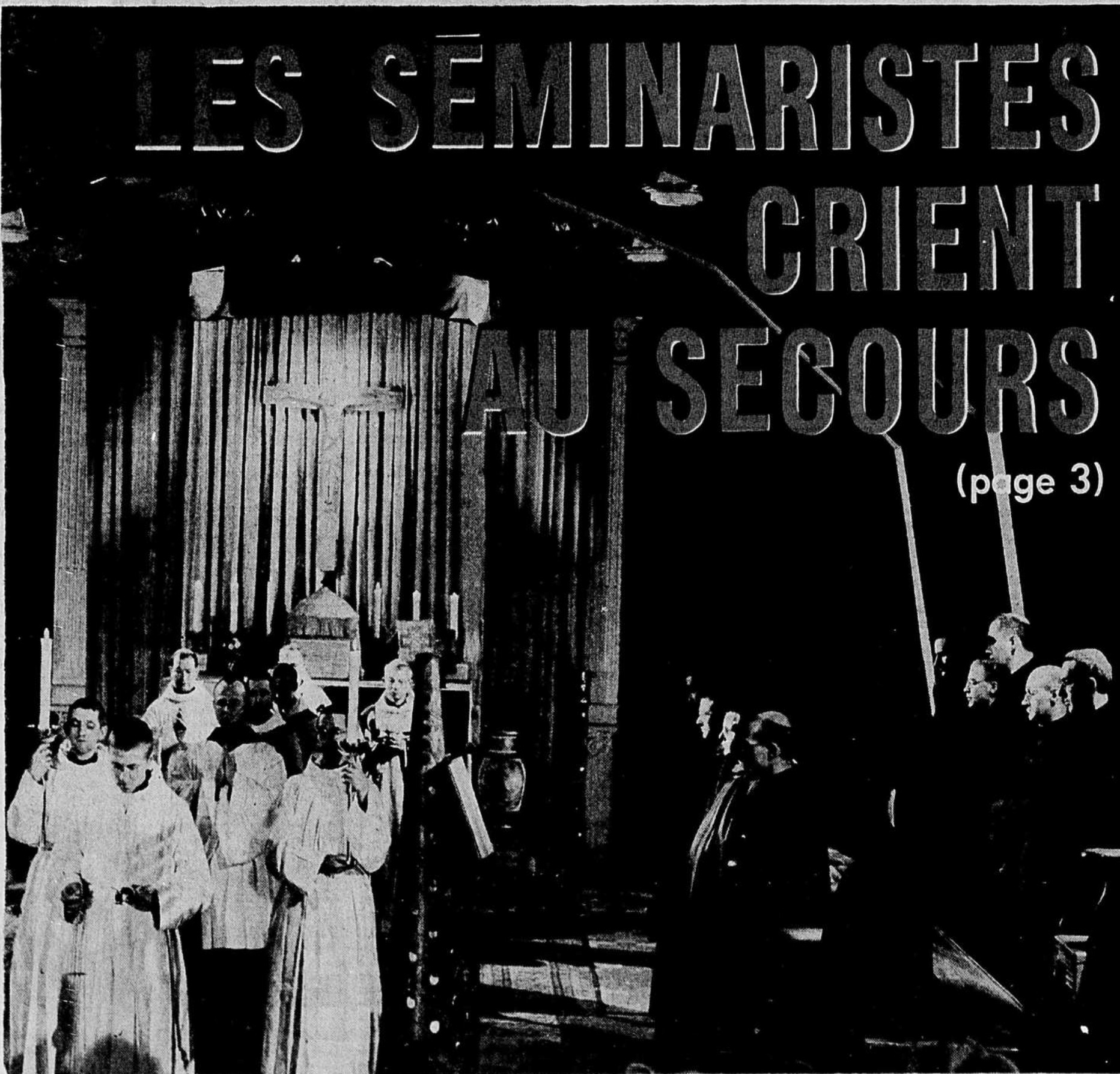
L'HEBDO DES CANADIENS FRANÇAIS

Montréal, semaine du 16 juillet 1967

8e année / numéro 28 / Canada 15c / Etats-Unis 20c

LES SÉMINARISTES CRIENT AU SECOURS

(page 3)



Les "diggers", de faux beatniks

(page 5)

Un million en un an aux voleurs de Brink's

(page 14)

New York présente ses modes d'automne

(page 19)

La contribution du Danemark à la gaieté du monde



Cherry Heering, fabriqué pour la première fois à Copenhague en 1818, est toujours fabriqué exactement de la même façon, exactement au même endroit, par la famille Heering.

Cherry Heering est fabriqué avec de belles cerises noires du Danemark. Son riche bouquet de cerises noires et sa saveur en font une liqueur unique.

Cherry Heering est une liqueur dont la saveur réconfortante de cerise donne exactement la note qu'il faut à la fin d'un repas. Sur de la glace ou à l'eau, il est délicieux. Versé sur de la crème glacée, il fait un dessert sensationnel.

Cherry Heering est un délice danois aussi populaire que la pâtisserie danoise, aussi raffiné que les meubles danois. Cherry Heering est la contribution du Danemark à l'amitié mondiale et à la bonne humeur internationale.



Le réaménagement du secteur Champ-de-Mars se poursuit

Le pic du démolisseur est intervenu une fois de plus. Et l'on a ainsi démolé une dizaine de bâtiments sis, cette fois-ci, côté sud de la rue du Champ-de-Mars, entre la rue Bonsecours et un terrain de stationnement situé à l'angle sud-est des rues Champ-de-Mars et Gosford. La ville utilisera éventuellement l'emplacement pour aménager une partie du centre administratif projeté dans le voisinage de l'hôtel de ville. Ce petit emplacement qui se trouve tout juste au nord du quartier général de la police servira entre-temps de parc de stationnement, apprend-on, à l'hôtel de ville.

Plus tard, dans la soirée, et en dépit des protestations renouvelées de M. Roy, M. Cellier décida que la nouvelle passerait. Dans son témoignage, M. Roy a déclaré, étant interrogé par Me Daoust, qu'au cours d'une conversation téléphonique qu'il eut avec M. Peladeau, l'après-midi du 29 juin, le propriétaire du "Journal de Montréal" et du "Journal de Québec" semblait très en colère. Il aurait précisé que "des têtes sauteraient". Interrogé plus tard par Me Letarte, M. Cellier a déclaré qu'il n'y a pas eu de déplacement à la rédaction depuis le 29 juin.

total de places dans ces deux centres sera donc de 105. Le ministère croit donc pouvoir éviter la situation déplorable dénoncée par le directeur Gilbert.

Selon le directeur de la police, M. Gilbert, des démarches ont été effectuées par le juge en chef de la Cour de bien-être social, M. Jean-Paul Lavallée, afin qu'une aile présentement inoccupée de la prison des femmes, rue Tanguay, soit utilisée pour les jeunes filles aux prises avec des problèmes familiaux. Interrogé au sujet de cette éventualité, M. Blanchard a souligné que la prison des femmes, à Bordeaux, relève du ministère de la Justice et non du ministère de la Famille.

EXPLOSION

SUITE DE LA PAGE 3
personne n'a été témoin de l'incident, bien que le restaurant attendant au cabaret était

ouvert et que plusieurs clients étaient dans la place. Tous ont entendu l'explosion, mais personne n'a rien vu. Des techniciens du laboratoire mobile de la police de Montréal ont été dépêchés sur les lieux, afin de procéder à des expertises. Tard ce matin, on n'avait pas encore découvert l'engin, mais l'on croit qu'il s'agirait de bâtons de dynamite.

REDACTEUR

SUITE DE LA PAGE 3
une maison et se mettrait à la recherche de lances d'arrosage.

C'est le 28 juin que M. Cellier décida de passer la nouvelle dans l'édition du lendemain, il a d'ailleurs pris toute la responsabilité de la décision et de l'ordre qu'il a donné de la faire rédiger par un reporter général, M. Jean-Claude Jodoin.

Au cours d'une conversation téléphonique, vers 8 h. ce soir-là, le chef des nouvelles, M. Denis Lamoureux, mit M. Serge Roy, à Québec, au courant des grandes lignes de l'affaire en lui disant que c'était la manchette du jour. M. Roy s'objecta fermement et téléphona à M. Peladeau pour lui faire part de sa dissidence. M. Peladeau lui aurait déclaré: "Je téléphone. Je m'en occupe."

"Soyez prudent"

Selon le témoignage de M. Lamoureux, M. Peladeau lui aurait conseillé d'être très prudent et de tenir compte des objections de M. Roy. Le chef des nouvelles se souvient notamment avoir entendu M. Peladeau lui dire: "C'est évident que Crompton joue sa tête avec cette affaire."

Plus tard, dans la soirée, et en dépit des protestations renouvelées de M. Roy, M. Cellier décida que la nouvelle passerait.

Dans son témoignage, M. Roy a déclaré, étant interrogé par Me Daoust, qu'au cours d'une conversation téléphonique qu'il eut avec M. Peladeau, l'après-midi du 29 juin, le propriétaire du "Journal de Montréal" et du "Journal de Québec" semblait très en colère. Il aurait précisé que "des têtes sauteraient". Interrogé plus tard par Me Letarte, M. Cellier a déclaré qu'il n'y a pas eu de déplacement à la rédaction depuis le 29 juin.

L'affaire du cautionnement a été expliquée devant le Tribunal par Yvon Germain, de Québec, qui est actuellement détenu à St-Vincent-de-Paul. Germain a déclaré qu'il a reçu, un jour, à sa résidence, à Québec, — il n'était pas encore détenu — un téléphone de Blais-Leboeuf, de Montréal, lui de-

mandant s'il voulait cautionner pour Mme Claudette Riopel et Claude Brunel. La mère de Germain cautionna en faveur de Brunel \$10,000 sur immeuble et Blais-Leboeuf remit ultérieurement la somme de \$1,000 à Germain, lors d'une rencontre dans un restaurant de Québec. Germain donna les \$1,000 au greffe des Sessions de la paix. Plus tard, lorsque Mme Riopel bénéficia d'une sentence suspendue pour une accusation très réduite, Germain retira lui-même les \$1,000 et endossa le chèque. Selon l'entente, il devait remettre le montant à Claude Brunel mais celui-ci étant décédé, il le remit à Mme Riopel, qui ne put le changer à la banque. Il le changea lui-même par la suite et remit le montant à Blais-Leboeuf.

CURE

SUITE DE LA PAGE 3

tiquée sur le corps de l'autre femme, âgée de 74 ans, ni sur celui de l'homme, qu'on exhumera prochainement.

Traitements expérimentaux

Le sérum de rajeunissement était constitué de cellules de bœuf d'embryon de brebis. Le traitement est connu sous le nom de "cellulothérapie". Pour obtenir le sérum, on prélève les cellules vivantes de l'embryon d'une brebis, on les broie de façon à en faire une mixture administrable par injections. Ces traitements "expérimentaux" auraient débuté au mois d'avril.

C'est l'inspecteur Adrien Cardinal, du Bureau des enquêtes criminelles, qui a chargé les sergents-détectives Marcel Allard et Julien Giguère de l'enquête.

Le médecin qui a donné les injections sera appelé à déposer, de même que deux autres médecins. On parle en tout de cinq témoins.

Un médecin était détenu sur mandat du coronar, au début de la semaine, mais Me Laurin Lapointe a ordonné sa libération par la suite.

L'inspecteur Cardinal a souligné hier qu'il ne connaissait pas d'autres cas semblables.

CROTEAU

SUITE DE LA PAGE 3

rier de l'agence INTERPRESSE, est le témoin suivant. Questionné toujours par Me Archambault, il dit avoir accepté de travailler pour Croteau, le jeudi, 15 juin dernier, à raison de \$1.25 l'heure.

Laissons-le s'exprimer, c'est savoureux: "Croteau m'a dit de regarder ce qu'il faisait, puis de ne pas rester à rien faire. J'ai pu peut-être donner quelques massages, mais jamais de traitements

complets. Plus tard, soit le 20 juin, j'ai fait embaucher André Primeau, le vice-président de l'agence. Les massages consistaient en l'application d'huile sur un patient à raison de cinq dollars du massage. Je me servais aussi du vibreur. J'ai porté les mêmes vêtements que le "Docteur".

Puis le témoin raconte qu'un certain jour, il a "reçu" Mme Armand Laframboise. "J'étais comme l'assistant du "Docteur", j'avais été embauché comme technicien. Une fois que Mme Laframboise fut entrée dans le bureau de Croteau, il a pris une plaque radiographique, l'a placée sur un "visionneur" et a dit: "Mme Laframboise, votre colonne vertébrale est croche". Il y avait le numéro 442 d'indiqué sur la plaque. La cliente a dit à Croteau "qu'elle ne comprenait pas que sa colonne... fut croche, qu'elle avait eu un accident tout récemment, qu'elle avait eu des côtes de fracturées".

Elle a répété qu'elle ne comprenait pas que la radiographie que Croteau était censée avoir prise d'elle n'indiquait pas l'endroit de ces fractures, qu'elle ne comprenait pas que sa colonne fut si "croche". Le "Docteur" lui a alors dit: "C'est la raison pour laquelle vous avez si mal au dos". Et il a commencé le traitement.

Le témoin affirme qu'il n'était pas là quand la "radiographie" de Mme Laframboise a été prise.

Autre patiente-cliente même numéro 442

Et Pierre Carignan affirme qu'une dame Langis s'est présentée "pour son verdict", qu'il a noté que Croteau avait sorti une plaque radiographique portant aussi le numéro 442... avec la même déviation, la même colonne "croche".

M. André Primeau, le vice-président de l'agence, est appelé ensuite comme témoin et affirme "qu'il avait vu le même numéro de plaque, donc, le 442 pour Mme Laframboise". Il identifie Mlle Lahaye. Le photographe Mathieu est rappelé et affirme aussi qu'il a remarqué le numéro 442 sur la plaque qu'il a photographiée.

Carignan affirme plus tard, au cours de son interrogatoire, qu'avant de se rendre chez Croteau, il avait accompagné Mlle Lahaye au Royal Edward Institute, hôpital où l'on soigne les maladies des poumons et où une radiographie avait été prise de sa colonne vertébrale.

"Une autre dame s'est présentée au bureau de Croteau, poursuit le témoin, et on a fait semblant de prendre des radiographies. Je n'approuvais pas ça mais le "Docteur" m'a dit: Fais semblant d'en prendre... dans les hôpitaux ils font la même chose. Alors j'en ai pris une, mais "le courant électrique" de la machine était fermé."

Croteau aurait eu un certain moment "à ses deux assistants". Plus on fait mal aux clients, plus ils sont intéressés à revenir. Il faut savoir les impressionner.

Bassins de femmes... et d'hommes

client du nom de Richard Sicotte. "Dans son cas, toujours selon le témoin, Croteau lui aurait demandé de trouver "un bassin" et une "clavicule" dans une "pile" de radiographies... et le verdict a été rendu. J'ai demandé au "Docteur" comment on pouvait établir la différence entre un "bassin" de femme et un "bassin" d'homme, et il m'a répondu qu'il existait une différence, mais que les clients, eux, ne connaissent rien sur cette différence." Mlle Lahaye et Mme Laframboise ont déposé comme témoins de la poursuite. Elles ont corroboré les versions des témoins précédents. La première a dit qu'avant de recevoir son diplôme d'infirmière, elle avait reçu un examen physique général et s'était fait radiographier la colonne vertébrale, et qu'on n'avait rien trouvé de "croche" dans sa colonne. Puis, elle explique avoir versé de l'argent à Croteau pour des traitements.

Mme Laframboise affirme aussi avoir "payé" le "Docteur" pour un traitement et qu'un de ses assistants, autre que Carignan et Primeau, lui avait fait très mal, qu'elle avait connu son verdict... par la plaque 442.

Et l'instruction de l'enquête préliminaire a aussi permis aux personnes présentes dans la salle d'audience d'apprendre que chez Croteau, on faisait le lavement des oreilles avec... des bisbuits.

Enfin, disons que les deux enquêteurs Primeau et Carignan, contre-interrogés toujours par Me Beaudry, ont affirmé que l'agence dont ils sont les chefs avait été formée dans le but d'informer le public par des reportages touchant tous les domaines.

Au cours de la dernière phase de l'instruction, Me Archambault a amené Mme Laframboise à révéler "que si elle avait porté plainte contre Croteau, c'est que celui-ci "lui avait "passé" une mauvaise radiographie".

ANNONCE

VOTRE DENTIER vous gêne-t-il?

Ne souffrez pas la gêne de sentir votre dentier bouger, voire même se détacher complètement chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler ou rire. Supprimez votre dentier d'une petite quantité de FASTEETH. Cette poudre agressive vous garantit un maximum de sécurité et de confort en tenant votre dentier fermement en place. Ne rince ni pâte ni gomme, ne laissez aucun goût. Formule alcaline (non acide). FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Des motels temporaires dignes d'un bidonville

(R.-J.B.) — "Nombre de motels temporaires approuvés par le Service provincial de logement restent en-deça de standards raisonnables pour des logements que les visiteurs paient \$22 et plus par jour", a déclaré hier M. Lucien Saulnier.

Le président du Comité exécutif a ajouté que des plaintes sont enregistrées par centaines dans les Better Business Bureaus de toute l'Amérique du Nord concernant la condi-

tion du logement à Montréal durant l'Expo.

La plupart des plaintes concernent des prix exorbitants et des pertes de dépôts dans les motels-fantômes.

"Le contrôle de la qualité de l'hôtellerie est une responsabilité exclusivement provinciale et dans la plupart des cas la ville de Montréal est dans l'impossibilité de traduire les contraventions en justice."

Dans certains cas ex-

trêmes, la ville de Montréal, comme le démontre la décision de refuser à 200 propriétaires la permission de louer des chambres, agit énergiquement.

"La bonne renommée de Montréal comme centre touristique est irrémédiablement ternie par des propriétaires qui louent à des visiteurs des garages, des hangars et des réduits indignes des hôtes de qualité qui nous arrivent de partout", a ajouté M. Saulnier.

Les délinquantes seront protégées contre la promiscuité à Bordeaux

par Claire Dutrisac

Le ministère de la Famille et du Bien-être social vient de prendre les dispositions nécessaires pour qu'à l'avenir, on ne soit plus obligé de placer des jeunes adolescentes avec des prostituées à la prison de Bordeaux.

Il y a quelques semaines, devant les chefs de police et les pompiers réunis en congrès, à Hull, le directeur du service de la police de Montréal avait révélé que, la semaine précédente, huit adolescentes, âgées de 14 à 16 ans, qui avaient déserté leur foyer et avaient été repérées à l'Expo, avaient ainsi échoué à la prison des femmes, faute d'espace au Centre d'accueil de la rue Sherbrooke, à Montréal.

M. Gabriel Blanchard, directeur des ressources institutionnelles pour les enfants, au ministère de la Famille, a fait la déclaration suivante: "La situation a été tendue, ces mois derniers, car, pour diverses raisons, un certain nombre de jeunes filles du Centre d'accueil ont "collé" à l'institution qui peut accueillir 60 pensionnaires. Là-dessus est venue se greffer l'Expo et ses conséquences dans ce secteur."

Les adolescentes qui désertent leur foyer et sont retrouvées à l'Expo sont relativement nombreuses. Le ministère de la Famille a ouvert, il y a quelques temps, deux secteurs du Centre Berthelet, situé à Rivière-des-Prairies, pour les cas dits de détention, c'est-à-dire les ado-

lescentes qui attendent leur comparution devant le juge de la Cour de bien-être social. Chaque secteur compte 15 places. Dans l'une des sections, le séjour maximum est de trois mois, dans l'autre de sept jours.

Des pressions ont été faites afin de faire sortir du Centre d'accueil de la rue Sherbrooke un certain nombre de jeunes filles. Hier matin, le sous-ministre de la Famille, M. Roger Marier, a adressé un télégramme au directeur du Centre Berthelet, le colonel Val LeDuc, l'autorisant à ouvrir une troisième section de 15-places. D'ici sept ou huit jours, on aura procédé à la modification des lieux qui s'impose et le personnel aura été embauché. Le nombre



Tirage populaire au pavillon autrichien

Trois membres du personnel du pavillon de l'Autriche ont procédé hier au tirage mensuel des quatre gagnants du concours "Vision de l'Autriche". De gauche à droite: Mlle Roswitha Kleiner, M. Jernot Friedrich, et Mlle Gabi Reis. Les gagnants de juin viennent de Montréal, Saskatoon et Vancouver. Ils recevront leurs prix dimanche, et ils seront les hôtes à déjeuner du gerant du pavillon, M. Franz Janta.

Emerveillez-nous en douce!.. comme le moelleux Seagram's 83

Voir c'est croire quand on surveille l'extraordinaire Randi, magicien et escamoteur de réputation internationale. Et goûter c'est croire quand on se verse du Seagram's 83. Portez-le à vos lèvres et vous apprécierez aussitôt la différence. Vous vous apprêtiez à déguster un whisky véritablement moelleux... le moelleux Seagram's 83. Ne me dites pas que vous n'avez pas encore éprouvé ce plaisir? C'est étonnant!

LE MOELLEUX SEAGRAM'S 83
façonné depuis 1883 la bonne renommée du whisky canadien

Sur la côte nord on étudie en français, mais on doit gagner sa vie en anglais

par Yves Leclerc

envoyé spécial de LA PRESSE

BAIE COMEAU — Une population canadienne-française, mais obligée de parler anglais dans son travail, disséminée dans une région immense, peuplée "à peine de quoi faire une ville raisonnable", parsemée de villages dont bon nombre ne sont même pas reliés par une route, démunie d'institutions d'enseignement supérieur et trop pauvre, malgré la richesse vantée de son sous-sol, pour s'en donner.

Tel est le portrait qu'ont donné de leur région, hier, les organismes d'éducation de la côte nord qui se présentaient devant le Conseil supérieur de l'Éducation, réuni en assemblée régulière à Baie-ComEAU.

Comme dans d'autres régions moins favorisées, les membres du Conseil ont remarqué la vigueur et l'ingéniosité avec lesquelles les gens de cette partie du Québec combattent les difficultés auxquelles ils ont à faire face; ils ont cependant déploré un certain chauvinisme ou esprit de clocher qui les empêche parfois de collaborer et de travailler ensemble.

Parmi les principaux problèmes soulevés au cours des audiences, il y avait la distance et le manque de communications, à l'intérieur de la région aussi bien qu'entre celle-ci et les grands centres. Les routes, quand il y en a, ne sont pas très bonnes; à part cela, il reste l'avion et le bateau, le premier trop cher, le second trop lent.

On a aussi mentionné la pauvreté d'une bonne partie de la population et le niveau très bas de scolarisation, malgré les efforts entrepris depuis le début de la régionalisation scolaire il y a trois ans.

Autres difficultés, l'une matérielle, l'absence de routes à l'est de Sept-Îles (où se trouve entre autres le Natashquan chanté par Gilles Vigneault), et l'autre socio-économique, l'imposition par certaines grandes compagnies de l'anglais comme langue de travail.

Cette dernière caractéristique a été révélée hier matin quand un membre du Conseil supé-

rieur a demandé avec étonnement pourquoi, même dans les coins les plus reculés, la langue seconde était une des matières qui prenaient le plus de place au programme scolaire, alors que bien d'autres choses lui semblaient plus nécessaires.

"Mais, lui a-t-on répondu, il faut bien que nos enfants sachent l'anglais s'ils veulent gagner leur vie." Comme si c'était tout naturel...

A l'exemple de toutes les autres régions de la province, la Côte nord veut un collège d'enseignement général et professionnel d'ici deux ans. Mais, contrairement, à la plupart des autres régions, ici il faudrait tout faire à partir de rien ou presque.

Deux institutions seulement existent au niveau post-secondaire: le collège de Haute-Rive, capable d'accueillir 600 étudiants, et un nouvel institut de technologie qui n'est encore, a-t-on souligné au Conseil, qu'une école de métiers.

Il y avait aussi une école normale à Havre Saint-Pierre; elle ferme ses portes cette année.

Et même si on avait les institutions nécessaires, il faudrait encore trouver des maîtres. Des maîtres qui soient prêts à s'exiler à 250 milles de la ville universitaire la plus proche, Québec, et cela, aux salaires "offerts" par le bill 25, qui sont de \$1,000 à \$2,000 plus bas que ceux que paie la régionale Côte nord.

Celle-ci, soit dit en passant, fournit tous ses professeurs à l'institut de technologie, parce qu'au salaire que paie l'État, les professeurs employés du gouvernement refusent d'y aller.

De toute façon, il paraît peu probable que d'ici cinq ans, la région ait une population scolaire suffisante pour justifier même un petit CEGEP.

Et pourtant, affirment ses dirigeants, elle en aurait drôlement besoin.

Clocher contre clocher

Comme si cela n'était pas assez, il faut encore que, semblable en cela à la plupart des autres coins du Québec, la côte

nord ait ses querelles de clochers. Sept-Îles et Baie-ComEAU se battent pour avoir un hypothétique CEGEP. Godbout tient mordicus, c'est du moins ce qu'affirment ses parents d'élèves, à conserver sa belle grande école secondaire (8e et 9e années, moins de 25 étudiants), tandis que le village Les Escoumins trouve inadmissible que le complexe secondaire polyvalent soit situé aux Bergeronnes, alors qu'elle-même, avec ses 3,000 habitants, se considère comme la métropole de ce secteur.

De plus, il y a l'éternel problème de l'émigration de la jeunesse vers les grands centres. "Ce n'est pas vers Sept-Îles, vers Rimouski ou vers Gaspé que s'en vont nos gens, c'est vers Québec et Montréal", note-t-on à Baie-ComEAU.

Autre problème grave dans une région où une forte partie de la population adulte n'a pas dépassé la septième année, les efforts pour créer un système d'éducation des adultes et de recyclage font face à d'énormes difficultés de budget, de recherche, d'organisation, et, ce qui n'est pas étonnant, de distance.

Pas d'autre université anglaise — Priorité à une 2e université française

— Johnson

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les aspirations du collège Loyola de Montréal à pouvoir lui-même décerner un diplôme en génie ont été passablement refroidies ce matin, par le gouvernement.

Le premier ministre Daniel Johnson, lors de l'étude au comité des bills publics de la Charte de l'Université de Montréal, a clairement indiqué que son gouvernement n'était pas intéressé actuellement à financer l'établissement d'une nouvelle faculté de langue anglaise à Montréal.

Québec, a dit le premier ministre, juge prioritaire la création d'une seconde université de langue française dans la métropole.

D'autre part, M. Johnson a aussi indiqué que son gouvernement n'était pas prêt, pour le moment, à donner suite à l'une des recommandations du rapport Parent concernant l'octroi d'une charte universitaire limitée au Collège Loyola.

Le collège, à l'occasion de l'étude de la Charte de l'U. de M., demandait l'autorisation de décerner lui-même des diplômes en génie, en sciences et en commerce.

Le premier ministre a déclaré que le collège Loyola était une institution universitaire très bien structurée et qu'elle répondait aux besoins des étudiants du secteur catholique anglophone.

"Il n'est pas question d'arrêter le progrès de cette institution ou des autres universités anglophones dans le but d'assu-

rer le progrès de l'Université de Montréal ou des autres universités francophones", a dit le premier ministre.

"Nous verrons à octroyer les armes nécessaires pour permettre aux universités françaises d'opérer un rapide rattrapage. Toutefois, ce ne sera pas aux dépens des autres universités."

M. Johnson a exprimé l'opinion que le fait de permettre à Loyola de décerner lui-même des diplômes en génie constituerait un engagement de la part du gouvernement à financer cette faculté.

Selon le premier ministre, il s'agit là d'un projet extrêmement coûteux et il est plus urgent d'établir une autre université française à Montréal.

Dix techniciens en architecture navale

QUEBEC — Le ministre de l'Éducation vient de décerner le diplôme de technicien en architecture navale à un premier groupe de dix finissants de l'Institut de technologie maritime du Québec.

Il s'agit du premier groupe de spécialistes en construction de navire qu'ait produit le Canada. En plus d'être reconnus par l'Association des techniciens professionnels du Québec, les détenteurs du diplôme de technicien en architecture navale sont agréés par l'Association des ingénieurs et architectes navals (Society of Naval Architects and Marine Engineers).

Le directeur de l'Enseignement maritime au ministère de l'Éducation, le capitaine Jean-Paul Turcotte, a souligné que les ententes conclues entre l'Enseignement maritime du Québec et certaines universités d'Angleterre et des États-Unis permettront aux diplômés de parfaire leurs études en architecture navale ou en génie maritime dans des institutions de niveau universitaire. Les cours de l'Enseignement maritime sont également reconnus par des universités canadiennes, ce qui permet aux finissants qui le désirent de s'inscrire dans les facultés de génie.

Les responsables de l'Enseignement maritime au Québec projettent d'organiser, en septembre 1968, un cours spécialisé en électronique maritime au niveau technique ainsi qu'un cours de niveau intermédiaire en sciences nautiques. Déjà, l'Institut de technologie maritime du Québec dispense, à compter de septembre 1967, les cours de sciences nautiques comprenant les options "navigation" et "mécanique marine".

Reclassement des ouvriers de la Gulf Pulp

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, a annoncé hier que le gouvernement avait créé un comité de reclassement destiné à venir en aide aux ouvriers de la compagnie Gulf Pulp and Paper qui a annoncé son intention de fermer ses portes.

Une réunion extraordinaire tenue lundi au bureau du ministère de l'Industrie et du Commerce sous la présidence du sous-ministre Michel Bélanger a mis en branle le premier comité provisoire de participation au reclassement de la main-d'œuvre.

1ère lecture de la loi haussant le traitement des juges

QUEBEC (PC) — Le bill 71, "loi modifiant la loi des tribunaux judiciaires", qui prévoit notamment de meilleurs traitements aux juges des différentes cours de la province, a été adopté hier en première lecture à l'Assemblée législative du Québec.

Au cours d'une brève présentation, le ministre de la Justice, M. Jean-Jacques Bertrand, a expliqué que ce projet de loi a surtout pour objet de hausser certains traitements, augmenter le nombre de juges de certaines cours et de réduire l'âge pour la retraite.

C'est ainsi qu'en vertu de certains articles du bill, le traitement annuel des juges des Sessions et de la Cour provinciale sera haussé de \$18,000 à \$23,000, et celui des juges en chef des Sessions, du juge en chef et du juge en chef adjoint de la Cour provinciale de \$20,000 à \$25,000.

Par ailleurs, le bill porte aussi d'un maximum de \$13,000 à un maximum de \$23,000 le traitement des juges de la Cour du bien-être social et d'un maximum de \$20,000 à un maximum de \$25,000 celui du juge en chef et du juge en chef adjoint de cette cour.

Par ailleurs, l'article 6 du bill porte de \$10,500 à \$12,000 la pension annuelle d'un juge des Sessions et de \$12,000 à \$14,000 celle d'un juge en chef de cette cour, s'ils donnent leur démission après avoir rempli leur charge de juge pendant 20 ans.

Ces dispositions s'appliquent aussi aux juges en chef, juges en chef adjoints et aux autres juges de la Cour de bien-être social et de la Cour provinciale.

Veuves

Quant à la pension accordée à la veuve d'un juge des Sessions, elle passe de \$5,000 à \$6,000. D'autre part, la veuve d'un juge en chef de cette cour recevra une pension annuelle de \$7,000 au lieu de \$6,000; cette disposition s'applique aussi respectivement à la veuve d'un juge et à celle d'un juge en chef ou d'un juge en chef adjoint de la Cour de bien-être social et d'un juge, d'un juge en chef ou juge en chef adjoint de la Cour provinciale.

Par ailleurs, les articles 2 et 3 du bill portent de 75 à 76 le nombre des juges de la Cour supérieure et de 41 à 42 le nombre de ceux qui sont nommés pour le district de Montréal.

D'autres dispositions augmentent de 30 à 35 le nombre des juges de la Cour de bien-être social et de 75 à 90 celui des juges de la Cour provinciale.

L'article 17 a aussi pour objet de rendre applicable à compter du 1er novembre 1967 une mesure qui établit à 70 ans l'âge limite de retraite des juges, pour ceux qui auront atteint cet âge à cette date.

D'autre part, le bill prévoit que les affaires provenant du territoire du Nouveau-Québec pourront être entendues dans le district judiciaire de Montréal en plus des districts de Québec et de Haute-Rive.

Enfin d'autres dispositions du bill donnent à un major ou autre officier d'un rang équivalent ou supérieur dans les forces armées du Canada le pouvoir de faire prêter serment et de recevoir une affirmation solennelle.

DEBOIRES

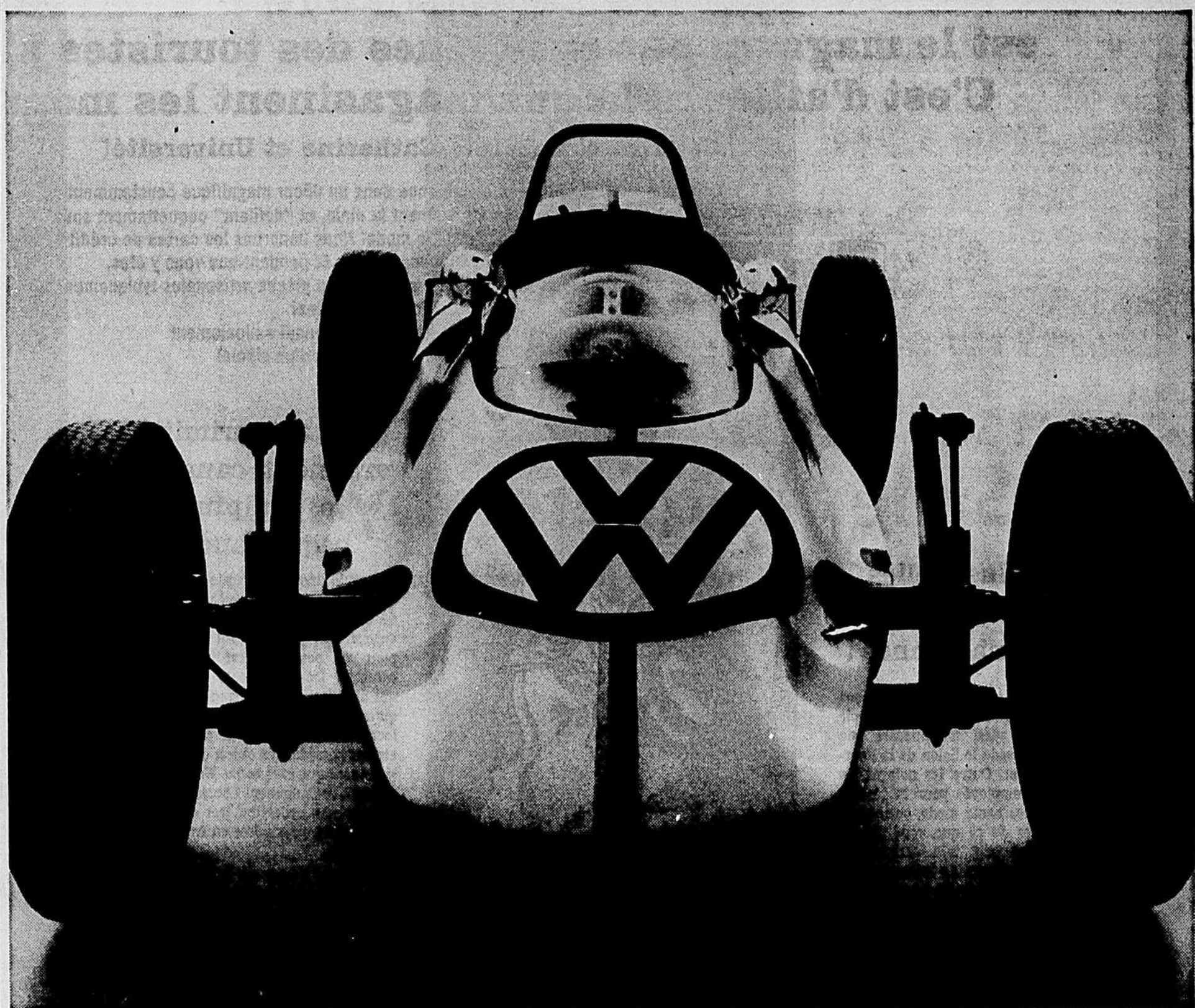
SUITE DE LA PAGE 8

dans les moindres détails et menée avec toute l'énergie qu'il était humainement possible de déployer, ferait en sorte que l'expérience vécue dans les deux transactions que nous avons considérées ne pourra se répéter, en particulier, en ce qui concerne la Régie des alcools du Québec ou toute autre agence gouvernementale.

"Apparemment, les Canadiens en général ne connaissent pas la situation des "compagnies exemptées" des Bermudes et le fait que l'on ait attiré l'attention sur ces questions de même que sur certaines formes hautement répréhensibles de spéculation foncière, peut, il faut l'espérer, servir à des fins utiles."

Il ne reste aussi, à ce moment-là, à la Commission Smith qu'à faire certaines recommandations pour que de telles situations ne se reproduisent pas. Elle recommande, nous l'avons vu, que les transactions effectuées par la Régie, ou tout autre organisme gouvernemental, ne soit plus laissées à la responsabilité d'un seul homme. Elle recommande aussi de modifier la loi pour que tous les actes de ventes de propriétés immobilières soient passés dans la province et que l'on élargisse les lois d'expropriation actuelles pour que ceux qui veulent acquérir des terrains pour aménagements commerciaux ou industriels, puissent y recourir.

La Commission Smith ne pouvait guère aller plus loin. Et le juge la soulève lui-même: elle n'avait pas à étudier tout le problème de la spéculation immobilière, mais seulement les transactions de la RAQ.



Un bolide sommeille dans chaque Volks.

Il en faut peu pour libérer toute la fougue d'une Volkswagen.

Prenez une VW, remplacez la carrosserie, faites quelques réglages et vous pourrez participer à une course de Formule Vee.

Comment une Volkswagen de tous les jours, pratique et tranquille, peut-elle se convertir aussi facilement en quelque chose d'aussi peu commode?

Reprenons les termes du Manuel international de Formule Vee: "Les éléments Volkswagen semblent avoir été fabriqués spécialement pour la course automobile."

"Refroidi par air, le moteur, presque entièrement en aluminium, est léger et développe une grande puissance. De plus, il est déjà adapté au principe des moteurs à

l'arrière des voitures modernes de course."

"Sa construction robuste en fait un moteur qui semble être pratiquement indestructible; même dans les rudes conditions de la course."

"Et le coût de fonctionnement est particulièrement bas. Un train de pneus en général dure plus d'une saison et il est presque impossible de consommer cinq gallons d'essence en une course de 80 milles."

Il semble que ce sont les mêmes choses qui font de la VW, la voiture pour les gens qui ne sont pas particulièrement pressés d'aller quelque part et qui font de la Formule Vee, la voiture des gens qui sont très pressés d'aller nulle part.



Montréal Centre
POPULAR AUTO SALES & SERVICE LTD.
5441, rue St-Hubert — Tél. 274-5471

Montréal Nord
POPULAR AUTO SALES & SERVICE LTD.
10395, boul. Pie IX — Tél. 321-5030

Chambly
IMPORTED CARS LTD.
1200, rue Bourgogne — Tél. 658-6645

Lachine
RIOPEL AUTO INC.
2125, rue Notre-Dame — Tél. 637-1149

Montréal Centre
MOUNTAIN MOTORS INC.,
2142-2144, rue Bleury — Tél. 849-1203

Ville Mont-Royal
AUTO HAMER INC.,
5465, av. Royalmount — Tél. 342-0990

Châteauguay
BARREYRE AUTOMOBILES ENR.,
295, boul. d'Anjou — Tél. 691-1541

Pointe-aux-Trembles
HOULE AUTOMOBILES LTEE,
12230 est, rue Sherbrooke — Tél. 645-7476

Montréal Centre
AUTO HAMER INC.,
4040, Ste-Catherine Ouest — Tél. 932-1496

Verdun
CAMPBELL & CAMERON LTD.,
4050, av. Verdun — Tél. 767-9961

Chomedey
FORTIN AUTOMOBILES INC.,
315, boul. Labelle et
272, 70ème Avenue — Tél. 681-1666

Pointe-Claire
CADRIN MOTORS LTD.,
Centre d'Achats Fairview — Tél. 697-3350

Montréal Est
HOULE AUTOMOBILE LTEE,
9050-9080, rue Hochelaga — Tél. 351-5010

Auteuil
FORTIN AUTOMOBILES (AUTEUIL) INC.,
4070, boul. des Laurentides — Tél. 625-3708

Greenfield Park
CHAMBLY VOLKSWAGEN SALES & SERVICE LTD.,
335, boul. Taschereau — Tél. 671-7238

St-Jérôme
LAFONTAINE AUTOMOBILES INC.,
2031, boul. Labelle — Tél. 438-4102

La province qui est entrée dans la confédération à cause d'une promesse de chemin de fer...

par Maurice GIROUX

Une province où les adultes s'adonnent au Crédit Social comme les plus jeunes à la L.S.D.

Une région économique dont les liens économiques sont plus forts avec l'étranger qu'avec le Canada.

Une population qui attache une grande importance à la Couronne britannique pour la seule raison, semble-t-il, de contre-balancer ses inclinations américaines.

Une mentalité fière et un esprit d'indépendance qui rebute tous les annexionsnistes, d'Ottawa ou d'ailleurs.

Une vie intellectuelle dynamique dans un paysage chaud et coloré.

Voilà les grandes caractéristiques de la Colombie-Britannique, dont on dit qu'elle est la plus civilisée des provinces à l'ouest de l'Ontario.

Le pavillon

Malheureusement, le pavillon que la Colombie-Britannique occupe à l'Expo ne rend pas pleinement justice à cette province.

Parce qu'il s'agit d'une participation conjointe avec les autres provinces de l'Ouest, l'espace devait nécessairement être restreint.

Seul l'aspect économique y est traité, très magnifiquement

d'ailleurs. Le clou du pavillon apparaît, comme par hasard, à la Colombie, avec la reconstitution d'une forêt de pins géants.

Un énorme camion transportant les billos, des arbres gros comme des arbres, — la hauteur a été sacrifiée, et pour cause, — la senteur des arbres, l'atmosphère moite de la forêt : tout y est pour plonger le visiteur dans un monde insolite. La température enregistrée dans cette partie du pavillon est de 5 à 10 degrés plus basse. Une fine pluie est distillée au-dessus des arbres.

En fait, tout le pavillon des provinces de l'Ouest a été construit autour de cet exhibit. On imagine assez mal, d'ailleurs, comment les arbres et le camion auraient pu être introduits à l'intérieur. La présence des arbres explique également la forme conique du toit.

Trois anniversaires

C'est sur la promesse formelle d'un chemin de fer transcontinental que la Colombie-Britannique s'est jointe, en 1871, à la Confédération.

En 1866, l'île de Vancouver était rattachée au territoire continental. Ces dates marquent, avec 1867, autant d'occasions pour la Colombie-Britannique de fêter des centénaires. En 1965, ce sera le centenaire

du réseau de chemin de fer du Pacifique-Canadien, voie de communication qui a officiellement relié la province au reste du Canada.

Population diversifiée

La population de la province est remarquable par sa diversité d'origine. Une vingtaine de nations y sont représentées. Les Néo-Canadiens forment un large contingent de citoyens.

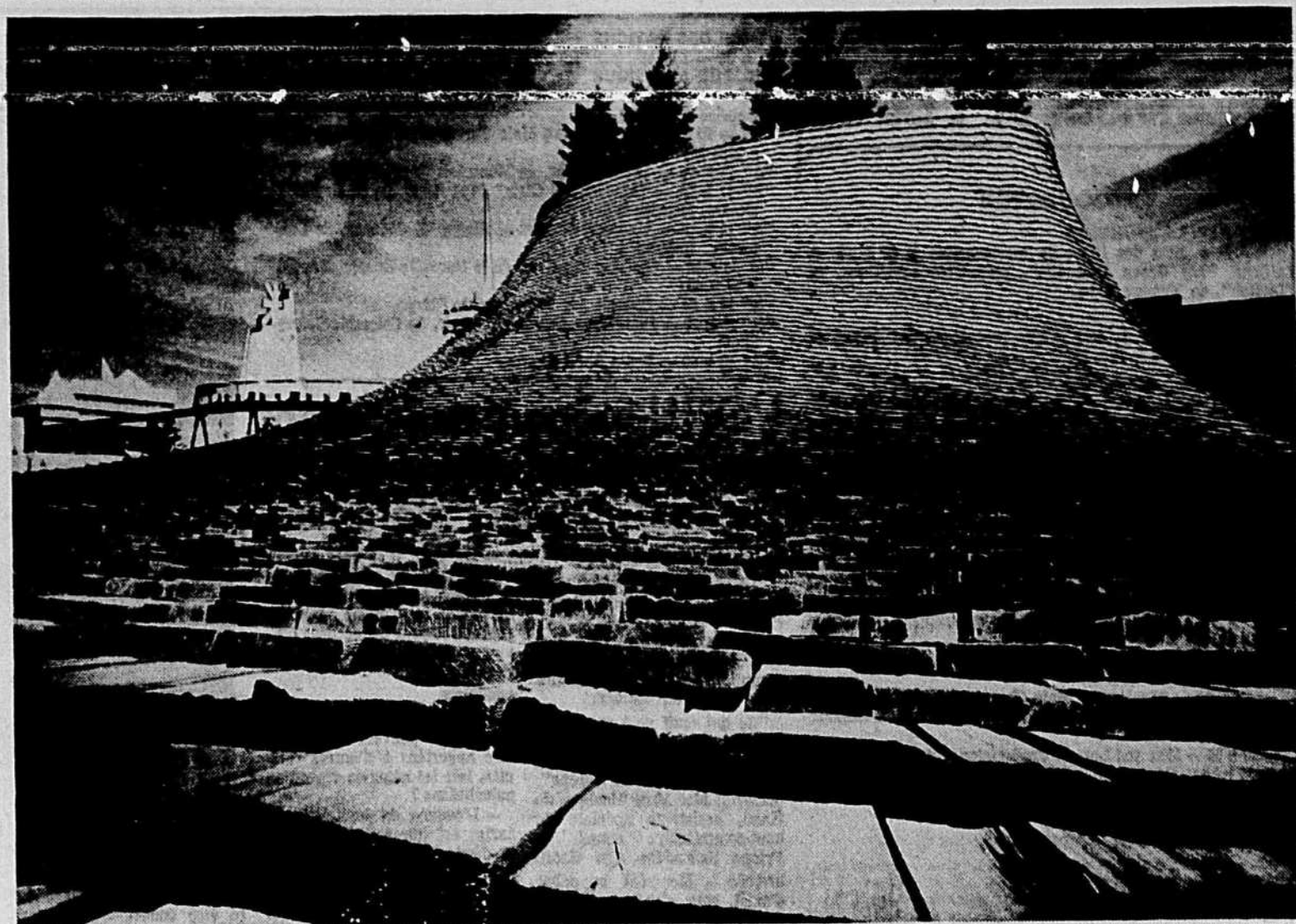
Plus de 50 p. 100 des habitants sont nés en dehors du Canada. C'est là l'une des caractéristiques de la Colombie-Britannique.

Le sentiment canadien y est cependant très fort, quoique difficile à définir. A ce chapitre, il s'agit peut-être là d'un commun dénominateur avec le Québec...

Un voyage qui en vaut la peine

Tous les Québécois qui se sont rendus sur la côte ouest en sont revenus enchantés. Visiter Victoria et Vancouver vaut vraiment la peine de se déplacer. Sans compter toutes les régions montagneuses, les campagnes, les jardins, les rivières, les lacs.

La Colombie-Britannique, c'est la douceur d'un climat pacifique, que l'on trouve au Canada, donc à notre portée.



Le pavillon des Provinces de l'Ouest : des pins de Colombie en guise de toiture.

photo Antoine Désilets, LA PRESSE

La participation de l'Islande à l'Expo fut d'abord un hommage aux Canadiens

par Nicole Mongeau

"Plusieurs motifs ont incité l'Islande à participer à l'Expo 67. Mis à part celui d'honorer un bon voisin, le Canada, à l'occasion de son centenaire, le plus important est le fait qu'il y a plus de gens de souche islandaise au Canada que dans n'importe quel autre pays", déclarait hier Son Exc. M. Asgeirsson, président de la République islandaise, dans son discours d'ouverture de la Journée nationale de son pays dans la Terre des Hommes.

Le président de l'Islande a souligné avoir rencontré le gouverneur général et le premier ministre du Canada qui avaient invité son pays à participer à la célébration du Centenaire. C'est avec un vif plaisir qu'il s'est joint aux 61 nations venues honorer le Canada pour illustrer certains aspects de la culture et des coutumes nationales de son peuple. Selon le président Asgeirsson, l'Expo 67 est un projet courageux et ambitieux et les résultats constatés dépassent toutes les espérances. Il a qualifié les Canadiens de modestes et libres de toute arrogance nationale, approuvé ce qu'ils avaient accompli en dominant en même temps la chance aux autres nations d'en faire autant. Il a souhaité "qu'une pareille coopération

pacifique puisse un jour s'étendre de plus en plus largement aux affaires mondiales."

Dans son discours de présentation officielle, le commissaire général, M. Pierre Dupuy, avait signalé qu'en "acceptant de venir se grouper sous le même toit que les autres pays scandinaves, l'Islande avait donné un magnifique spectacle au monde. Un spectacle qui acquiert une valeur spéciale en notre temps, un message qui mérite d'être entendu partout où il y a des hommes qui doivent vivre ensemble". M. Dupuy a ajouté que la Scandinavie s'expliquait par la valeur de ses hommes formés à la dure école de la mer, par les changements d'un climat rigoureux et par l'entraide nécessaire qui conduit à la paix sociale.

La Journée nationale de l'Islande avait débuté par un concert de la fanfare de l'Expo à la Place des Nations, peu après dix heures. Quelques minutes avant l'arrivée des personnalités que devait accueillir M. Pierre Dupuy, arrivait la garde d'honneur composée comme il se doit dans le cas des chefs d'Etat de 100 soldats du 3e bataillon et de la Musique du Royal 22e Régiment.

Le président de l'Islande était accompagné de son fils et de sa belle-fille M. et Mme Thorhal-

Asgeirsson, secrétaire général du ministère du Commerce, de M. Pétur Thorsteinsson, ambassadeur d'Islande et de Mme Thorsteinsson, du commissaire, M. Gunnar J. Fridriksson, de Mme Robert Shaw et de son assistante Mme Louis Berger ainsi que d'une nombreuse délégation officielle.

La traditionnelle saive de 21 coups de canon salua l'Islande à qui la garde rendit les honneurs dans la personne de son président. Suivant l'hymne national islandais, l'envoi du drapeau et les allocutions officielles.

Mentionne les personnalités déjà mentionnées, on remarquait à la tribune d'honneur M. Thorleifur Thorlacius, secrétaire exécutif du président et Mme Thorlacius; M. Hallgrímur F. Hallgrímsson, consul général honoraire du Canada en Islande et Mme Hallgrímsson, Mme Sigvaldason, M. Emil Jónsson, Mme Thorsteinsson, M. J. P. Sigvaldason, Mme Fridriksson ainsi que le brigadier Guy Favreau.

Le président de l'Islande et les membres de la délégation officielle se rendirent ensuite au Pavillon de la Scandinavie où une charmante hôtesse en costume national, Mlle Vilborg Arwadottir (de Reykjavik) remit une gerbe de roses rouges à



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Le président de l'Islande visitait hier le Pavillon de la Scandinavie à l'occasion de la "Journée nationale de l'Islande" à l'Expo '67. On voit ici Son Exc. M. Asgeirsson (à gauche) en compagnie de M. Gunnar J. Fridriksson, commissaire du Pavillon de l'Islande et de M. Pierre Dupuy, commissaire général de l'Expo '67. A l'arrière-plan, Mme Thorhallur Asgeirsson, sa belle-fille (à droite) à côté de Mme Robert Shaw.

la belle-fille de M. Asgeirsson. On fit ensuite un tour des différentes sections du pavillon scandinave qui groupe, comme on le sait, l'Islande, le Danemark, la Finlande, la Suède et la Norvège. Le groupe y a applaudi un court film documentaire sur la Suède avant de se rendre au restaurant Héliène de Champlain où il fut reçu à un

déjeuner d'honneur par le commissaire général, M. Pierre Dupuy. Dans l'après-midi, la délégation visita les pavillons du Canada, de la Grande-Bretagne et de la France.

Agé de 73 ans, le président Asgeirsson est diplômé en théologie de l'Université d'Islande. Il a poursuivi des études aux universités de Copenhague et d'Uppsala. Membre de l'Althing (Parlement d'Islande) de 1923 à 1952, il en fut le porte-parole à l'occasion de la célébration du millénaire de l'Althing en 1930. Ministre des Finances, puis premier ministre, il fut membre du Comité des Affaires étrangères de 1923 à 1931 et de 1934 à 1952.

Membre de la délégation islandaise à la Conférence Economique et Monétaire de Bretton Woods, en 1944, M. Asgeirsson a été gouverneur du Fonds monétaire international de 1946 à 1952, puis membre des délégations islandaises aux assemblées des Nations unies à New York et à Paris. Elu président de son pays le 29 juin 1952, il fut réélu unanimement pour trois autres termes consécutifs dont le dernier se terminera en 1968. Il a un fils et deux filles.

Du 15 au 27 juillet, Son Exc. le président de l'Islande effectuera une visite privée au Canada et aux Etats-Unis. Il s'embarquera le mercredi 2 août pour retourner dans son pays.

Logexpo est un service qu'il fallait créer

— Philippe de Gaspé-Beaubien

par Germain TARDIF

M. Philippe de Gaspé-Beaubien, directeur de l'exploitation de l'Expo, a déclaré que si les organisateurs de l'Exposition universelle d'Osaka, en 1970, le consultaient, il leur recommanderait de créer un organisme qui, comme Logexpo, s'occuperait du problème du logement.

Dans une conférence de presse qu'il donnait hier midi, M. de Gaspé-Beaubien a ajouté qu'il leur conseillerait, cependant, de la mettre sur pied très tôt avant l'ouverture de l'Expo et d'en faire la publicité bien à l'avance.

"Au début, a-t-il expliqué, l'Expo n'avait pas l'intention de s'occuper directement du problème du logement, après avoir consulté les dirigeants de l'Exposition de Bruxelles qui avaient, avant nous, créé une agence s'appelant, elle aussi, Logexpo.

"Après une étude de la situation, nous avons finalement décidé de plonger dans le problème du logement.

"Nous sommes heureux que Logexpo, malgré toutes ses imperfections, ait existé, parce que, sans Logexpo, les problèmes du logement auraient été de beaucoup plus importants.

"L'Association des hôteliers du Québec elle-même nous a adressé des lettres dans lesquelles elle reconnaît que sans Logexpo, la situation eût été beaucoup plus grave".

De son côté, M. André Mercier, directeur du service des visiteurs de l'Expo, répondant à une question des journalistes concernant le journal Canadien, boul Dorchester, a déclaré que cet établissement demeure en-

core sur la liste que Logexpo reçoit du Service provincial du logement, mais que, depuis 15 jours, Logexpo n'y envoie plus de visiteurs. Il a précisé qu'il en va de même pour quelques autres hôtels au sujet desquels de nombreuses plaintes ont été reçues.

M. Mercier a, par ailleurs, fait remarquer que certains établissements temporaires se sont déclarés prêts à baisser leurs tarifs dans une certaine mesure, si cette diminution peut améliorer la situation.

Aux participants de faire la garde de leurs terrains

Le directeur de l'exploitation de l'Expo, M. Philippe de Gaspé-Beaubien, a déclaré qu'en vertu de l'entente entre l'Expo et ses participants, c'est à ces derniers d'assurer la surveillance et la sécurité à l'intérieur des limites de leurs emplacements.

M. de Gaspé-Beaubien répondait mercredi par le directeur de la Maison Olympique, M. Henk Hoppener, à la suite d'un acte de vandalisme au cours duquel des inconnus ont renversé la sculpture représentant le coureur Paavo Nurmi.

M. Hoppener a reproché aux autorités de l'Expo de ne pas avoir, malgré maintes demandes, ajouté du personnel de sécurité dans le secteur de la Cité du Havre où se trouve la Maison Olympique.

M. de Gaspé-Beaubien a déploré cet acte de vandalisme mais a signalé que les représentants de l'Expo ont constaté que la Maison Olympique n'a pas de gardien de nuit sur son terrain.

Le président de l'Association olympique canadienne, qui commande le pavillon, M. James Worrall, a fait parvenir au commissaire général de l'Expo, M. Pierre Dupuy, avec copie au maire Jean Drapeau, un télégramme protestant contre le manque apparent d'intérêt, de la part des dirigeants de l'Expo, concernant la responsabilité de celui-ci quant à la protection et la surveillance du secteur de la Maison Olympique.

portefeuille, lequel renfermait son permis de conduire, les cartes d'usage, la somme de \$65 et, ce qui est encore plus important, des cartes de crédit. Il refit à rebours, le chemin qu'il venait de parcourir et s'approcha d'un banc où il s'était assis quelques minutes plus tôt. Une femme s'y trouvait. Voyant qu'il cherchait quelque chose, elle lui demanda quoi. Bernard lui explique sa mésaventure et après lui avoir posé les questions qu'il faut dans de telles circonstances, elle lui remit le portefeuille qu'elle avait aperçu sur la banc. Cette femme hom-mète est Mme Lynda Kyle, une Américaine résidant à St-Paul, dans le Minnesota. Inutile d'ajouter que s'il y a un pro-Américain à LA PRESSE, ces temp-ci, c'est bien le confrère Bernard Morrier...

Courons à l'Expo!

Un Australien est parti, mercredi, de Toronto, pour se rendre à l'Expo en toute vitesse : en courant. Bill Emerton est accompagné de sa femme, mais celle-ci le suit, derrière, en voiture. M. Emerton est âgé de 47 ans, espère franchir une distance de 50 milles par journée de 8 huit heures. Sa femme lui sert à la fois de di-téicienne, de conseillère, d'ap-tui moral et de masseuse.

"Spécifiquement anglais, et cependant aimable"

M. Narcisse Bouquet
Président-fondateur du cercle
"Les gais compagnons
de la haute table".



COMPLIMENT inattendu, mais tout à l'honneur du Gilbey's : gin franc et clair, né à Londres il y a 110 ans, désormais célèbre et célébré dans le monde entier.

Un seul et même gin

La famille Gilbey préside toujours aux destinées de la maison et veille scrupuleusement à la qualité du produit, qu'il soit distillé à Londres ou au Canada : ce qui implique une duplication exacte des procédés de distillation, de vérification, d'embouteillage. Où que vous l'achetiez, le gin Gilbey's est à la hauteur de sa réputation, à la mesure de votre attente.

Un grand cosmopolite

Très anglais, le London dry gin Gilbey's. Mais plus encore international. Grâce à son goût bien franc, sec et équilibré, on

l'utilise pour concocter, de Canberra à Tombouctou, des cocktails parfois classiques, souvent exotiques, toujours sympathiques.

Exotique et sympathique:

Le "Vaudou"
Cocktail haitien, spécialité du
"Mouton noir" (Port-au-Prince).

ÉLÉMENTS:

- 1) 2 onces de London dry gin Gilbey's;
- 2) 1 once de jus de citron;
- 3) 1/2 cuiller à thé de sucre;
- 4) champagne;
- 5) 1 feuille de menthe.

Presser la quantité indiquée de jus de citron dans un grand verre, sur des cubes de glace. Ajouter le sucre. Mélanger. Verser le London dry gin Gilbey's. Remplir de champagne et couronner d'une feuille de menthe. Effet certain.

Le London Dry Gin Gilbey's est distillé et mis en bouteille par W. & A. Gilbey (Canada) Limited.

l'expo en BREF

par Germain TARDIF

Solution au départ des étudiants

M. de Gaspé-Beaubien est d'avis que le départ, en septembre, de centaines d'étudiants employés à divers postes de l'Expo, ne causera pas de problèmes trop sérieux. "Plusieurs, a-t-il dit, sont prêts à travailler le soir ou en fin de semaine. Les employés qui restent feront du travail supplémentaire et seront payés en conséquence. De plus, des institutions d'enseignement et des organismes d'étudiants se sont dits prêts à collaborer avec nous, au besoin."

Les bienfaits de la chaleur

La chaleur qui persiste, depuis quelques semaines, a eu pour effet de rendre beaucoup plus actif le transport par eau dans la Terre des Hommes, M. Philippe de Gaspé-Beaubien, le "maire de l'Expo", a précisé que les embarcations diverses dans les canaux, les lacs et dans le fleuve, aux environs de l'Expo, fonctionnent à près de 100 pour 100 de leur capacité.

Carrousel militaire

Un carrousel militaire d'époque est présenté au public de l'Expo tous les jours à la Place des Nations, à 15 heures et à 19 heures, jusqu'au 16 juillet inclusivement.

Le spectacle, qui dure près d'une heure et vingt, est présenté par la Compagnie Française de la Marine, les Fraser High-

landers, du Fort de l'Île Ste-Hélène, ainsi que par la Garde du Fort Henry, de Kingston, Ontario.

Avec tout le faste des cérémonies à caractère militaire issues des traditions du 18e siècle, ces trois compagnies exécutent des manœuvres authentiques et simulent une charge à la baïonnette et à l'arme blanche.

Les bienfaits de la radio

Le tenancier d'une auberge aménagée dans l'est de la ville en prévision de l'Expo, que nous avons appelé au sujet de plaintes formulées par un visiteur américain qui était passé par Logexpo, nous a raconté qu'un inspecteur du Service provincial du logement avait fixé un prix maximum pour ses chambres, qu'il trouvait que c'était peu et que l'inspecteur lui a dit qu'il pourrait inscrire des prix plus élevés s'il ajoutait un appareil de radio dans les chambres. Sitôt dit, sitôt fait : des petits radios de tables furent ajoutés au mobilier.

Agrandissement du pavillon de la Jamaïque

Les autorités du pavillon de la Jamaïque, dans l'Île Notre-Dame, ont décidé de l'agrandir. Les visiteurs peuvent maintenant déguster les liqueurs de ce pays sur une terrasse qui vient d'être aménagée à l'extérieur du pavillon. Cette terrasse longe le canal et est clôturée par des barils reliés au moyen

de chaînes et remplis de roches blanches.

Des concerts au pavillon d'Israël

Le théâtre du pavillon israélien présentera des concerts au public, en fin de semaine. Demain, à 19h.30 et 20h.30, M. Sidor Belarsky, basse, interprétera des chants tirés du folklore d'Israël. Dimanche, aux mêmes heures, les chœurs de l'Université de Montréal, sous la direction de M. Fernand Gratton se feront entendre. Ce groupe doit se rendre en Israël, la semaine prochaine pour représenter le Canada au Festival international de Zimriah.

V'la les Amerloques

Un relevé de l'Expo indique que, lors de la longue fin de semaine du 4 juillet, 75.6 pour 100 des visiteurs étaient des Américains, 23.7 des Canadiens et 0.8 pour 100 des citoyens d'autres pays.

Ces chiffres ont été donnés hier par le directeur de l'exploitation de l'Expo, M. Philippe de Gaspé-Beaubien.

Ce relevé, fait par l'Expo elle-même, précise que durant la première semaine de juillet, les proportions ont été les suivantes : Canadiens : 35 pour 100 ; Américains : 63.5 pour 100 ; autres, 1.6 pour 100. 15.7 pour 100 des Canadiens étaient de Montréal ; 6.2 pour 100, du reste du Québec ; et 9.3 pour 100 de l'Ontario.

Du côté des Américains, 16 pour 100 étaient de l'Etat de New York ; 6.7 pour 100, de la Pennsylvanie ; et 5.1 pour 100, du New Jersey.

Histoire d'honnêteté

Le confrère Bernard Morrier, de LA PRESSE, alors qu'il visitait l'Expo, s'aperçut tout-à-coup, qu'il venait de perdre son



★-COULEUR
CE SOIR

- 4:00
- ★ 2,7,13—Ulisse et Oscar. Aujourd'hui: Visite du pavillon de la Grèce
- ★ 3—Secret Storm
- ★ 5—Match Game
- ★ 6—Communicate
- ★ 8—Funny Company
- ★ 12—In Town
- 4:30
- 2,7,13—La boîte à surprise
- ★ 3—The Early Show: "In Old Vienna"
- ★ 4—Mouchette
- ★ 5—Mike Douglas
- ★ 6—Vacation Time
- ★ 12—The Mike Douglas Show
- 4:55
- Le capitaine
- 5:00
- ★ 2,13—Francis au pays des grands fauces: "Lycans et gupards et la naissance d'une gazelle"
- ★ 10—Le capitaine
- ★ 6—Forest Rangers
- ★ 7—Succès 67
- ★ 8,13—Five O'Clock Movie: "We dive at dawn"
- 5:30
- ★ 2—Le roi de la jungle: "Le paradis d'or"
- ★ 4—Y a d'a joie
- ★ 6—Pavillon
- ★ 10—Colonel March: "Le nouvel homme invisible"
- ★ 13—Popeye
- 5:45
- ★ 3—Evening Report
- 6:00
- ★ 2—Jeunesse oblige: "Expo". Animatrice: Louise Latraverse
- ★ 3—World of sports
- ★ 4—Télé-Québec
- ★ 5—Ch 5 Report
- ★ 6—Danger Man
- ★ 7—Kakadou
- ★ 10—Télé-Méto
- ★ 12—The Pierre Berton Show
- ★ 13—Votre spectacle: "Francis"
- 6:30
- ★ 2—Téléjournal
- ★ 3—CBS World News
- ★ 4—Nouvelles sportives
- ★ 5—Huntley Brinkley Report
- ★ 6—Evening Report
- ★ 7—Télé-Bulletin
- ★ 12—Pulse
- ★ 13—Les actualités
- 6:45
- ★ 2—Aujourd'hui
- ★ 4—Actualité
- ★ 7—Météo — Sports
- ★ 8,13—News
- ★ 10—Sports-images
- 6:50
- ★ 4—Editorial
- ★ 10—Télé-Méto
- 7:00
- ★ 3—Sea Hunt
- ★ 4—La Famille Stone
- ★ 5—Bewitched
- ★ 6—Seven on Six
- ★ 7—Votre opinion
- ★ 8,13—Iron Horse "Sister Death"
- ★ 10—Dernière Heure
- ★ 12—Gunsmoke
- ★ 13—Votre spectacle (suite)
- 7:15
- ★ 10—Télé-méto
- 7:30
- ★ 2—Inspecteur Leclerc: "Le passé d'une mère"
- ★ 3—Wild, Wild West
- ★ 4—En première: "Chevalier blanc"
- ★ 5—Tarzan
- ★ 6—Les Talk Music
- ★ 7—Echec et mat
- ★ 10—En première: "Les années dangereuses"
- 8:00
- ★ 2—Prenez le volant. Animatrice: Jacques Duval.
- ★ 6—Album of History
- ★ 8,12,13—Friday Night Movie: "Home at Seven"
- ★ 13—Adam on Eve
- 8:30
- ★ 2,7,13—Cinéma international "Vous piquez"
- ★ 3—Hogan's Heroes
- ★ 5—The Man from UNCLE
- ★ 6—Get Smart
- 9:00
- ★ 3—Friday Night Movie: "Gidget Goes Hawaiian"
- ★ 6—Friday Night Movie: "Island in the Sky"
- 9:15
- ★ 4,10—L'école du bonheur
- 9:30
- ★ 4,10—Monsieur Banco
- ★ 5—The Cat
- 10:00
- ★ 4,10—Les enfants de coeur
- ★ 5—Loredo
- ★ 8,12,13—Mission impossible
- 10:15
- ★ 2,7,13—Entretien d'été
- 10:30
- ★ 4—Objectif
- ★ 10—Toute la ville en parle
- 10:45
- ★ 2,7,13—Les affaires de l'Etat
- ★ 10—Dernière Heure
- 11:00
- ★ 2,7,13—Téléjournal
- ★ 3—Eleven O'Clock Report
- ★ 4—L'actualité
- ★ 5—Eleventh Hour News
- ★ 6—CBC National News
- ★ 8,12,13—National News
- ★ 10—La ronde des sports
- 11:15
- ★ 3—Vermont Edition
- ★ 4—Nouvelles sportives
- ★ 6—Viewpoint
- ★ 8,13—Regional News
- ★ 10—Cinéma: "L'aventurière des champs"
- ★ 12—Pulse

radio télévision

"Vivre en ce pays"? Je veux bien!

"Vivre en ce pays". Vous connaissez peut-être. Il s'agit de cette série sur le Canada, réalisée par Claude Sylvestre, à partir d'une documentation amassée par Eugène Cloutier, pour ses radiophoniques "Mensonges d'Ulisse". Série en couleur que la télévision d'Etat présente, depuis quelques semaines déjà, les dimanches, à 10 heures du soir.

Jusqu'ici, je n'avais pu voir que la demie d'une émission, suffisamment tout de même pour désirer en connaître davantage. Comme j'ai, par ailleurs, la ferme intention de passer les deux prochaines semaines sur quelque plage de la Caroline du Nord, je me suis permis de prendre quelque liberté avec l'horaire et de solliciter un visionnement privé à Radio-Canada.

Et j'étais invité, hier après-midi, à faire un petit voyage d'une heure et demie, dans quelque anonyme salle de projection radiophonique. Voyage, je m'empresse de le souligner, dont je suis revenu enchanté et qui m'a mené de la Saskatchewan à la Nouvelle-Ecosse, via le Saguenay et le Lac-St-Jean. Voyage que les téléspectateurs pourront entreprendre, à leur tour, ces prochaines semaines, les trois émissions vues hier n'ayant pas encore été présentées.

Au moment de signaler ce qui me plaît de "Vivre en ce pays", je ne sais trop par quoi commencer. Peut-être faudrait-il, d'abord, s'arrêter au texte, à la première personne, d'Eugène Cloutier, puisqu'il nous renseigne sans équivoque sur la nature de la série. Il ne s'agit pas, de toute évidence, de documentaires officiels, que ne nous épargnent aucun détail sur la région concernée. De reportages subjectifs plutôt, le voyageur s'arrêtant, s'attardant quand bon lui semble et acceptant, d'emblée, de ne pas tout voir. Ainsi, on reconnaît volontiers n'avoir vu de Moose Jaw que la base de l'Aviation canadienne. En somme, partis à la découverte d'un pays, nous faisons du même coup connaissance avec un homme, une équipe. Ce qui ne me déplaît pas du tout.

Texte de Cloutier qui s'avère toujours intéressant et même attachant, humoristique par moments, un tantinet ironique, quand il fait allusion, par exemple, à notre Gendarmerie, démontée. Texte, par ailleurs, fort bien dit par Albert Millaire.

Il faudrait souligner aussi l'excellent travail des caméramen: Bernard Gosselin et Bernard Chénier en Saskatchewan; Michel Brault au Saguenay et au Lac-St-Jean; Claude Fournier en Nouvelle-Ecosse. Et dans le même ordre, celui aussi des compositeurs: Pierre Brault, Jean-Paul Filiolin et François Morel. Sans oublier, évidemment, celui de Claude Sylvestre.

Et finalement, on regrette d'avoir voulu, même un tant soit peu, disséquer, énumérer, dissocier le travail de l'un et de l'autre. Car ce qui fait, selon moi, la force de "Vivre en ce pays", c'est précisément que tous les éléments y sont bien imbriqués: texte, musique, images...

Seule réserve, et elle peut devenir d'importance, selon moi: les interviews, difficiles à supporter, à cause de l'absence complète de synchronisation, que je ne m'explique pas du tout.

les films à la télévision

NOTE: Les postes émetteurs se réservent le droit de modifier leurs horaires sans avis préalable.

11:30 a.m. — Canal 2: "Le petit chouchou" (Allemand, 1941). Drame avec H. Bleibtreu et Hans Moser. — Un fabricant de chocolat se trompe de valise et emporte celle d'une chanteuse de cabaret.

1:30 p.m. — Canal 2: "Quatuor juillet". Avec Annabella, Georges Rigaud, Raymond Cordy et Paul Olivier. — Des amis d'enfance s'aiment, mais l'orgueil leur fait prendre des routes différentes. Après bien des déboires, le destin les réunira à nouveau.

1:30 p.m. — Canal 7: "Le plus heureux des hommes" (Français, 1952). Comédie avec Fernand Gravel et Maria Mauban.

1:30 p.m. — Canal 10: "L'esclave blanche" (Français, 1939). Drame social avec Viviane Romance et John Lodge. — En Turquie, une jeune Française mariée à un Turc, doit faire face aux coutumes et aux lois musulmanes.

3:30 p.m. — Canal 10: "Made-moiselle et son bébé" (Américain, 1939). Comédie avec Ginger Rodgers et David Niven. — Une jeune fille est prise pour la mère d'un bébé abandonné.

7:30 p.m. — Canal 10: "Les années dangereuses" (Grande-Bretagne, 1957). Drame avec Frankie Vaughan et Carol Lesley. — Un délinquant est accusé à tort du meurtre de son ami.

8:30 p.m. — Canal 2: "Vous piquez" (Français, 1955). Comédie policière avec Pierre Chevalier, Eddie Constantine et Maria Frau. — Un agent du F.B.I. court plusieurs dangers en poursuivant une bande de gangsters.

9:00 p.m. — Canal 6: "Island of the sky" (Américain, 1953). Drame avec John Wayne, Lloyd Nolan et James Arness.

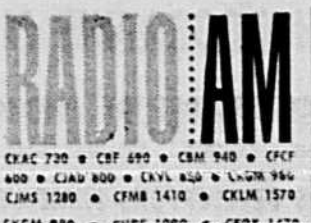
11:15 p.m. — Canal 10: "L'aventure des Champs-Élysées" (Français, 1956). Film policier avec Tilda Thamar et Georges Rollin. — Un vol est commis pendant la présentation d'une collection de haute-couture.

11:35 p.m. — Canal 2: "Destin au tournant" (Américain, 1953). Drame policier avec Mickey Rooney et Diane Foster. — Une femme décide un mécanicien de piller une banque en feignant d'être éprise de lui.

11:35 p.m. — Canal 7: "Ainsi sont les femmes" (Américain, 1948). Comédie musicale avec Wallace Beery et Jane Powell. — Les tribulations amoureuses d'un père et de sa fille.

11:42 p.m. — Canal 12: "The desert rats" (Américain, 1953). Drame d'aventures avec Richard Burton et James Mason. — Durant la Deuxième grande guerre, un impitoyable capitaine anglais force des hommes désespérés à défendre un poste clé, durant la blitzkrieg nord-africain.

11:47 p.m. — Canal 6: "John Paul Jones" (Américain, 1959). Biographie avec Robert Stack, Charles Coburn et Marisa Pavan.



CKAC—Nouvelles, Sport
CKLM—Nouvelles du sport
CHRS—Salut les copains

CKAC—Bourse et le monde des affaires
CKAD—Leslie Roberts

CKAC—Cours
CKLM—Stock Market
CKLM—Editorial
CKLM—Revue des courses

CKAC—Sport
CKLM—Sport
CKLM—Golf minute

CKAC—Bon appétit messieurs, dames
CKLM—Au jour le jour
CKLM—Listening Post
CKAD—Paul Reid Show
CKLM—Discotheque
CKLM—Editorial
CKLM—Châtions de la bourse

CKAC—La santé dans votre assiette

CKAC—Rendez-vous dans l'île
CKLM—Radio-transistor
CKLM—CBC News
CKLM—Tableau social
CKLM—Nouvelles

CKAC—Chapelle
CKLM—Conférence, berceau de la Confédération
CKLM—CBC News
CKLM—Madame X
CKLM—Sport amateur
CKLM—Nouvelles
CKLM—Chansonniers avec Yvan Ber

CKAC—Événements sociaux
CKLM—Petite histoire d'un grand royaume

CKLM—Offre d'emploi

CKLM—Musique de tous les temps
CKLM—Winnipeg Orchestra
CKLM—Nouvelles

CKAC—Musical
CKLM—Radio Gazette
CKLM—Succès américains

CKAC—Témoignages

CKAC—Nouvelles, Avec les chouettes
CKLM—Nouvelles, Avec les chouettes
CKAD—Huntley & Brinkley
CKAD—La ligne est occupée
CKLM—Nouvelles
CKLM—Panorama LM
CKLM—Roger Scott

CKLM—Nouvelles
CKLM—Paris double

CKLM—Court of opinions
CKLM—La ligne est occupée
CKLM—Nouvelles
CKLM—Programme allemand
CKLM—Flash LM

CKLM—Nouvelles
CKLM—Succès canadiens, Tableau social
CKLM—Paris double

CKAD—Race Results
CKLM—Capsule d'optimisme

CKAC—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

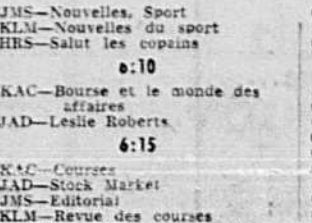
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses



CKAC—Nouvelles, Sport
CKLM—Nouvelles du sport
CHRS—Salut les copains

CKAC—Bourse et le monde des affaires
CKAD—Leslie Roberts

CKAC—Cours
CKLM—Stock Market
CKLM—Editorial
CKLM—Revue des courses

CKAC—Sport
CKLM—Sport
CKLM—Golf minute

CKAC—Bon appétit messieurs, dames
CKLM—Au jour le jour
CKLM—Listening Post
CKAD—Paul Reid Show
CKLM—Discotheque
CKLM—Editorial
CKLM—Châtions de la bourse

CKAC—La santé dans votre assiette

CKAC—Rendez-vous dans l'île
CKLM—Radio-transistor
CKLM—CBC News
CKLM—Tableau social
CKLM—Nouvelles

CKAC—Chapelle
CKLM—Conférence, berceau de la Confédération
CKLM—CBC News
CKLM—Madame X
CKLM—Sport amateur
CKLM—Nouvelles
CKLM—Chansonniers avec Yvan Ber

CKAC—Événements sociaux
CKLM—Petite histoire d'un grand royaume

CKLM—Offre d'emploi

CKLM—Musique de tous les temps
CKLM—Winnipeg Orchestra
CKLM—Nouvelles

CKAC—Musical
CKLM—Radio Gazette
CKLM—Succès américains

CKAC—Témoignages

CKAC—Nouvelles, Avec les chouettes
CKLM—Nouvelles, Avec les chouettes
CKAD—Huntley & Brinkley
CKAD—La ligne est occupée
CKLM—Nouvelles
CKLM—Panorama LM
CKLM—Roger Scott

CKLM—Nouvelles
CKLM—Paris double

CKLM—Court of opinions
CKLM—La ligne est occupée
CKLM—Nouvelles
CKLM—Programme allemand
CKLM—Flash LM

CKLM—Nouvelles
CKLM—Succès canadiens, Tableau social
CKLM—Paris double

CKAD—Race Results
CKLM—Capsule d'optimisme

CKAC—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

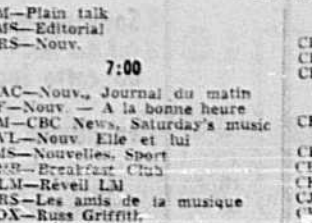
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses



CKAC—Nouvelles, Sport
CKLM—Nouvelles du sport
CHRS—Salut les copains

CKAC—Bourse et le monde des affaires
CKAD—Leslie Roberts

CKAC—Cours
CKLM—Stock Market
CKLM—Editorial
CKLM—Revue des courses

CKAC—Sport
CKLM—Sport
CKLM—Golf minute

CKAC—Bon appétit messieurs, dames
CKLM—Au jour le jour
CKLM—Listening Post
CKAD—Paul Reid Show
CKLM—Discotheque
CKLM—Editorial
CKLM—Châtions de la bourse

CKAC—La santé dans votre assiette

CKAC—Rendez-vous dans l'île
CKLM—Radio-transistor
CKLM—CBC News
CKLM—Tableau social
CKLM—Nouvelles

CKAC—Chapelle
CKLM—Conférence, berceau de la Confédération
CKLM—CBC News
CKLM—Madame X
CKLM—Sport amateur
CKLM—Nouvelles
CKLM—Chansonniers avec Yvan Ber

CKAC—Événements sociaux
CKLM—Petite histoire d'un grand royaume

CKLM—Offre d'emploi

CKLM—Musique de tous les temps
CKLM—Winnipeg Orchestra
CKLM—Nouvelles

CKAC—Musical
CKLM—Radio Gazette
CKLM—Succès américains

CKAC—Témoignages

CKAC—Nouvelles, Avec les chouettes
CKLM—Nouvelles, Avec les chouettes
CKAD—Huntley & Brinkley
CKAD—La ligne est occupée
CKLM—Nouvelles
CKLM—Panorama LM
CKLM—Roger Scott

CKLM—Nouvelles
CKLM—Paris double

CKLM—Court of opinions
CKLM—La ligne est occupée
CKLM—Nouvelles
CKLM—Programme allemand
CKLM—Flash LM

CKLM—Nouvelles
CKLM—Succès canadiens, Tableau social
CKLM—Paris double

CKAD—Race Results
CKLM—Capsule d'optimisme

CKAC—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses
CKLM—Nouvelles, Résultats des courses

CKLM—Nouvelles, Résultats

Assurance-dépôts: l'entente ne sera que de deux ans dans des cas particuliers

Visite du général de Gaulle: réunion "de routine" des directeurs de police à Québec



DEMAIN AU PAVILLON DU CANADA

Le Katimavik: une immense pyramide reposant sur un point; magnifiques vues d'ensemble de l'Expo. Des centaines d'éléments d'exposition intéressants: ressources et énergie; communications et transports; temps nouveaux.

Ciné-carrousel: films dramatiques sur la croissance du Canada, présentés dans cinq cinémas tournants.

Grimpes dans l'Arbre des Canadiens.

Restaurant, cafétéria, casse-croûte.

Le Centre d'activité créatrice, pour enfants de 3 à 11 ans, permet aux petits de se divertir sous la surveillance de personnes expérimentées. Musique, art dramatique, arts, école maternelle, terrain de jeu... tout est gratuit. De 10 h. a.m. à 6 h. p.m.

THÉÂTRE

midit

Charles Peaker, organiste de Toronto, 2 h 30 p.m.

Joseph Rouleau, grande basse canadienne, accompagné par Charles Reiner 3 h 45 et 5 h p.m.

Les Feux Follets — relâche le lundi 6 h 15 p.m.

Katimavik-Revue, une réalisation de Gratien Gélinas et de Wayne & Shuster mise en scène de Alan Lund — relâche le lundi

A. NOTER — Toutes les représentations au théâtre sont GRATUITES mais il faut se procurer des billets.

Les BILLETS pour les DEUX représentations des Feux Follets seront distribués (le jour même des représentations) (guichet face au théâtre) à partir de 2 h 45 de l'après-midi. Les BILLETS pour "Katimavik-Revue" seront distribués (le jour même de la représentation) (guichet face au théâtre) à partir de 3 h 15 de l'après-midi. Il est interdit de photographier et d'enregistrer les spectacles.

KIOSQUE À MUSIQUE 2 h 30 p.m. et 5 h p.m. musique du pavillon sous la direction de Serge Garant 3 h 45 p.m. Louise Forestier, chansonnière.

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a révélé hier à l'Assemblée législative que l'entente fédérale-provinciale touchant l'assurance-dépôt n'aurait qu'une durée de deux ans en ce qui a trait à l'assurance des dépôts des compagnies de prêts et de fiducie à charte fédérale.

M. Johnson, qui a longuement relaté à la Chambre le résultat des négociations fédérales-provinciales en ce qui a trait à l'assurance-dépôt, a précisé qu'il avait fallu faire, dans le cas des compagnies de prêts et de fiducie à charte fédérale, certains compromis.

Le gouvernement fédéral assurera les dépôts de ces compagnies, même s'ils proviennent du Québec, pour deux ans, soit jusqu'à ce que soit remis à la prochaine conférence fédérale-provinciale des premiers ministres le rapport sur l'incorporation des compagnies qui doit préparer la conférence fédérale-provinciale sur les institutions financières.

Le premier ministre a souligné l'importance du problème. On remet en effet en question

l'étude de tout le problème de l'incorporation des institutions financières.

La conférence fédérale-provinciale aura à se prononcer sur ce sujet, mais, en attendant, pour une période maximale de deux ans, c'est le gouvernement fédéral qui couvrira l'assurance pour les institutions incorporées par le fédéral.

Lors des négociations, le Québec a demandé que les dépôts logés au Québec de telles institutions soient assurés par la province. Le fédéral s'est opposé à cette formule.

"Il importe de comprendre, a dit M. Johnson, que les sommes en cause sont relativement peu importantes, mais il est clair que le fédéral en fait une question de symbole et que le Québec, de son côté, ne peut pas accepter l'assurance fédérale sous prétexte qu'elle porterait, dans l'état actuel des choses, sur de faibles montants."

M. Johnson a déclaré qu'il importait éventuellement de s'entendre sur les pouvoirs d'incorporation des deux niveaux de gouvernement. En attendant une telle entente, un compromis a été adopté.

QUÉBEC (PC) — Les directeurs de police des villes où circulera le cortège du général de Gaulle, lors de sa visite au Québec, se sont réunis à Québec hier soir dans le but de mettre la dernière main aux préparatifs.

Le commandant Lucien Descent, de la Sûreté provinciale du Québec, a expliqué qu'il s'agissait d'une réunion de routine au cours de laquelle on devait discuter de problèmes particuliers, comme par exemple la circulation sur les artères où défilera le cortège.

M. Descent a précisé qu'il ne s'agissait aucunement d'une réunion pour discuter de la sécurité du chef d'Etat.

On sait que le général, qui doit arriver ici le 23 juillet, se rendra à Ste-Anne-de-Beaupré, à une vingtaine de milles à l'est de la capitale, pour assister à une messe. Le général doit également se rendre à Montréal en automobile. A cette occasion, le cortège empruntera la route numéro 2 qui longe le fleuve St-Laurent sur la rive nord.

A Saint-Pierre-et-Miquelon

De rigoureuses mesures de sécurité, qui ne sont pas la cou-

tume à Saint-Pierre hormis lors de l'invasion de l'armée française de libération au cours de la Seconde Guerre mondiale — ont cependant été prises pour la visite du général de Gaulle aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon, à 12 milles au sud de Terre-Neuve.

Le port sera fermé à la circulation et les vols d'avion seront interdits sur tout ce territoire d'une superficie de 93 milles durant l'escalade du général qui durera 10 heures le 20 juillet. Il sera strictement interdit d'ouvrir les fenêtres le long du parcours qui serpente à travers les rues étroites de style européen et vieilles de 400 ans.

Le général de Gaulle arrivera en rade à bord du "Colbert" vers 10 h. du matin.

Saint-Pierre-et-Miquelon est le dernier territoire français d'outre-mer — les terres australes exceptées — à n'avoir pas encore reçu la visite du général.

Gaullistes farouches

Mais la majorité est farouchement gaulliste et avait accueilli avec enthousiasme les trois corvettes françaises qui sont venues reprendre les îles le 24 décembre 1941 sans coup férir. Le général parlera aux 5.500 insulaires français d'une tribu-

Le ministre intermédiaire du Tourisme a convenu que plusieurs terrains de camping créés en toute hâte ne rencontrent pas les normes du ministère.

"Nos inspecteurs visitent tous les terrains et des mesures correctives sont en voie d'être appliquées pour faire appliquer les lois qui régissent le camping — Loi de l'hygiène publique, Loi de l'hôtellerie, etc.", a conclu M. Allard.

Les propriétaires de terrains de camping devront respecter la loi et seront surveillés

(R.-J. B.) — "L'équipe d'inspecteurs du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche reste en alerte pour sévir contre les terrains de camping qui enfreignent la loi", a déclaré

hier le ministre Paul Allard.

Le ministre du Tourisme par intérim commentait dans une déclaration écrite diffusée hier soir un article publié plus tôt cette semaine au sujet de la pauvre qualité des terrains de camping du Québec.

M. Bernard Foucart, attaché de presse à Logexpo avait déclaré "que plus de 20.000 espaces de camping étaient de qualité inadéquate et que 5.000 devraient être supprimés de toute urgence".

Le ministre Allard a rabroué l'attaché de presse de Logexpo en ces termes:

"M. Foucart n'ignore pas que la publicité de Logexpo dans les autres provinces canadiennes et aux Etats-Unis insiste pour que les visiteurs placent leurs réservations par l'entremise de Logexpo.

"Un très grand nombre de campeurs ont jugé bon de réserver leurs espaces de camping sur la foi du matériel publicitaire qui leur a été distribué avec le résultat que des terrains non autorisés par le ministère du Tourisme ont reçu et continuent de recevoir de Logexpo des clients en grand nombre.

"M. Foucart cite le cas d'une remorque qui a dû être remorquée parce qu'elle s'est enlisée dans la boue dans un terrain de camping appelé Seaway Trailer Park.

"Or, continue le ministre Paul Allard, Seaway Trailer Park n'a jamais obtenu de permis d'exploitation du mi-

Des plages de Québec sont jugées malsaines

Plusieurs plages publiques ont fait l'objet d'une étude récente par le service du génie sanitaire et de l'hygiène industrielle du ministère de la Santé. Cette étude comprenait un relevé sanitaire et le prélèvement de plusieurs échantillons d'eau. Les résultats obtenus ont démontré que l'eau de la plage de l'Anse-aux-Foulons, de Sillery, de la plage Garneau (rivière Chaudière et de la plage Saint-Romuald et de la plage Jacques-Cartier, à Cap Rouge, est de très mauvaise qualité et ne répond pas aux normes du ministère de la Santé.

En effet, les résultats des analyses bactériologiques ont varié de 9.200 à 240.000 bactéries coliformes par 100 millilitres d'eau. La concentration bactériologique acceptée ne devrait pas dépasser 1.000 bactéries coliformes par 100 millilitres d'eau. L'eau de ces plages est donc jugée malsaine.

nistère du Tourisme. Toutefois, Logexpo a quand même des réservations et a dirigé des campeurs vers ce terrain."

expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

EXPO-THEATRE Lundi 17 au 22 juillet

L'OPÉRETTE VIENNOISE A SON MEILLEUR

avec GIUSEPPE DI STEFANO et DAGMAR KOLLER

"LE PAYS DU SOURIRE"

OPÉRETTE ROMANTIQUE de Franz Lehár

Les amours d'une servante viennoise et d'un prince oriental ont fourni à Lehár le fond romantique pour une oeuvre qui nous ramène à l'âge d'or de l'opérette viennoise; des mélodies enchantées chantées par les voix d'une richesse universellement reconnue du ténor GIUSEPPE DI STEFANO et de Dagmar Koller.

MATINEES SPECIALES

MERCREDI 22 JUILLET à 2 h. 30 p.m.

En soirée (20 h. 30): \$2,50, \$4,00, \$5,50, \$6,50

En matinée, le 19 juillet (à 14 h. 30): \$2,00, \$2,50, \$3,50, \$4,50

En matinée, le 22 juillet (à 14 h. 30): \$2,50, \$3,50, \$4,50, \$5,50

expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

PLACE DES ARTS THEATRE MAISONNEUVE

CE SOIR et DEMAIN

GEORGE GOBEL, PHIL FOSTER

DANS

THE ODD COUPLE

UNE MERVEILLEUSE COMEDIE

3 DERNIERES

Soirées: \$3,50, \$4,50, \$5,50, \$6,50

Matinée: \$2,50, \$3,50, \$4,50, \$5,50

LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE

PLACE DES ARTS - THEATRE MAISONNEUVE

L'AVARE

DE MOLIERE

Directeur artistique: JEAN DASTÉ

DE MARDI AU 22 JUILLET

MATINEE: 22 JUILLET à 2 h. 30 — \$2,00, \$2,50, \$3,50, \$4,50

SOIRÉE: \$2,50, \$3,50, \$4,50, \$5,50

"LA DOUBLE INCONSTANCE"

DE MARIVAUX

PLACE DES ARTS/THÉÂTRE PORT-ROYAL

24-25-26 JUILLET

QUELQUES SIÈGES DISPONIBLES SEULEMENT \$3,50, \$4,50, \$5,50

LE THEATRE DE LA POUDRIERE

JEANINE BEAUBIEN, DIRECTRICE

PRESENTE

"NEVER TOO LATE"

LA DESOPLANTE COMEDIE DE SUMMER ARTHUR LONG

CE SOIR

REPRESENTATIONS, du MARDI au VENDREDI, 9.00

SAMEDI, 7 et 10 HEURES P.M. — RACINE, DIMANCHE ET LUNDI

BILLETS: \$2,50, \$3,50, \$4,50

Le billet donne droit à l'entrée sur l'emplacement de l'Expo où est situé le théâtre.

Arrivée par taxi, métro et Balade, l'Expo Express et la Balade, métro situé à 5 minutes de marche de Poudrière.

Les billets sont en vente au guichet du Festival mondial à la Place Ville-Marie, à la Poudrière, au guichet Murray Hill de l'hôtel Laurentien.

POUR TOUTE INFORMATION: 526-0821

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER

8 h. p.m. DIMANCHE

JEUNESSES MUSICALES

GALA DES GAGNANTS DES CONCOURS NATIONAUX

\$2 — \$2,50 — \$3 — \$3,50 — \$4,50

PLACE DES ARTS

THEATRE MAISONNEUVE

8 h. 15 p.m. LUNDI

JEUNESSES MUSICALES

FINALES DU CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION

\$1,50 — \$2,00 — \$2,50 — \$3,50

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER

8 h. p.m. MERCREDI

ORCHESTRE DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES

JEUNESSES MUSICALES • CHEF D'ORCHESTRE: ZUBIN MEHTA

Chef des chœurs: MARCEL LAURENCELLE (oeuvres de Beethoven)

\$2 — \$2,50 — \$3 — \$3,50 — \$4,50

PLACE DES ARTS

THEATRE MAISONNEUVE

UNE EXPERIENCE EXCITANTE!

DU 3 AU 12 AOUT

KABUKI

THEATRE DU JAPON

UNE TRADITION THEATRALE DE 400 ANS

TRES PEU DE BILLETS DISPONIBLES POUR CERTAINS SOIRS

\$2,50 — \$3,50 — \$4,50 — \$5,50

A LA DEMANDE GENERALE: 3 MATINEES

5-12 AOUT à 2 h. 30: \$2, \$2,50, \$3,50

BILLETS MAINTENANT EN VENTE

Au bureau des BilleTS de la Place Ville-Marie, 397-8410

HEURES D'OUVERTURE DES GUICHETS: Lundi à Ven. 10 h. a.m.

à 9 h. p.m. Sam. 10 h. a.m. à 6 h. p.m. — Dim. de midi à 5 h.

PLACE DES ARTS, 175, ouest, Sainte-Catherine, V.L. 2-1113

BILLETS EGALEMENT EN VENTE A LA PORTE

A la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts
LA SAISON D'OPERA DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL

FAUST de GOUNOD

DEMAIN et les 18 et 22 juillet à 8 h.

Nouvelle mise en scène; une innovation sans précédent! Une oeuvre magistrale d'une grande puissance dramatique et lyrique.

chef d'orchestre: Wilfrid Pelletier
(sauf le 22, où Pierre Héru sera au pupitre).

Mise en scène: IRVING GUTTMAN
Faust: RICHARD VERREAUX
Méphisto: JOSEPH ROULEAU
Marguerite: HEATHER THOMPSON
Valentin: ROBERT SAVOIE

OTELLO de VERDI

CE SOIR et les 17, 20 et 23 juillet à 8 h.

Chef d'orchestre: ZUBIN MEHTA
Mise en scène: CARLO MAESTRINI
Otello: JON VICKERS
Iago: LOUIS QUILICO
Desdémone: TERESA STRATAS

LES BILLETS: \$4, \$5, \$7, \$10, \$12

En vente au guichet du Festival Mondial,
Place Ville-Marie, à la Place des Arts.

expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

UN SPECTACLE SEULEMENT CE SOIR A 9 H.



MAURICE CHEVALIER

le grand "Momo", qui animera lui-même le spectacle des spectacles:

"TOUTES VOILES DEHORS"

Conçu et dirigé par

LEON LEONIDOFF

(le producteur des revues du Radio City Music Hall de New-York).

Chorégraphie et numéros spéciaux de

DANNY DANIELS

- Maurice Chevalier, déjà tout un spectacle en lui-même, sera accompagné de plus de 500 artistes évoluant sur trois scènes différentes.
- cent "belles" de la belle époque.
- le Carnaval de Trinidad avec la reconstitution fidèle d'une île des Caraïbes: huttes de chaume, plages éclatantes, chanteurs, danseurs, steel bands, palmiers oscillants et hanches ondulantes.
- les fameux danseurs Arirang de Corée et la ravissante Stella Kwang.
- la marche dans l'espace des Astrobrats Gemini.
- Londres et le Palais de Cristal, Vienne et le valse, Paris et la Tour Eiffel et une foule d'autres numéros plus renversants les uns que les autres.

En soirée (21h): \$2,50, \$3,50, \$4,50

En matinée (18h30), les 15, 22 et 29 juillet: \$1,50, \$2,50, \$3,50

Billets en vente au guichet du Festival Mondial, Place Ville-Marie, et à l'Autostade. En vente aussi à l'entrée avant chaque représentation.

NOTE: Les personnes qui ont des billets pour la matinée de 6 h. de ce soir (annulée) peuvent échanger ces billets pour la matinée de 6 h. de demain.

Les matinées 2 h 30 ont été annulées

Remboursements ou échanges aux guichets de la Place Ville-Marie.

expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

A L'AUTOSTADE DE L'EXPO

TOUS LES SOIRS À 8h:15 ET 10h:30

ALEXANDER H. COHEN PRÉSENTE

SOUPY SALES DANS

HELLZA POPPIN' 67

LA COMEDIE MUSICALE LA PLUS DRÔLE JAMAIS MONTÉE! de MARC RICHARDS

Musique et chansons de MARIAN GRUEFF et RAYMOND JESSEL

Basée sur une histoire originale de OLSEN et JOHNSON

Mettant en vedettes:

BETTY LUBA CLAIBORNE JACKIE
MADIGAN LISA CARY ALLOWAY

BRANDON JACK TED SUZAN
MAGGART FLETCHER THURSTON CLEMM

WILL B. ABLE et GRAZIELLA
et une grande découverte
JOHNNY MELFI

Direction musicale et arrangements chorégraphiques: JOHN BERKMAN

Décor et costumes: RAOUL PENE DU BOIS

Eclairage créé par: JULES FISHER

Orchestration: DON WALKER

Chorégraphie: BUDDY SCHWAB

Mise en scène: JERRY ADLER

AU JARDIN DES ÉTOILES

DE L'EXPO OÙ ON PEUT BOIRE ET S'AMUSER GAIEMENT.

Les prix: \$2,50, \$3,00. Aux tables: \$3,50 (il vous faut un passeport pour entrer sur l'emplacement de l'Expo)

Billets: au guichet du Festival Mondial, Place Ville-Marie.

Commandes postales servies rapidement.



expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

Les paroles de Fernand Daoust au Collège des travailleurs sont regrettables

— Le Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN)

«C'est avec regret que nous constatons que M. Daoust, qui est un permanent de la structure FTQ continue toujours de s'en prendre aux salariés et aux travailleurs qui ne partagent pas ses opinions. Même si le SCFT subissait sa défaite il y a plus de 8 mois, M. Daoust continue d'attaquer des salariés et des travailleurs de Radio-Canada qui ont rejeté son point de vue.

«Après la défaite du SCFP, ce dernier crut bon porter toute une série d'accusations contre les membres de notre syndicat devant le Conseil canadien des relations ouvrières à Ottawa afin d'obtenir l'annulation du vote.

«On a alors vu le SCFP atteindre des travailleurs à témoigner contre des confrères au cours d'un simulacre qui dura deux jours. Le CCRO, dont l'attitude n'a jamais été parti-

culièrement tenace envers nous, a rejeté ces accusations et déboulé le SCFP. Néanmoins, cette semaine, M. Daoust, s'adressant aux élèves du Collège canadien des travailleurs à l'université de Montréal, ressasse ses vieilles rengaines contre les travailleurs de Radio-Canada qui militent dans notre syndicat.

«Un bon nombre des élèves de ce Collège ne sont pas du tout au courant (comme bien des journalistes d'ailleurs) que les doléances de M. Daoust ont été entendues et jugées par le CCRO, il y a belle lurette», poursuit Mlle Richard.

«Inutile de dire qu'il est inquietant de songer que des travailleurs qui consacrent une bonne partie de leur temps à la perfectionnement de leurs connaissances syndicales, à l'université de Montréal, reçoivent de tels enseignements et un tel exemple.

Les employés de la production de Radio-Canada (division administrative du Québec) ont une requête en accréditation en bonne et due forme devant le CCRO. Une décision doit être rendue depuis plusieurs mois. Au lieu d'injurier un fort groupe d'employés, M. Daoust aurait rendu un bien plus grand service à tous les employés de Radio-Canada en dénonçant le fait que depuis sept mois il n'y a plus de syndicat reconnu, il n'y a plus de protection pour le secteur de la production, et qu'en face de ce vide, le CCRO remet sa décision de mois en mois. Il est vrai que M. Daoust est mal situé pour élever la voix contre le comportement inqualifiable du CCRO, alors que cet organisme fédéral est contrôlé par la centrale à laquelle il appartient. Cela prendrait plus de courage que de frapper sur des salariés et des travailleurs», conclut-elle.

La paroisse de Saint-Côme célèbre son centenaire

JOLIETTE (G. L.) — La paroisse de Saint-Côme, située à quelque 35 milles au nord de Joliette dans le comté du même nom, célèbre, cette année, son 100^e anniversaire de fondation. L'événement sera souligné par de nombreuses manifestations qui se dérouleront au cours des trois prochaines fins de semaines.

Samedi, à 3 heures de l'après-midi, une partie de balle sera

disputée entre les étoiles de la Ligue rurale. Le même soir, un souper canadien, ainsi qu'une soirée du «bon vieux temps» se tiendront sur le terrain se situant à l'arrière de l'église paroissiale.

Dimanche le 23, un défilé de chars allégoriques rappellera les origines de la paroisse. Le dimanche suivant, soit le 30 juillet, les célébrations prendront fin par une course de canots.

Le concours d'embellissement des fermes: prix de \$1,350 pour chacune des régions

QUEBEC — M. Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, a fait connaître aujourd'hui la répartition des montants d'argent et des récompenses qui seront décernés aux gagnants du concours d'embellissement des fermes.

Ce concours, organisé en vue de l'Exposition internationale de 1967, groupe plus de 10,000 concurrents répartis en 66 con-

cours régionaux. Les agronomes du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation procèdent actuellement à la visite des exploitations inscrites au concours. Les quelque 10,000 concurrents ont été divisés en deux catégories. La première qui constitue la classe spéciale groupe les agriculteurs, les exploitations appartenant aux communautés religieuses et celles des «amateurs» de l'ordre du mérite agricole.

Le gagnant dans cette catégorie recevra le trophée du Québec, une médaille d'or et un diplôme. Les gagnants des deuxième et troisième prix recevront également un trophée et un diplôme, en plus des médailles d'argent et de bronze.

La deuxième catégorie ou classe générale groupe tous les agriculteurs qui ne sont pas inscrits à la classe spéciale.

Les prix d'une valeur de \$1,350, prévus pour chaque concours régional sont répartis de la façon suivante: 1^{er} prix \$200; 2^e prix \$100; deux prix de \$75; cinq prix de \$50; quinze prix de \$30; quinze prix de \$10 et dix prix de \$5.

Quatre comités pour l'étude des langues

QUEBEC (P.C.) — Le ministère de l'Éducation du Québec vient d'autoriser la constitution, à la direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, de quatre comités pour l'enseignement des langues vivantes.

Dans un communiqué remis à la presse hier, on explique que ces comités seront chargés de la révision des programmes de langues vivantes qui sont déjà enseignés au secondaire public, soit l'espagnol et l'allemand, ainsi que de l'élaboration de nouveaux programmes pour l'italien et le russe.

Dans le cas de l'allemand, le comité devra surveiller l'application d'un programme expérimental qui vient d'être mis au point, et recommander des révisions s'il y a lieu.

Le comité de l'espagnol devra réviser les différents programmes qui sont actuellement en vigueur, afin de les remettre à jour et de les uniformiser. L'italien et le russe n'étant pas actuellement enseignés dans les écoles secondaires, les comités en question devront préparer pour septembre 1968 des programmes expérimentaux.

Formulaire de prêt-bourse disponible à partir du 25

QUEBEC — Le service de l'aide aux étudiants au ministère de l'Éducation annonce que les formulaires de demande de prêt-bourse ordinaires pour l'année 1967-1968 seront disponibles à partir du 25 juillet.

Les quelque 80,000 étudiants qui avaient fait une demande l'an dernier, au début de 1967, recevront automatiquement les nouveaux formulaires, même si leur demande de prêt-bourse n'avait alors pas reçu une réponse affirmative.

Cette année, le service de l'aide aux étudiants enverra une copie supplémentaire du formulaire qui pourra servir de brouillon ou de duplicata.

Les nouveaux formulaires seront légèrement modifiés, les questions d'ordre personnel requérant des réponses plus détaillées.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EN CONSTRUCTION

Spécialisé en réparations de bâtiments déformés

- ESTIMATEUR EXPERIMENTÉ
- STENO-DACTYLO
- UN CAMIONNEUR

Être parfaitement bilingue.

Faire application à

CASE 10186, LA PRESSE

ARTS PLASTIQUES

La Commission scolaire de St-Bruno requiert les services de professeurs (2) d'arts plastiques pour collaborer à une expérience pilote patronnée par le ministère de l'Éducation.

Les candidats intéressés transmettront les renseignements d'usage à l'adresse ci-dessous indiquée.

JEAN-CLAUDE ROUSSEAU,
directeur de l'élémentaire,
6, boul. Desaulniers — suite 500,
St-Lambert.

PROFESSEURS demandés:

INITIATION: Pour enseignement aux garçons
AUX SERVICES: Niveau de 4, 5 et 6^e spéciales

CONDITIONS: Posséder un Brevet B ou un
D'ADMISSION: brevet d'enseignement qui lui est supérieur;

Avoir de l'expérience dans l'enseignement;
Posséder un brevet d'enseignement spécialisé en déficience mentale

POUR RENDEZ-VOUS S'ADRESSER A: Monsieur Léonce Clermont,
Commission Scolaire Régionale La Mauricie,
390, Troisième Avenue,
Shawinigan-Sud. Tél. 536-2601.

CONTREMAÎTRE DE L'ENTREPOT

Une compagnie de produits chimiques située dans la région de Sorel-Tracy a besoin d'un contremaître de l'entrepôt. Le travail consiste dans la supervision de 17 employés. Il est responsable de la réception de matériel, de l'entreposage, de l'inventaire, du chargement du produit fini ainsi que de l'équipement mobile. Le candidat devra avoir plusieurs années d'expérience comme contremaître d'entrepôt. Il doit être capable de communiquer fréquemment des informations par écrit. Il doit parler français et être habitué à manier une main-d'œuvre syndiquée.

En plus de bénéfices sociaux très avantageux, le salaire initial est de \$600. par mois ou plus suivant l'expérience.

CASE 10,186 LA PRESSE

OFFRE D'EMPLOI POUR UN ADMINISTRATEUR SECRETAIRE GENERAL

lequel devra:
• Administrer un système de bureau de soumissions déposées pour l'industrie de la construction du Québec et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

- Conférer régulièrement avec les autorités gouvernementales et civiles, ainsi qu'avec divers organismes professionnels.
- Avoir domicile à Montréal et être prêt aux fréquents déplacements qu'exigeront ses fonctions.
- Avoir entre 30 et 40 ans, être bilingue et avoir un niveau de scolarité supérieur.
- Connaître les lois concernant l'industrie de la construction (Code civil, loi des compagnies, loi des conventions collectives et les décrets de l'industrie de la construction).
- Posséder de l'initiative personnelle, le sens des responsabilités afin d'exercer ses fonctions avec un minimum de direction.

Salaire \$10,000.00 ou plus selon compétence, outre frais de déplacements.

Adressez toute demande avant le 21 juillet 1967 au: Bureau des soumissions déposées provincial 990 Salaberry, Parc industriel de Chomedey, Ville de Laval, P.Q.

ADJOINT AU SURINTENDANT DE PROJETS

Salaire initial jusqu'à \$12,000 plus bonus.

Le Défi...

Les progrès soutenus d'une entreprise de construction bien connue ont nécessité la création de ce poste. Initialement le titulaire sera responsable de la surveillance de contremaîtres et d'inspecteurs, de l'organisation de cheminements critiques et du contrôle de la qualité. Après une période d'entraînement il sera chargé de la préparation des horaires, de l'établissement d'un système de contrôle des travaux et il agira comme représentant auprès des sous-contractants.

L'Homme...

Agé de 28 à 40 ans, il a plusieurs années d'expérience dans le domaine de la construction résidentielle au niveau de la gerance. Il est essentiel qu'il connaisse les règlements de la loi nationale de l'habitation et le code national de construction. Ce poste devra intéresser une personne désireuse d'utiliser ses qualités de gérant en assumant un poste dans une compagnie canadienne progressive.

Vous référant au dossier G78-12-002, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à:

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTREAL: PLACE VILLE MARIE • QUÉBEC: 880 CHEMIN STE-FOY
OTTAWA: 90 RUE SPARKS • TORONTO: 200 UNIVERSITY AVENUE
WINNIPEG: 213 NOTRE DAME AVENUE • VANCOUVER: 580 GRANVILLE STREET

FORD DU CANADA

demande

UN REPRESENTANT DE SERVICE TECHNIQUE

Ce poste comporte tous les bénéfices marginaux et offre une excellente occasion d'avancement. Le candidat devra être bilingue, âgé de 25 à 35 ans, posséder un brevet d'école supérieure ou universitaire de préférence. Une expérience du service technique serait un atout.

Veuillez répondre en toute confiance par écrit spécifiant les détails relatifs à votre instruction et expérience au

Gérant administratif

FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED

Case postale 2070, succursale "O"

St-Laurent, Québec

INSPECTEUR RÉSIDENT - ABITIBI

Une excellente compagnie d'assurance canadienne-française recherche un inspecteur résident expérimenté. Le candidat doit posséder des connaissances approfondies dans tous les domaines d'assurance générale incluant Incendie, Automobile et Ventes. Pour travailler dans la région d'Abitibi.

- Compagnie solidement établie et en pleine expansion
- Grandes possibilités d'avancement, excellentes conditions de travail, bénéfices marginaux incomparables.
- Salaire à discuter

LE GROUPE LES PREVOYANTS DU CANADA

Assurance Générale
801 EST, rue SHERBROOKE
Montréal

COMPOSEZ 527-3141 poste 311

TRADUCTEURS

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada recherche des traducteurs de l'anglais vers le français et du français vers l'anglais pour son service central des relations publiques, à Montréal.

Qualités requises

Diplôme universitaire (au moins B.A.) ou bonne instruction et deux ans d'expérience en traduction ou dans un domaine connexe. Avantages sociaux habituels. Traitement selon l'expérience et la compétence. Faire parvenir "curriculum vitae" à

La Compagnie de Téléphone Bell
du Canada
Service de la traduction
Bureau 1120
1050, côte du Beaver Hall
Montréal (P.Q.)

DIVISION DE L'INFORMATION Bureau Fédéral de la Statistique

TORONTO ET MONTREAL — AGENTS DE LA VULGARISATION DE LA STATISTIQUE — Elaborer et mettre en oeuvre un programme destiné à répandre, dans les régions de Montréal et de Toronto, l'utilisation des renseignements du Bureau fédéral de la statistique. Traitement: \$10,750 à \$12,600.

OTTAWA — REDECTEURS-ECONOMISTES — Aider et conseiller les divisions qui produisent des statistiques à planifier et à améliorer les rapports statistiques, et à rédiger des commentaires analytiques et de la documentation explicative sur les rapports du Bureau fédéral de la statistique. Deux postes: \$8,570 à \$9,700; \$10,750 à \$12,600.

CONDITIONS DE CANDIDATURE — Pour tous les postes, on exige un baccalauréat-ès-arts ou un baccalauréat en commerce, en économie ou en administration des affaires. Pour les postes de Toronto et de Montréal, il faut posséder au moins cinq ans d'expérience en analyse économique ou en étude des marchés. Les candidats au poste de Montréal doivent parler couramment l'anglais et le français.

Pour le poste d'Ottawa, on exige quelque expérience de l'analyse économique ainsi que l'aptitude à rédiger des rapports. Pour ces postes, la connaissance du français sera à l'avantage des candidats.

Faites parvenir votre formule d'inscription, votre curriculum vitae ou vos demandes de renseignements à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA OTTAWA, 4 (ONT.)

DANS TOUTE CORRESPONDANCE, VEUILLEZ MENTIONNER LE NUMERO DE CONCOURS 67-430-12.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

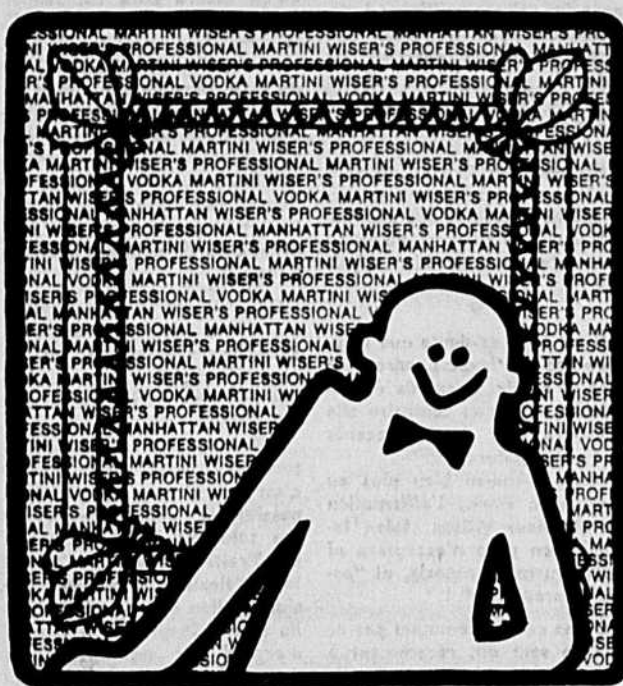
RENSEIGNEMENTS:

Les annonces publiées dans cette section sont facturées au tarif uniforme de .80 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et de retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.

Téléphones à 874-7245 7246 ou 7258

DEMANDEZ Mme LISE DANIELS ou

Ecrivez à LA PRESSE
7, rue St-Jacques,
Montréal



Wiser's professional cocktails

Professionnels à tous points de vue... goût, teneur, qualité... et faits de vermouth importés. Très pratiques à la maison ou en voyage.

Martini (à 70 preuve), Manhattan (à 60 preuve), Vodka Martini* (à 70 preuve), *Le premier sur le marché! WISER'S DISTILLERY LIMITED, BELLEVILLE, CANADA.

bonjour!

se dit
de mille
façons

Cette semaine, dix Québécois ont trouvé une façon bien personnelle de dire... Bonjour! à nos visiteurs:

M. Gérard Bouchard	Dr Marcel Couture
Péribonka, Cité Lac St-Jean	17, rue Frontenac Lac Mégantic, Cité Frontenac
M. Marcel Lavoie	M. Gilles Nadeau
169, rue St-Hubert	917 est, boul. St-Joseph
Jonquière	Montréal
M. Jesse Fillion	M. Léo Côté
21, rue St-Laurent	18 - 36 ^e me Avenue
Matane	Bois-des-Filions
Mme Monique C. Bourgault	Dom Vidal & Dom Dargis
St-Jean-Port-Joli, Cité L'Islet	Bénédictins Abbaye St-Benoît-du-Lac
M. Alphonse Maurice	Madame Claire St-Pierre
Route Rurale No 2	959 est, boul. St-Joseph,
St-Magloire, Cité Bellechasse	appt 3, Montréal, Qué.

Notre observateur, qui parcourt le Québec, a remis sa carte de visite à nos dix parfaits représentants de l'hospitalité québécoise.

Tous seront invités, avec deux autres personnes de leur choix, à dîner avec le premier ministre, monsieur Daniel Johnson, au grand restaurant du Pavillon du Québec. Ceci, après une journée entière à l'Expo, tous frais de transport et de séjour payés. Y-a-t-il d'autres Québécois qui savent joyeusement dire... Bonjour! aux visiteurs, aux étrangers? Oui! Et vous avez la chance d'être du nombre, d'être invités vous aussi par le gouvernement du Québec.

Allons, continuez, à votre façon, de dire... Bonjour!

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC

Un bonjour, ça ne coûte rien et ça rapporte beaucoup

Le pétrole occupe la première place dans l'ensemble du commerce mondial

Chaque gallon d'essence acheté par l'automobiliste a voyagé en moyenne 2.000 milles pour atteindre la pompe du distributeur, a déclaré hier M. D. F. Mitchell, président de BP Canada Limited, au cours de la causerie qu'il a donnée aux membres du Club Kiwanis de Montréal.

Il semblerait que la Nature ait été délibérément perverse en plaçant ses plus importants gisements de pétrole dans les régions les plus inaccessibles du monde, des confins de la Sibérie au centre du Sahara en passant par les régions montagneuses de l'Iran, a commenté le conférencier.

Par contraste, les principaux marchés de consommation sont constitués par les grosses agglomérations urbaines, loin des champs de pétrole situés où généralement l'on ne trouve rien d'autre en fait de ressources, a dit M. Mitchell.

De plus ce volume de pétrole transporté augmente rapidement d'année en année, pour doubler tous les sept ans, à la cadence actuelle.

Continuant son étude du pétrole dans le monde, M. Mitchell brosse un tableau général, en soulignant les différences qui existent entre les pays producteurs, qu'ils soient consommateurs eux-mêmes ou non, et les pays consommateurs, qu'ils soient eux-mêmes ou non producteurs. De ce schéma dérive

Cet éloignement, comme il l'explique, fait que le commerce international du pétrole est de loin en tête avant tous les autres produits : en 1966, il a porté sur 840 millions de tonnes, alors que à titre de comparaison le commerce international des pâtes et papiers s'est élevé à 35 millions de tonnes.

Les grandes routes mondiales des mouvements du pétrole. Les producteurs se divisent en deux groupes : le premier comprend le Moyen-Orient et les Etats-Unis qui se partagent chacun 27 pour cent de la production mondiale. L'URSS suit avec 15½ pour cent et le Venezuela 11½ pour cent, soit au total 81 pour cent.

Le deuxième groupe s'accroît rapidement et comprend l'Afrique du nord et de l'ouest : Algérie, Libye et Nigéria, avec 8 pour cent, suivis du Canada avec 3 pour cent.

Le 2 pour cent restant est partagé entre l'Europe, l'Asie du sud-est et l'Amérique du sud.

Du côté de la consommation, les Etats-Unis sont en tête et l'ont toujours été. Ils consomment actuellement 35 pour cent de toute la production mondiale, contre 25 pour cent pour l'Europe de l'ouest.

En troisième position l'URSS, l'Europe de l'Est et la Chine absorbent 15 pour cent.

Enfin le Japon accroît rapidement sa consommation et inter-

vient actuellement pour 6 pour cent.

Il ressort de ces statistiques que le Canada et l'URSS sont raisonnablement équilibrés dit M. Mitchell, tandis que les Etats-Unis sont déficitaires, ce qui explique pourquoi ils sont les plus gros importateurs au monde.

D'un autre côté l'Europe et le Japon sont totalement dépendants des importations.

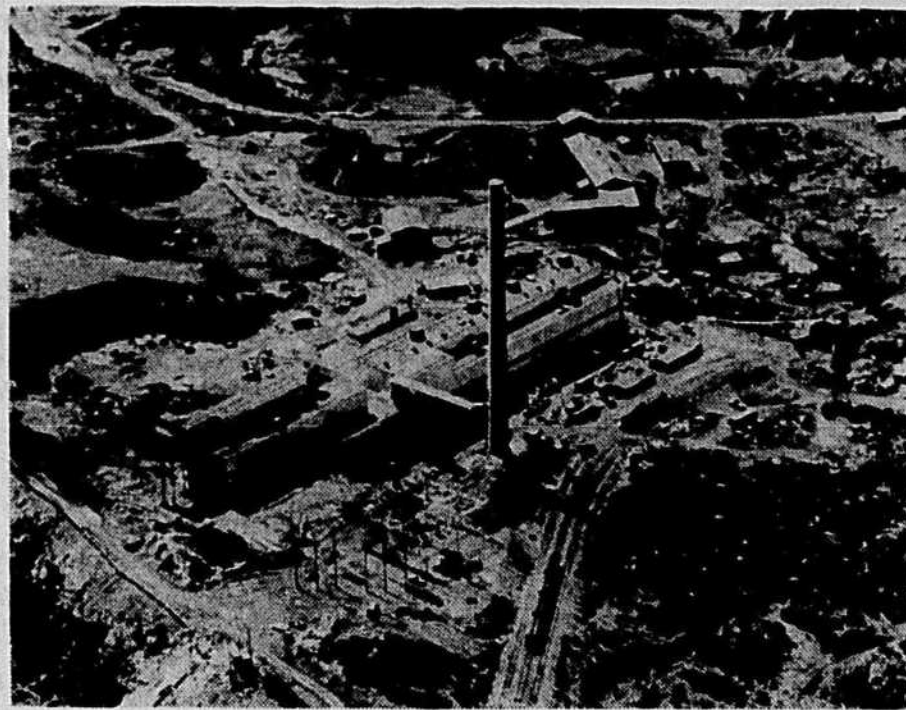
Le Canada, qui consomme 61 millions de tonnes de pétrole par an et en produit environ la même quantité du Venezuela moins 40 pour cent aux Etats-Unis, pour en importer la même quantité du Venezuela sur le Québec et les Maritimes. La consommation canadienne augmente de 6 pour cent par année.

Passant ensuite aux conséquences de la crise au Moyen-Orient sur les mouvements du pétrole dans le monde, le conférencier remarque tout d'abord que les importations des Etats-Unis émanent à 80 pour cent du Venezuela et du Canada, que les pays derrière le rideau de fer se suffisent.

Par contre, le mouvement Moyen-Orient-Europe et Moyen-Orient-Japon a subi les contre-coups de la fermeture du Canal de Suez, amenant les navires pétroliers à faire le tour de l'Afrique du sud, augmentant la durée du voyage : Golfe persique — Europe de 49 à 75 jours, soit 2½ jours de plus.

Le véritable problème, souligne donc M. Mitchell, est avant tout un problème de transport. Comme solution le conférencier propose la création d'un pool des grandes compagnies afin d'harmoniser les transports, gagner du temps et économiser des navires.

Pour conclure, le président de BP Canada, déclare qu'après une deuxième crise du pétrole en 10 ans, la tendance générale pour l'avenir sera de rechercher des sources plus stables d'approvisionnement, et le Canada sera oien placé pour en profiter, en particulier avec l'extraction du pétrole des sables bitumineux d'Althabasca.



Nouvel établissement minier

Dans le nord de l'Ontario, la société minière Steep Rock Iron vient d'ouvrir un établissement dont la construction a coûté \$27 millions et qui servira à traiter le minerai de fer. Cet établissement est un important consommateur de la société Northern and Central Gas, puisqu'il a besoin de 10 millions de pieds cubes de gaz par jour. Notre photo présente une vue de cette importante usine qui est située près d'Atikokan.

Le taux de chômage a diminué au Canada au cours du mois de juin

OTTAWA (PC) — Le nombre des travailleurs ayant un emploi a augmenté de 138.000 au cours du mois de juin. La situation de l'emploi au Canada se trouvait ainsi légèrement améliorée comparativement à un mois plus tôt.

Le nombre des sans travail des deux sexes atteignait alors 292.000.

Le nombre des chômeurs représentait 3,7 pour cent de la force ouvrière. Au mois de juin, un an plus tôt, ce nombre était à 230.000 soit l'équivalent de 3,1 pour cent de la main-d'œuvre disponible.

Le rapport publié conjointement hier par le ministre de la Main-d'œuvre et le Bureau fédéral de la statistique, souligne que l'arrivée normale d'étudiants sur le marché du travail, à cette époque-ci de l'année, avait contribué pour 70 pour cent des quelque 146.000 nouveaux travailleurs.

Le nombre des travailleurs ayant trouvé un emploi, soit 138.000, indique une augmentation quelque peu inférieure à la

hausse habituelle à ce moment-ci de l'année. Le nombre des travailleurs ayant un emploi est passé à 7.567.000.

Le recul de 12.000 chez les chômeurs est par ailleurs inférieur à la diminution moyenne des dernières années, durant le même mois.

Selon le rapport, les offres d'emploi disponibles pour la saison étaient en nombre inférieur à ce qu'elles sont habituellement dans la grosse construction. Cette tendance se poursuit depuis quelques mois.

Le nombre total de travailleurs ayant des emplois était supérieur de 264.000 ou de 3,6 pour cent au nombre correspondant en juin 1966. Cette hausse est impressionnante.

L'amélioration la plus impressionnante est survenue dans les services, ce qui comprend les transports, les com-

Jean Mehling câble de Paris

L'Europe des Six se fera principalement à partir d'accords économiques

Non, vraiment, je ne puis être d'accord avec les thèses défendues à Londres, voici quelques jours à peine, par une personnalité britannique qui disait en substance : si la Grande-Bretagne veut entrer dans la Communauté, c'est essentiellement pour des raisons politiques.

Chacun ayant le droit, sur cette importante question, de défendre ses opinions, disons seulement qu'il s'agit là d'une thèse peu partagée, et sans doute indéfendable.

Personne en France ne veut croire à une candidature anglaise qui ne poursuive que des fins politiques. D'ailleurs, qu'est-ce que cela pourrait bien signifier ?

Il est hors de doute que l'Europe des Six "avec Londres" se fera à partir d'accords économiques, ou qu'au contraire elle échouera pour des désaccords de cette nature.

Aussi prend-on bien plus au sérieux, à Paris, l'affirmation de Monsieur Wilson, selon laquelle son pays n'acceptera ni d'être membre associé, ni "associé provisoire".

On ne sait évidemment pas ce que se sont dit, récemment à Versailles le Général de Gaulle et le Premier britannique. On connaît cependant la mise au point préalable du Foreign Office : "Le Gouvernement de Sa Majesté a une demande d'adhésion à part entière à la Communauté. C'est toujours sa politique".

Nul ne peut dire ce qui se passera dans les prochains mois. Chacun est certain de ce qui "ne se passera pas" !

A vrai dire, la Communauté politique me paraît n'avoir fait aucun progrès entre les Six ; et que "l'Europe des patries" l'emporte ou non n'a, en fin de compte, qu'une faible importance pour l'instant.

La France, au tout au moins son opinion publique, semble ne plus prêter grande attention à ce problème de la fusion politique ; bien que, malgré tout, la réalisation d'un Exécutif unique, à Bruxelles, puisse à la rigueur être interprétée, comme un timide pas en avant vers une intégration des politiques.

Il faut donc s'y faire. Pour très longtemps encore, la seule "intégration" dont il sera question, durant des mois sinon des années, est celle des politiques économiques. La demande d'adhésion n'a fait que renforcer.

Des mouvements notables à l'intérieur de certains groupes de biens non-durables sont dans une large mesure compensés. Dans les aliments, par exemple, les augmentations varient d'une fraction à près de 5 p. 100 pour les produits de boulangerie, les produits de menuiserie et les produits laitiers sont presque contrebalancés par les reculs de 3 p. 100 des conserves et usines de transformations et des aliments divers.

Dans les produits chimiques et connexes (+2 p. 100), on relève une baisse de près de 2,5 p. 100 des acides, alcalis, sels et engrais, en partie contrebalancée par les avances plutôt importantes des autres éléments.

Dans la fabrication des biens durables (+1,1 p. 100), tous les groupes sauf les produits du fer et de l'acier (-1 p. 100) progressent. Le gain des biens durables résulte d'augmentations dans l'ordre de leur contribution des produits du bois (+5 p. 100), de l'équipement de transport (+2 p. 100) et des produits de minéraux non-métalliques (+5 p. 100).

Dans les textiles, le gain (toujours en termes de contribution) était presque également partagé entre le coton et les textiles synthétiques et le lait, figurant pour 19 et 7 p. 100 respectivement. Les autres éléments des textiles baissent. Dans le groupe des aliments et boissons, la majeure partie de l'avance provient des boissons, les mouvements des produits alimentaires se contrebalançant dans une large mesure. La masse du gain des boissons (+7 p. 100) résulte des avances de 11 et 8 p. 100 des distilleries et brasseries, bien que les eaux gazeuses gagnent également près de 3 p. 100. Les produits du papier (+2 p. 100) marquent un gain dû à l'aug-

Le Canadien est depuis deux ans le plus grand consommateur de pétrole du monde occidental

Pour la deuxième année consécutive, le Canadien a consommé en 1966 plus de produits pétroliers que tout autre habitant de monde libre, selon la dernière édition des "Données et statistiques" sur le pétrole au Canada.

La consommation de pétrole au Canada s'est établie en moyenne à 775 gallons par tête en 1966, au regard de 750 gallons en 1965, la première année où les Canadiens se sont hissés au premier rang à cet égard dans le monde. Pour 1966, les Etats-Unis viennent au deuxième rang avec 756 gallons.

La publication statistique annuelle de l'Imperial Oil abonde en renseignements sur tous les aspects de l'industrie pétrolière, depuis la répartition du dollar que consacre à l'essence l'automobiliste canadien jusqu'au nombre des usines de l'industrie pétrochimique canadienne en pleine expansion.

Au cours de 1966, l'automobiliste a payé l'essence seulement un cent de plus le gallon qu'il y a dix ans dans les principales villes du pays. Pendant la même période, les taxes routières provinciales ont augmenté en moyenne de 22 pour cent alors que s'accroissait de 18 pour cent le prix des articles de consommation en général, selon

l'indice des prix aux consommateurs établi par le Bureau fédéral de la Statistique. La part de la compagnie dans la vente de l'essence aux stations de service a diminué de 13,3 pour cent.

L'expansion rapide s'est maintenue dans le secteur pétrochimique. A la fin de 1966, on comptait 76 usines pétrochimiques représentant des immobilisations d'un milliard de dollars. Leur production au Canada permet de remplacer des substances qu'on devait auparavant importer. De plus, certains de leurs produits trouvent déjà des débouchés d'exportation et contribuent ainsi à améliorer la balance commerciale du pays.

au bilan de l'ACTUALITE

Banque Mercantile

M. Walter B. Wriston, président de la First National City Bank, de New York, a été élu président du conseil d'administration de la Banque Mercantile du Canada, au cours d'une assemblée du conseil d'administration de cette institution tenue hier à Winnipeg.

M. Wriston succède à M. J. S. Rockefeller, de New York, qui a récemment pris sa retraite et s'est démis de ses fonctions de président du conseil de la City Bank et président du conseil de la Banque Mercantile.

Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation a accusé une hausse en juin dans toutes les villes canadiennes, exception faite de St-Jean de T.N., annonce le Bureau fédéral de la statistique.

L'indice pour Montréal fait ressortir une hausse de quatre dixièmes de point, passant de 147,2 en mai à 147,6 en juin, la base de 100 correspondant à l'indice de l'année 1949.

L'indice général canadien est passé de 148,1 à 148,8 soit une hausse de sept dixièmes de point.

La ville de Winnipeg a accusé la hausse la plus élevée, de 141,9 à 145,0 par suite de l'introduction d'une taxe provinciale de vente de 5 pour cent.

Toronto est passé de 149,8 à 150,7, Vancouver de 143 à 143,5.

Le BFS souligne que ces indices n'indiquent pas nécessairement la plus ou moins grande cherté de la vie entre les villes mais donnent surtout la hausse comparative dans la période pour chaque ville prise séparément.

Production d'acier en URSS

"Cette année, l'URSS produira plus de 100 millions de tonnes d'acier. Elle produit maintenant plus d'acier que la Grande-Bretagne, la France, la RFA et l'Italie ensemble. En cinquante ans de régime soviétique, notre production d'acier a augmenté de près de 50 fois", a déclaré M. Ivan Kazanetz, ministre soviétique de la métallurgie ferreuse, dans une interview accordée à l'agence Tass à l'occasion de la journée traditionnelle du métallurgiste célébrée en URSS le 16 juillet.

"Dans la production de fonte, d'acier et de laminés, les Etats-Unis viennent en tête avant l'URSS, mais cet écart diminue rapidement", a affirmé le ministre soviétique, qui a indiqué qu'actuellement les gisements de minerai de fer en URSS dépassent, d'après les estimations des spécialistes, 100 milliards de tonnes.

Découverte de pétrole à Sumatra

La compagnie pétrolière canadienne Asamera a annoncé mercredi la découverte d'une nouvelle nappe de pétrole dans

une concession de Sumatra. Depuis la découverte de pétrole à cet endroit, en avril dernier, on en a recueilli 500.000 barils.

Selon les détails donnés par la compagnie, un puits qui a été découvert plus tôt dans la semaine a été mis à l'essai. Sa production quotidienne est de 1-500 barils de pétrole brut de très bonne qualité.

La compagnie Asamera, enregistrée aux Bermudes, fait ses opérations par l'entremise d'une filiale entièrement contrôlée par l'Indonésie. Asamera a investi \$7.000.000 dans le développement d'une concession de 1.500.000 acres à Atjeh, sur la rive nord de l'île de Sumatra. Une autre partie du terrain a été précédemment achetée par la compagnie Sheil.

Asamera a commencé ses travaux d'exploitation en 1961. Elle a signé avec la compagnie pétrolière indonésienne Permina un contrat et partage de la production.

Le pétrole de l'Arabie séoudite

"L'Arabie séoudite n'a nullement l'intention de reprendre ses expéditions de pétrole vers la Grande-Bretagne et les Etats-Unis", a déclaré catégoriquement le cheikh Ahmed Zaki al Yamani, ministre des pétroles de l'Arabie séoudite, à son arrivée mercredi au Koweït.

Le cheikh Ahmed Zaki al Yamani ouvrait hier des conversations avec le ministre des pétroles koweïtites, Abdel Rahman al Atiki. Elles porteront sur la coordination de la politique pétrolière des deux pays.

La déclaration du cheikh Ahmed Zaki al Yamani a provoqué une certaine surprise. Elle pourrait indiquer un rapprochement de la position séoudite.

FRANCON (1966) LIMITEE



B. CICCONE

Le président de Francon (1966) Limitée, M. Leonard Franceschini, annonce la nomination de M. B. Ciccone au poste de vice-président et directeur général de la Construction. M. Ciccone qui était auparavant chargé de la construction dans la région de Montréal dirigera maintenant tous les travaux de construction de la Compagnie.

FRANCON (1966) LIMITEE



F. DEGRANDIS



D. P. CASSIDY, C.A.



K. BRUCE

Le président de Francon (1966) Limitée, M. Leonard Franceschini, annonce l'élection de trois nouveaux membres au Conseil d'administration de la Compagnie : M. F. Degrandis, premier vice-président, M. D. P. Cassidy, c.a., vice-président à la Finance et secrétaire-trésorier, et M. K. Bruce, vice-président, Service du béton précontraint.

MADSEN RED LAKE GOLD MINES, LIMITED

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de dix cents (10¢) l'action, en monnaie canadienne, a été déclaré par les administrateurs de Madsen Red Lake Gold Mines, Limited, payable le 18 août 1967, aux actionnaires immatriculés le 19 juillet 1967.

D'ordre du conseil d'administration. Le Secrétaire-trésorier, M. MASTERSON. Toronto, 10 juillet 1967.

Ouverture d'une succursale de la B de M à Churchill Falls

Alors que débiteront, lundi prochain, les travaux de construction aux chantiers d'aménagement hydroélectriques des Chutes Churchill au Labrador, la Banque de Montréal offrira une gamme de services spécialement conçus pour répondre à toutes les exigences.

En attendant l'érection de la ville aux Chutes Churchill, la B de M sera temporairement installée dans une remorque de 40 pieds. La direction du nouveau bureau a été confiée à M. Marcel Malo, qui était antérieurement comptable à la succursale de Bathurst, N.-B., de la Banque de Montréal.



Don à l'Hôtel de Ville

Le Maire Drapeau, qui arbora le tapis rouge de l'Hôtel de Ville pour recevoir un nombre record de chefs d'Etats, en accepte un nouveau de M. Allen G. Erdman, président de Monsanto Canada. "Ainsi, vos distingués visiteurs conserveront un souvenir impérissable de leur accueil à Montréal", confiait M. Erdman au maire à la suite de la présentation à l'Hôtel de Ville.



VENTE "AUBAINES DE JUILLET"

En ville et à Fairview-Pointe Claire

SPÉCIAUX 9 h A.M.

EN VENTE SAMEDI À 9h. A.M. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK

EN VENTE EN VILLE ET A FAIRVIEW - POINTE-CLAIRE

(Sauf indication contraire)

POUR DAMES

Très bas prix! Pour dames!

Rabais *6! Robes-chemisiers

Rég. \$15

\$9 ch.

150 seulement! D'un manufacturier réputé! Choix de tissus lavables, légers pour l'été! Différents modèles de manches. Toutes les robes extrêmement féminines. Quadrillés, imprimés floraux ou rayures en coloris de saison. Tailles P. M. et G. dans le groupe.

SIMPSON — Vêtements sport pour dames (736) au troisième

RABAIS 50%! VETEMENTS SPORT D'ÉTÉ POUR DAMES! Tissu coton genre grosse toile. Rouge, marine ou blanc. Tailles 5 et 7 seulement dans le groupe. (Pas toutes les tailles et tous les coloris dans tous les modèles).

Shorts "Jamaïca" — Rég. 3.98 Ch. **1.99**

Pantalons "matelot" — Rég. 6.98 Ch. **3.49**

Jupes — Rég. 6.98 Ch. **3.49**

SIMPSON — La Boutique de Mademoiselle Simpson (735) au troisième

Rabais \$5!

Solde! Élégantes robes

Rég. \$12

\$7 ch.

150 seulement! Choix de robes-chemisiers en coton, sans manches, avec col à pointes. — Peuvent se porter avec ou sans ceinture. Choix de bleu, rose, or, rouge ou vert. Tailles 12 à 20 dans le groupe.

SIMPSON — Robes pour dames (734) au troisième

BAS NYLON "JACQUES HEIM"! POUR DAMES! Rabais \$1! Première qualité! Tous en fillet micro, modèle sans couture. Choix de tons taupe ou beige moyen. Pointures: 11 seulement. Rég. 1.50. Pai. **50¢**

SIMPSON — Bas pour dames (707) au rez-de-chaussée

BAS NYLON PREMIERE QUALITE POUR DAMES! Modèle sans couture toujours élégant. Choix de coloris. Pointures 8 1/2 seulement. **29¢**

Prix spécial — Pai.

SIMPSON — Bas pour dames (707) au rez-de-chaussée

REVEILLE-MATIN STYLE BOUDOIR! Rabais \$2! 50 seulement! — Modèles raffinés, cadran de forme oblongue. Points et aiguilles lumineux. Cadre solide en métal. Rég. \$5 Ch. **\$3**

SIMPSON — Bijoux et montres (703) au rez-de-chaussée

JOLIS PENDENTIFS POUR DAMES! Choix de pierres gemme, simili perles noires, diamants noirs d'Alaska. Chainettes ton or ou blanc fini rhodium. Boîte-cadeau. Rég. \$2 Ch. **88¢**

SIMPSON — Bijoux et montres (703) au rez-de-chaussée

MOINS QUE 1/2 DU PRIX D'ORIGINE! SACS A MAINS GENRE POCHET. TES! Importés d'Angleterre. Pour le jour ou le soir! Modèles en cuir doublés en faille, rebats. Noir, brun ou tan. Orig. 7.98 Ch. **2.49**

SIMPSON — Sacs à mains (702) au rez-de-chaussée

Elégants costumes d'été pour dames!

Rég. \$25

14⁹⁹

Rabais \$10! Tissu à la mode, tous des costumes doublés. Ils sont légers et frais pour l'été. Blanc, hûtre, jaune, rose, marine ou bleu. Tailles 10 à 18. (Pas dans tous les modèles et les coloris).

SIMPSON — Costumes pour dames (731) au troisième

Pour les élégantes! Rabais \$1!
Coquettes blouses en coton

Rég. \$4

2⁹⁹ ch.

120 seulement! Toutes des blouses sans manches! Elles sont parfaitement dessinées pour être portées avec jupes ou pantalons. Blanc, orange, vert ou rose vif. Tailles 14 à 18.

SIMPSON — Colifichets (709) au rez-de-chaussée

POUR DAMES ELEGANTES! CHANDAILS ET JUPES ASSORTIES! Très bas prix! Chandails à tricot Ban-Lon* côtelé, lavable à la main ou à la machine, modèle manches courtes. Jupes entièrement doublées. Tons jaun, rose ou orange. Tailles chandails, 34 à 40; jupes, 10 à 16 dans le groupe. Rég. \$7 à \$11 Ch. **3.99, 5.99**

SIMPSON — Vêtements sport pour dames (736) au troisième

MOINS QUE 1/2 PRIX! ELEGANTES MINI-JUPES POUR DAMES! Ligne "A", ceinture très large. Coloris en vogue tels que bleu, orange ou tan. Tailles 8 à 16 dans le groupe. Rég. 8.98 Ch. **2.99**

SIMPSON — Vêtements sport pour dames (736) au troisième

COMBINAISONS ET JUPONS NYLON POUR DAMES! Combinaisons garnies dentelle au corsage et à l'ourlet en coloris rouge, noir ou ton or, tailles 32 à 40 en longueurs courtes ou moyennes. Jupons garnis tons rouge ou bleu, tailles P. et M. **1.88, 1.99**

Rég. \$3 à \$5 Ch. **1.88, 1.99**

SIMPSON — Lingerie pour dames (742) au quatrième

Rabais \$4 à \$13!
Vente! Chapeaux pour dames

Rég. \$7 à \$16

2⁹⁹ ch.

Profitez de cette intéressante vente de chapeaux d'été en paille, en tissu ou en mohair. Grande variété de modèles. Gamme étendue de coloris clairs à foncés.

SIMPSON — Chapeaux pour dames (730) au troisième

POUR HOMMES

PANTALONS POUR JEUNES GENS! Tout coton, grosse toile ou denim. Quadrillés, rayures ou tons unis en gris, bleu, beige, olive ou brun. Tailles 28 à 36 dans le groupe. Rég. 7.98 à 16.98 Ch. **3.98, 8.49**

SIMPSON — La Boutique 977 pour jeunes gens (715) au deuxième

Offre intéressante!
Solde! Pantalons pour hommes

Orig. 12.98 à 19.98

\$5 ch.

Choix de tissus tout laine ou Térylène* et laine, rebellés aux froissements. Modèle à passants de ceinture avec ou sans pils dans le groupe. Tons gris, bleu ou olive dans le groupe. Tailles 28 à 44.

SIMPSON — Vêtements pour hommes (712) au deuxième

SAVOUREUX CIGARES "LA SUPREMA"! Une marque dont la réputation n'est plus à faire. Boîte de 50 cigares. Rég. 6.50 Ch. **3.50**

SIMPSON — La Boutique du tabac (706) au rez-de-chaussée

VALISES POUR HOMMES! 20 seulement! Valises "Jet Liner" 1 complet. Ton fusain. Dimensions 22 pouces. Impairfaits de qual. **35.99**

Rég. 47.50 Ch. **35.99**

SIMPSON — Valises (760) au cinquième

ELEGANTS SOULIERS TOUT-ALLER POUR HOMMES! Rabais \$2! Modèle "Oxford" toujours de mise. Empoignes en cuir, semelles en mousse épaisse. Ton noir. Pointures 7 à 10 1/2. Rég. 6.98. Pai. **4.98**

SIMPSON — Souliers pour hommes (723) au deuxième

Très bas prix! 150 seulement!

Vestons en velours côtelé

Orig. 12.98

5⁴⁹ ch.

Pour hommes! Velours côtelé de coton à raies fines ou moyennes. Modèles avec 1/2 doublure, fente centre dos et coutures bordées satin. Rouille ou gris. Tailles 38 à 40 dans le groupe.

SIMPSON — Accessoires pour hommes (713) au rez-de-chaussée

POUR ENFANTS

ACHAT SPECIAL! SOULIERS TOUT-ALLER POUR GARÇONS! Marque fameuse! Empoigne en canevas lavable à la machine. Modèle Oxford à 4 œillets. Semelles et talons en caoutchouc. Tons blanc, pointures 1, 2 ou 3; gris ou noir, pointures 1 à 5. Rég. 3.98 **1.99**

SIMPSON — Souliers pour enfants (722) au deuxième

MOINS QUE 1/2 PRIX! BASCULES POUR ENFANTS! 30 seulement! Solide construction métal et plastique lavable, sièges réglables. Amusera vos jeunes! Ton rouge seulement. Rég. 12.98 Ch. **\$6**

SIMPSON — Jouets (759) au cinquième

RABAIS 1/2! VETEMENTS SPORT D'ÉTÉ POUR FILLETES! Choix de pantalons fuselés, shorts, jamaïcas, maillots, mini-jupes avec ceinture ou ensemble jamaïcas. Tissus tricot coton et chino pratiques. Imprimés ou unis dans le groupe. Pour 7 à 14 ans. Rég. 1.99 **1.33, \$4**

à 5.99 Ch. **1.33, \$4**

SIMPSON — Vêtements pour fillettes (745) au deuxième

COSTUMES "SOLEIL" POUR GARÇONS OU FILLETES! Choix de coton ou tissu éponge d'entretien facile parce que laver-porter! Grande variété d'imprimés dans le groupe. Pour 12 à 18 mois. Rég. 1.99 **99¢**

SIMPSON — Vêtements pour enfants (744) au deuxième

QUANTITE LIMITEE! CHEMISES POUR GARÇONS! Manches courtes ou longues, cols réguliers ou à pointes boutonnées. Légèrement défranchés! Blanc, bleu, vert, brun ou beige. Tailles P.M. et G. 8 à 16 ans. Ligne déssortie de coloris et de tailles. Rég. 1.98 à 3.98 **89¢**

SIMPSON — Vêtements pour garçons (714) au deuxième

POUR LE FOYER

VASTE CHOIX DE CANNES DE GOLF — 40 seulement! Marques fameuses telles que "Spalding", "Campbell", "Wilson" et "McGregor". Choix de fers 3 à 9 dans le groupe. Pour droitiers et gauchers. Toutes de première qualité. Rég. 8.98 à 16.98 Ch. **5.39, 10.19**

SIMPSON — Articles de sport (758) au cinquième

BALLES DE GOLF "GARY PLAYER" — Rabais de 25% sur ces fameuses balles de golf. Première qualité. Se vendent à la demi-douzaine. Rég. 6 pour \$4 **2.99**

SIMPSON — Articles de sport (758) au cinquième

PETITES TABLES DE PATIO — 1/2 prix! 70 seulement! Petites tables avec pieds en bois et dessus en plastique effet marbre. Se plient facilement pour rangement. Rég. 4.88 Ch. **2.44**

SIMPSON — Articles ménagers (755) au cinquième

LAMPES DE BUREAU — Rabais \$3! Modèles avec col de cygne et réflecteurs en plastique. Rég. 8.98 Ch. **5.98**

SIMPSON — Lampes (754) au quatrième

CHOIX DE TENTURES — 25 seulement! Rabais de 50% et plus! Vaste choix de tissus tels que coton, rayonne et fibre de verre dans le groupe. Modèles prêts à poser. Complètes avec crochets. Vaste choix de dimensions. Rég. 13.98 à 59.98. Pai. **4.99 à 29.99**

SIMPSON — Rideaux et Tentures (753) au quatrième

TENTURES ENVERS MILIUM — Rabais 50%! 65 paires seulement! Tentures en rayonne à envers Milium. Lavables. Choix de blanc, or, beige ou vert dans le groupe. Complètes avec crochets. — Choix de dimensions.

1 largeur x 95 po. — Rég. 19.98. Pai. **9.99**

2 largeurs x 95 po. — Rég. 39.98. Pai. **19.99**

3 largeurs x 95 po. — Rég. 59.98. Pai. **29.99**

SIMPSON — Rideaux et Tentures (753) au quatrième

SERVIETTES TISSU EPONGE — Format pour invités. Tissu éponge de coton à fissure serrée. Vaste choix de motifs dans les tons de bleu, rose, vert ou jaune. De légères imperfections n'affecteront en rien la durabilité de ces serviettes. Impairfaits de qualité. Rég. 69¢ **2 pour 99¢**

à 1.49 Ch. **2 pour 99¢**

SIMPSON — Linge de maison (792) au sous-sol

LAINE TOUT USAGE 4 BRINS — 300 pelotes seulement! 100% laine! Vaste choix de coloris! Venez tôt pour un meilleur choix. Orig. 24¢ **16¢**

SIMPSON — Laines et Articles de fantaisie (752) au quatrième

En vente samedi dès
9 h. 30 à
Fairview - Pointe-Claire
sauf indication contraire

CHOIX DE LINGE DE MAISON — 1/2 Prix! 125 seulement! Plusieurs modèles uniques dans le groupe. Choix de nappes, chemins de table, napperons et ensembles de table. Quelques-uns légèrement défranchés dans le groupe. Rég. 37¢ à 25.98 **19¢, 11.98**

SIMPSON — Linge de maison (751) au quatrième

COUPONS DE TISSUS — Rabais 25%! Choix de coton et de rayonne aux tons unis ou imprimés. Longueurs 1/2 à 1 1/2 ver. Largeurs 36 à 45 po. Rég. 79¢ à 1.98 Ch. **59¢, 1.48**

SIMPSON — Centre du tissu (727) au quatrième

ENSEMBLES POUR FAIRE LE VIN — Rabais 30%! 11 seulement! Faites votre propre vin chez vous avec cet ensemble qui comprend tout le nécessaire pour la fabrication du vin. Vous pourrez faire 4.49 un gallon à la fois! Rég. 6.49 **4.49**

SIMPSON — Menus articles (710) au rez-de-chaussée

DELICIEUX BONBONS IMPORTÉS — Choix de bonbons aux fruits, de menthes, de caramels, de réglisse. Paquet de 2 1/2 lb. **99¢**

SIMPSON — Confection (705) au rez-de-chaussée

CREME A RASER "SOFT STROKE" DE MENNEN — 144 seulement! La crème à raser qui protège votre épiderme. Régulier ou au menthol. Flacon de 3 oz. Rég. 65¢ **44¢**

SIMPSON — Articles de toilette (701) au rez-de-chaussée

SELS DE BAIN IMPORTÉS — 65 flacons seulement! Offerts dans un flacon en plastique incassable. Choix de deux arômes: lavande ou rose. Rég. 88¢ **59¢**

SIMPSON — Articles de toilette (701) au rez-de-chaussée

LINGE A VAISSELLE EN TOILE — Très absorbants et ne laissant pas de charpie. Dimensions généreuses. Vaste choix de rayures. Spécial. **29¢**

SIMPSON — Linge de maison (751) au quatrième

Rabais 20%! Pour canapés et fauteuils!

Housses en tissu écorce

Rég. 11.99 à 22.98

9⁵⁹ à 18³⁹ ch.

Housses en tissu écorce dans les tons de vert, brun, bourgogne, or, saumon, et gris pierre. Pour canapé 3 places. Rég. 22.98 Ch. **18.39**

Pour fauteuil. Rég. 11.99 Ch. **9.59**

SIMPSON — Menus articles (710) au rez-de-chaussée

ACCESSOIRES DE PLAGE — Rabais de \$2 à \$29! Quantité limitée! 30 seulement! Chaise longue aluminium, coussins remplis mousse. Rég. 59.98 Ch. **29.99**

30 Seulement! Fauteuils de plage pliants, avec sangles. Rég. 6.98 Ch. **4.98**

SIMPSON — Meubles et miroirs (769) au sixième

PLASTIQUE POUR EMBALLER NOURRITURE — 100 seulement! Rouleaux de 200 pieds. Plastique transparent dans boîte avec lame coupante. Rég. 69¢ Ch. **39¢**

SIMPSON — Papeterie (768) au rez-de-chaussée

ENS. TABLES — PLATEAUX FIBRE DE VERRE — Rabais \$5! 30 seulement. Ens. 4 pièces. Motif floral "Fantasia". Complète avec support. Rouleau sur quatre roulettes en plastique transparent. Rég. 19.98 **19.98**

SIMPSON — Porcelaine et verrerie (757) au cinquième

SOLDE DE DISQUES "STEREO" ET "HAUTE FIDELITE" — Vaste choix de disques à la mode, western, classiques. Disques "Haute Fidélité". Rég. 1.78 Ch. **97¢**

Disques "Stereo" Rég. 2.49 Ch. **1.27**

SIMPSON — Radios et Téléviseurs (770) au cinquième



Vous pourriez gagner une FORD THUNDERBIRD 1967

(valant \$5,630)

ou l'une de deux METEOR RIDEAU 1967 4 PORTES

(valant \$3,025 chacune)

PROCEUREZ-VOUS LA CIRCULAIRE

"VENTE AUBAINES DE JUILLET" SIMPSON

ET LE SUPPLEMENT POUR LA MAISON

Ils sont indispensables pour gagner une auto!

LUNDI SOIR... Synchronisez les postes CJAD ou CKVL

entre 7 h 45 p.m. et 7 h 55 p.m. — Vous pourriez gagner

une Meteor Rideau 1967, 4 portes (Valant \$3,025).

AU SOUS-SOL D'AUBAINES

AUSSI A FAIRVIEW
(sauf indication contraire)

POUR DAMES

Rabais \$3 sur prix d'origine!

Robes droites pour dames

Orig. 4.99

1⁹⁹ ch.

Modèles en coton de belle qualité. Robes genre "tailleur" ou robes bain de soleil. Imprimés dans les tons de rose, rouge ou or. Tailles P ou M dans le groupe.

SIMPSON — Lingerie (784) au sous-sol

SOUTIENS-GORGE COUSSINES — 50 seulement! Style "Princesse" — Bonnets en tricot de nylon, coussins mousse. Appliqués de dentelle. Bretelles réglables. Blanc, noir ou perle dans le groupe. A et B 32 à 36. Rég. \$6 Ch. **2.99**

SIMPSON — Vêtements de Bas (785) au sous-sol

BAS DE SOUTIEN POUR DAMES — 100 seulement! Pointes et talons renforcés. De légères imperfections n'affecteront en rien leur apparence. Beige, A. 8 1/2 - 9; B. 9 1/2 - 10; D. 11 1/2 - 12. Impairfaits de qual. Rég. 2.99 **1.99**

SIMPSON — Bas pour dames (776) au sous-sol

POCHETTES EN VINYL POUR DAMES — 100 seulement! Modèles avec glissière. Vinyl lavable. Choix de noir, amande ou brun nuit. Venez tôt pour un meilleur choix! Orig. 1.99 Ch. **79¢**

SIMPSON — Sacs à main pour dames (775) au sous-sol

COSTUMES-PANTALONS — 40 seulement! Rabais \$9 sur prix d'origine! Costumes-pantalons 2 pièces en coton genre grosse toile denim ou imprimé. Veste à double boutonnage. Tons de rose, mandarine, turquoise ou marine. Tailles 8 à 16. Orig. 14.99 **5.99**

SIMPSON — Vêtements sport pour dames (781) au sous-sol

COSTUMES DEUX PIECES ET COSTUMES-PANTALONS EN TOILE ET ARNEL! Rabais \$3 à \$15! 100 seulement! Modèles tailleurs parfaits pour l'été. Tons pastels dans les tailles 10 à 18 dans le groupe. Rég. \$12 à \$30 **8.99, 14.99**

SIMPSON — Manneaux et costumes pour dames (778) au sous-sol

En ville seulement

POUR HOMMES

RABAIS 1.10! SOULIERS DE LOISIR POUR HOMMES — Modèles avec empoignes en grosse toile de jute. Bouts carrés et lacets. Semelles et talons en caoutchouc mousse. Ton naturel seulement. Pointures 8 et 10 seulement. Rég. 3.99 **2.89**

SIMPSON — Souliers (787) au sous-sol

EN VILLE: 9 H. A.M. à 5 H. 30 P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. P.M.

FAIRVIEW-POINTE-CLAIRE: 9 H. 30 à 6 H. P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 10 H. P.M.

Pas de commandes postales
ni téléphoniques
sur les articles de cette page

HEURES D'AFFAIRES:

LA CHRONIQUE DE

PHILIP

DEANE

La junte d'Athènes et le règlement de la crise cypriote

Les colonels qui se sont emparés du pouvoir en Grèce négocient en ce moment avec les USA et la Turquie un accord qui mettrait fin au conflit gréco-turc de Chypre. Washington, en retour, dans l'éventualité d'une solution heureuse, reconnaîtrait le nouveau gouvernement d'Athènes, recommencerait à fournir aux Grecs une aide substantielle et, enfin, s'emploierait à faire admettre dans la communauté internationale des gouvernants la junte athénienne.

Aux termes de l'accord (ils m'ont été communiqués par téléphone au cours de la nuit de mardi à mercredi) l'île de Chypre serait rattachée à la Grèce, laquelle céderait à la Turquie des bases d'une superficie suffisante pour permettre aux Cypriotes turcs d'y vivre à l'aise. Un marché semblable avait déjà été envisagé par les parties en présence, mais, alors, les Grecs avaient jugé exorbitantes les exigences turques, et les Turcs avaient trouvé les Grecs si mesquins que leur orgueil en avait été blessé.

Le prestige de l'OTAN

Deux pays, en fait, recherchaient une solution de ce genre au problème cypriote : l'Angleterre et les U.S.A. Washington s'inquiétait tout particulièrement de l'amenuisement du prestige de l'OTAN dans cette partie du monde du fait de ce conflit apparemment insoluble.

Reste que l'accord qu'on envisage en ce moment n'écarte pas la grande difficulté sur laquelle les pourparlers précédents ont échoué. L'archevêque Makarios et la majorité des Cypriotes grecs demeurent opposés à toute présence militaire de la Turquie sur l'île. Ils n'en demandent pas facilement.

Les Cypriotes grecs de la gauche sont fort bien organisés. Ils possèdent encore des dépôts d'armes qui datent du temps où ils combattait pour leur liberté contre les Anglais. Eu égard à la lutte qui les oppose depuis des années aux insulaires turcs, les Cypriotes n'ont jamais négligé leur entraînement militaire. Aussi bien, s'alignent-ils frais et dispos derrière Makarios si celui-ci décide de ne pas souscrire à un éventuel accord signé à Athènes.

Le problème Makarios

Mais dans les discussions entre ces derniers et les Américains, il a déjà été question de la déposition du chef gréco-cypriote. Il se trouve déjà sur l'île un fort contingent de soldats grecs du continent. On compterait sur celui-ci pour exécuter les ordres du gouvernement métropolitain et pour assurer le rattachement politique envisagé. Le point d'interrogation qui se pose encore a trait au comportement du héros de l'indépendance de Chypre, Grivas, qui commande maintenant les effectifs grecs (continentaux) dans l'île.

Grivas se situe suffisamment à droite pour s'entendre avec la junte de la capitale. Par ailleurs il peut tenir rigueur aux colonels si ceux-ci n'en font pas leur chef. Il a le net sentiment d'être l'homme du Destin pour son pays. Si on l'écarte du pouvoir, on devra donc trouver le moyen de l'empêcher de nuire.

La Grèce étant soumise à un régime martial et à une censure intégrale, les militaires de la capitale ont toute liberté pour négocier à leur guise. Avant l'accession au pouvoir de la junte, les membres de l'opposition faisaient un chahut du tonnerre chaque fois qu'il était question de régler le problème de Chypre. Et lorsque les gouvernements passèrent du côté de l'opposition eux-mêmes s'opposaient au règlement du problème.

Quant aux Américains, ils se réjouissent fort de ce qu'une junte militaire détienne le pouvoir à Athènes : ils peuvent ainsi à la fois résoudre ce même problème cypriote et empêcher — manu militari — c'est-à-dire par le truchement des militaires grecs — les Grecs de manifester contre eux.

Kossyguine: la paix est possible au Vietnam sans la Chine

DEEP COVE, N.-E. — (PA) — M. Cyrus S. Eaton, industriel canadien, de Cleveland, a déclaré hier au correspondant Relman Morin, de la Presse Associée, au cours d'une interview privée, que le premier ministre soviétique, M. Alexei Kossyguine croyait que la guerre au Vietnam pouvait prendre fin sans la participation et l'approbation de la Chine.

M. Eaton a déclaré que le premier ministre soviétique était catégorique sur ce point, ajoutant que ce dernier était d'avis que la guerre au Vietnam avait donné naissance au conflit dans le Moyen-Orient.

L'industriel canadien a précisé qu'il avait eu une conversation de plus de quatre heures avec M. Kossyguine, à Gander, Terre-Neuve, le 30 juin dernier, alors que celui-ci revenait de Glassboro et de Cuba où il avait rencontré respectivement le président Johnson et M. Fidel Castro, chef du gouvernement révolutionnaire cubain.

M. Kossyguine avait fait une escale à Gander, alors qu'il se rendait à Paris pour y converser avec le président de Gaulle. M. Eaton a ajouté que M. Kossyguine lui avait fait parvenir un télégramme lui demandant de le rencontrer et que M. Anatoly Doylnitsyn, ambassadeur russe à Ottawa, avait servi d'interprète.

M. Eaton entretient des relations amicales avec la Russie depuis plus de 10 ans, ayant reçu le prix Lénine, en 1960 et étant en bons termes avec les premiers ministres Nikita Khrouchtchev et Kossyguine, de même qu'avec M. Anastas I. Mikoyan.

M. Eaton a poursuivi, déclarant que le premier soviétique lui avait posé quelques questions sur l'état de l'économie américaine. "Je lui ai dit qu'elle avait fléchi quelque peu mais qu'en général elle était en excellente position", a ajouté l'industriel canadien. La discussion a ensuite porté sur les élections présidentielles de 1968 et M. Kossyguine lui a demandé quels étaient les candidats sérieux du parti républicain. "Je lui ai cité ceux que l'on mentionnait dans les

journaux et il n'a pas fait de commentaire."

Parlant ensuite des entretiens de Glassboro, M. Kossyguine lui a révélé qu'il avait été agréablement surpris de l'accueil réservé en sol américain et très impressionné par le président Johnson.

M. Eaton a fait savoir d'un autre côté que Moscou poursuivait sa politique d'aide financière et militaire au Vietnam, ajoutant que la Russie devait respecter ses engagements envers le Vietnam et les Arabes.

M. Eaton a révélé que M. Kossyguine lui a confié qu'il était sur le point de trouver une solution au problème vietnamien, au mois de février dernier, alors qu'il se trouvait à Londres pour y rencontrer le premier ministre Harold Wilson.

Toutefois, le premier soviétique a ajouté que la reprise des bombardements par les Américains, au Nord-Vietnam, avait fait échouer tout espoir de régler le conflit.

D'un autre côté, M. Eaton a déclaré que son interlocuteur lui a confié que le différend entre la Chine et l'URSS sera éventuellement réglé et qu'en attendant, les Russes n'avaient pas peur des Chinois, même s'ils possédaient leur propre bombe atomique.

Parlant de la guerre au Moyen-Orient, M. Kossyguine a expliqué que l'on parviendra à trouver une solution équitable. Il a été surpris par la victoire éclair d'Israël sur la RAU, et il a précisé qu'il devait se retirer des territoires arabes conquis.

Les observateurs estiment à \$4 milliards le total d'armes fourni par l'URSS à la RAU, mais M. Eaton a précisé : "Présentement les Russes ne font pas d'argent avec le Moyen-Orient. Mais ça viendra avec le temps. Il ne faut pas oublier que les Russes prévoient beaucoup en avance et ils peuvent attendre longtemps pour atteindre leur objectif."

"Même s'ils perdaient tout, ce n'est rien à comparer avec ce que les Etats-Unis ont dépensé et dépensent au Vietnam."

Une nuit d'émeute raciale transforme Newark en un morne champ de bataille



télephoto PA

En plus d'avoir à combattre les nombreux incendies allumés par les émeutiers de race noire, les pompiers de Newark devaient se protéger des projectiles

lancés contre eux. La nuit de violence a fait un mort et 312 blessés, dont 25 policiers et pompiers. Au moins 325 personnes ont été arrêtées.

Les Américains effectuent l'une de leurs plus dures attaques au Nord-Vietnam

SAIGON. (PA,UPI,AFP) — Les pilotes américains ont effectué hier 170 missions contre le Nord-Vietnam, où ils ont attaqué des emplacements de missiles autour de Hanoi et Haiphong, des réservoirs de pétrole dans la région de Haiphong et des casernes militaires.

Selon les pilotes, un missile lancé dans leur direction a manqué sa cible et est retombé sur un village nord-vietnamien, qui a été fort endommagé. Les 170 missions effectuées par les appareils de l'armée de l'air et de l'aéronavale constituaient l'attaque aérienne la plus massive sauf trois de la guerre du Vietnam. De plus, les destroyers de la 7e flotte ont poursuivi le bombardement

des défenses côtières du Nord-Vietnam.

Cependant, des guérilleros vietcong ont investi un petit village côtier à 340 milles au nord-est de Saigon et ont infligé de lourdes pertes à la garnison du hameau. L'activité a été assez limitée ailleurs dans les opérations terrestres.

Au Sud-Vietnam, un Skyraider américain a été abattu près de Khe Sanh, à l'extrémité nord-ouest du pays, près du Laos. C'était le 183e appareil de combat américain perdu au Sud-Vietnam.

A Washington, entre-temps, le président Johnson et ses conseillers militaires ont commencé à prendre des dispositions pour envoyer des renforts au Vietnam, sans faire appel aux réservistes et sans accélérer la mobilisation.

A l'issue d'une longue série d'entretiens avec M. Robert McNamara et l'ensemble de ses conseillers militaires, le président Johnson a déclaré hier qu'il partageait leurs vues sur l'envoi de nouveaux renforts au Vietnam.

Le chef de la Maison blanche a indiqué clairement, à une conférence de presse, que le général Westmoreland, commandant en chef des forces américaines au Vietnam, obtiendrait autant de troupes qu'il en a besoin pour mener la guerre avec succès.

Aucun personnage officiel n'a toutefois voulu fournir de chiffres précis. Les Etats-Unis ont actuellement quelque 466.000

hommes au Vietnam et, selon les meilleurs estimés, les renforts pourraient atteindre 70.000 hommes.

Pour sa part, le sénateur J. W. Fulbright, président de la

Commission des affaires étrangères du Sénat, s'est dit "désappointé et attristé" par la

perspective d'augmentation du contingent américain au Viet-

nam. Environ 60 pour cent des quelque 400.000 habitants sont

des gens de couleur.

Des accusations de brutalité de la part de la police sont la

cause principale de l'explosion de violence que connaît la ville

actuellement. Les autorités mu-

nicipales, fédérales et de l'Etat

ont ouvert une enquête à la

suite de ces accusations.

Le Noir qui a été tué durant

la nuit avait été atteint de deux

balles dans la poitrine.

Pour ajouter aux scènes de

désordre, des bandes de jeunes

gens de race blanche patrouil-

NEWARK, N.J. — (UPI, PA)

— Les manifestations raciales qui se poursuivaient depuis quelques jours à Newark, dans le New Jersey, ont dégénéré en émeute hier soir et ce n'est qu'à l'aube ce matin qu'un calme relatif est tombé sur la ville.

Le pillage et les incendies provoqués par des bombes rudimentaires ont causé pour des millions de dommages malgré l'intervention de la garde nationale et de la police de l'Etat envoyées à Newark sur les ordres du gouverneur Richard J. Hughes à la demande du maire Hugh J. Addonizio.

Un Noir a été tué durant l'émeute. Au moins 312 autres personnes, dont 25 policiers et pompiers, ont été blessées durant la nuit de désordre. Plus de 325 personnes avaient été arrêtées au moment où le soleil se levait sur le véritable champ de bataille qu'étaient devenues les rues couvertes de débris de toutes sortes. Une douzaine de blessés souffrent de blessures causées par des coups de feu.

Complètement submergée par le nombre, la police a dû utiliser revolvers et carabines dans un vain effort pour disperser les bandes de Noirs qui incendiaient les magasins qu'ils venaient de piller.

A un certain moment, il y avait plus d'incendies à Newark que les pompiers pouvaient en combattre; ils ont dû faire appel aux pompiers des villes environnantes pour garder la situation en mains.

Le gouverneur Hughes et l'atorney general Arthur Sills se sont rendus sur les lieux de l'émeute. Newark est située en bordure de New York dont elle est séparée par la rivière Hudson. Environ 60 pour cent des quelque 400.000 habitants sont

des gens de couleur.

Des accusations de brutalité de la part de la police sont la cause principale de l'explosion de violence que connaît la ville actuellement. Les autorités municipales, fédérales et de l'Etat ont ouvert une enquête à la suite de ces accusations.

Le Noir qui a été tué durant la nuit avait été atteint de deux balles dans la poitrine.

Pour ajouter aux scènes de désordre, des bandes de jeunes gens de race blanche patrouil-

laient les rues et invitaient les Noirs à se battre. Quatre de ces jeunes Blancs se sont vautés devant un reporter de l'agence UPI d'avoir passé la nuit à tenter de frapper des piétons de race noire avec leur automobile.

Tout avait commencé assez calmement au début de la soirée lorsque des Noirs se sont massés devant un poste de police pour protester encore une fois contre l'arrestation d'un chauffeur de taxi de race noire mardi dernier. Le chauffeur aurait été brutalisé par la police.

Les manifestants lançaient des slogans et portaient des pancartes stigmatisant la brutalité de la police. Soudain, une bouteille a fait voler une vitre du poste de police en éclats. D'autres projectiles ont suivi. Vingt-cinq policiers sont alors intervenus et ont dispersé les manifestants avec des matraques.

Les prémices de l'émeute venaient d'être posées.

La France célèbre le 14 juillet

PARIS. (AFP,UPI) — A l'issue des cérémonies militaires qui ont marqué ce matin la fête nationale des Français, le général de Gaulle a reçu au palais de l'Elysée les membres du gouvernement, les ambassadeurs et les officiers généraux, invités à assister à la traditionnelle garden party que le président de la république offre chaque année le 14 juillet.

A cette occasion, on a pu voir le chef de l'Etat s'entretenir en tête-à-tête avec plusieurs diplomates, dont MM. Charles Bohlen, ambassadeur des Etats-Unis, Valerine Zorine, ambassadeur de l'Union soviétique et sir Patrick Reilly, ambassadeur de Grande-Bretagne.

Le défilé militaire de ce matin à Paris a duré plus d'une heure. 10.000 hommes de troupe et 190 avions étaient de la fête.

Partout au pays, des cérémonies officielles seront suivies de fêtes populaires, de feux d'artifice et de danses.

De Gaulle tente de gagner l'appui de Bonn à sa campagne contre le risque de l'hégémonie américaine en Europe

BONN (Reuter, AFP) — Au

cours des deux jours d'entretiens qu'il vient d'avoir à Bonn avec le chancelier Kiesinger, le général de Gaulle s'est efforcé, semble-t-il, de gagner l'appui de l'Allemagne fédérale à sa

campagne contre la domination de l'Europe par les Etats-Unis.

Dans l'exposé le plus explicite qu'il ait jamais fait de sa

politique, le président de la République française a insisté sur les trois points suivants : 1—la

France et l'Allemagne fédérale

doivent sauvegarder ensemble

leur personnalité nationale ; 2—

Français et Allemands doivent

maintenir ce qui a été réalisé à

six dans le domaine économi-

que et doivent veiller à la sur-

vie de la Communauté des

"Six", sans quoi "nous serons

englobés dans un système

atlantique dominé par les Amé-

ricains" ; 3—les deux pays doivent

rechercher avec les pays de

l'Est une entente et une coopé-

ration pour éviter le retour au

système des deux blocs.

Les deux chefs d'Etat sont

tombés d'accord sur le fait que

l'Europe doit devenir plus puis-

sante et plus indépendante et ils

se sont entendus pour étudier la

possibilité d'établir une nouvel-

le politique de défense euro-

péenne en dehors de l'OTAN.

L'avenir de l'Europe sous

tous ses aspects a donc été au

centre des entretiens du "som-

met" franco-allemand qui s'est

tenu mercredi et hier à Bonn et

le général de Gaulle en a profité

pour rappeler sa conception

des rapports entre les pays en-

ropéens et les Etats-Unis.

Le professeur Bell est à l'origine de notre plus chère tradition - aider les gens



Photographie de Gilbert H. Grosvenor septembre 1916, — © National Geographic Society

Voici une photo du professeur Bell 'communiquant' avec Charlie Crane, un jeune Canadien aveugle et sourd qui devait s'exprimer avec ses doigts.

De son temps, l'inventeur du téléphone, Alexandre Graham Bell était surtout connu comme "professeur pour les sourds".

Pour découvrir de meilleures méthodes d'enseignement, il s'intéressa à la mécanique de la parole. Ses recherches au niveau des vibrations du larynx — création et transmission des sons, des mots — l'amènèrent à inventer le téléphone que nous connaissons aujourd'hui. Mais le travail de toute sa vie eut pour but primordial d'aider les gens — surtout les handicapés. C'est aussi une tradition que nous nous efforçons de maintenir chez Bell Canada.

Vous en trouverez la preuve dans nos téléphones spéciaux pour les handicapés, dans notre larynx artificiel conçu pour les gens dépourvus de cordes vocales

et dans tout ce que nous faisons pour vous aider à communiquer avec les autres.



Bell Canada

Institut des Sourdes-Muettes: le conflit ouvrier se gâle

par Pierre J. PERRAULT

Une trentaine de travailleurs de l'emploi de l'Institut des Sourdes-Muettes à Montréal poursuivent depuis une semaine

une campagne dans le but d'attirer l'attention du public sur les difficultés qu'ils rencontrent dans les relations avec leur employeur.

Ces travailleurs tiennent chaque soir depuis jeudi dernier à l'heure du souper une manifestation qui a lieu devant l'Institut de la rue St-Denis en brandissant des pancartes qui transmettent leurs griefs aux nombreux automobilistes qui empruntent cette importante artère de la Métropole.

adaptations possibles de notre industrie aux changements. M. Bellemare a également affirmé à la Chambre que le gouvernement avait déjà pris ses "précautions" en ce qui traitait de l'impact du Kennedy Round, mais qu'il ne pouvait en discuter avant que le gouvernement fédéral n'ait "pris les siennes".

Le ministre n'a pas non plus voulu élaborer sur les conclusions des analyses relatives à l'influence des négociations tarifaires sur l'industrie québécoise.

Elections municipales lundi

Des élections municipales se dérouleront lundi prochain dans plusieurs secteurs du Québec, tandis qu'elles seront tenues deux jours plus tard dans d'autres localités.

Dans le secteur de Joliette, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Des candidats à la mairie et à l'échevinage brigueront aussi les suffrages dans plusieurs municipalités de la Mauricie.

Enfin, un fait à signaler, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Dans le secteur de Joliette, lundi, les électeurs seront appelés à fixer leur choix, à Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha et Rawdon-canton.

A Rawdon-canton, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Des candidats à la mairie et à l'échevinage brigueront aussi les suffrages dans plusieurs municipalités de la Mauricie.

Enfin, un fait à signaler, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Dans le secteur de Joliette, lundi, les électeurs seront appelés à fixer leur choix, à Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha et Rawdon-canton.

A Rawdon-canton, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Des candidats à la mairie et à l'échevinage brigueront aussi les suffrages dans plusieurs municipalités de la Mauricie.

Enfin, un fait à signaler, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Dans le secteur de Joliette, lundi, les électeurs seront appelés à fixer leur choix, à Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha et Rawdon-canton.

A Rawdon-canton, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Des candidats à la mairie et à l'échevinage brigueront aussi les suffrages dans plusieurs municipalités de la Mauricie.

Enfin, un fait à signaler, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Dans le secteur de Joliette, lundi, les électeurs seront appelés à fixer leur choix, à Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha et Rawdon-canton.

A Rawdon-canton, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Des candidats à la mairie et à l'échevinage brigueront aussi les suffrages dans plusieurs municipalités de la Mauricie.

Enfin, un fait à signaler, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Dans le secteur de Joliette, lundi, les électeurs seront appelés à fixer leur choix, à Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha et Rawdon-canton.

A Rawdon-canton, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Des candidats à la mairie et à l'échevinage brigueront aussi les suffrages dans plusieurs municipalités de la Mauricie.

Enfin, un fait à signaler, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Dans le secteur de Joliette, lundi, les électeurs seront appelés à fixer leur choix, à Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha et Rawdon-canton.

A Rawdon-canton, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Des candidats à la mairie et à l'échevinage brigueront aussi les suffrages dans plusieurs municipalités de la Mauricie.

Enfin, un fait à signaler, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Dans le secteur de Joliette, lundi, les électeurs seront appelés à fixer leur choix, à Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha et Rawdon-canton.

A Rawdon-canton, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Des candidats à la mairie et à l'échevinage brigueront aussi les suffrages dans plusieurs municipalités de la Mauricie.

Enfin, un fait à signaler, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Dans le secteur de Joliette, lundi, les électeurs seront appelés à fixer leur choix, à Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha et Rawdon-canton.

A Rawdon-canton, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Des candidats à la mairie et à l'échevinage brigueront aussi les suffrages dans plusieurs municipalités de la Mauricie.

Enfin, un fait à signaler, la votation se déroulera dans six des 14 municipalités. Dans les Laurentides, cinq localités connaîtront des élections.

Dans le secteur de Joliette, lundi, les électeurs seront appelés à fixer leur choix, à Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha et Rawdon-canton.

placement de M. John Mulhern.

A Rawdon-canton, les opposants au fauteuil du maire seront MM. Clifford W. Parkinson et Robert E. Dely. A l'échevinage, au siège no 3, M. Ross Tinkler, conseiller sortant, fera la lutte à M. Albert Rivest, et au siège no 4, M. Donald A. Stewart, sortant, aura comme opposant, M. Albert E. Meynor. Au siège no 5, par ailleurs, M. Réal Marchand a été réélu par acclamation.

A Saint-Jacques, la lutte se fera entre le maire sortant, M. Georges Beaudry, et M. Marcel Lépine. A l'échevinage, il y aura opposition au siège no 2, entre deux nouveaux venus, MM. Clément Coderre et François Migé. Pour leur part, MM. Lucien Duval et Réginald Lachapelle ont été élus par acclamation.

Dans les Laurentides

Les élections dans les cinq localités des Laurentides s'annoncent fort contestées.

A Sainte-Marguerite-du-lac-Masson, particulièrement, quatre candidats se font la lutte, MM. Jean-Guy Oulmet, Maurice Duhamel, Pierre Perreault et Joseph Dupont. Lors de la présentation des candidats, le maire sortant, M. Richard Gauthier, n'a pas sollicité un renouvellement de mandat. Par ailleurs, aux postes de conseillers, trois sièges font l'objet d'élections. S'opposent MM. Réal Racette, et Pierre-Paul Legault, au premier; MM. Roch-Henri Lalonde et Pierre Landreville, au deuxième; Gilles Denis, conseiller sortant, et Jacques Trempe, au troisième.

A Sainte-Adèle, il n'y aura élections qu'au fauteuil du maire. Les adversaires seront le maire sortant, M. Lionel Patry, et le candidat Maurice Aveline.

A Saint-Sauveur, le maire sortant Francis Kelly aura pour adversaire un ancien conseiller, M. Amédée Dulong. Aux postes de conseillers, deux sièges sont en lice. S'opposent dans l'un, M. Bernard Brazeau et Marcel Dagenais; dans l'autre, le conseiller sortant Roger David et M. Hubert Langlois.

A Saint-Hippolyte, le maire sortant, M. Gérard Thériault, aura pour opposant le candidat René Labelle. Aux deux sièges de conseillers en contestation, s'opposent dans le premier cas le conseiller sortant Jacques Archambault, ainsi que les candidats Jules Noisieux et Liguori Vaillancourt; dans l'autre, le candidat sortant Jean-Paul Gadoury et le candidat Anastase Archambault. Au siège numéro 6, le conseiller James Beaulieu a bénéficié d'une réélection par acclamation.

A Rawdon-village, la lutte se fera à la mairie entre le maire sortant, M. Vital Perreault et l'ancien chef de police, M. Charles Demers. A l'échevinage, il y aura opposition au siège numéro 1, entre MM. Roger Dufour, sortant, et Grégoire Bernard; au siège numéro 2, entre MM. Emmet Hayes et Eddy Marlin; au siège numéro 3, entre MM. Edouard Poiras, sortant, et Jean-Jacques Lane; au siège numéro 4, entre MM. Arnold Armstrong, sortant, et James Robertson; au siège numéro 5, entre MM. Paul Bernier et Edgar Brissette. Au siège numéro 6, M. Frank Robinson a été élu par acclamation en rem-

plissant M. Léon Roy.

A Saint-Athanas, les conseillers Conrad Gosselin et Denis Samson ont été réélus par acclamation.

A Saint-Grégoire, même chose: les conseillers Emilien et Maurice Boucher ont été réélus par acclamation.

A Saint-Blaise, M. Aimé Latoré a été élu maire.

Chabot n'a pas renouvelé son mandat. MM. Arthur Drouin, Noël Bergeron et Denis Landry ont été élus conseillers, sans opposition.

Mauricie

A Maskinongé, le maire sortant, M. Jules Paquin, aura comme adversaire M. Emile Gaboury. Il n'y aura pas d'élections aux divers postes de conseillers.

A Saint-Léon, le maire comté, MM. Alphonse Charette et Robert Charette se feront la lutte au poste de maire. Le maire sortant, M. Napoléon Fleury, ne s'est pas représenté.

A Saint-Alexis-des-Monts, M. Marcel Milet, actuellement conseiller, sera l'adversaire du maire sortant, M. Léopold Bellemare. Le conseiller Arthur Lessard affrontera M. Victor Coriveau, à l'échevinage.

A Saint-Paulin, le maire sortant, M. Maurice Mayrand, affrontera M. Marcel Dupuis. Trois conseillers ont été réélus par acclamation.

Pour la première fois depuis 25 ans, les contribuables de Saint-Angèle-de-Prémont se choisissent un nouveau maire, M. Joseph Baril s'étant retiré après un quart de siècle. Les deux candidats au poste de maire sortant MM. Florent Lessard et Emilie Martin.

Une femme, Mme Albertine Garceau-Martin, a posé sa candidature au poste de conseiller. Elle affrontera M. Liguori Leblanc, conseiller sortant. Mme Martin est l'épouse de M. Emile Martin, candidat au poste de maire.

Les travailleurs soutiennent que l'institution leur refuse deux droits qui leur sont reconnus par la convention de travail: négociation des modalités d'application d'un certain nombre d'articles de la convention de travail, discussions des griefs en souffrance et reclassement d'un groupe de membres du syndicat.

Les travailleurs soutiennent que l'institution leur refuse deux droits qui leur sont reconnus par la convention de travail: négociation des modalités d'application d'un certain nombre d'articles de la convention de travail, discussions des griefs en souffrance et reclassement d'un groupe de membres du syndicat.

Quant aux griefs en souffrance, un porte-parole du syndicat a prétendu que leur discussion et leur solution sont inutilement retardées par le procureur de la maison, Me Jacques Lévesque. Rejoint à son domicile, Me Lévesque s'est réservé le droit de formuler plus tard des commentaires plus élaborés, mais il s'est dit surpris de l'attitude du syndicat pour deux raisons.

Sur la question des griefs en suspens, Me Lévesque a expliqué qu'ils ont été soulevés en 1965 et que le syndicat a attendu jusqu'au 17 février dernier pour employer la procédure prévue par la convention de travail, soit l'arbitrage. "Le 23 du même mois, a dit Me Lévesque, nous désignons l'arbitre patronal. Du 23 février au début de juillet, nous sommes demeurés sans nouvelle du syndicat. Lorsque le syndicat a demandé une nouvelle rencontre, nous avons accepté à sa demande dès le 6 juillet".

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M. Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'institution lors de la démonstration d'hier soir.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Nécrologie

M. Louis-Arthur Michaud

M. Louis-Arthur Michaud, d'Outremont, est décédé le 11 juillet dernier, à l'âge de 93 ans. Les funérailles ont eu lieu mar-

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières noces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Aida Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

BLAIN (Jeanne) — A Verdun, le 12 juillet 1967, à l'âge de 60 ans 7 mois, est décédée Mme Jeanne Blain, née Jeanne McGee, demeurant 446 Moffat, autrefois de St-Jacques, épouse de Dr J. Frison. Les funérailles auront lieu samedi 15 courant, le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltee, 5551, rue Wellington.

A 10 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de St-Jacques, Napierville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

BRIAND (Abbé Georges) — A Pointe-St-Charles, le 12 juillet 1967, à l'âge de 55 ans, est décédé M. l'abbé Georges Briand, curé de la paroisse de St-Jacques, et supérieur des Frères de la Charité au Canada. La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire L. Thériault 1410, rue St-Jacques, Napierville, lieu de la sépulture. Les funérailles auront lieu samedi 15 courant, à 9 heures, et de là au cimetière de St-Jacques, Napierville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. S.V.P. Pas de fleurs.

CHAMPOUX (Joseph) — A Boucherville, le 12 juillet 1967, à l'âge de 88 ans, est déc



Pages 11 et 12

LA PRESSE

LE PLUS
GRAND QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE



1867 1967

ÉDITION DE MONTRÉAL • 10¢

Montréal, vendredi 14 juillet 1967 / Saint-Bonaventure év., conf. et docteur / 83e année, No 161 / 4 cahiers / 48 pages / Prévisions météorologiques: Nuageux / Min. 55 / Max. 70

Québec n'est pas intéressé à financer une autre université anglophone • Page 9

New York songe à acheter les 48 wagons de l'Expo-Express

NEW YORK. (PC) — M. John Lindsay, maire de New York, a déclaré hier qu'il considère sérieusement l'achat des wagons de l'Expo-Express, au prix global de \$3,840,000.

M. Lindsay a dit qu'il a discuté l'achat des voitures avec M. Jean Drapeau lors de son récent voyage à l'Expo. La transaction est sérieusement étudiée par la New York Transit Authority.

Les wagons remplaceraient ceux qui sont présentement utilisés sur le circuit de transit rapide de Staten Island.

Le maire de New York a déclaré que ces voitures coûteraient environ \$80,000 l'unité comparativement à \$115,000 que paie la Transit Authority.

Ces voitures sont construites selon les plus hauts standards de confort pour les voyageurs et fonctionnent à plein rendement à l'extérieur, a ajouté M. Lindsay.

Les 48 wagons servent présentement au transport des voyageurs de la Place d'Accueil vers les divers points de l'Expo.

Montréal pourrait pourtant utiliser ces wagons dans le tunnel Mont-Royal

par Roger-J. BEDARD

L'annonce par le maire de la métropole américaine du désir de New York d'acheter les 48 wagons de l'Expo-Express a créé une surprise à Montréal.

En effet, l'achat du matériel roulant de l'Expo-Express par la ville de Montréal constituerait pour la région de Montréal une chance unique de renouveler le

matériel roulant du circuit du tunnel Mont-Royal.

Ces voitures, construites selon les techniques les plus modernes, ont prouvé depuis le début de la grande manifestation internationale qu'elles peuvent transporter rapidement et confortablement jusqu'à 50,000 voyageurs à l'heure.

Par ailleurs, le matériel roulant du circuit suburbain des Chemins de fer nationaux, construit durant les années 1920 et les années 1930, a grand besoin d'être renouvelé.

Des administrateurs municipaux qui connaissent la valeur de ces équipements s'apprennent à les rechercher à prix d'abaïne.

A preuve, la nouvelle de New York.

Besoins du service de la banlieue

Plus de 16,000 personnes qui demeurent dans le centre-ouest de la région de Montréal empruntent chaque jour le circuit ferroviaire du tunnel Mont-Royal pour se rendre au centre-ville. Dix-neuf trains dans chaque direction assurent le service suburbain.

Cette ligne part de la Gare Centrale, passe en tunnel sous le mont Royal sur une distance de 5 milles puis, à la hauteur de Portal Heights, continue à ciel ouvert jusqu'à Cartierville et Saint-Eustache.

Inauguré en octobre 1918, le tunnel sous le Mont-Royal n'est pratiquement plus utilisé pour le transport des voyageurs sur les longs parcours. Seulement cinq trains interurbains (Abitibi, Chicoutimi et Grenville) empruntent chaque jour cette voie.

Cette ligne de chemin de fer est cependant devenue fort importante pour le transport quotidien de milliers de banlieusards.

Ce système de transport en commun a d'ailleurs joué un rôle important dans l'expansion domiciliaire du nord-ouest de la région de Montréal.

Les Chemins de fer nationaux ont toujours utilisé les équipements ferroviaires standards et le matériel roulant de type conventionnel pour desservir le nord-ouest de la région de Montréal.

Aussi, le potentiel maximum des équipements actuels sera atteint en 1970, la congestion est

Voir WAGONS en page 2

Conclusions de la Commission Smith

La R.A.Q. a fait preuve de négligence à LaSalle

Le public a été lésé de plus de \$500,000

— Rien d'illégal

par Pierre OLIVIER
envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC — Si la Commission Smith conclut qu'il n'y a rien eu d'illégal (puisque rien ne prouve que quiconque a touché un bénéfice et qu'il y a eu collusion) dans l'achat des terrains de la Régie des alcools du Québec à LaSalle en novembre 1965, elle n'en reproche pas moins :

- aux représentants de la RAQ de ne pas avoir montré toute la "diligence raisonnable" — notamment en ne tentant pas de connaître et de négocier avec les vrais propriétaires des terrains de LaSalle — pour sauvegarder les intérêts qu'ils représentaient ;

- à la firme de conseillers en administration Simpson, Riddell, Stead et Associés, et à la compagnie Royal Trust de ne pas avoir pris un "soin raisonnable" pour protéger les intérêts de la Régie, — notamment en ne s'adressant pas aux vrais propriétaires des terrains qu'elles avaient mandaté de fournir à la Régie à Anjou en 1964.

Elle s'étonne de voir que l'employé du Royal Trust qui a été chargé de négocier cette transaction a considéré qu'il travaillait pour le vendeur, et non pour l'acheteur, et qu'il a oublié qu'il devait rendre compte de son mandat à ce dernier — "manque de compréhension et d'appréciation de ses devoirs et de sa responsabilité" qui, dit-elle, est trop souvent partagée par les agents d'immobiliers.

(On sait que c'est pour annuler cette première transaction, conclue en 1964 sur les lots 482 et 483 à Anjou, que la Régie a finalement acheté les lots 1012, 1013, et 1016 à LaSalle en novembre 1965.)

La Commission souligne que le public s'est ainsi trouvé lésé d'un demi à trois quarts de million de dollars et que "la Régie a acquis la propriété de LaSalle à un prix considérablement supérieur à sa valeur réelle, l'excédent représentant un profit prodigieux empoché par des spéculateurs sans en courir de risque ou dépenses appréciables."

Trois importantes recommandations

Dans son rapport, qui a été déposé hier à Québec par le mi-

nistre de la Justice, M. Jean-Jacques Bertrand, elle recommande que les transactions immobilières des organismes publics ne soient plus laissées à la responsabilité d'un seul homme (c'est actuellement le cas pour

Voir NEGLIGENCES page 2

Page 8:

- Responsabilités et remèdes
- Historique des transactions
- Analyse de Pierre Olivier

Surveyor-4 file vers la Lune

CAP KENNEDY. (AFP-UPI-PA) — La NASA a lancé à 7 h. 53 ce matin à Cap Kennedy son engin lunaire "Surveyor-4" qui doit se poser en douceur sur la Lune. C'est une fusée "Atlas-Centaur" qui a projeté l'engin de 2,290 livres vers sa cible qu'il devrait atteindre après avoir parcouru 224,731 milles en 63 heures.

"Surveyor-4" doit atterrir dans la région de la grande baie centrale de la Lune dite "Sinus Medii". L'endroit est peu propice à un débarquement mais la NASA tient à posséder des renseignements sur tous les aspects des sites possibles d'atterrissage. L'appareil est muni d'une caméra de télévision, d'un dispositif de creusage et d'un aimant qui tentera de découvrir des traces de métal dans le sol lunaire.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Quand un spectateur y met du sien...

Toutes les cérémonies des journées nationales à l'Expo place des Nations, sont semblables et les photographes doivent faire preuve d'imagination pour les voir d'un oeil neuf. Le photographe de LA PRESSE, Michel Gravel, pour ce faire, a em-

prunté les lunettes d'un spectateur. On y voit le reflet du président de l'Islande, M. Askeir Askeirsson, faisant la revue de la garde d'honneur. M. Askeirsson présidait ce matin la journée nationale de son pays.

— Nos informations à la page 12

Gaudry craint que l'AGEUM nomme des "inacceptables" au Conseil universitaire

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La raison pour laquelle l'Université de Montréal s'oppose à ce que ses étudiants nomment eux-mêmes leurs représentants au conseil de l'institution, c'est qu'elle craint qu'en acceptant une telle demande, on ne lui impose des gens qui, dans son esprit, seraient inacceptables.

Tel est en substance, l'un des principaux arguments invoqués

hier, par le recteur de l'Université de Montréal, M. Roger Gaudry, pour refuser la demande des étudiants de l'AGEUM, appuyée par l'UGEQ, la CSN, la FTQ, les professeurs et les membres de l'opposition libérale, en faveur du droit de nommer eux-mêmes leurs représentants au bureau des gouverneurs de l'université.

Le vice-recteur de l'U de M, M. Paul Lacoste, a précisé la pensée de M. Gaudry en déclarant que le conseil, tout simplement, ne voulait pas être "noyauté".

Les députés étudiants hier, au comité des bills publics, les divers amendements à apporter à la Charte de l'Université de Montréal.

Suspension du débat sur l'article 8

L'article 8, touchant la repré-

sentation des divers corps universitaires au conseil, fut finalement suspendu, pour la deuxième fois en quelques semaines, à la suite des vives discussions survenues hier.

M. Daniel Johnson a recommandé la suspension du débat sur le sujet en déclarant qu'il provoquerait, d'ici jeudi prochain, diverses consultations.

Toutefois, au cours de la matinée, le premier ministre avait affirmé que, bien qu'en faveur du principe de la cogestion, il ne pouvait admettre pour l'instant que les étudiants de l'U de M soient directement représentés au conseil universitaire.

M. Johnson a déclaré que son gouvernement préparait une loi-cadre touchant précisément le problème de la représentation des corps publics au niveau des conseils universitaires et qu'il n'était pas prêt à faire exception pour le moment dans le cas de l'Université de Montréal.

Revendications sans écho

Par ailleurs, lors des revendications des corps intéressés à la charte de l'Université, le premier ministre a répété à maintes reprises qu'il lui était difficile de modifier un projet de loi qui était le fruit de cinq années de discussions.

Voir ETUDIANTS en page 2

Le séquestre officiel cumule des fonctions incompatibles

par Réginald MARTEL

Y a-t-il quelque chose qui marche bien dans l'administration des faillites ? Non.

On commençait à s'en douter un peu. Le témoignage du séquestre officiel des faillites de Montréal, M. Paul Devos, revenu hier devant les commissaires Prévoist, le confirme tout à fait.

Le séquestre officiel cumule des fonctions incompatibles; il a trop de travail et pas assez de personnel.

Le séquestre, c'est l'homme-orchestre

Le séquestre officiel en effet,

qui est censé être un fonctionnaire administratif, exerce aussi la fonction de registraire, c'est-à-dire qu'il exerce alors les pouvoirs d'un tribunal. Et ce n'est pas tout : le séquestre officiel exerce aussi les fonctions de syndic. De plus, au cours des premiers six mois de 1967, "nous avons tenu au moins 600 assemblées d'inspecteurs, dans les dossiers où le séquestre officiel agit comme tel, et procédé à au moins 30 enquêtes dans ces dossiers...", a expliqué M. Devos.

Pour décrire ses fonctions, le témoin fait appel même à la génétique. Le séquestre officiel,

c'est "ni plus ni moins qu'un bâtard, avec toutes les conséquences que cela comporte pour lui-même, pour sa fonction, pour son personnel et par conséquent, pour son efficacité."

Depuis un certain temps, on ne nomme plus de nouveaux syndics et on refuse le renouvellement de leur mandat à certains syndics. Le séquestre officiel devient donc syndic dans les cas laissés en suspens. Il y a actuellement dans la région de Montréal 700 de ces cas.

M. Devos estime que s'il était un syndic ordinaire, le surin-

Voir FAILLITES en page 2

Des centaines de personnes aux obsèques de M. Favreau

Canada et le représentant du chef du gouvernement du Québec, étaient à la tête du cortège de plusieurs centaines de personnes qui ont assisté, ce matin, aux funérailles de M. Guy Favreau, à l'église Notre-Dame de Grâce.

Le défunt, ancien président du Conseil privé, nommé récemment juge de la Cour supérieure, a rendu l'âme, mardi, à l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

M. Armand Maltais représentant le premier ministre Daniel Johnson est arrivé le premier. M. et Mme Pearson sont arrivés quelques instants plus tard en compagnie du ministre de l'Immigration, M. Jean Marchand.

M. Pearson s'est dirigé aussitôt vers Mme Favreau. Il l'a embrassée sur la joue et a mis ses mains sur ses épaules en tentant de la reconforter.

voir FAVREAU en page 2

Les Egyptiens et les Israéliens se livrent de nouveaux combats près du canal de Suez

d'après AFP, Reuter, PA

Un violent duel d'artillerie et de blindés oppose aujourd'hui les forces égyptiennes et israéliennes qui occupent les deux rives du canal de Suez, dans la région d'Ismaïlia et d'El Kantara, annoncent simultanément les porte-parole militaires des deux camps qui se tiennent l'un l'autre responsables de l'incident.

Selon le porte-parole israélien, les tirs d'armes automatiques égyptiens ont commencé à une heure locale dans la zone située au nord d'Ismaïlia.

Les Egyptiens ont à nouveau ouvert le feu ce matin à trois reprises avec des mortiers et des canons sans recul. Les tirs provenaient des zones de Kantara, Ismaïlia et Port Touafic. Les Israéliens ont riposté. Ils ont eu un blessé.

Selon le porte-parole égyptien, au contraire, ce sont les forces israéliennes qui ont ouvert le feu de leurs positions à l'est du canal sur les positions égyptiennes situées sur la rive occidentale, notamment à El Kantara, Ferdan et Ismaïlia. Un communiqué égyptien pré-

cise par ailleurs que les forces de la RAU ont riposté et réduit au silence les batteries israéliennes. Un char israélien a été touché.

Le même communiqué ajoute que les forces israéliennes ont envoyé tôt aujourd'hui une vedette et un certain nombre de canots pneumatiques sur le canal de Suez près de Al Kantara, et que les forces armées égyptiennes ont détruit la vedette et quelques canots pneumatiques.

Le général norvégien Odd Bull, chef de l'organisation char-

gée de surveiller la trêve vient d'achever une série d'entretiens avec les dirigeants égyptiens au Caire et est de retour à Jérusalem où il aura d'autres discussions aujourd'hui avec les Israéliens.

A l'issue des entretiens du général au Caire, un journal égyptien a dit qu'un détachement d'avant-garde de six officiers suédois attachés à l'organisation de l'ONU seront de faction dès demain le long de la ligne du cessez-le-feu. Selon ce journal semi-officiel, un total de trente "surveillants" de

l'ONU seront en poste le long de la ligne, et l'influente agence de nouvelles du Moyen-Orient précise que ce contingent comprendra des officiers finlandais, birmanes et français.

Entre-temps, il semble bien que le général Bull et son état-major multiplient les efforts en vue de déterminer certains détails, comme par exemple les endroits précis où les surveillants seront de faction, ainsi que la nationalité de ces derniers.

Voir CAIRE en page 2

De quoi est mort le cycliste Simpson ?

L'un des compétiteurs anglais du Tour de France est mort dans des circonstances mystérieuses. Tom Simpson était âgé de 30 ans. Les médecins ont refusé de lui faire une autopsie avant qu'une autopsie révèle les causes de sa mort. Selon certains, le décès serait dû au dopage.

— Page 25

Violence raciale à Newark

Une manifestation raciale a dégénéré en émeute la nuit dernière à Newark, dans la New Jersey. De nombreux coups de feu ont été tirés par les policiers contre des pillards. Un Noir a été tué, et 31 autres personnes ont subi des blessures.

— Page 35

Les visiteurs à L'EXPO

hier
311,620
on en prévoit
286,700
aujourd'hui (prévisions)
215,010
depuis l'ouverture
20,788,203

SOMMAIRE

— Page 7

Annonces classées / 36 à 46

Bandes dessinées / 29

Calendrier des pionniers / 30

Courrier "Que faire" / 16

Décès, naissances, etc. / 47

Editorial / 4

Finance / 32 et 33

Horoscope / 30

Mots croisés / 39

Nouvelles internationales / 35

Radio et télévision / 17

Spectacles et concerts / 20 à 23

Sports / 25 à 28

Tribunaux / 6

Vie dans les parcs / 29

Vie féminine / 14 et 16

Vie mondaine / 15

Votre médecin / 30

CKAC 730

Dans son premier rapport, le Conseil des sciences du Canada établit les lignes de conduite à suivre en matière de recherche

par Jacques FIGEON
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — D'abord établir des priorités, puis consentir un effort plus grand en vue de stimuler la recherche pure et appliquée, compte tenu de nos besoins.

C'est là le message du premier rapport du Conseil des sciences du Canada. "Nos ressources financières et humaines sont limitées, dit-il; nous devons par conséquent en effectuer une répartition judicieuse en les utilisant de préférence dans les secteurs qui sont les plus importants des points de vue social, économique et scientifique".

Ce premier rapport ne contient évidemment pas de recommandations précises car les études du Conseil ne sont pas encore terminées. Le Conseil croit pouvoir formuler les premières recommandations d'ici huit à dix mois.

Mais dans son rapport, le Conseil établit des principes, des lignes de conduite.

Il constate évidemment que les dépenses affectées à la recherche pure et appliquée (exprimée par rapport au produit national brut) ne représentent que le tiers des dépenses engagées par les USA.

Pourquoi? C'est d'abord que le Canada, par l'intermédiaire des filiales de grandes entrepri-

ses logées ici, importe beaucoup de technologie. C'est pourquoi notre niveau de vie est haut même si nous consacrons si peu de temps, d'énergie et d'argent à la recherche.

Heureusement, constate le Conseil, la situation s'est améliorée. Le taux de croissance de notre recherche est stimulant.

Au cours d'une conférence de presse, le président du Conseil a noté que la création de cet organisme a eu d'intéressants

résultats, mais de ce genre de résultats que l'on peut difficilement évaluer.

Ce résultat, c'est une grande amélioration dans les communications entre les divers groupes intéressés à la recherche: gouvernements, industrie et universités. C'est aussi une prise de conscience, un nouveau dialogue, une prise de conscience des problèmes par la communauté scientifique.

Voilà, soutient M. O. M. Solandt, une importante étape. Ce

qu'il faut maintenant définir, ce sont les champs d'action dans lesquels la recherche doit se faire.

"Pour les quelques prochaines années, tout au moins, la voie à suivre est claire. Les Canadiens doivent accroître leurs connaissances et leur compétence scientifiques en vue de tirer le meilleur parti de leurs avantages (position stratégique, vastes richesses naturelles) et de surmonter avec succès leurs difficultés (problèmes de transport, climat rigoureux), voire même les tourner à leur avantage."

Puis le rapport prévoit l'essence des recommandations qui pourront être formulées:

— Assurer une aide adéquate à la recherche dans les universités.

— Accélérer la recherche industrielle en fonction des critères particuliers du pays.

— Inaugurer, au cours des prochaines années, des programmes destinés à mieux faire servir la science et la tech-

nologie à la solution des problèmes économiques et sociaux (la pollution des eaux pour n'en nommer qu'un) de l'heure.

Mais ces esquisses de recommandations s'accompagnent de deux avertissements:

1— Nous devons faire en sorte qu'une part suffisante de notre effort dans le domaine de la recherche pure et appliquée soit orientée vers des projets immédiatement rentables.

Nous devons nous préparer en vue d'une intensification rapide et sélective de notre effort scientifique et concevoir dès maintenant comment, après un certain nombre d'années, il faudra réduire graduellement le taux d'accroissement de l'aide apportée à la recherche, du moins dans certains domaines précis.

Enfin, le Conseil préconise la création d'un centre de renseignements sur les laboratoires de recherche pure et appliquée.

CAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

Les pétroles du Sinaï

Israël se trouve à resserrer le mouvement de pince sur l'économie égyptienne en annonçant la remise en exploitation au profit des Israéliens, de puits de pétrole égyptiens dans le désert du Sinaï. Ces puits ont un débit annuel de cinq millions de tonnes.

Le ministre israélien des Finances a annoncé hier que le pétrole égyptien servirait à satisfaire aux besoins domestiques d'Israël qui sont actuellement de l'ordre de trois millions de tonnes par an. Le ministre n'a pas dit si le reste de la production serait exporté à l'étranger.

Par ailleurs, on sait que les raffineries de Haïfa ont terminé des tests en vue d'entreprendre le raffinage du pétrole du Sinaï. Les puits étaient jusqu'ici exploités par le gouvernement égyptien et ENI, le puissant monopole italien. Les responsables d'ENI ont dit à Rome qu'une douzaine de techniciens italiens ont reçu l'ordre de demeurer sur place (à Belaym précisément) pour vérifier la quantité de pétrole qu'Israël projette d'extraire des puits.

Par ailleurs, on fait état aujourd'hui du fait que, pour la première fois depuis longtemps, les présidents égyptien, algérien, syrien et irakien ont consenti à tenir une réunion extraordinaire au Caire dans le but, non seulement de faire face à l'état d'urgence, mais encore à l'"impérialisme" qui se la lutte en vue surtout d'abattre les régimes arabes progressistes. Tout le monde sait, disent les chefs arabes, que l'ONU "est entièrement entre les mains des Américains" et que son action est par conséquent limitée.

NEGLIGENCE

SUITE DE LA PAGE 1

L'administrateur a les pouvoirs pour agir seul en de telles circonstances; que les actes de vente pour toutes propriétés immobilières situées au Québec soient passés dans la province et que l'on élargisse la loi actuelle sur l'expropriation afin qu'elle puisse profiter à tous ceux qui désirent acquérir des terrains pour des aménagements commerciaux ou culturels.

La Commission Smith, on s'en souvient, avait été créée par l'ancien gouvernement libéral le premier février 1966. Elle faisait suite à une série d'articles publiés dans LA PRESSE quelques jours plus tôt et alléguant que la spéculation avait fait monter le prix des terrains achetés par la RAQ à LaSalle en novembre 1965 (lots 1012, 1013, et 1016) d'un million de dollars en dix jours.

Un grand nombre "d'inconnus" Elle avait pour mandat de faire enquête sur toutes les transactions immobilières effectuées par la RAQ sur l'île de Montréal entre le premier janvier 1964 et le 15 février 1966.

Elle devait originellement remettre son rapport dans les six mois mais a été empêchée de le faire par les nombreuses difficultés qu'elle a rencontrées. Malgré tous ses efforts, elle n'a pas réussi à identifier les directeurs et les actionnaires d'une compagnie des Bermudes, la Cangro (Bermuda) Limited, qui a empoché des profits de plus d'un demi-million de dollars dans les transactions.

Le juge Smith en conclut que sa Commission n'a pas atteint un de ses principaux objectifs et souligne qu'il "est évident qu'il est d'une importance capitale pour cette enquête de savoir si une partie du profit résultant de la vente a servi à indemniser ou à récompenser une personne dont les fonctions auraient permis d'influencer la Régie dans sa décision d'acheter la propriété de Ville LaSalle." Il précise que, dans les circonstances, la Commission doit "se limiter" aux faits qui ont été révélés devant elle.

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement utilisé l'anonymat pour conserver l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi chaque année vers les coffres des "exempted companies" (compagnies exemptées) des Bermudes et de ce, avec l'approbation tacite du pays concerné.

Le juge Smith se dit pourtant

convaincu que son enquête n'aura pas été inutile puisqu'elle empêchera peut-être le renouvellement de telles situations et qu'elle aura attiré l'attention des "exempted companies" et sur "certaines formes hautement réjetables de spéculation foncière."

FAVREAU

SUITE DE LA PAGE 1

Un grand nombre d'agents de la police de Montréal et de la police montée étaient au garde à vous dans le voisinage de l'église Notre-Dame de Grâce. Les officiers de la police montée étaient de faction à l'intérieur du temple.

Parmi les nombreuses personnalités qui ont assisté aux obsèques, on remarquait plusieurs ministres du cabinet fédéral, dont MM. Maurice Sauvé, J.W. Pickersgill, Robert Winters, Paul Martin, Walter Gordon, Maurice Lamontagne, Mitchell Sharp et John Turner.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, et le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, de même que M. Eric Kierans faisaient partie du cortège. Mme Favreau, sa fille Jocelyne, et deux de ses fils, prirent place dans le premier banc.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 55
MAXIMUM : 70

Les prévisions météorologiques du Canada, Dorval (P.C.)

Régions de Montréal, Ottawa, des Laurentides, de Québec, de la Mauricie, des Cantons de l'Est et du Lac-Saint-Jean: Généralement clair avec possibilités d'averses ou d'orages cette nuit. Aujourd'hui, ciel couvert avec périodes ensoleillées et quelques averses ou orages. Température: Vents de l'ouest de 15 milles et soufflant à 25 milles dans l'après-midi. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui et demain: A Montréal et Ottawa, 55 et 70; à Sherbrooke 50 et 70; à Ste-Agathe, Québec, La Tuque et Chicoutimi, 50 et 65.

Prévisions pour samedi: Généralement ensoleillé et un peu moins

triste.

De L'ARGENT COMPTANT

SOUS LES CAPSULES

de

peers CREAM SODA

10¢ 25¢ 50¢ 1.00

et 16 délicieuses essences

MAHARAJA RESTAURANT

Gouttes un "Thali" végétarien à la "Hutte des végétariens" PERMIS COMPLET

2124, rue Drummond Réservations 844-5702

Calvert of Canada Ltd. Montréal

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Calvert of Canada

Le bill de LA PRESSE adopté en 1ère lecture

QUEBEC (P.C.) — L'Assemblée législative du Québec a adopté hier en première lecture le bill 282 intitulé "loi concernant la succession LA PRESSE" qui permet aux héritiers de cette dernière, notamment M. Gilles Berthiaume, de vendre le quotidien montréalais à la Corporation des valeurs Trans-Canada.

On sait que la loi régissant cette succession jusqu'ici ne permet pas de vendre l'entreprise avant que les arrière-petits-fils de M. Tréfilé Berthiaume aient atteint leur majorité, soit avant 1975.

Le bill 282 a subi sa première lecture après que le président du comité des règlements de la Chambre, M. Marcel Plamondon (UN-Portneuf) eut lu un rapport qui dit "régulière et suffisante" la pétition présentée par la famille Berthiaume.

FAILLITES

SUITE DE LA PAGE 1

tendant des faillites lui enlèverait son permis, parce qu'il est incapable, à cause du manque de personnel, de bien administrer ces cas de faillite.

Et pendant ce temps, l'argent fait dodo

Certains des dossiers datent des années 1956 et 1957. On en est au point mort. Il n'y a eu distribution d'argent aux créanciers dans aucun cas. L'argent est à la banque. Il dort.

Chez les syndicats de métier, ça va mieux. Mais sur la centaine de syndicats qui ont encore leur permis, il y aurait selon M. Devos 70 amateurs. "Ça donne zéro au point de vue efficacité", dit le témoin.

Le président de la commission d'enquête, Me Prévost, se demande si des fonctionnaires ne pourraient pas remplacer avantageusement les 30 syndicats privés. Avec un sourire de circonstance, M. Devos explique que pour remplacer 30 syndicats privés, il faudrait 60 syndicats publics.

Au cours de son précédent témoignage, le 27 juin, M. Devos avait expliqué que les faillites ne seraient pas remplacées par des fonctionnaires, mais qu'il y aurait des fonctionnaires pour les faillites. Il a dit que les faillites ne seraient pas remplacées par des fonctionnaires, mais qu'il y aurait des fonctionnaires pour les faillites.

Pitié pour le failli ! Pitié pour le séquestre

M. Devos a dit aux commissaires qu'il est physiquement impossible de prendre charge de ces cas, pour les raisons expliquées plus haut: manque de temps et manque de personnel.

Il a de plus rappelé, au bénéfice des rêveurs, que la session de biens au séquestre officiel n'est pas la fin de tous les problèmes du failli: "Il devra de toute façon déposer la partie saisissable de son salaire ou tout autre montant déterminé par le tribunal, pour le bénéfice de ses créanciers."

Contrairement à d'autres témoins, M. Devos estime que les faillites personnelles, dans lesquelles il n'y a pas d'actifs, devraient continuer à être régies par la loi des faillites:

"La loi des dépôts volontaires" (loi Lacombe) "est une loi rigide qui ne permet pas au débiteur de reprendre sa place dans la société. Le but de la loi sur les faillites est de permettre à un citoyen du Canada, qui a été malheureux ou malchanceux — et Dieu sait s'il y en a — de reprendre sa place dans la société, une place active qui ne peut que profiter à la société en général."

La douzaine de l'efficacité

M. Devos a exposé aux commissaires ses besoins en personnel. Il faudrait selon lui deux autres séquestres, deux comptables, deux secrétaires pour les séquestres et une pour les comptables, trois commis de bureau et deux commis-dactylos.

Le témoin a aussi parlé de prévention. Il est revenu sur la nécessité d'un fichier central qui permettrait de faire les recoupements de situations et de personnes utiles à l'intelligence et à la bonne administration des faillites.

La nomination des inspecteurs est un autre aspect de la prévention. On se bat comme des loups pour devenir inspecteurs, mais "une fois que leurs problèmes personnels ou ceux de leur corporation sont réglés, ils se désintéressent complètement de l'administration du syndic."

Minimum du syndic, maximum de l'avocat

Il faudrait, selon M. Devos, mieux payer les inspecteurs, en plus de garantir au syndic un revenu minimum qui pourrait être de \$500 et auquel s'ajouterait un pourcentage de la réalisation nette de l'actif. Quant aux avocats, "et tel que déjà prévu à l'article 155, paragraphe 7 de la loi", le total des frais ne devrait pas dépasser 10 pour cent des recettes nettes d'un actif.

Le séquestre officiel souhaiterait d'autre part avoir le pouvoir de désigner d'office, à tour de rôle, les syndics qui devraient agir dans le cas de faillites personnelles, non commerciales. Leur travail ne serait pas rémunéré.

Enfin, le témoin souhaiterait que toutes les personnes désireuses de s'incorporer déposent un cautionnement qui les lierait, conjointement et solidairement, à la corporation à être formée, pour le bénéfice des créanciers.

De même, les individus qui désirent s'enregistrer pour faire commerce devraient déposer un cautionnement de \$5,000 au bénéfice de leurs créanciers.

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 1

Les revendications tant des employés que des étudiants n'ont reçu aucun écho jusqu'ici. Les étudiants ont qualifié d'indéfinissable le principe selon lequel ils avaient le droit de nommer leurs représentants à l'assemblée universitaire, mais non au conseil.

L'article 8 de la charte prévoit que l'université nommera elle-même les représentants étudiants au conseil. Ceux-ci, en plus, devront être diplômés de l'institution.

M. Gaudry a déclaré pour sa part que des enquêtes menées dans les universités d'Amérique latine démontrent que plus la représentation étudiante était forte au sein d'une administration universitaire, moins l'institution était de qualité.

Le recteur a ajouté que la présence d'étudiants "politiques" aux assemblées et diminue leur efficacité.

Panique, selon le député de Laurier

De son côté, le député de Laurier, M. René Lévesque, a émis l'opinion que la réaction de l'U de M. face aux demandes des étudiants, en était une de "panique".

M. Lévesque a déclaré que le problème était au fond celui d'un fossé existant entre deux générations qui s'affrontent.

La négation des demandes étudiantes en ce qui a trait à la représentation ne fera qu'accroître le fossé et nuire à la bonne marche de l'université, selon lui.

M. Gaudry a répondu qu'il n'y avait aucune réaction de panique de la part de l'université.

"Nous avons accepté la participation étudiante à tous les niveaux de façon directe, sauf au conseil", a dit le recteur. Nous voulons que les étudiants soient renseignés. Mais ce qui compte, à l'université, ce n'est peut-être pas tant d'être consultés que de recevoir une bonne formation.

Celui qui étudie bien n'a pas le temps d'administrer l'université. Je ne connais pas d'université où la participation étudiante soit si élevée. Nous ne voulons pas être des cobayes."

Tout en affirmant qu'il fallait donner aux étudiants le droit de participation totale, le député de Laurier a déclaré que l'actuelle charte de l'Université de Montréal aurait été l'occasion rêvée de tenter une expérience d'intégration.

Selon lui, si l'Université de Montréal n'accepte pas "d'avaler le risque", il n'y a pas de raison non plus que la totalité des universités du Québec acceptent une loi-cadre comme celle que propose M. Johnson.

Les représentants de l'université continuant de soutenir qu'il ne fallait pas "brûler les étapes" dans la participation étudiante, les députés d'opposition ont pour la plupart affirmé que leurs arguments manquaient de sérieux.

Danger de politisation et de noyautage

M. Gaudry avait affirmé que l'expérience des négociations avec les étudiants avait été jusqu'ici difficile.

Quant à M. Lacoste, il a parlé du danger de "politisation" et du "noyautage possible" du conseil.

"Les mouvements étudiants, a-t-il dit, dans leurs positions officielles, ont adopté des lignes idéologiques. Nous ne les condamnons pas. Mais certains organismes sont utilisés à des fins extra-universitaires. Il existe une relation avec des organismes qui les situent dans un contexte extra-universitaire et qui est incompatible avec l'administration de l'université."

L'opposition a fait valoir qu'il n'y avait pas que les étudiants qui pouvaient être politisés et qu'il était difficile d'imaginer une assemblée de 24 individus "noyautés" par deux étudiants.

WAGONS

SUITE DE LA PAGE 1

déjà manifeste à certaines heures de pointe.

Plusieurs études d'ingénieurs ont établi la possibilité de transformer en "transit rapide" le circuit du tunnel Mont-Royal.

● Juin 1961, rapport du bureau d'études techniques K.C.S. Ltd rédigé pour la Commission de transport de Montréal;

● Juillet 1962, étude des ingénieurs du C.N. présentée à la ville de Montréal;

● Août 1962, rapport du bureau d'ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard & Letendre sur le coût de construction de la ligne no 3 qui aurait suivi ce parcours;

● Décembre 1963, mémoire des Chemins de fer nationaux sur le prolongement du service suburbain jusqu'à la jetée MacKay.

La ligne no 3 du Métro

Les premiers plans du métro, tracés en octobre 1961, prévoyaient que le système urbain Gare-Centrale-Carrefour de l'Est deviendrait la ligne no 5. Les négociations entre la ville de Montréal et la banlieue concernant les droits aériens ont échoué et le projet a été ajourné sine die.

En avril 1964, la direction du C.N. a rappelé aux intéressés que le circuit arrivait à son point d'engorgement et qu'il fallait de suite songer à transformer le service ferroviaire en "transit" de grand débit.

Un comité qui comprenait des délégués de onze municipalités situées dans le centre-ouest de la région de Montréal de même que de représentants du C.N., de la Commission de Transport de Montréal et de la Cie de Transport Provinciale et de l'Expo a été formé au printemps de 1964 pour étudier l'organisation du "transit rapide" sous le mont Royal.

Les Chemins de fer nationaux avaient alors offert de vendre les 23 milles d'emprise du circuit Gare-Centrale-Deux-Montagnes pour \$1.

Deux bureaux d'ingénieurs-conseils — DeLeuw, Cather et Shawinigan Engineering Co. — ont préparé une étude sur les possibilités de transformer le service ferroviaire suburbain en transit de grand débit.

Les ingénieurs ont estimé qu'il en coûterait \$26,000,000 pour transformer les voies et les outiller adéquatement pour le "transit rapide". Le matériel roulant nécessiterait un investissement additionnel de \$15,000,000.

Par ailleurs, les municipalités pourraient obtenir une remise de \$4.5 millions sur l'emprunt. Selon DeLeuw Cather — Shawinigan, le coût net de la transformation s'établirait à \$34.5 millions, somme assez modique pour 23 milles d'un système de transport suburbain adéquatement équipé.

A titre de comparaison, le métro de Montréal coûte, tout aménagé, \$13 millions le mille et celui de Toronto, un peu plus de \$20 millions le mille.

Rendu public en décembre 1964, le rapport des ingénieurs a été accueilli favorablement, puis ce fut le grand silence.

Le 29 mars, 1965, M. Donald Gordon, président des Chemins de Fer nationaux, adresse aux maires des villes concernées une lettre dans laquelle il rappelle que le point d'engorgement de la ligne est presque atteint. "Des initiatives devront être prises de toute urgence pour appliquer les recommandations des ingénieurs", écrit M. Gordon.

Au début de 1966, le président des Chemins de Fer nationaux annonce inopinément que la société de la couronne retire son offre de vendre le circuit du tunnel Mont-Royal.

Quelques jours plus tard, le Comité de transformation du tunnel Mont-Royal a invité le gouvernement à collaborer avec les intéressés pour résoudre le problème.

Le 2 juin 1966, M. Daniel Johnson déclare à l'arena Maurice-Richard: "Le gouvernement de l'Union nationale fournira à la ville de Montréal les moyens de compléter le métro selon ses plans".

"Nous voulons doter les municipalités de la périphérie de Montréal d'un système rapide de communications parfaitement adapté à leurs besoins. Le coût de ce système de transport en commun sera assumé par une régie spécialisée", a ajouté le premier ministre.

Comme l'a fait remarquer le Dr. Boil, maire de Roxboro et président du Comité de transformation du tunnel Mont-Royal, un organisme spécialisé pour la gestion du transport suburbain existe déjà dans la région de Toronto.

"Nous pouvons acheter le circuit Gare-Centrale-Deux-Montagnes pour un dollar et les voitures pour environ la moitié de leur coût de construction. Il ne manque qu'un centre de décision", a conclu le Dr. Boil.

VENTE DE FEU

ÉPARGNEZ jusqu'à 80%

SUR MARCHANDISE
ENDOMMAGÉE SEULEMENT
PAR L'EAU ET LA FUMÉE

Jaquettes de sauvetage..... 5

FAITS divers

Une 5e victime identifiée

REGINA. (PC) — La RCMP a identifié, hier, la cinquième victime d'un accident mortel survenu le 30 juin, entre quatre automobiles, près de Grenfell, Sask., à 80 milles à l'est de Regina.

M. Miron voyageait dans une automobile conduite par M. Antoine Bergeron, âgé de 49 ans, de Hinton, Alta. Sa femme, Florence Mary, âgée de 50 ans, M. Fred James Sopher, 50 ans, et sa femme Mme Mary Dora, 47 ans, de Churchbridge, Sask., ont également péri dans la collision.

Trois enfants de la famille Sopher, Doris Lee, 17 ans, Vivian, 14 ans, et Robert, âgé de 11 ans, sont dans un état satisfaisant à l'hôpital.

Faux-monnayeurs arrêtés

TORONTO. (PC) — Trois individus ont été appréhendés, en Ontario, sous l'accusation d'avoir conspiré en vue de faire circuler de la fausse monnaie. La police ontarienne a saisi une quantité importante de faux billets de banque, en coupures de \$5, à bord de leur automobile.

Le propriétaire de l'automobile, Luigi Esposito, âgé de 26 ans, demeurant à Montréal, a été arrêté à Toronto, hier. Par ailleurs, la Sûreté municipale d'Oshawa, en Ontario, a mis la main, peu après, sur un autre Montréalais, Giovanni Gimmaria, 27 ans, et sur un Torontois de 31 ans, Gaspare Mione.

Chute d'un 3e étage

Une jeune femme de 27 ans, Mme Jeanne Primeau, du 2707 rue Grand Trunk, à la Pointe St-Charles, s'est tirée sans trop de mal après avoir fait une chute d'un troisième étage, vers 12 h. 20 hier.

Mme Primeau était à étendre son linge quand elle a perdu l'équilibre pour aller s'écraser au sol.

Elle a été transportée à l'hôpital Général de Montréal, souffrant de douleurs au dos et à la jambe droite. Son état est considéré comme satisfaisant.

Banque dévalisée : \$3,300

Deux cagouleurs ont pris la fuite en automobile, vers 12 h. 10 hier, après avoir perpétré un vol à main armée à la succursale de la Banque Provinciale du Canada sise au 8670 est, rue Sherbrooke.

Les malfaiteurs avaient la tête recouverte d'une cagoule bleue et brandissaient un revolver et une mitraillette. En faisant irruption dans l'établissement, ils ont tenu en joue le personnel et les clients pendant qu'ils vidaient les tiroirs-caisses, soustrayant une somme évaluée à environ \$3,300.

Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été molesté.

Accident mortel

Un adolescent de 13 ans a été tué par une auto alors qu'il roulait à bicyclette près du domicile de ses parents, M. et Mme Gérard Lavallée, à St-Magloire, comté de Bellechasse.

La victime est Gilles Lavallée, âgé de 13 ans.

Garçon de table poignardé

La Sûreté de Montréal enquête sur un attentat dont a été victime, tôt ce matin, un homme de 45 ans, M. William Blair, du 6909, avenue de Lorimier.

M. Blair, qui est garçon de table au Club Scandinavien, au 1183, rue Crescent, aurait été poignardé à l'abdomen au moment où il tentait d'intervenir dans une dispute entre deux clients.

Il a été conduit à l'hôpital Général pour y subir une intervention chirurgicale et son état est considéré comme très grave. C'est le sergent-détective Gaumont qui mène l'enquête dans cette affaire.

Chute sous un train

Un homme de 45 ans a eu les deux jambes sectionnées ce matin après qu'il eut fait une chute sous un wagon d'un convoi de voyageurs dans lequel il voulait monter.

L'accident s'est produit à la gare Groville du Canadien Pacifique, près de la 48e avenue à Lachine.

La victime, qui a été con-

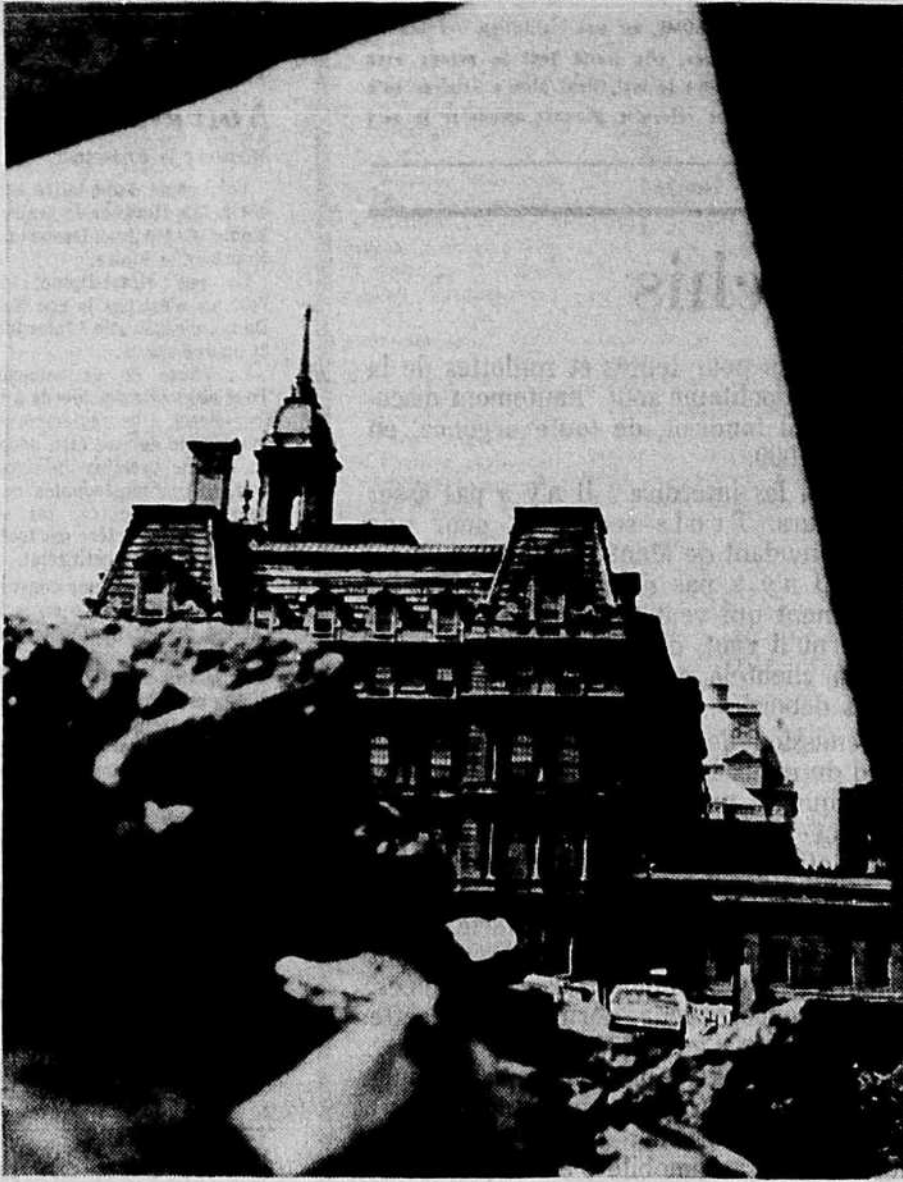
Et les démolitions continuent!

Le pic du démolisseur est intervenu une fois de plus.

Et l'on a ainsi démolé une dizaine de bâtiments sis, cette fois-ci, côté sud de la rue du Champs-de-Mars, entre la rue Bonsecours et un terrain de stationnement situé à l'angle sud-est des rues Champ-de-Mars et Gosford.

La ville utilisera éventuellement l'emplacement pour aménager une partie du centre administratif projeté dans le voisinage de l'hôtel de ville.

Un petit emplacement qui se trouve tout juste au nord du quartier général de la police servira entre-temps de parc de stationnement, apprend-on, à l'hôtel de ville.



Seul le rédacteur du "Journal de Québec" est libéré d'une accusation de libelle

par Maurice LAPERRIERE

QUEBEC. — MM. Pierre Pélaudeau, Gérard Cellier, Denis Lamoureux et Jos-A. Crompt ont été présentés devant le juge Paul Roy, de la Cour des sessions de la paix, à Québec, le 10 août s'ils présenteront une défense; Me René Letarte, procureur de Me Lawrence Coriveau, ayant déclaré, hier, en fin d'après-midi, que sa preuve était close.

Les deux parties en cause sont convenues que la preuve faite hier sera versée dans les autres dossiers.

Des témoignages entendus au cours de l'enquête préliminaire, hier, il ressort que le chroniqueur judiciaire du "Journal de Montréal", M. Jos-A. Crompt, aurait rencontré, dans une auberge de Montréal, le 26 juin dernier, le sergent Roland Gilbert, de la Sûreté provinciale, qui lui a présenté Vincent Blais-Leboeuf, un récidiviste connu qui a été mêlé à l'affaire Lachin.

C'est alors que Blais-Leboeuf aurait révélé à M. Crompt qu'il porterait une plainte de vol auprès du Barreau de Québec contre un avocat du nom de L. Coriveau qui se serait approprié la somme de \$2,000 qu'il avait soustraite pour la mise en liberté provisoire de Mme Claudette Ripoll, accusée de vol par effraction, en compagnie de Claude Brunel, à Québec, à l'automne de 1965.

Les procureurs de MM. Péla-

deau, Cellier, Lamoureux et Crompt, Mes Raymond Daoust et Roland Blais, de Montréal, ainsi que Me Noël Dorion, de Québec, ont déclaré au juge Paul Roy qu'ils feront savoir le 10 août s'ils présenteront une défense; Me René Letarte, procureur de Me Lawrence Coriveau, ayant déclaré, hier, en fin d'après-midi, que sa preuve était close.

Les deux parties en cause sont convenues que la preuve faite hier sera versée dans les autres dossiers.

Des témoignages entendus au cours de l'enquête préliminaire, hier, il ressort que le chroniqueur judiciaire du "Journal de Montréal", M. Jos-A. Crompt, aurait rencontré, dans une auberge de Montréal, le 26 juin dernier, le sergent Roland Gilbert, de la Sûreté provinciale, qui lui a présenté Vincent Blais-Leboeuf, un récidiviste connu qui a été mêlé à l'affaire Lachin.

C'est alors que Blais-Leboeuf aurait révélé à M. Crompt qu'il porterait une plainte de vol auprès du Barreau de Québec contre un avocat du nom de L. Coriveau qui se serait approprié la somme de \$2,000 qu'il avait soustraite pour la mise en liberté provisoire de Mme Claudette Ripoll, accusée de vol par effraction, en compagnie de Claude Brunel, à Québec, à l'automne de 1965.

Les procureurs de MM. Péla-

deau, Cellier, Lamoureux et Crompt, Mes Raymond Daoust et Roland Blais, de Montréal, ainsi que Me Noël Dorion, de Québec, ont déclaré au juge Paul Roy qu'ils feront savoir le 10 août s'ils présenteront une défense; Me René Letarte, procureur de Me Lawrence Coriveau, ayant déclaré, hier, en fin d'après-midi, que sa preuve était close.

Les deux parties en cause sont convenues que la preuve faite hier sera versée dans les autres dossiers.

Des témoignages entendus au cours de l'enquête préliminaire, hier, il ressort que le chroniqueur judiciaire du "Journal de Montréal", M. Jos-A. Crompt, aurait rencontré, dans une auberge de Montréal, le 26 juin dernier, le sergent Roland Gilbert, de la Sûreté provinciale, qui lui a présenté Vincent Blais-Leboeuf, un récidiviste connu qui a été mêlé à l'affaire Lachin.

C'est alors que Blais-Leboeuf aurait révélé à M. Crompt qu'il porterait une plainte de vol auprès du Barreau de Québec contre un avocat du nom de L. Coriveau qui se serait approprié la somme de \$2,000 qu'il avait soustraite pour la mise en liberté provisoire de Mme Claudette Ripoll, accusée de vol par effraction, en compagnie de Claude Brunel, à Québec, à l'automne de 1965.

Les procureurs de MM. Péla-

deau, Cellier, Lamoureux et Crompt, Mes Raymond Daoust et Roland Blais, de Montréal, ainsi que Me Noël Dorion, de Québec, ont déclaré au juge Paul Roy qu'ils feront savoir le 10 août s'ils présenteront une défense; Me René Letarte, procureur de Me Lawrence Coriveau, ayant déclaré, hier, en fin d'après-midi, que sa preuve était close.

Les deux parties en cause sont convenues que la preuve faite hier sera versée dans les autres dossiers.

Des témoignages entendus au cours de l'enquête préliminaire, hier, il ressort que le chroniqueur judiciaire du "Journal de Montréal", M. Jos-A. Crompt, aurait rencontré, dans une auberge de Montréal, le 26 juin dernier, le sergent Roland Gilbert, de la Sûreté provinciale, qui lui a présenté Vincent Blais-Leboeuf, un récidiviste connu qui a été mêlé à l'affaire Lachin.

C'est alors que Blais-Leboeuf aurait révélé à M. Crompt qu'il porterait une plainte de vol auprès du Barreau de Québec contre un avocat du nom de L. Coriveau qui se serait approprié la somme de \$2,000 qu'il avait soustraite pour la mise en liberté provisoire de Mme Claudette Ripoll, accusée de vol par effraction, en compagnie de Claude Brunel, à Québec, à l'automne de 1965.

Les procureurs de MM. Péla-

Santé financière de Montréal? ... Excellente!

— Lucien Saulnier

par Claude MASSON

Quelle est la situation financière de Montréal?

A ceux qui croient qu'elle soit mauvaise à cause des investissements importants provoqués par l'Expo et le métro, à ceux qui critiquent l'administration municipale en place, aux pessimistes, le président du comité exécutif a donné la réponse, hier.

"Il n'y a aucun doute que le bilan au 30 avril 1967 donne une image fidèle de l'excellence de la situation financière de la ville de Montréal."

Ce bilan de la dernière année financière, déposé hier par le directeur des finances, M. Lactance Roberge, démontre que les goussets de la ville de Montréal se sont enrichis de plus de trois millions et demi de dollars du 1er mai 1966 au 30 avril 1967. En d'autres mots, la ville a reçu plus qu'elle n'a dépensé durant ces 12 mois.

Au total, l'excédent du revenu sur les dépenses pour l'exercice est de \$3,750,706. Ce surplus sera évidemment utilisé dans la préparation du prochain budget, celui de l'exercice 1968-69.

En se basant sur ce bilan qu'il considère évidemment comme encourageant, M. Lucien Saulnier n'a pas raté sa chance de piquer une petite pointe malicieuse à quelques-unes des autorités municipales des villes de banlieue qui se permettent à l'occasion des commentaires peu flatteurs sur la situation financière de Montréal.

"Point n'est besoin de meilleur argument à l'égard de ceux qui se permettent de porter des jugements pour le moins intempestifs". C'est à la demande d'un journaliste que le président du comité exécutif a consenti à mentionner qu'il faisait allusion à certains maires de villes de banlieue qu'il n'a pas nommés explicitement.

Un surplus plus faible

Le surplus de \$3,750,706 enregistré à la fin du dernier exercice financier est beaucoup plus faible que celui de l'année précédente. Au 30 avril 1966, en effet, il y avait un surplus disponible pour affectation de \$9,017,288.

La majeure partie de ce surplus, soit \$5,500,000, a été utilisée pour payer les augmentations des traitements et gages, avantages sociaux et autres bénéfices accordés aux employés municipaux pour la période se terminant le 30 avril 1967.

Quelques statistiques

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 30 avril

reapparait pas à la surface.

Aussi, les dirigeants municipaux de St-Michel sont d'avis que le versement final effectué à la Corporation de Montréal métropolitain permettra à cette ville de banlieue de jouir de son indépendance.

Le maire Bergeron a souligné, une fois de plus, que de nouvelles tentatives de fusion de la part de l'administration montréalaise ne seraient pas bienvenues à St-Michel.

Il a fait sien le dicton bien connu: "Soyons maîtres chez nous".

D'autre part, le maire de St-Michel a annoncé que le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

La préparation des plans est complétée. Le viaduc s'étendrait de la rue Jarry à la rue de l'hôtel de ville. Il serait semblable à celui qui est érigé sur le boulevard Pie-IX, également à la hauteur du boulevard métropolitain.

Le coût du projet s'élèverait à \$2 millions. Le maire Bergeron espère obtenir la collaboration des gouvernements fédéral et provincial dans le cadre des projets du Centenaire de la Confédération. "Etant donné que St-Michel n'a rien reçu dans cette perspective, nous croyons avoir droit à la participation financière du fédéral et du provincial", a souligné M. Bergeron.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

Le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.



Explosion à l'entrée principale d'un cabaret de la rue Ontario

Un engin de nature encore inconnue a éclaté avec grand fracas, peu avant 5 heures ce matin, dans l'entrée principale de "L'Etoile de l'Est", un cabaret de l'est de Montréal situé au 4490, rue Ontario.

L'explosion, qui a été entendue dans un rayon de cinq rues, a causé des dégâts importants à l'édifice ainsi qu'à une automobile stationnée devant.

La porte d'entrée de l'établissement a volé en éclats, son cadre métallique a été tordu, le plafond ébréché de même que les murs, et le plancher a été largement perforé.

Aucun témoin

L'explosion n'a fait aucun blessé. La police a signalé que

voir EXPLOSION en page 6

Fatigue, le numéro 442 envoie Croteau à son examen volontaire

par Maurice MORIN

Des membres d'une nouvelle agence de presse dite INTER-PRESSE et qui se sont, de plus, donné le titre d'enquêteurs dans le box aux témoins, ont déclaré, hier, avoir réussi à "entrer au service" du chiropraticien Gilbert Croteau et avoir contribué à "faire une cause" contre le candidat en blanc des dernières élections municipales, comme on dit souvent dans le langage image des policiers.

Et avec le résultat que le "Docteur" de la rue Saint-Denis, accusé d'avoir obtenu par fraude des sommes de \$20 et de \$62 respectivement de deux clients, Mlle Martine Lahaye, une gentille infirmière diplômée et Mme Armand Laframboise, de Lachine, ménagère de son état, a été cité à son examen volontaire, fixé au 20 de ce mois-ci, après avoir subi son enquête préliminaire, une longue instruction d'une journée entière devant le juge Emile Trotter.

Me Claude Archambault, un jeune criminaliste qui, pour la première fois depuis qu'il est disciple de Thémis, agissait pour la poursuite, a fait établir "que les deux clientes avaient la colonne vertébrale... croche", d'après ce que Croteau leur aurait dit en leur montrant des plaques radiographiques, deux plaques portant le numéro identique, le 442, plaques qui n'auraient pas représenté la radiographie de la colonne vertébrale de chacune des clientes plaignantes et victimes...

A la fin de l'instruction, qui a été l'une des plus "colorées" que l'on ait vues depuis une vingtaine d'années au Nouveau Palais de justice, Me Bernard Beaudry, avocat de la défense, qui avait loquacement contre-interrogé les deux "journalistes enquêteurs", a déclaré que, pour le moment, il ne pouvait dire s'il présenterait une défense au stade de l'examen volontaire, vu qu'il représentait lui-même Me Raymond Daoust, ce dernier retenu à Québec dans une autre importante affaire judiciaire.

Pierre Carignan, secrétaire-trésorier de l'agence INTER-PRESSE et André Primeau, vice-président de cette agence qui n'existe que depuis quatre semaines, avaient été embauchés par Croteau, ont-ils ponctué, pour faire de tout... du "balayage de fin de journée... jusqu'à des messages de clients et clientes". L'un d'eux était, à titre pratique, assistant du "Docteur". Ils portaient la chemise blanche et très souvent, des clients leur donnaient le titre de "Docteurs"...

Pas de "mouchards" du Collège des médecins

pour le moment, il ne pouvait dire s'il présenterait une défense au stade de l'examen volontaire, vu qu'il représentait lui-même Me Raymond Daoust, ce dernier retenu à Québec dans une autre importante affaire judiciaire.

Pierre Carignan, secrétaire-trésorier de l'agence INTER-PRESSE et André Primeau, vice-président de cette agence qui n'existe que depuis quatre semaines, avaient été embauchés par Croteau, ont-ils ponctué, pour faire de tout... du "balayage de fin de journée... jusqu'à des messages de clients et clientes". L'un d'eux était, à titre pratique, assistant du "Docteur". Ils portaient la chemise blanche et très souvent, des clients leur donnaient le titre de "Docteurs"...

Pas de "mouchards" du Collège des médecins

A un certain moment, ils ont demandé, ont-ils affirmé tous deux dans le box aux témoins, "s'il était dangereux pour eux qu'ils aient du trouble". Et le "Docteur" leur aurait répondu "de ne pas craindre, qu'il exerce la chiropraxie depuis 17 ans... qu'il n'avait jamais embauché de "mouchards" (stools) envoyés par le Collège des médecins".

Le premier témoin que Me Claude Archambault a fait entendre a été André Mathieu, âgé de 24 ans. Il a dit s'être rendu, au cours du mois de juin, au bureau de Croteau, rue Saint-Denis; il était alors accompagné de Mlle Martine Lahaye. Et sans que Croteau y pose aucune objection, il a dit avoir pris deux photographies de Croteau et de sa cliente, Mlle Lahaye (le prévenu a semblé croire qu'il s'agissait de sa femme), photographies montrant la radiographie censée

La population de la Gatineau réclame, à Québec, un hôpital

Un mémoire remis hier au ministre de la Santé du Québec, M. Jean-Paul Cloutier, souligne que la population de la région de Gatineau est injustement privée des facilités hospitalières et réclame du gouvernement la construction d'un hôpital de 200 lits dans la ville de Gatineau. Le mémoire, présenté par le député de Papineau, M. Roland

me que le Québec doit payer à l'Ontario pour les patients de la région de Gatineau qui sont hospitalisés dans les hôpitaux de la province voisine. La ville de Gatineau, située à l'extrémité sud-ouest du comté de Papineau, se trouve au milieu du développement urbain le plus accéléré de toute la région de l'ouest du Québec. "La

fondation d'un hôpital, dit-on, ne ferait qu'assurer le rythme de développement moyen de 1,500 habitants par année". La population actuelle de la région située à l'est de la rivière Gatineau est de 39,861 et on prévoit qu'elle atteindra 47,361 ans d'ici 5 ans. Par sa position géographique qui en ferait un hôpital satellite, la future institution, dès son ouverture, répondrait à un besoin tout aussi urgent qu'indispensable en s'intégrant dans un système de protection du public qui, affirme-t-on, sans sa présence, ne semblerait ni cohérent ni consistant. On souligne encore qu'une somme de \$103,700 a déjà été soustraite pour la construction de l'hôpital.

personne n'a rien vu. Des techniciens du laboratoire mobile de la police de Montréal ont été dépêchés sur les lieux, afin de procéder à des expertises. Tandis que, on n'avait pas encore découvert l'engin, mais l'on croit qu'il s'agit de bâtons de dynamite. Le sergent-détective Campeau, qui s'est rendu sur les lieux, a ouvert l'enquête.

trêmes, la ville de Montréal, comme le démontre la décision de refuser à 200 propriétaires la permission de louer des chambres, agit énergiquement. "La bonne renommée de Montréal comme centre touristique est irrémédiablement ternie par des propriétaires qui louent à des visiteurs des garages, des hangars et des réduits indignes des hôtes de qualité qui nous arrivent de partout", a ajouté M. Saulnier.

croche". Il y avait le numéro 442 d'indiqué sur la plaque. La cliente a dit à Croteau "qu'elle ne comprenait pas que sa colonne... fût croche, qu'elle avait eu un accident tout récemment, qu'elle avait eu des côtes de fractures".

Le témoin affirme qu'il n'était pas là quand la "radiographie" de Mme Laframboise a été prise.

Autre patiente-cliente même numéro 442

Et Pierre Carignan affirme qu'une dame Langis s'est présentée "pour son verdict", qu'il a noté que Croteau avait sorti une plaque radiographique portant aussi le numéro 442... avec la même déviation, la même colonne "croche".

M. André Primeau, le vice-président de l'agence, est apparu ensuite comme témoin et affirme "qu'il avait vu le même numéro de plaque, donc, le 442 pour Mme Laframboise". Il identifie Mlle Lahaye. Le photographe Mathieu est rappelé et affirme aussi qu'il a remarqué le numéro 442 sur la plaque qu'il a photographiée.

Carignan affirme plus tard, au cours de son interrogatoire, qu'avant de se rendre chez Croteau, il avait accompagné Mlle Lahaye au Royal Edward Institute, hôpital où l'on soigne les maladies des poumons et où une radiographie avait été prise de sa colonne vertébrale.

"Une autre dame s'est présentée au bureau de Croteau, poursuit le témoin, et on a fait semblant de prendre des radiographies. Je n'approuvais pas ça mais le "Docteur" m'a dit: 'Fais semblant d'en prendre... dans les hôpitaux ils font la même chose. Alors j'en ai pris une, mais "le courant électrique" de la machine était fermé."

Croteau aurait dit un certain moment "à ses deux assistants": "Plus on fait mal aux clients, plus ils sont intéressés à revenir. Il faut savoir les impressionner."

Bassins de femmes... et d'hommes

Il est question ensuite d'un client du nom de Richard Sicotte. "Dans son cas, toujours selon le témoin, Croteau lui aurait demandé de trouver "un bassin" et une "clavicule"... une "pile" de radiographies... et le verdict a été rendu. J'ai demandé au "Docteur" comment on pouvait établir la différence entre un "bassin" de femme et un "bassin" d'homme, et il m'a répondu qu'il

existait une différence, mais que les clients, eux, ne connaissent rien sur cette différence." Mlle Lahaye et Mme Laframboise ont déposé comme témoins de la poursuite. Elles ont corroboré les versions des témoins.

re a dit qu'avant de recevoir son diplôme d'infirmière, elle avait reçu un examen physique général et s'était fait radiographier la colonne vertébrale, et qu'on n'avait rien trouvé de "croche" dans sa colonne. Puis, elle explique avoir versé de l'argent à Croteau pour des traitements.

Mme Laframboise affirme aussi avoir "payé" le "Docteur" pour un traitement et qu'un de ses assistants, autre que Carignan et Primeau, lui avait fait très mal, qu'elle avait connu son verdict... par la plaque 442.

Et l'instruction de l'enquête préliminaire a aussi permis aux personnes présentes dans la salle d'audience d'apprendre que chez Croteau, on faisait le lavement des oreilles avec... des biscuits.

Enfin, disons que les deux enquêteurs Primeau et Carignan, contre-interrogés toujours par Me Beaudry, ont affirmé que l'agence dont ils sont les chefs avait été formée dans le but d'informer le public par des reportages touchant tous les domaines.

Au cours de la dernière phase de l'instruction, Me Archambault a amené Mme Laframboise à révéler "que si elle avait porté plainte contre Croteau, c'est que celui-ci "lui avait "passé" une mauvaise radiographie".

Vote pour l'avortement en Angleterre

LONDRES. (AFP) — La Chambre des communes, a adopté ce matin le projet de loi controversé concernant la réforme de la législation en vigueur sur l'avortement. En troisième et dernière lecture, elle a approuvé par 167 voix contre 83, soit à une majorité de 84 voix, un texte qui autorise l'interruption médicale de la grossesse dans un grand nombre de cas: "lorsque la grossesse comporte un risque pour la vie de la femme enceinte ou une atteinte à sa santé physique ou mentale, ou encore à son bien-être futur ou à celui de l'enfant à naître et de ses autres enfants".

Jugée révolutionnaire par ses nombreux partisans, au nombre desquels figurent des médecins et des personnalités de l'Eglise anglicane, la loi projetée devrait réduire considérablement le nombre des tentatives d'avortement illicite estimées, à l'heure actuelle, entre

Une grève menace la St-Jérôme Industries

SAINT-JEROME — Les 50 employés de Saint-Jérôme Industries ont décidé cette semaine, par un vote quasi unanime, de faire la grève. Ils appartiennent à la section 680 des Travailleurs unis de l'automobile. Ils pourront débrayer le 14 août prochain.

Les travailleurs reprochent à la compagnie — une filiale de Mueller Brass, de Sarnia, en Ontario, de n'avoir fait aucune offre monétaire. Les syndicalistes réclament une augmentation générale de \$1 l'heure, la révision des classifications avec rajustements, une réduction des heures de travail de 45 à 40 heures par semaine, et pleine

compensation. Ils tiennent également à faire inclure dans leur contrat de travail une clause relative à une allocation portant sur le coût de la vie.

Ils affirment en outre qu'aucune entente finale n'est intervenue en matière de vacances, de congés payés et de sécurité personnelle. Ils réclament deux semaines de vacances après un an, trois semaines après trois ans et quatre semaines après huit ans.

Le syndicat estime qu'il reste encore "certaines possibilités de règlement" d'ici le 14 août, mais qu'elles "semblent assez minces".

Le pompier deviendrait un technicien professionnel

L'ESTEREL — Le pompier devra devenir un technicien professionnel à l'avenir; aussi, la prévention des incendies fera l'objet de son principal souci, a déclaré le sous-ministre des Affaires municipales du Québec, Me Jean-Louis Doucet s'a-

dressait aux membres de l'Association des commissaires des incendies au Canada, réunis en congrès à l'Estérel. On arrivera, dit-il, à une prévention efficace, par l'application de meilleurs règlements de construction, par des inspections systématiques et aussi avec une meilleure compréhension de la part du public.

Après avoir loué la tâche accomplie par le commissariat, particulièrement depuis la réorganisation, le conférencier a noté que plus de mille spécialistes en la matière auront reçu leur formation au cours de l'année. D'autre part, 1,500 pompiers volontaires auront, pendant le même temps, reçu une préparation élémentaire. Ce programme d'entraînement a donné d'excellents résultats, a déclaré Me Doucet. Le taux des pertes, occasionnées par des incendies, s'est stabilisé.

Le sous-ministre a également annoncé la préparation d'un code provincial sur la prévention des incendies. Me Doucet remplaçait la ministre Paul Dozois, au dîner de clôture du congrès.

ANNONCE

VOTRE DENTIER vous gêne-t-il?

Ne souffrez pas la gêne de sentir votre dentier bouger, voire même se détacher complètement chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler ou rire. Saupoudrez votre dentier d'une petite quantité de FASTEETH. Cette poudre agressive vous garantira un maximum de sécurité et de confort en tenant votre dentier fermement en place. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Formule alcaline (non acide). FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Des motels temporaires dignes d'un bidonville

(R.-J.B.) — "Nombre de motels temporaires approuvés par le Service provincial de logement restent en-deça de standards raisonnables pour des logements que les visiteurs paient \$22 et plus par jour", a déclaré hier M. Lucien Saulnier.

Le président du Comité exécutif a ajouté que des plaintes sont enregistrées par centaines dans les Better Business Bureaus de toute l'Amérique du Nord concernant la condi-

tion du logement à Montréal durant l'Expo. La plupart des plaintes concernent des prix exorbitants et des pertes de dépôts dans les motels-fantômes.

"Le contrôle de la qualité de l'hôtellerie est une responsabilité exclusive ment provinciale et dans la plupart des cas la ville de Montréal est dans l'impossibilité de traduire les contraventions en justice."

Dans certains cas ex-

trêmes, la ville de Montréal, comme le démontre la décision de refuser à 200 propriétaires la permission de louer des chambres, agit énergiquement.

"La bonne renommée de Montréal comme centre touristique est irrémédiablement ternie par des propriétaires qui louent à des visiteurs des garages, des hangars et des réduits indignes des hôtes de qualité qui nous arrivent de partout", a ajouté M. Saulnier.

Les délinquantes seront protégées contre la promiscuité à Bordeaux

par Claire Dutrisac

Le ministère de la Famille et du Bien-être social vient de prendre les dispositions nécessaires pour qu'à l'avenir, on ne soit plus obligé de placer des jeunes adolescentes avec des prostituées à la prison de Bordeaux.

Il y a quelques semaines, devant les chefs de police et les pompiers réunis en congrès, à Hull, le directeur du service de la police de Montréal avait révélé que, la semaine précédente, huit adolescentes, âgées de 14 à 16 ans, qui avaient déserté leur foyer et avaient été repêchées à l'Expo, avaient ainsi échoué à la prison des femmes, faute d'espace au Centre d'accueil de la rue Sherbrooke, à Montréal.

M. Gabriel Blanchard, directeur des ressources institutionnelles pour les enfants, au ministère de la Famille, a fait la déclaration suivante: "La situation a été tendue, ces mois derniers, car, pour diverses raisons, un certain nombre de jeunes filles du Centre d'accueil ont "collé" à l'institution qui peut recueillir 60 pensionnaires. Là-dessus est venue se greffer l'Expo et ses conséquences dans ce secteur."

Les adolescentes qui désertent leur foyer et sont retrouvées à l'Expo sont relativement nombreuses. Le ministère de la Famille a ouvert, il y a quelque temps, deux secteurs du Centre

Berthelet, situé à Rivière-des-Prairies, pour les cas dits de détention, c'est-à-dire les adolescentes qui attendent leur comparution devant le juge de la Cour de bien-être social. Chaque secteur compte 15 places. Dans l'une des sections, le séjour maximum est de trois mois, dans l'autre de sept mois.

Des pressions ont été faites afin de faire sortir du Centre d'accueil de la rue Sherbrooke un certain nombre de jeunes filles. Hier matin, le sous-ministre de la Famille, M. Roger Marier, a adressé un télégramme au directeur du Centre Berthelet, le colonel Val LeDuc, l'autorisant à ouvrir une troisième section de 15 places. D'ici sept ou huit jours, on aura procédé à la modification des lieux qu'il s'impose et le personnel aura été embauché. Le nombre total de places dans ces deux centres sera donc de 105. Le ministère croit donc pouvoir éviter la situation déplorable dénoncée par le directeur Gilbert.

Selon le directeur de la police, M. Gilbert, des démarches ont été effectuées par le juge en chef de la Cour de bien-être social, M. Jean-Paul Lavallée, afin qu'une alle présentement inoccupée de la prison des femmes, rue Tanguay, soit utilisée pour les jeunes filles aux prises avec des problèmes familiaux.

Interrogé au sujet de cette éventualité, M. Blanchard a

souligné que la prison des femmes, à Bordeaux, relève du ministère de la Justice et non du ministère de la Famille.

REDACTEUR

SUITE DE LA PAGE 3

qu'il n'y a pas eu de déplacement à la rédaction depuis le 29 juin.

L'affaire du cautionnement a été expliquée devant le Tribunal par Yvon Germain, de Québec, qui est actuellement détenu à St-Vincent-de-Paul.

Germain a déclaré qu'il a reçu, un jour, à sa résidence, à Québec, — il n'était pas encore détenu — un téléphone de Blais-Leboeuf, de Montréal, lui demandant s'il voulait cautionner pour Mme Claudette Riopel et Claude Brunel.

La mère de Germain cautionna en faveur de Brunel \$10,000 sur immeuble et Blais-Leboeuf remit ultérieurement la somme de \$1,000 à Germain, lors d'une rencontre dans un restaurant de Québec. Germain déposa les \$1,000 au greffe des Sessions de la paix. Plus tard, lorsque Mme Riopel bénéficia d'une sentence suspendue pour une accusation très réduite, Germain retira lui-même les \$1,000 et endossa le chèque. Selon l'entente, il devait remettre le montant à Claude Brunel mais celui-ci étant décédé, il le remit à Mme Riopel, qui ne put le changer à la banque. Il le changea lui-même par la suite et remit le montant à Blais-Leboeuf.

Malgré le pnélateur...

CAP-DE-LA-MADELEINE. (J.G.) — Un adolescent de 17 ans, Marcel Fournier, 697 rue Thibault, au Cap-de-la-Madeleine, s'est noyé en fin d'après-midi, hier, alors qu'il se baignait dans un lac artificiel, à St-Louis-de-France, à environ 5 milles au nord du Cap-de-la-Madeleine.

Des ambulanciers qui avaient été mandés sur les lieux, ont tenté de ranimer la victime à l'aide d'un pnélateur. Il était toutefois trop tard et la mort a été constatée par les médecins de l'hôpital Cloutier, où la victime a été transportée.

EXPLOSION

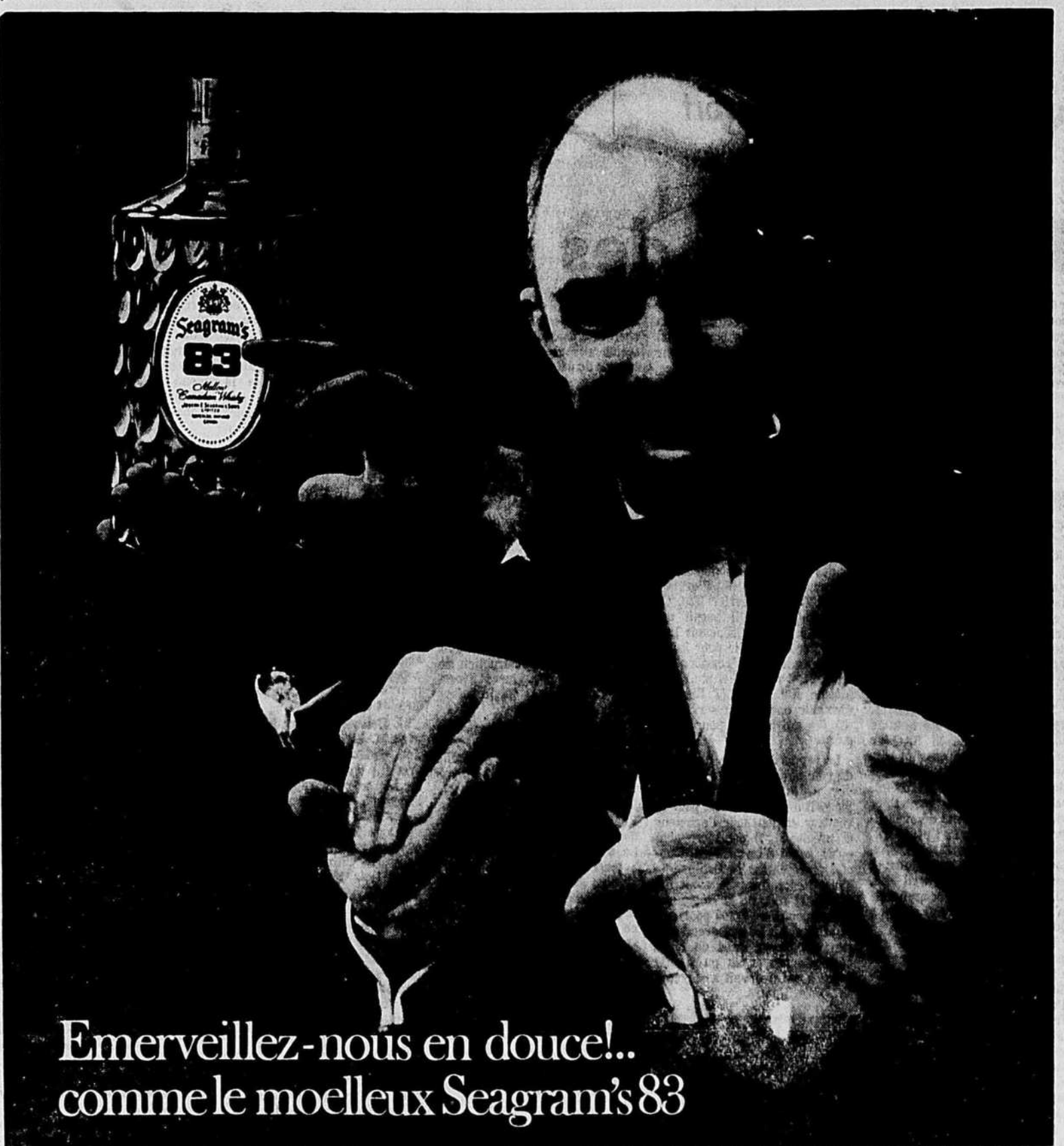
SUITE DE LA PAGE 3

personne n'a été témoin de l'incident, bien que le restaurant attendant au cabaret était ouvert et que plusieurs clients étaient dans la place. Tous ont entendu l'explosion, mais



Tirage populaire au pavillon autrichien

Trois membres du personnel du pavillon de l'Autriche ont procédé hier au tirage mensuel des quatre gagnants du concours "Vision de l'Autriche". De gauche à droite: Mlle Roswitha Kleiner, M. Jernot Friedrich, et Mlle Gabi Reis. Les gagnants de juin viennent de Montréal, Saskatoon et Vancouver. Ils recevront leurs prix dimanche, et ils seront les hôtes à déjeuner du gérant du pavillon, M. Franz Janta.



Emerveillez-nous en douce!..
comme le moelleux Seagram's 83

Voir c'est croire quand on surveille l'extraordinaire Randi, magicien et escamoteur de réputation internationale. Et goûter c'est croire quand on se verse du Seagram's 83. Portez-le à vos lèvres et vous apprécierez aussitôt la différence. Vous vous apprêtez à déguster un whisky véritablement moelleux... le moelleux Seagram's 83. Ne me dites pas que vous n'avez pas encore éprouvé ce plaisir? C'est étonnant!

LE MOELLEUX SEAGRAM'S 83

façon depuis 1883 la bonne renommée du whisky canadien

Brio d'Al Balding à l'Omnium britannique

HOYLAKÉ, Angleterre. (PC) — L'Australien Kel Nagle s'est emparé momentanément de la première place à l'Omnium britannique, sur le parcours du club Hoyalake. Nagle, le champion de 1960, a porté son total à 213 coups, trois sous la normale, après ses trois premières rondes. Toutefois, le meneur ne conservera pas son avance longtemps, car Jack Nicklaus et Bruce Devlin, les co-meneurs dont le total était de 140 coups après deux rondes, jouent présentement du très bon golf et abaisseront la normale de plusieurs coups une fois cette troisième ronde terminée. Le Canadien Al Balding s'est distingué en roulant 69 coups, ce matin. Il occupe présentement la deuxième place avec l'Espagnol Sebastian Miguel, qui a joué 70 coups, soit 68. Les deux golfeurs ont joué chacun 84 coups un de plus que Nagle. Le Sud-Africain Gary Player, qui avait joué 143 coups pour deux rondes, a porté son total à quatre sous la normale pour 45 trous en jouant 33 sur le premier neuf d'aujourd'hui. L'Américain Deane Beman est un autre qui a fait belle figure ce matin. En effet, il a lui aussi égalé le record du parcours et a porté son total à 216 coups, un de moins que l'Anglais Tommy Horton.

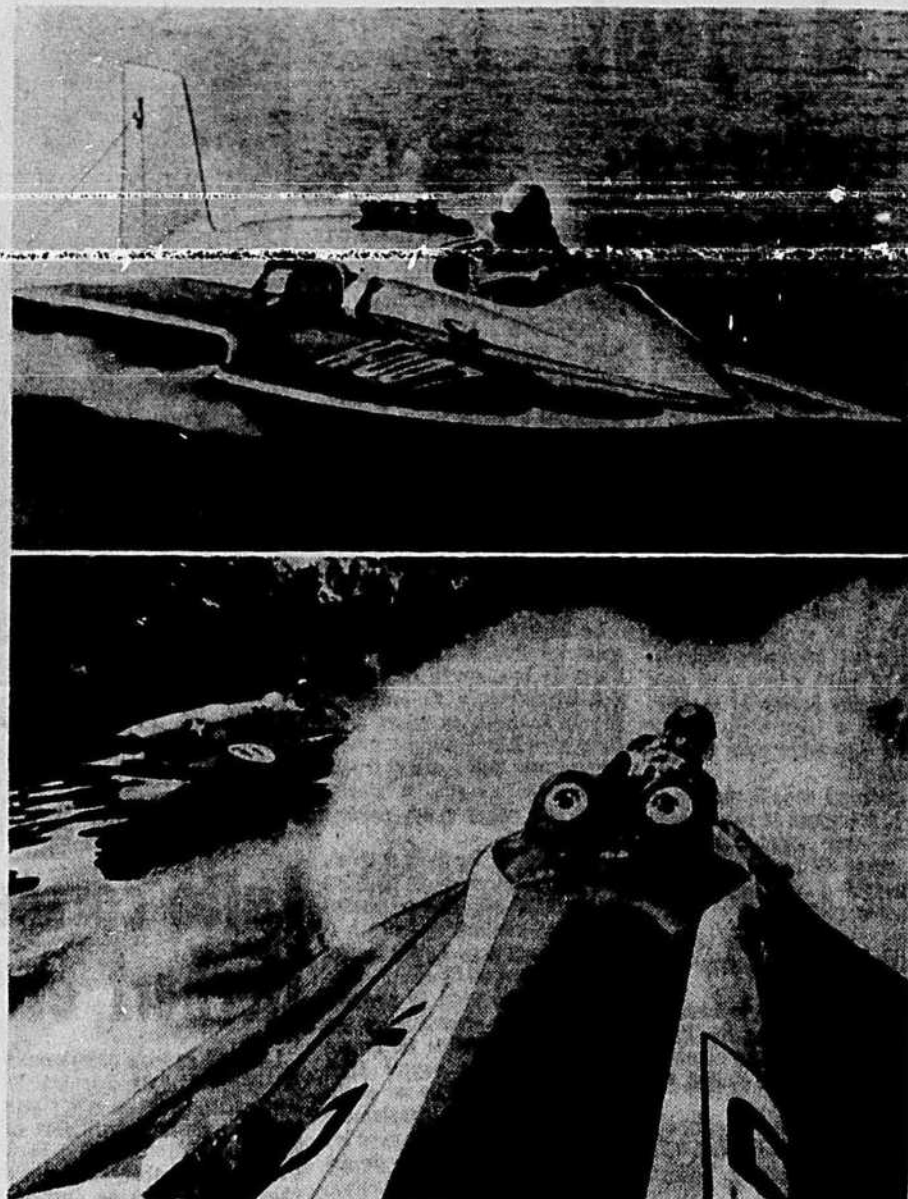
A la 10e régates de Pointe-aux-Trembles

Dix jours d'activités diverses marqueront la dixième régates de Pointe-aux-Trembles, sanctionnée par la Canadian Boating Association. Le président de la régates Richard Lafond et ses adjoints ont organisé des attractions qui devraient attirer des foules considérables à compter de ce soir. La régates se déroulera le 23 juillet. Les grandes fêtes débuteront ce soir. A six heures et demie on pourra être témoin d'un match de baseball et à huit heures et trente il y aura danse en plein air. Il y aura aussi beaucoup d'activités samedi et dimanche. Une course cycliste de 50 milles aura lieu sur le terrain de stationnement du Parc Richelieu. Le trophée Molson sera en jeu.

VOICI LE PROGRAMME :

AUJOURD'HUI
8.30 h.p.m. : Baseball
8.30 h.p.m. : Danse en plein air et concours d'orchestres.
9.30 h.p.m. : Ouverture officielle, présentation des drapeaux, vin d'honneur et concert.
DEMAIN
10.00 h.p.m. : Tournoi de fers provincial "Molson" de P.A.T. Notez bien : il y aura des parties cédulées toute la journée durant.
8.30 h.p.m. : Danse en plein air.
DIMANCHE 16 JUILLET
2.00 h.p.m. : Course cycliste de 50 milles en circuit fermé sur le terrain de stationnement du Parc Richelieu, pour l'obtention du trophée Molson et de plusieurs prix.
DEPART :
2.30 h.p.m. : Il y a plus de 75 concurrents qui tenteront de s'emparer des honneurs de la Coupe Molson.
8.30 h.p.m. : Danse en plein air.
LUNDI, 17 JUILLET
8.30 h.p.m. : Football (Ligue intermédiaire de P.A.T.)

8.00 h.p.m. : Compétitions diverses et présentation de spectacles de Carnaval. Ces présentations auront lieu tous les soirs à compter de ce jour et jusqu'à la fermeture.
8.30 h.p.m. : Danse en plein air.
MARDI, 18 JUILLET
8.30 h.p.m. : Baseball
8.00 h.p.m. : Compétitions diverses (cochon grasé — tirage de câble — poteau grasé).
8.30 h.p.m. : Danse en plein air.
MERCREDI, 19 JUILLET
8.30 h.p.m. : Football (Ligue intermédiaire de P.A.T.)
8.00 h.p.m. : Programme de lutte et boxe (4 combats).
8.30 h.p.m. : Danse en plein air.
JEUDI, 20 JUILLET
JOURNÉE DES PARCS ET TERRAINS DE JEU DE LA CITE DE P.A.T.
9.30 h.p.m. : Olympiades des parcs et terrains de jeu.
8.00 h.p.m. : Défilé gigantesque dans les principales rues de la Cite.
8.30 h.p.m. : Réception et distribution des trophées (Olympiades).
10.00 h.p.m. : Pau d'artifices, présenté gratuitement à la population de P.A.T. (Un hommage de la Cite).
VENREDI 21 JUILLET
8.30 h.p.m. : Baseball
8.00 h.p.m. : Programme de lutte et boxe (4 combats).
8.30 h.p.m. : Danse en plein air.
SAMEDI 22 JUILLET
12.00 h.p.m. : Régates Amateurs.
2.00 h.p.m. : Course de canots. Ski nautique.
8.30 h.p.m. : Danse en plein air.
DIMANCHE 23 JUILLET
11.00 h.p.m. : Réception de San Honoré le Maire à l'Hôtel de Ville de Pointe-aux-Trembles et signature du Livre d'Or de la Cite.
1.15 h.p.m. : Défilé menestre de MLE REGATES '67 dans les principales rues de la Cite.
2.00 h.p.m. : REGATES DE P.A.T. présente : Course d'hydroplanes professionnels. Ski nautique, cerfvolant humain, parachutistes et spectacles d'avions.
8.00 h.p.m. : Souper des participants.
8.30 h.p.m. : Danse en plein air.
12.00 h.p.m. : Fête officielle des 10 jours, salve de canons.



Deux grands rivaux à Valleyfield

Au nombre des embarcations que les amateurs verront au cours du week-end dans les épreuves de la course pour le trophée Maple Leaf à la régates annuelle de Valleyfield, il y aura le Long Gone (en haut), propriété de Les Brown, vice-président de l'American Power Bowl, gagnant de la régates Orange Bowl à Miami Beach et le fameux hydroglisseur (en bas) au champion de Suisse, Joseph Ulrich.

Des porte-couleurs de plusieurs pays à la régates de Valleyfield

C'est en fin de semaine que sera disputée la grande classique pour le championnat mondial des hydroplanes limitée aux moteurs allant jusqu'à 425.161 po. cubes, dans la magnifique baie St-François à Valleyfield.

Toutes les embarcations de classe 7 litres, 900 kilos, 266, 225 et 150 pouvant participer aux éliminatoires par compétition samedi. Douze embarcations seulement participeront au championnat mondial dimanche.

Parmi les compétiteurs les

plus dangereux on remarque l'embarcation 900 kilos de M. Ulrich de Suisse, le "Gold Mist" de L. Fussell de Nouvelle-Zélande, "Long Gone" de Les Brown de Worthill, gagnant de l'Orange Bowl, le "Bel Air III" de Peter Knight de Nouvelle-Zélande qui a enregistré une vitesse de 109 mph. avant son départ et prévoit pouvoir pousser jusqu'à 118 ou 120 mph.

Cumon Baby de Wayne Thompson de Gardena Cal, champion national américain dans la classe 150 et détenteur du record de compétition et du kilomètre en ligne droite, et le Miss Parco de Laird Pierce de Los Angeles, dans la classe 266.

Parmi les 100 inscriptions

BASEBALL AMATEUR

AUJOURD'HUI

Aucun match à l'Affiche

HIER

LIGUE MONTREAL Jr

Rosemont 000 020 0-2 4 3

Lensuville 000 011 1-3 4 2

Thérault, Pellicciotti (7-3) (6e), et Bergeron, Groleau, Boudrias (1-0) (6e), et Lefebvre, Clr.: Peltrass (3e), du Lensuville.

St-Henri 000 100 1-2 4 3

Ville-Mt-Royal 102 029 2-5 4 1

Pierre (4-0) et Dubé, Sheppard (7-1) et McGeechie.

Kinsmen 411 110 1-11 16 1

Ville-Marie 001 100 0-2 4 4

Castel (4-2) et Paul, Lévesque (0-2), Lefebvre (10e) et Rivest.

Dorval 000 102 0-4 8 1

Laval 200 000 0-3 6 3

Allard (3-2) et Ledger, Fortin (4-0), Desrochers (6e) et St-Charles.

Ahuntsic 210 400 0-7 4 3

NDO 000 000 1-1 5 3

Ouellette (4-2) et Ledoux, Arich (1-1), Missety (3e), Taylor (3e) et Terry.

St-Barnabé 200 000 0-3 4 3

Kiwamis-Est 313 000 0-7 9 8

St-Jean (0-1), Dinelle (3e) et Bohémier, Beauchamp (3-2) et Matte, Clr.: Kiwanis, Wiffin (1er).

LIGUE NATIONALE Jr

Verdun 000 010 0-1 4 2

St-Jean 000 200 0-2 4 0

Dumas (3-2) et Webster, Mailoux (3-2), Richard (3e) et Roy.

LIGUE PROVINCIALE

Sherbrooke 000 000 000-0 3 3

Lachine 000 100 000-1 9 1

Riso (0-4) et Lamoureux, Stone (3-2) et Mahoney.

Granby 2, Québec 1

Plessisville 3, Coaticook 1

Therford 9, Drummondville 1

CLASSEMENT

LIGUE MONTREAL Jr

(Section Est)

Kinsmen 12 3 484

Rosemont 14 7 447

Lensuville 13 9 343 1 1/2

St-Barnabé 9 13 439 3 1/2

Kiwamis-Est 5 13 330 8 1/2

Ville-Marie 4 20 147 11 1/2

(Section Ouest)

Ahuntsic 6 7 407

NDO 13 7 432 2 1/2

St-Henri 14 9 409 2 1/2

Mont-Royal 12 9 371 2 1/2

Laval 7 13 358

Dorval 7 13 358

LIGUE NATIONALE Jr

St-Jean 18 9 447

Sher 16 9 440 1

St-Laurent 13 8 419 2

Verdun 5 14 238 10 1/2

Québec 3 13 188 8 1/2

LIGUE PROVINCIALE

Coaticook 17 11 467

Lachine 17 13 547 1

Granby 17 13 547 1

Drummondville 17 14 548 1 1/2

Plessisville 13 18 419 3 1/2

Therford 12 18 400 4

Sherbrooke 9 31 300 9

CHASSE-PÊCHE

LA CHRONIQUE DE SERGE DEYGLUM

La pêche au saumon dans la rivière Matane

D'abord et avant tout, sachez que nous aurons sans aucun doute l'une des meilleures saisons de pêche au saumon jamais enregistrées dans la rivière Matane ! Deuxièmement : les saumons viennent à peine de commencer leur montée, ce qui nous laisse entrevoir une fin d'été complète et généreuse.

A titre de comparaison avec l'an dernier, par exemple, alors que quelque 800 SAUMONS étaient entrés dans la rivière pendant la première semaine de juillet, cette année on en a compté plus de 2,000 — au 9 juillet. Comme progression, on ne saurait souhaiter mieux !

Mais ce n'est pas tout en ce qui concerne les bonnes nouvelles émanant de la rivière Matane. Enfin, après tant d'années d'attente, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, vient de publier une carte de la rivière indiquant les fosses (pois), les sanctuaires et leurs barrages, les ponts, les routes principales et secondaires, les lieux de résidence des Gardiens ainsi que l'endroit, où se trouve le bureau du Service des Parcs.

D'autres coordonnées utiles, comme l'entrée et la "frontière" du parc sont également clairement indiquées. Bref, une carte des plus précieuses qui, une fois dépliée, fait 24 pouces de long ! Couleur : rose-brun.

Il y a 83 fosses à saumon dans la rivière Matane. Toutes ne sont pas dans le Parc, cependant. De la fosse No 1 en bas du barrage et du pont de la ville de Matane à la fosse No 9 juste après le pont de Grand-Détour, la rivière est publique et seul le permis ordinaire de pêche (\$1.10) est requis.

La Section No 2 de la rivière où d'ailleurs aucune fosse n'est indiquée est fermée au public. La Section No 3 cependant est un Parc sur la moitié de son parcours mais partout, il faut un permis de Pêche quotidien — \$4 par jour. De la fosse No 10 à la fosse No 54, vous n'êtes pas dans le Parc. De 55 à 83 vous y êtes. C'est-à-dire du Moulin à scies jusqu'à la fosse après le pont de la rivière Duvernay.

La Section No 4 vers le lac Matane est un sanctuaire fermé au public. La carte du ministère est à l'échelle d'un mille au pouce. Cette carte est remise gratuitement à tout pêcheur qui achète un permis de pêche quotidien pour la Matane. Comme elle ne fut tirée qu'à 5,000 exemplaires (je me demande pourquoi... c'est de l'économie de bout de chandelle !) vous ne pouvez pas vous en procurer une copie par la poste — dommage.

En vertu des règlements établis à cet effet, les chasseurs non choisis seront remboursés dans les semaines qui suivront le tirage. Mais, aucun désistement ne sera, sujet à remboursement, à moins que le ministère n'en ait été prévenu avant le 1er septembre 1967. Dans le cas d'un groupe qui se désiste, ce dernier sera remplacé par le premier groupe substitué lors du tirage. On accorde au premier groupe de remplacement un délai de 48 heures en vue d'accepter ou de refuser les dates de chasse offertes.

Le ministère invite le public que s'y intéresse à assister au tirage électronique du lundi soir, 24 juillet, ainsi que tous les représentants de la presse

re jusqu'au pont près de l'écluse du moulin. Le saumon est de belle taille, fort et combatif ; on ne voit pas de grilse. Le saumon se tient dans le rapide, dans le gros courant ; c'est pourquoi il faut un matériel de pêche solide.

"Nous recommandons pour cette période de l'année des mouches plutôt grosses, du type ordinaire : "Jack Scott", "Black Dose", "Cossyboom", "Lady Amherst", "Silver Gray" et "Lancet". Les "Streamers", "Bucktails" et "Rats" aussi sont efficaces.

"Durant la deuxième période — de la fin de juillet à la fin d'août on trouve le saumon un peu partout dans la rivière ; le grilse a fait son apparition. On peut utiliser pendant cette période, en plus de la mouche noyée, les mouches sèches de différents types. Les mouches sèches "Matane spéciale", "Royal Wulff", "White Wulff", "Royal Coachman" ainsi que les "Palmer Files" sont très populaires.

"On peut également pêcher le saumon du 1er au 30 septembre, mais dans une section seulement de la rivière, c'est-à-dire en aval du pont d'Amqui. Il y a, dans la Matane à cette époque, des montées tardives de saumons et si la température de l'eau est favorable, la

che peut y être très intéressante. C'est un bon temps pour utiliser des mouches sèches. Si on préfère des mouches noyées, nous suggérons d'employer les plus petites, surtout si le niveau de l'eau est bas. Même s'il y a de très belles journées en automne, on recommande d'apporter des vêtements chauds, car il fait toujours plus frais le long de la rivière.

"En aval du pont d'Amqui, la saison de pêche débute le 15 mai, pour se terminer le 30 septembre. Dans l'autre partie de la rivière (du pont d'Amqui en amont jusqu'à sanctuaire), on peut pêcher du 15 mai au 31 août inclusivement. Il est permis de prendre jusqu'à 3 saumons par jour (grilse inclus — taille minimum de 12 pouces), mais il n'y a aucune limite quant au nombre de saumons qu'on peut garder."

Et bien voilà. J'espère que ces renseignements vous auront été d'une utilité quelconque et je vous souhaite un heureux weekend à la Matane !

En ce jour de la Fête Nationale des Français (14 juillet), j'offre mes vœux de bonheur à tous les citoyens de France en visite chez-nous. Puissent-ils trouver ici leur chère "cabane au Canada" près d'un lac tranquille ou d'une tumultueuse rivière à saumon !

Le tirage électronique et la chasse à l'original

QUEBEC — L'inscription des chasseurs qui ont manifesté leur intention de participer à la chasse contrôlée à l'original dans quatre des parcs provinciaux, a pris fin le 10 juillet, et le tirage électronique des noms inscrits aura lieu le lundi, 24 juillet, à 19 h. 30, au centre de traitement électronique des données du Ministère des Finances, à Québec.

En annonçant cette nouvelle, le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a révélé que près de 1,700 chasseurs se sont inscrits pour remplir les 1,124 places réservées dans chacun de ces quatre parcs : La Vérendrye 600, Laurentides 300, Matane 140 et Mauricie 84.

Le tirage électronique déterminera non seulement les noms des chasseurs par groupes de deux, mais aussi l'ordre de priorité des dates de chaque groupe depuis le 16 septembre jusqu'au 20 octobre, dernier jour de la chasse dans les parcs.

En vertu des règlements établis à cet effet, les chasseurs non choisis seront remboursés dans les semaines qui suivront le tirage. Mais, aucun désistement ne sera, sujet à remboursement, à moins que le ministère n'en ait été prévenu avant le 1er septembre 1967. Dans le cas d'un groupe qui se désiste, ce dernier sera remplacé par le premier groupe substitué lors du tirage. On accorde au premier groupe de remplacement un délai de 48 heures en vue d'accepter ou de refuser les dates de chasse offertes.

Le ministère invite le public que s'y intéresse à assister au tirage électronique du lundi soir, 24 juillet, ainsi que tous les représentants de la presse

écrite et parlée à qui une liste complète des gagnants sera remise le soir même du tirage grâce à la rapidité de l'opération électronique.

Le centre de traitement électronique des données est situé à 1,601 rue Semple, dans la banlieue de Québec, à l'écart du boulevard Charest ouest, à la limite du Québec et de Duberger.

Don d'un trophée au tournoi provincial de baseball bantam

A l'issue du troisième grand tournoi de baseball Bantam à l'échelle provinciale, le vainqueur se verra décerner la superbe trophée mis à l'enjeu par la publication mensuelle "Sport Laval".

MM. Jacques St-Jean et Marcel Simard, les directeurs de ce nouveau journal, se sont dit heureux de pouvoir collaborer au succès de cet événement annuel qui mettra en vedette, du 3 au 13 août, nos jeunes de 14 et 15 ans.

Déjà, 25 inscriptions sont enregistrées parmi lesquelles on compte 10 nouvelles équipes qui n'étaient pas participantes lors des tournois de 1965 et 1966. Les organisateurs y voient la croissance d'intérêt pour cette compétition qu'ils veulent traditionnelle et surtout une reconnaissance de la qualité des deux premiers classiques.

Puisque le nombre possible des participants se limite à 32, les intéressés seraient bien avisés de hâter leurs inscriptions avant la fermeture des cadres. On s'adresse à Pierre Major, 177 Verdi, Laval-des-Rapides, 688-3384.

Etes-vous un photographe amateur ?

PARTICIPEZ AU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

commandité par

LA PRESSE

du 23 JUIN au 12 AOÛT

Les règlements de ce concours réservé aux photographes amateurs sont publiés dans LA PRESSE chaque vendredi.

\$55,300 EN PRIX

Servez-vous de ce...

COUPON DE PARTICIPATION au CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE COMMANDITE par

LA PRESSE

COMPLETEZ LA PARTIE CI-DESSOUS (en lettres moulées)

Nom

Adresse

Ville Tél.

ADRESSEZ VOTRE ENVOI ACCOMPAGNE DE CE COUPON COMME SUIT : Concours de Photographie, LA PRESSE, Boîte postale 6105, Montréal 3

AVIS IMPORTANT :

1— Afin de faciliter et d'assurer l'identification de vos photos, veuillez écrire LISIBLEMENT votre nom et votre adresse AU DOS DE CHACUNE.

2— Si vous désirez que l'on vous retourne vos photos, n'oubliez pas de joindre une enveloppe portant vos nom et adresse et dûment affranchie.

AVEC FINA... TOUT LE MONDE Y GAGNE!

Et c'est plus facile que jamais depuis qu'on a porté à plus de 100,000 le nombre des prix que vous pouvez gagner. Déjà, on compte plus de 51,000 gagnants au jeu Panorama 67 de Fina. La semaine dernière seulement, on a trouvé plus de 3,000 nouveaux gagnants. Jusqu'à maintenant, 17 Mustang ont été gagnées... et ce n'est pas fini... Il y en a d'autres ! Vérifiez tout de suite vos séries d'images... N'oubliez pas qu'avec Fina tout le monde y gagne !

Jouez au Panorama 67 dès aujourd'hui

SUR VOTRE ROUTE

FINA EST LA

FINA

Les paroles de Fernand Daoust au Collège des travailleurs sont regrettables

— Le Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN)

M. Fernand Daoust, le vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec, a encore digéré la défaite qu'a subi le Syndicat canadien de la fonction publique, l'automne dernier, lors du vote parmi les employés de la production de Radio-Canada, affirme Mlle Gisèle Richard, secrétaire du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN).

"C'est avec regret que nous constatons que M. Daoust, qui est un permanent de la structure FTQ continue toujours de s'en prendre aux salariés et aux travailleurs qui ne partagent pas ses opinions. Même si le SCFT subissait sa défaite il y a plus de 8 mois, M. Daoust continue d'attaquer des salariés et des travailleurs de Radio-Canada qui ont rejeté son point de vue.

"Que la campagne du SCFP à Radio-Canada ait été faite par des travailleurs récalcitrants au lieu d'être faite sur le dos de l'employeur, cela était désagréable en soi, mais nous n'en avons jamais fait de cas. Il fallait attribuer ce manque de jugement, pensions-nous, à l'ardeur de la lutte", continue-t-elle.

"Après la défaite du SCFP, ce dernier crut bon porter toute une série d'accusations contre les membres de notre syndicat devant le Conseil canadien des relations ouvrières à Ottawa afin d'obtenir l'annulation du vote.

"On a alors vu le SCFP astreindre des travailleurs à témoigner contre des confrères au cours d'un simulacre qui dura deux jours. Le CCRO, dont l'attitude n'a jamais été pont-

culièrement tendre envers nous, a rejeté ces accusations et démenti la semaine, M. Daoust, s'adressant aux élèves du Collège canadien des travailleurs à l'université de Montréal, ressasse ses vieilles rengaines contre les travailleurs de Radio-Canada qui militent dans notre syndicat.

"Un bon nombre des élèves de ce Collège ne sont pas du tout au courant (comme bien des journalistes d'ailleurs) que les doléances de M. Daoust ont été entendues et jugées par le CCRO, il y a belle lurette", poursuit Mlle Richard.

"Inutile de dire qu'il est inquietant de songer que des travailleurs qui consacrent une bonne partie de leur temps au perfectionnement de leurs connaissances syndicales, à l'université de Montréal, reçoivent de tels enseignements et un tel exemple.

"Les employés de la production de Radio-Canada (division des programmes) ont obtenu une requête en accréditation en bonne et due forme devant le CCRO. Une décision doit être rendue depuis plusieurs mois. Au lieu d'injurier un fort groupe d'employés, M. Daoust aurait rendu un bien plus grand service à tous les employés de Radio-Canada en dénonçant le fait que depuis sept mois il n'y a plus de syndicat reconnu, il n'y a plus de protection pour le secteur de la production, et qu'en face de ce vide, le CCRO remet sa décision de mois en mois. Il est vrai que M. Daoust est mal situé pour élever la voix contre le comportement inqualifiable du CCRO, alors que cet organisme fédéral est contrôlé par la centrale à laquelle il appartient. Cela prendrait plus de courage que de frapper sur des salariés et des travailleurs", conclut-elle.

Ère lecture du bill sur les prêts provinciaux aux laiteries

QUEBEC (PC) — Un bill autorisant le gouvernement provincial à consentir des prêts pour l'amélioration et l'exploitation des laiteries et garantissant un fonds total de \$16 millions à cet effet, a été adopté en première lecture par l'Assemblée législative, hier.

Le bill, présenté par M. Clément Vincent, ministre de l'Agriculture dans le cabinet Johnson, prévoit aussi des contributions gouvernementales pour le remboursement des prêts sur une période de cinq ans.

Le bill stipule que la Régie des marchés agricoles du Québec devrait être consultée avant que le gouvernement n'autorise quelque prêt que ce soit. La Régie devrait aussi aviser les producteurs de lait du district intéressé par les prêts et obtenir les points de vue des différentes parties en cause afin de savoir si les prêts demandés devraient être accordés.

M. Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, a fait connaître également la répartition des montants d'argent et des récompenses qui seront décernés aux gagnants du concours d'embel-

lissement des abords de la ferme.

Ce concours, organisé en vue de l'Exposition internationale de 1967, groupe plus de 10,000 concurrents répartis en 66 concours régionaux. Les agronomes du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation procèdent actuellement à la visite des exploitations inscrites aux concours. Les quelque 10,000 concurrents ont été divisés en deux catégories. La première qui constitue la classe spéciale groupe les agriculteurs, les exploitants appartenant aux communautés religieuses et celles des commanderies de l'Ordre du mérite agricole.

Le gagnant dans cette catégorie recevra le trophée du Québec, une médaille d'or et un diplôme. Les gagnants des deuxième et troisième prix recevront également un trophée et un diplôme, en plus des médailles d'argent et de bronze.

La deuxième catégorie ou classe générale groupe tous les agriculteurs qui ne sont pas inscrits à la classe spéciale.

Les prix d'une valeur de \$1,350, prévus pour chaque concours régional sont répartis de la façon suivante: 1er prix \$200; 2e prix \$100; deux prix de \$75; cinq de \$50; quinze prix de \$20; quinze prix de \$10 et dix prix de \$5.

Le pont de Trois-Rivières

Le projet de loi ayant pour objet de dissoudre la Corporation du pont de Trois-Rivières et de lui substituer le ministre de la Voirie du Québec pour le parachèvement de ce pont a subi sa première lecture.

Ce bill, "loi concernant la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à proximité de Trois-Rivières", prévoit que les biens et les droits de la corporation seront dévolus et administrés par le ministre qui deviendra responsable du parachèvement de cette traverse routière.

On sait que lors de son passage à Trois-Rivières, le 5 juin dernier, le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a déclaré publiquement que les citoyens pourraient utiliser ce pont sans aucuns frais de péage.

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a en outre fait savoir hier que les députés seront vraisemblablement appelés la semaine prochaine à étudier le projet de loi qui instituera le ministère des compagnies et des institutions financières, annoncé il y a quelques semaines.

Le premier ministre répondait à M. Pierre Laporte, le leader de l'opposition en Chambre.

Quant au bill concernant la création du ministère des compagnies et des institutions financières, M. Johnson a précisé qu'il ne sera pas le seul à être présenté la semaine prochaine.

Le premier ministre a ajouté qu'il verrait en temps et lieu, en tenant compte toujours de l'intérêt des contribuables, si l'on devrait siéger encore une semaine ou deux ou si l'on devrait ajourner.

Formulaire de prêt-bourse disponible à partir du 25

QUEBEC — Le service de l'aide aux étudiants au ministère de l'Éducation annonce que les formulaires de demande de prêt-bourse ordinaires pour l'année 1967-1968 seront disponibles à partir du 25 juillet.

Les quelque 80,000 étudiants qui avaient fait une demande l'an dernier, au début de 1967, recevront automatiquement les nouveaux formulaires, même si leur demande de prêt-bourse n'avait alors pas reçu une réponse affirmative.

Cette année, le service de l'aide aux étudiants enverra une copie supplémentaire du formulaire qui pourra servir de brouillon ou de duplicata.

Les nouveaux formulaires seront légèrement modifiés, les questions d'ordre personnel requérant des réponses plus détaillées.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ENTREPRENEUR GENERAL EN CONSTRUCTION

Spécialisé en réparations de bâtiments demandés

• ESTIMATEUR EXPERIMENTÉ

• STENO-DACTYLO

• UN CAMIONNEUR

Etre parfaitement bilingue.

Faire application à

CASE 10188, LA PRESSE

ARTS PLASTIQUES

La Commission scolaire de St-Bruno requiert les services de professeurs (2) d'arts plastiques pour collaborer à une expérience pilote patronnée par le ministère de l'Éducation.

Les candidats intéressés transmettront les renseignements d'usage à l'adresse ci-dessous indiquée.

JEAN-CLAUDE ROUSSEAU,
directeur de l'élémentaire,
6, boul. Desaulniers — suite 500,
St-Lanbert.

PROFESSEURS demandés:

INITIATION

AUX SERVICES:

Pour enseignement aux garçons

Niveau de 4, 5 et 6e spéciales

Ouverture pour 4 professeurs

masculins

CONDITIONS

D'ADMISSION:

Posséder un Brevet B ou un

brevet d'enseignement qui lui

est supérieur;

Avoir de l'expérience dans

l'enseignement;

Posséder un brevet

d'enseignement spécialisé en

déficience mentale

POUR

RENDEZ-VOUS

S'ADRESSER A:

Monsieur Léonce Clermont,

Commission Scolaire Régionale

La Mauricie,

390, Troisième Avenue,

Shawinigan-Sud. Tél. 536-2601.

CONTREMAITRE DE L'ENTREPOT

Une compagnie de produits chimiques située dans la région de Sorel-Tracy a besoin d'un contremaître de l'entrepôt. Le travail consiste dans la supervision de 17 employés. Il est responsable de la réception de matériel, de l'entreposage, de l'inventaire, du chargement du produit fini ainsi que de l'équipement mobile. Le candidat devra avoir plusieurs années d'expérience comme contremaître d'entrepôt. Il doit être capable de communiquer fréquemment des informations par écrit. Il doit parler français et être habitué à manier une main-d'œuvre syndiquée.

En plus de bénéfices sociaux très avantageux, le salaire initial est de \$600. par mois ou plus suivant l'expérience.

CASE 10,186 LA PRESSE

OFFRE D'EMPLOI POUR UN ADMINISTRATEUR SECRETAIRE GENERAL

lequel devra:

• Administrer un système de bureau de soumissions déposées pour l'industrie de la construction du Québec et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

• Conférer régulièrement avec les autorités gouvernementales et civiles, ainsi qu'avec divers organismes professionnels.

• Avoir domicile à Montréal et être prêt aux fréquents déplacements qu'exigeront ses fonctions.

• Avoir entre 30 et 40 ans, être bilingue et avoir un niveau de scolarité supérieur.

• Connaître les lois concernant l'industrie de la construction (Code civil, loi des compagnies, loi des conventions collectives et les décrets de l'industrie de la construction).

• Posséder de l'initiative personnelle, le sens des responsabilités afin d'exercer ses fonctions avec un minimum de direction.

Salaire

\$10,000.00 ou plus selon compétence, outre frais de déplacements.

Adresser toute demande avant le 21 juillet 1967 à:

Bureau des soumissions déposées provincial
990 Salaberry, Parc industriel de Chomedey,
Ville de Laval, P.Q.

FORD DU CANADA

demande

UN REPRESENTANT DE SERVICE TECHNIQUE

Ce poste comporte tous les bénéfices marginaux et offre une excellente occasion d'avancement. Le candidat devra être bilingue, âgé de 25 à 35 ans, posséder un brevet d'école supérieure ou universitaire de préférence. Une expérience du service technique serait un atout.

Veillez répondre en toute confiance par écrit spécifiant les détails relatifs à votre instruction et expérience au

Gérant administratif

FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED

Case postale 2070, succursale "O"

St-Laurent, Québec

INSPECTEUR RÉSIDENT - ABITIBI

Une excellente compagnie d'assurance canadienne-française recherche un inspecteur résident expérimenté. Le candidat doit posséder des connaissances approfondies dans tous les domaines d'assurance générale incluant Incendie, Automobile et Ventes. Pour travailler dans la région d'Abitibi.

• Compagnie solidement établie et en pleine expansion
• Grandes possibilités d'avenir, excellentes conditions de travail, bénéfices marginaux incomparables.
• Salaire à discuter

LE GROUPE LES PREVOYANTS
DU CANADA
Assurance Générale
801 EST, rue SHERBROOKE
Montréal

COMPOSEZ 527-3141 poste 311

TRADUCTEURS

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada recherche des traducteurs de l'anglais vers le français et du français vers l'anglais pour son service central des relations publiques, à Montréal.

Qualités requises

Diplôme universitaire (au moins B.A.) ou bonne instruction et deux ans d'expérience en traduction ou dans un domaine connexe.

Avantages sociaux habituels. Traitement selon l'expérience et la compétence.

Faire parvenir "curriculum vitae" à

La Compagnie de Téléphone Bell
du Canada

Service de la traduction

Bureau 1120

1050, côté du Beaver Hall

Montréal (P.Q.)

DIVISION DE L'INFORMATION Bureau Fédéral de la Statistique

TORONTO ET MONTREAL — AGENTS DE LA VULGARISATION DE LA STATISTIQUE — Elaborer et mettre en oeuvre un programme destiné à répandre, dans les régions de Montréal et de Toronto, l'utilisation des renseignements du Bureau fédéral de la statistique. Traitement: \$10,750 à \$12,600.

OTTAWA — REDECTEURS-ECONOMISTES — Aider et conseiller les divisions qui produisent des statistiques à planifier et à améliorer les rapports statistiques, et à rédiger des commentaires analytiques et de la documentation explicative sur les rapports du Bureau fédéral de la statistique. Deux postes: \$8,570 à \$9,700; \$10,750 à \$12,600.

CONDITIONS DE CANDIDATURE — Pour tous les postes, on exige un baccalauréat ou un baccalauréat en commerce, en économie ou en administration des affaires. Pour les postes de Toronto et de Montréal, il faut posséder au moins cinq ans d'expérience en analyse économique ou en étude des marchés. Les candidats au poste de Montréal doivent parler couramment l'anglais et le français.

Pour le poste d'Ottawa, on exige quelque expérience de l'analyse économique ainsi que l'aptitude à rédiger des rapports. Pour ces postes, la connaissance du français sera à l'avantage des candidats.

Faites parvenir votre formule d'inscription, votre curriculum vitae ou vos demandes de renseignements à la

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA, 4 (ONT.)

DANS TOUTE CORRESPONDANCE, VEUILLEZ MENTIONNER
LE NUMERO DE CONCOURS 67-430-12.

bonjour!

se dit
de mille
façons

Cette semaine, dix Québécois ont trouvé une façon bien personnelle de dire... Bonjour! à nos visiteurs:

M. Gérard Bouchard
Péribonka, Cté Lac St-Jean

M. Marcel Lavoie
169, rue St-Hubert
Jonquière

M. Jesse Fillion
21, rue St-Laurent
Matane

Mme Monique C. Bourgault
St-Jean-Port-Joli, Cté L'Islet

M. Alphonse Maurice
Route Rurale No 2
St-Magloire, Cté Bellechasse

Dr Marcel Couture
17, rue Frontenac
Lac Mégantic, Cté Frontenac

M. Gilles Nadeau
917 est, boul. St-Joseph
Montréal

M. Léo Côté
18 - 36ème Avenue
Bois-des-Filions

Dom Vidal & Dom Dargis
Bénédictins
Abbaye St-Benoit-du-Lac

Madame Claire St-Pierre
959 est, boul. St-Joseph,
appt 3, Montréal, Qué.

Notre observateur, qui parcourt le Québec, a remis sa carte de visite à nos dix parfaits représentants de l'hospitalité québécoise.

Tous seront invités, avec deux autres personnes de leur choix, à dîner avec le premier ministre, monsieur Daniel Johnson, au grand restaurant du Pavillon du Québec. Ceci, après une journée entière à l'Expo, tous frais de transport et de séjour payés. Y-a-t-il d'autres Québécois qui savent joyeusement dire... Bonjour! aux visiteurs, aux étrangers? Oui! Et vous avez la chance d'être du nombre, d'être invités vous aussi par le gouvernement du Québec.

Allons, continuez, à votre façon, de dire... Bonjour!

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC

Un bonjour, ça ne coûte rien et ça rapporte beaucoup

CARRIÈRES et PROFESSIONS

RENSEIGNEMENTS:

Les annonces publiées dans cette section sont facturées au tarif uniforme de .80 la ligne agée. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de cases postales et de retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.

Téléphonez à 874-7245
7246 ou 7258

DEMANDEZ Mme LISE DANIELS
ou

Écrivez à LA PRESSE

7, rue St-Jacques,
Montréal

ADJOINT AU SURINTENDANT DE PROJETS

Salaire initial jusqu'à \$12,000 plus bonus.

Le Défi...

Les progrès soutenus d'une entreprise de construction bien connue ont nécessité la création de ce poste. Initialement le titulaire sera responsable de la surveillance de contremaîtres et d'inspecteurs, de l'organisation de cheminements critiques et du contrôle de la qualité. Après une période d'entraînement il sera chargé de la préparation des horaires, de l'établissement d'un système de contrôle des travaux et il agira comme représentant auprès des sous-contractants.

L'Homme...

Âgé de 28 à 40 ans, il a plusieurs années d'expérience dans le domaine de la construction résidentielle au niveau de la gérance. Il est essentiel qu'il connaisse les règlements de la loi nationale de l'habitation et le code national de construction. Ce poste devra intéresser une personne désireuse d'utiliser ses qualités de gérant en assumant un poste dans une compagnie canadienne progressive.

Vous référant au dossier G78-12-002, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à:

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTREAL: PLACE VILLE MARIE • QUÉBEC: 880 CHEMIN ST-JEY
OTTAWA: 36 RUE SPARKS • TORONTO: 120 UNIVERSITY AVENUE
WINNIPEG: 213 NOTRE DAME AVENUE • VANCOUVER: 580 GRANVILLE STREET

Le pétrole occupe la première place dans l'ensemble du commerce mondial

Chaque gallon d'essence acheté par l'automobiliste a voyagé en moyenne 2.000 milles pour atteindre la pompe du distributeur, a déclaré hier M. D. F. Mitchell, président de BP Canada Limited, au cours de la causerie qu'il a donnée aux membres du Club Kiwanis de Montréal.

Il semblerait que la Nature ait été délibérément perverse en plaçant ses plus importants gisements de pétrole dans les régions les plus inaccessibles du monde, des confins de la Sibérie au centre du Sahara en passant par les régions montagneuses de l'Iran, a commenté le conférencier.

Par contraste, les principaux marchés de consommation sont constitués par les grosses agglomérations urbaines, loin des champs de pétrole situés au généralement l'on ne trouve rien d'autre en fait de ressources, a dit M. Mitchell.

De plus ce volume de pétrole transporté augmente rapidement d'année en année, pour doubler tous les sept ans, à la cadence actuelle.

Continuant son étude du pétrole dans le monde, M. Mitchell brosse un tableau général, en soulignant les différences qui existent entre les pays producteurs, qu'ils soient consommateurs eux-mêmes ou non, et les pays consommateurs, qu'ils soient eux-mêmes ou non producteurs. De ce schéma dérive

Cet éloignement, comme il l'explique, fait que le commerce international du pétrole est de loin en tête avant tous les autres produits: en 1966, il a porté sur 840 millions de tonnes, alors que à titre de comparaison le commerce international des pâtes et papiers s'est élevé à 35 millions de tonnes.

viens actuellement pour 6 pour cent.

Il ressort de ces statistiques que le Canada et l'URSS sont raisonnablement équilibrés dit M. Mitchell, tandis que les Etats-Unis sont déficitaires, ce qui explique pourquoi ils sont les plus gros importateurs au monde.

D'un autre côté l'Europe et le Japon sont totalement dépendants des importations.

Le Canada, qui consomme 61 millions de tonnes de pétrole par an et en produit environ la même quantité du Venezuela moins 40 pour cent aux Etats-Unis, pour en importer la même quantité du Venezuela sur le Québec et les Maritimes. La consommation canadienne augmente de 6 pour cent par année.

Passant ensuite aux conséquences de la crise au Moyen-Orient sur les mouvements du pétrole dans le monde, le conférencier remarque tout d'abord que les importations des Etats-Unis émanent à 80 pour cent du Venezuela et du Canada, que les pays derrière le rideau de fer se suffisent.

Par contre, le mouvement Moyen-Orient-Europe et Moyen-Orient-Japon a subi les contrecoups de la fermeture du Canal de Suez, amenant les navires pétroliers à faire le tour de l'Afrique du sud, augmentant la durée du voyage: Golfe persique — Europe de 49 à 75 jours, soit 27 jours de plus.

Le véritable problème, souligne donc M. Mitchell, est avant tout un problème de transport.

Comme solution le conférencier propose la création d'un pool des grandes compagnies afin d'harmoniser les transports, gagner du temps et économiser des navires.

Pour conclure, le président de BP Canada, déclare qu'après une deuxième crise de pétrole en 10 ans, la tendance générale pour l'avenir sera de rechercher des sources plus stables d'approvisionnement, et le Canada sera bien placé pour en profiter, en particulier avec l'extraction du pétrole des sables bitumineux d'Athabasca.

Le Canadien est depuis deux ans le plus grand consommateur de pétrole du monde occidental

Pour la deuxième année consécutive, le Canadien a consommé en 1966 plus de produits pétroliers que tout autre habitant du monde libre, selon la dernière édition des "Données et statistiques sur le pétrole au Canada".

La consommation de pétrole au Canada s'est établie en moyenne à 775 gallons par tête en 1966, au regard de 750 gallons en 1965, la première année où les Canadiens se sont hissés au premier rang à cet égard dans le monde. Pour 1966, les Etats-Unis viennent au deuxième rang avec 756 gallons.

La publication statistique annuelle de l'Imperial Oil abonde en renseignements sur tous les aspects de l'industrie pétrolière, depuis la répartition du dollar que consacre à l'essence l'automobiliste canadien jusqu'au nombre des usines de l'industrie pétrochimique canadienne en pleine expansion.

Au cours de 1966, l'automobiliste a payé l'essence seulement un cent de plus le gallon qu'il y a dix ans dans les principales villes du pays. Pendant la même période, les taxes routières provinciales ont augmenté en moyenne de 22 pour cent alors que s'accroissait de 18 pour cent le prix des articles de consommation en général, selon

l'indice des prix aux consommateurs établi par le Bureau fédéral de la Statistique. La part de la compagnie dans la vente de l'essence aux stations de service a diminué de 13,5 pour cent.

L'expansion rapide s'est maintenue dans le secteur pétrochimique. A la fin de 1966, on comptait 76 usines pétrochimiques représentant des immobilisations d'un milliard de dollars.

Leur production au Canada permet de remplacer des substances qu'on devait auparavant importer. De plus, certains de leurs produits trouvent déjà des débouchés d'exportation et contribuent ainsi à améliorer la balance commerciale du pays.

La publication statistique annuelle de l'Imperial Oil abonde en renseignements sur tous les aspects de l'industrie pétrolière, depuis la répartition du dollar que consacre à l'essence l'automobiliste canadien jusqu'au nombre des usines de l'industrie pétrochimique canadienne en pleine expansion.

Au cours de 1966, l'automobiliste a payé l'essence seulement un cent de plus le gallon qu'il y a dix ans dans les principales villes du pays. Pendant la même période, les taxes routières provinciales ont augmenté en moyenne de 22 pour cent alors que s'accroissait de 18 pour cent le prix des articles de consommation en général, selon

l'indice des prix aux consommateurs établi par le Bureau fédéral de la Statistique. La part de la compagnie dans la vente de l'essence aux stations de service a diminué de 13,5 pour cent.

L'expansion rapide s'est maintenue dans le secteur pétrochimique. A la fin de 1966, on comptait 76 usines pétrochimiques représentant des immobilisations d'un milliard de dollars. Leur production au Canada permet de remplacer des substances qu'on devait auparavant importer. De plus, certains de leurs produits trouvent déjà des débouchés d'exportation et contribuent ainsi à améliorer la balance commerciale du pays.

La publication statistique annuelle de l'Imperial Oil abonde en renseignements sur tous les aspects de l'industrie pétrolière, depuis la répartition du dollar que consacre à l'essence l'automobiliste canadien jusqu'au nombre des usines de l'industrie pétrochimique canadienne en pleine expansion.

Au cours de 1966, l'automobiliste a payé l'essence seulement un cent de plus le gallon qu'il y a dix ans dans les principales villes du pays. Pendant la même période, les taxes routières provinciales ont augmenté en moyenne de 22 pour cent alors que s'accroissait de 18 pour cent le prix des articles de consommation en général, selon

l'indice des prix aux consommateurs établi par le Bureau fédéral de la Statistique. La part de la compagnie dans la vente de l'essence aux stations de service a diminué de 13,5 pour cent.

L'expansion rapide s'est maintenue dans le secteur pétrochimique. A la fin de 1966, on comptait 76 usines pétrochimiques représentant des immobilisations d'un milliard de dollars. Leur production au Canada permet de remplacer des substances qu'on devait auparavant importer. De plus, certains de leurs produits trouvent déjà des débouchés d'exportation et contribuent ainsi à améliorer la balance commerciale du pays.

La publication statistique annuelle de l'Imperial Oil abonde en renseignements sur tous les aspects de l'industrie pétrolière, depuis la répartition du dollar que consacre à l'essence l'automobiliste canadien jusqu'au nombre des usines de l'industrie pétrochimique canadienne en pleine expansion.

Au cours de 1966, l'automobiliste a payé l'essence seulement un cent de plus le gallon qu'il y a dix ans dans les principales villes du pays. Pendant la même période, les taxes routières provinciales ont augmenté en moyenne de 22 pour cent alors que s'accroissait de 18 pour cent le prix des articles de consommation en général, selon

l'indice des prix aux consommateurs établi par le Bureau fédéral de la Statistique. La part de la compagnie dans la vente de l'essence aux stations de service a diminué de 13,5 pour cent.

L'expansion rapide s'est maintenue dans le secteur pétrochimique. A la fin de 1966, on comptait 76 usines pétrochimiques représentant des immobilisations d'un milliard de dollars. Leur production au Canada permet de remplacer des substances qu'on devait auparavant importer. De plus, certains de leurs produits trouvent déjà des débouchés d'exportation et contribuent ainsi à améliorer la balance commerciale du pays.

La publication statistique annuelle de l'Imperial Oil abonde en renseignements sur tous les aspects de l'industrie pétrolière, depuis la répartition du dollar que consacre à l'essence l'automobiliste canadien jusqu'au nombre des usines de l'industrie pétrochimique canadienne en pleine expansion.

Au cours de 1966, l'automobiliste a payé l'essence seulement un cent de plus le gallon qu'il y a dix ans dans les principales villes du pays. Pendant la même période, les taxes routières provinciales ont augmenté en moyenne de 22 pour cent alors que s'accroissait de 18 pour cent le prix des articles de consommation en général, selon

l'indice des prix aux consommateurs établi par le Bureau fédéral de la Statistique. La part de la compagnie dans la vente de l'essence aux stations de service a diminué de 13,5 pour cent.

L'expansion rapide s'est maintenue dans le secteur pétrochimique. A la fin de 1966, on comptait 76 usines pétrochimiques représentant des immobilisations d'un milliard de dollars. Leur production au Canada permet de remplacer des substances qu'on devait auparavant importer. De plus, certains de leurs produits trouvent déjà des débouchés d'exportation et contribuent ainsi à améliorer la balance commerciale du pays.

La publication statistique annuelle de l'Imperial Oil abonde en renseignements sur tous les aspects de l'industrie pétrolière, depuis la répartition du dollar que consacre à l'essence l'automobiliste canadien jusqu'au nombre des usines de l'industrie pétrochimique canadienne en pleine expansion.

Au cours de 1966, l'automobiliste a payé l'essence seulement un cent de plus le gallon qu'il y a dix ans dans les principales villes du pays. Pendant la même période, les taxes routières provinciales ont augmenté en moyenne de 22 pour cent alors que s'accroissait de 18 pour cent le prix des articles de consommation en général, selon

l'indice des prix aux consommateurs établi par le Bureau fédéral de la Statistique. La part de la compagnie dans la vente de l'essence aux stations de service a diminué de 13,5 pour cent.

L'expansion rapide s'est maintenue dans le secteur pétrochimique. A la fin de 1966, on comptait 76 usines pétrochimiques représentant des immobilisations d'un milliard de dollars. Leur production au Canada permet de remplacer des substances qu'on devait auparavant importer. De plus, certains de leurs produits trouvent déjà des débouchés d'exportation et contribuent ainsi à améliorer la balance commerciale du pays.

au bilan de l'ACTUALITE

Banque Mercantile

M. Walter B. Wriston, président de la First National City Bank, de New York, a été élu président du conseil d'administration de la Banque Mercantile du Canada, au cours d'une assemblée du conseil d'administration de cette institution tenue hier à Winnipeg.

M. Wriston succède à M. J. S. Rockefeller, de New York, qui a récemment pris sa retraite et s'est démis de ses fonctions de président du conseil de la City Bank et président du conseil de la Banque Mercantile.

Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation a accusé une hausse en juin dans toutes les villes canadiennes, exception faite de St-Jean de T.-N., annonce le Bureau fédéral de la statistique.

L'indice pour Montréal fait ressortir une hausse de quatre dixièmes de point, passant de 147,2 en mai à 147,6 en juin, la base de 100 correspondant à l'indice de l'année 1949.

L'indice général canadien est passé de 148,1 à 148,8 soit une hausse de sept dixièmes de point.

La ville de Winnipeg a accusé la hausse la plus élevée, de 141,9 à 145,0 par suite de l'introduction d'une taxe provinciale de vente de 5 pour cent.

Toronto est passé de 149,8 à 150,7, Vancouver de 143 à 143,5.

Le BFS souligne que ces indices n'indiquent pas nécessairement la plus ou moins grande cherté de la vie entre les villes mais donnent surtout la hausse comparative dans la période pour chaque ville prise séparément.

Production d'acier en URSS

"Cette année, l'URSS produira plus de 100 millions de tonnes d'acier. Elle produit maintenant plus d'acier que la Grande-Bretagne, la France, la RFA et l'Italie ensemble. En cinquante ans de régime soviétique, notre production d'acier a augmenté de près de 50 fois", a déclaré M. Ivan Kazanetz, ministre soviétique de la métallurgie ferreuse, dans une interview accordée à l'agence Tass à l'occasion de la journée traditionnelle du métallurgiste célébrée en URSS le 16 juillet.

"Dans la production de fonte, d'acier et de laminés, les Etats-Unis viennent en tête avant l'URSS, mais cet écart diminue rapidement", a affirmé le ministre soviétique, qui a indiqué qu'actuellement les gisements de minerai de fer en URSS dépassent, d'après les estimations des spécialistes, 100 milliards de tonnes.

Découverte de pétrole à Sumatra

La compagnie pétrolière canadienne Asamera a annoncé mercredi la découverte d'une nouvelle nappe de pétrole dans

une concession de Sumatra. Depuis la découverte de pétrole à cet endroit, en avril dernier, on en a recueilli 500.000 barils.

Selon les détails donnés par la compagnie, un puits qui a été découvert plus tôt dans la semaine a été mis à l'essai. Sa production quotidienne est de 1.500 barils de pétrole brut de très bonne qualité.

La compagnie Asamera, enregistrée aux Bermudes, fait ses opérations par l'entremise d'une filiale entièrement contrôlée par l'Indonésie. Asamera a investi \$7.000.000 dans le développement d'une concession de 1.500.000 acres à Atjeh, sur la rive nord de l'île de Sumatra. Une autre partie du terrain a été précédemment achetée par la compagnie Shell.

Asamera a commencé ses travaux d'exploitation en 1961. Elle a signé avec la compagnie pétrolière indonésienne Permina un contrat et partage de la production.

Le pétrole de l'Arabie saoudite

"L'Arabie saoudite n'a nullement l'intention de reprendre ses expéditions de pétrole vers la Grande-Bretagne et les Etats-Unis", a déclaré catégoriquement le cheikh Ahmed Zaki al Yamani, ministre des pétroles de l'Arabie saoudite, à son arrivée mercredi au Koweït.

Le cheikh Ahmed Zaki al Yamani ouvrirait hier des conversations avec le ministre des pétroles koweïtien, Abdel Rahman al Atiki. Elles porteront sur la coordination de la politique pétrolière des deux pays.

La déclaration du cheikh Ahmed Zaki al Yamani a provoqué une certaine surprise. Elle pourrait indiquer un rapprochement de la position saoudienne.

MADSEN RED LAKE GOLD MINES, LIMITED

55 Yonge St., Toronto

DIVIDENDE No 47

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de dix cents (10¢) l'action, en monnaie canadienne, a été déclaré par les administrateurs de Madsen Red Lake Gold Mines, Limited, payable le 18 août 1967, aux actionnaires immatriculés le 19 juillet 1967.

D'ordre du conseil d'administration.

Le Secrétaire-trésorier, M. MASTERTON, Toronto, 10 juillet 1967



Nouvel établissement minier

Dans le nord de l'Ontario, la société minière Steep Rock Iron vient d'ouvrir un établissement dont la construction a coûté \$27 millions et qui servira à traiter le minerai de fer. Cet établissement est un important consommateur de la société Northern and Central Gas, puisqu'il a besoin de 10 millions de pieds cubes de gaz par jour. Notre photo présente une vue de cette importante usine qui est située près d'Atikokan.

Le taux de chômage a augmenté au Canada au cours du mois de juin

OTTAWA (PC) — Le nombre des travailleurs ayant un emploi a augmenté de 158.000 au cours du mois de juin. La situation de l'emploi au Canada se trouvait ainsi légèrement améliorée comparativement à un mois plus tôt.

Le nombre des sans travail des deux sexes atteignait alors 292.000.

Le nombre des chômeurs représentait 3,7 pour cent de la force ouvrière. Au mois de juin, un an plus tôt, ce nombre était à 230.000 soit l'équivalent de 3,1 pour cent de la main-d'œuvre disponible.

Le rapport publié conjointement hier par le ministre de la Main-d'œuvre et le Bureau fédéral de la statistique, souligne que l'arrivée normale d'étudiants sur le marché du travail, à cette époque de l'année, avait contribué pour 70 pour cent des quelque 146.000 nouveaux travailleurs.

Le nombre des travailleurs ayant trouvé un emploi, soit 158.000, indique une augmentation quelque peu inférieure à la

hausse habituelle à ce moment-ci de l'année. Le nombre des travailleurs ayant un emploi est passé à 7.567.000.

Le recul de 12.000 chez les chômeurs est par ailleurs inférieur à la diminution moyenne des dernières années, durant le même mois.

Selon le rapport, les offres d'emploi disponibles pour la saison étaient en nombre inférieur à ce qu'elles sont habituellement dans la grosse construction. Cette tendance se poursuit depuis quelques mois.

Le nombre total de travailleurs ayant des emplois était supérieur de 264.000 ou de 3,6 pour cent au nombre correspondant en juin 1966. Cette hausse est impressionnante.

L'amélioration la plus impressionnante est survenue dans les services, ce qui comprend les transports, les com-

munications et les services proprement dits.

Toutes les régions du pays ont connu une augmentation de leur main-d'œuvre, gagnant 6,9 pour cent en Colombie-Britannique ou 1,3 pour cent dans la région atlantique.

Calculé en prenant considération des facteurs saisonniers, le taux des chômeurs au mois de juin était de 4,4 pour cent de la main-d'œuvre, soit le plus élevé depuis octobre 1964.

Des 292.000 chômeurs, six sur huit étaient sans emploi depuis moins de quatre mois.

Le nombre des travailleurs disponibles et des chômeurs a augmenté surtout à cause de l'arrivée de 110.000 jeunes gens de 25 ans et moins sur le marché du travail.

Le taux du chômage, considéré selon les régions, était de 4,6 au Québec et dans les Maritimes.

Amélioration de la production industrielle au cours d'avril

L'indice de la production industrielle a monté en avril à 280,7, soit une avance de 1,4 p. 100 sur le niveau rectifié de 276,9 en mars. Tous les principaux éléments ont contribué au gain, l'extraction minière augmentant de 1,8 p. 100, la fabrication, de 1,4 p. 100 et l'électricité et le gaz de 0,5 p. 100. Cinquante pour cent de la hausse de l'indice global résulte de l'avance de la fabrication de biens non-durables, qui a été de 1,7 p. 100. Les biens durables ont accusé une avance de 1,1 p. 100.

Dans les groupes de biens non-durables, tous sauf ceux de l'habillement et des dérivés du pétrole et du charbon, figurent pour une avance variant d'une fraction à près de 7 p. 100. Comme contribution, plus des trois quarts de l'avance des biens non-durables résultent des gains des textiles, des aliments et boissons, et des produits du papier (respectivement 7, 2 et 2 p. 100).

Dans les textiles, le gain (toujours en termes de contribution) était presque également partagé entre le coton et les textiles synthétiques et le lait, figurant pour 19 et 7 p. 100 respectivement. Les autres éléments des textiles baissent. Dans le groupe des aliments et boissons, la majeure partie de l'avance provient des boissons, les mouvements des produits alimentaires se contrebalançant dans une large mesure. La masse du gain des boissons (+7 p. 100) résulte des avances de 11 et 8 p. 100 des distilleries et brasseries, bien que les eaux gazeuses gagnent également près de 3 p. 100. Les produits du papier (+2 p. 100) marquent un gain dû à l'aug-

mentation de plus de 2 p. 100 de la pâte et du papier.

Des mouvements notables à l'intérieur de certains groupes de biens non-durables sont dans une large mesure compensés. Dans les aliments, par exemple, les augmentations varient d'une fraction à près de 5 p. 100 pour les produits de boulangerie, les produits de meunerie et les produits laitiers. Dans les produits de meunerie et les produits laitiers, les augmentations sont presque contrebalancées par les reculs de 3 p. 100 des conserveries et usines de transformations et des aliments divers.

Dans les produits chimiques et connexes (+2 p. 100), on relève une baisse de près de 2,5 p. 100 des acides, alcalis, sels et engrais, en partie contrebalancée par les avances plutôt importantes des autres éléments.

Dans la fabrication des biens durables (+1,1 p. 100), tous les groupes sauf les produits du fer et de l'acier (-1 p. 100) progressent. Le gain des biens durables les porte au niveau le plus élevé de 1967. La grosse part de l'augmentation des biens durables résulte d'augmentations dans l'ordre de leur contribution) des produits du bois (+5 p. 100), de l'équipement de transport (+2 p. 100) et des produits de minéraux non-métalliques (+5 p. 100).

Jean Mehling câble de Paris

L'Europe des Six se fera principalement à partir d'accords économiques

Non, vraiment, je ne puis être d'accord avec les thèses défendues à Londres, voici quelques jours à peine, par une personnalité britannique qui disait en substance: si la Grande-Bretagne veut entrer dans la Communauté, c'est essentiellement pour des raisons politiques!

Chacun ayant le droit, sur cette importante question, de défendre ses opinions, disons seulement qu'il s'agit là d'une thèse peu partagée, et sans doute indéfendable.

Personne en France ne veut croire à une candidature anglaise qui ne poursuive que des fins politiques. D'ailleurs, qu'est-ce que cela pourrait bien signifier?

Il est hors de doute que l'Europe des Six "avec Londres" se fera à partir d'accords économiques, ou qu'au contraire elle échouera pour des raisons de cette nature.

Aussi prend-on bien plus au sérieux, à Paris, l'affirmation de Monsieur Wilson, selon laquelle son pays n'acceptera ni d'être membre associé, ni "associé provisoire".

On ne sait évidemment pas ce que se sont dit, récemment à Versailles le Général de Gaulle et le Premier britannique. On connaît cependant la mise au point préalable du Foreign Office: "Le Gouvernement de Sa Majesté a fait une demande d'adhésion à part entière à la Communauté. C'est toujours sa politique".

Nul ne peut dire ce qui se passera dans les prochains mois. Chacun est certain de ce qui "ne se passera pas"!

A vrai dire, la Communauté politique me paraît n'avoir fait aucun progrès entre les Six: et que "l'Europe des patries" l'emporte ou non, en fin de compte, qu'une bien faible importance pour l'instant.

La France, ou tout au moins son opinion publique, semble ne plus prêter grande attention à ce problème de la fusion politique; bien que, malgré tout, la réalisation d'un Exécutif unique, à Bruxelles, puisse à la rigueur être interprétée, comme un timide pas en avant vers une intégration des politiques.

Il faut donc s'y faire. Pour très longtemps encore, la seule "intégration" dont il sera question, durant des mois sinon des années, est celle des politiques économiques. La demande d'adhésion n'a fait que renfor-

cer la primauté de ce dernier objectif.

Que penser, dans ces conditions, de la suggestion de Lord Gladwyn: autoriser Londres à signer le Traité de Rome dès qu'un accord aura été réalisé sur les "problèmes essentiels", le reste étant rejeté sur un avenir beaucoup plus lointain? Et de cette seconde suggestion du même "auteur", en vertu de laquelle, avant d'être membre à part entière, Londres serait consultée sur les décisions du Conseil des Ministres à Bruxelles, et le serait aussi pour des problèmes de politique internationale?

Qui pourrait croire, sérieusement, que signé dans de telles conditions d'ambiguïté, un accord aboutirait tôt ou tard à une adhésion après une période "d'adhésion déguisée"? S'il faut faire un reproche à certains Anglais haut placés, c'est de croire encore qu'il sera possible, à l'avenir, de trouver des solutions intermédiaires à un Traité économique auquel les Six tiennent à conserver une signification claire: n'auraient-ils mis si longtemps à tomber d'accord sur ses termes les moins clairs que pour s'enfoncer à nouveau dans l'ambiguïté?

La fermeture de Suez influence les ventes de pétrole canadien

VANCOUVER (PC) — Les raffineries de pétrole américaines de l'Etat de Washington ont considérablement augmenté leurs achats de pétrole brut canadien depuis la fermeture du canal de Suez.

Trans Mountain Oil Pipe Line Co. rapportait, mercredi, que ses livraisons de pétrole aux raffineries de l'Etat de Washington étaient passées de 260.000 à 325.000 barils par jour.

La compagnie a fait savoir que ses stations de pompage sont employées au maximum de leur rendement et qu'elle affecte une somme de \$600.000 en vue d'augmenter sa capacité pour être en mesure de répondre à l'accroissement de la demande.

Ottawa aidera les producteurs de fruits et de légumes dans la construction d'entrepôts

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Agriculture a fait savoir mercredi que les producteurs de fruits et de légumes du Canada obtiendront de l'aide du gouvernement fédéral pour la construction d'entrepôts pour leurs produits.

M. J. J. Greene a précisé que ce programme de subventions s'appliquera à la construction d'entrepôts de pommes de terre à l'épreuve de la gelée, d'entrepôts à atmosphère contrôlée pour les pommes et de chambres à cloison à circulation d'air pour les légumes.

On estime que ce programme coûtera à Ottawa quelque \$500.000 par année.

Les subventions fédérales seront versées directement aux groupements de producteurs et seront accordées jusqu'à concurrence de tiers des frais, agréés avec une limite de \$50.000 pour les entrepôts à pommes de terre et de \$150.000 pour les entrepôts à atmosphère contrôlée.

Chaque groupement devra payer au moins 25 pour cent des frais totaux.

M. Greene a précisé que son ministère consulte actuellement les provinces quant aux détails du programme.

Le parlement devra approuver les crédits nécessaires à l'établissement du programme.



Don à l'Hôtel de Ville

Le Maire Drapeau, qui arbora le tapis rouge de l'Hôtel de Ville pour recevoir un nombre record de chefs d'Etat, en accepte un nouveau de M. Allen G. Erdman, président de Mosanto Canada. "Ainsi, vos distingués visiteurs conserveront un souvenir impérissable de leur accueil à Montréal," confiait M. Erdman au maire à la suite de la présentation à l'Hôtel de Ville.



B. CICCIONE

Le président de Francon (1966) Limitée, M. Leonard Franceschini, annonce la nomination de M. B. Ciccione au poste de vice-président et directeur général de la Construction. M. Ciccione qui était auparavant chargé de la construction dans la région de Montréal dirigera maintenant tous les travaux de construction de la Compagnie.

FRANCON (1966) LIMITÉE



F. DEGRANDIS



D. P. CASSIDY, C.A.



K. BRUCE

Le président de Francon (1966) Limitée, M. Leonard Franceschini, annonce l'élection de trois nouveaux membres au Conseil d'administration de la Compagnie: M. F. DeGrandis, premier vice-président, M. D. P. Cassidy, c.a., vice-président à la Finance et secrétaire-trésorier, et M. K

11111

Angers	500	150	17	137	Silvaco	400	70	30	+1 1/2
Angoulême	5000	17	17	17	Sleep R	400	590	585	585 - 5
Antenne	493	327	27	279 1/2 + 1/2	Souliant	100	375	375	375
As B&B	40	54 1/2	63	63 - 1/2	Tele Corp	2000	275	240	240 - 1
As B&B	2000	38	38	38	Textil	43250	114	107	114 + 12
As B&B	2800	47	46	46 + 1/2	Tex-Sol	200	20	20	20
As B&B	500	65	50	50 - 1/2	Tombill	1700	101	100	100 - 1
As B&B	620	114 1/2	144	144 1/2	Tormont	2000	4	4	5 - 1
As B&B	2100	73	73	73	Trigab	100	104	104	104
As B&B	1000	73	73	73	Trin Chib	1000	9	9	9
As B&B	1000	73	73	73	U Asbestos	7800	490	484	485
As B&B	2125	4	4	4	U Buffand	2000	43 1/2	43 1/2 + 1/2	
As B&B	320	110 1/2	104	104 1/2	U Cmsk	2000	91 1/2	91 1/2 + 1/2	
As B&B	150	113 1/2	119	119 1/2 + 1/2	U Keno	1180	439	430 - 5	
As B&B	500	54	54	54 - 1	West Mine	500	249	245	249 +
As B&B	250	151	151	151	White Star	1000	30	30	30
As B&B	1500	28	28	28	Wilson	2800	49	45	45 1/2 + 1/2
As B&B	1500	44	44	44 - 1	Walfall	12000	27 1/2	27	27 + 1/2
As B&B	125	84	84	84	Young Lead	2000	23 1/2	23 1/2 - 1	
As B&B	2400	63	58	58	Y&B Bear	2300	230	240	230
As B&B	400	100	100	100	Young H&C	4500	4	4	4
As B&B	500	12	12	12 + 1/2	Yukon C	1200	122	120	122
As B&B	8217	150	153	153 + 1/2					
As B&B	2000	7	7	7					
As B&B	250	575	575	575	Am Leduc	3000	17 1/2	17 1/2 + 1/2	
As B&B	200	188	186	186	Anchor	2000	7	7	7 + 1
As B&B	100	300	300	300	Asamera	300	470	470	470
As B&B	500	19 1/2	19 1/2	19 1/2	Asa Corp	1000	245	240	245 - 2
As B&B	4500	13	12 1/2	13	C Delh	700	260	259	259 + 1
As B&B	100	530	525	530 + 1/2	C Delh w	226	28	28	28
As B&B	100	44 1/2	44 1/2	44 1/2	C Gas	11600	500	495	500 + 1/2
As B&B	2240	55	55	55	C Delh	200	103 1/4	103 1/4 + 1/2	
As B&B	500	77	77	77 + 1/2	Cherif D	1000	665	665	660
As B&B	600	61	61	61 + 1/2	Cherif D	1000	660	660	660
As B&B	500	40	40	40	Gr Plains	100	13 1/4	13 1/4 + 1/2	
As B&B	475	945	945	945	Gr Coils	2710	516 1/2	516 1/2 + 1/2	
As B&B	235	950	950	950	Gr Plains	100	13 1/4	13 1/4 + 1/2	
As B&B	400	11	11	11	NC Davis	500	17 1/2	17	17
As B&B	2700	130	126	126 - 1/2	NC Davis	1300	570	560	570 + 10
As B&B	500	28	27	27 - 1/2	Nucum	500	385	385	385
As B&B	2000	11	11	11	Petrol	2300	64	64	64
As B&B	2100	91 1/2	91 1/2	91 1/2	Plumac	500	233	233	233
As B&B	2000	125	125	125 + 1	Ranger	2500	272	267	272 + 5
As B&B	500	41 1/2	41 1/2	41 1/2	Rock	1225 1/2	64	64	64
As B&B	2100	48	48	48	Sponner	4264	74	74	74 + 1
As B&B	220	33 1/2	34 1/2	34 1/2 - 1/2	Trid Oil	4400	203	199	201 + 1
As B&B	218	184	184	184	U Cased	360	230	230	230
As B&B	217	181 1/2	184	184	U Crane	500	130	130	130
As B&B	470	14	13	13 - 1/2	W Decalto	100	290	290	290 - 2
As B&B	800	425	425	425 + 10					
As B&B	3000	13 1/2	13	13 1/2 + 1/2	Total des ventes : 1.241.000				

La Casse de Dépôt souscrit 15 millions à la Province

L'émission de la province

La nouvelle émission d'obligations de \$50 millions qui vient d'être lancée par la Province de Québec ne connaît qu'un succès modeste attribuable en partie au fait que seulement 2.500.000 sont disponibles pour le public, commentent les courtiers.

La part principale de l'émission porte sur \$37.500.000 d'obligations à 25 ans à fonds d'amortissement, avec un coupon de 5,00% d'intérêt.

500.000 d'obligations à 6% pour cent échéant à raison de \$1.250.000 chaque année de 1968 à 1977 inclus.

Cette dernière série n'est pas rachetable par anticipation et n'est pas destinée au public.

La Caisse de Dépôt et Placement a souscrit 515 millions des obligations à fonds d'amortissement.

Les courtiers mentionnent que le marché ouvert est actuellement...

pour un rendement de 6.90 pour cent.

Une nouvelle machine destinée

MAX EMPLOYMENT FOR FOREIGNERS

VICTORIA (PC) — Une firme d'ingénieurs de Victoria est à l'ermier l'invention d'une machine qui pourra écorcer les arbres abattus et en même temps briser en copeaux de bois de pulpe : ce sera le premier appareil de ce genre à être construit au Canada.

L'appareil, connu sous le nom de "L'Unité à écorce", a été construit au coût de \$250,000 par la compagnie Nicholson Murdie Machines Ltd., à la demande de la compagnie forestière J. D. Irving, de Chipman, au Nouveau-Brunswick.

L'utilisateur est destiné à l'usage des entrepreneurs forestiers qui préfèrent écorcer les arbres et les réduire en co-

bord dans l'appareil à écorcer, puis, immédiatement après, dans le broyeur muni de six rotors.

Réduit, en copeaux, la billette soufflée dans un camion qui transportera le produit transformé à destination.

La firme d'ingénieurs a déjà fabriqué six de ces utilisateurs à son usine de Seattle, dans l'Etat de Washington, mais celui créé à l'usine de Victoria comporte plusieurs améliorations et innovations.

L'utilisateur peut disposer de billes de 18 pouces de diamètre et de n'importe quelle longueur. Pesant 86,000 livres, l'appareil a des dimensions de 10 pieds de longueur, 8 de largeur et 13 1/2 de hauteur. Monté sur

ce, plutôt que de transporter les billes par camion au moulin.

La machine ne nécessitera que la surveillance d'un opérateur qui, du haut de sa cabine, dirigera le travail : l'utilisateur peut saisir une bille en grume au sol, la porter vers un convoyeur qui la fait passer d'a-

LONDRES — L'un des argu-

tionnaires majeurs en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun est l'importance de Londres en temps que centre financier, a déclaré à Londres M. Erik Blumenfeld, député fédéral allemand et président du comité des affaires générales de l'UEO.

L'ampleur des opérations financières en Grande-Bretagne apporterait une contribution qui serait la bienvenue pour le Marché commun, car il est d'une nécessité urgente de donner à l'Europe les moyens pratiques des opérations financières sur une échelle qui permette de réduire la prédominance américaine, a-t-il ajouté.

M. Blumenfeld a d'autre part déclaré qu'à son avis le point de vue français selon lequel l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE déprécierait aux Européens de l'Est et mettrait en danger les chances d'une «réunification allemande, était «sans fondement». «Il est vraiment alarmant de voir que la politique officielle française dévie tellement loin des faits pour rouver des arguments destinés à empêcher l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE», a-t-il dit.

BOURSE DE TORONTO

Ind.	Aur.	Mét.	Pét.
167.06	163.92	99.33	191.08
66.42	164.65	99.39	191.39
163.75	176.01	104.21	191.39
47.63	142.00	83.68	120.13
173.60	152.33	100.23	135.64
136.98	136.95	83.22	95.24

des pièces a cessé il y a deux mois, et leur frappe ne reprendra pas tant que la demande pour les pièces de dix et vingt-cinq centimes ne sera pas comblée, a-t-il dit.

Il a souligné que la fonction de l'institution est de frapper des pièces pour les usages commerciaux. Les pièces de \$1 et 50 cents en argent disparaissent entre les mains de numismates des qu'elles étaient mises sur le marché.

Ce fonctionnaire des monnaies a commenté qu'il ne prévoirait pas que les pièces prendraient de la valeur.

Environ 5,500,000 pièces d'argent de \$1 et 3,500,000 de 50 cents ont été frappées depuis leur mise en circulation.

Les commandes pour des ensembles portant sur une pièce de chaque dénomination et frappées de l'année 1967 seront encore acceptées jusqu'au 30 septembre, a-t-il mentionné.

Cote de l'or

LONDRES (PC) — L'once d'or finclôt à \$35.18 1/2 à l'achat et à \$35.20 1/2 à la vente sur le marché de l'Europe.

L'once d'or de Troyes était à 232 shillings 4 1/2 pence, soit l'équivalent de \$35.18 30-100 à la Bourse londonienne des linéols.

La vraie noblesse s'acquiert en vivant, et non pas en naissant.

Guillaume Bouche

* * *

Si vous doutez de ce que vous voyez, comment pouvez-vous croire ce que l'on dit ?

Proverbe chinois

LA CHRONIQUE DE

PHILIP DEANE

La junte d'Athènes et le règlement de la crise cypriste

Les colonels qui se sont emparés du pouvoir en Grèce négocient en ce moment avec les USA et la Turquie un accord qui mettrait fin au conflit gréco-turc de Chypre. Washington, en retour, dans l'éventualité d'une solution heureuse, reconnaîtrait le nouveau gouvernement d'Athènes, recommencerait à fournir aux Grecs une aide substantielle et, enfin, s'emploierait à faire admettre dans la communauté internationale des gouvernants la junte athénienne.

Aux termes de l'accord (ils m'ont été communiqués par téléphone au cours de la nuit de mardi à mercredi) l'île de Chypre serait rattachée à la Grèce, laquelle céderait à la Turquie des bases d'une superficie suffisante pour permettre aux Cypriotes turcs d'y vivre à l'aise. Un marché semblable avait déjà été envisagé par les parties en présence, mais, alors, les Grecs avaient jugé exorbitantes les exigences turques, et les Turcs avaient trouvé les Grecs si mesquins que leur orgueil en avait été blessé.

Le prestige de l'OTAN

Deux pays, en fait, recherchaient une solution de ce genre au problème cypriste : l'Angleterre et les U.S.A. Washington s'inquiétait tout particulièrement de l'amenuisement du prestige de l'OTAN dans cette partie du monde du fait de ce conflit apparemment insoluble.

Reste que l'accord qu'on envisage en ce moment n'écarte pas la grande difficulté sur laquelle les pourparlers précédents ont échoué. L'archevêque Makarios et la majorité des Cypriotes grecs demeurent opposés à toute présence militaire de la Turquie sur l'île. Ils n'en demandent pas facilement.

Les Cypriotes grecs de la gauche sont fort bien organisés. Ils possèdent encore des dépôts d'armes qui datent du temps où ils combattaient pour leur liberté contre les Anglais. Eu égard à la lutte qui les oppose depuis des années aux insulaires turcs, les Cypriotes n'ont jamais négligé leur entraînement militaire. Aussi bien, s'aligneront-ils sans hésiter et disposés derrière Makarios si celui-ci décide de ne pas souscrire à un éventuel accord signé à Athènes.

Le problème Makarios

Mais dans les discussions entre ces derniers et les Américains, il a déjà été question de la déposition du chef gréco-cypriote. Il se trouve déjà sur l'île un fort contingent de soldats grecs du continent. On compterait sur celui-ci pour exécuter les ordres du gouvernement métropolitain et pour assurer le rattachement politique envisagé. Le point d'interrogation qui se pose encore à trait au comportement du héros de l'indépendance de Chypre, Grivas, qui commande maintenant les effectifs grecs (continentaux) dans l'île.

Grivas se situe suffisamment à droite pour s'entendre avec la junte de la capitale. Par ailleurs il peut tenir rigueur aux colonels si ceux-ci n'en font pas leur chef. Il a le net sentiment d'être l'homme du Destin pour son pays. Si on l'écarte du pouvoir, on devra donc trouver le moyen de l'empêcher de nuire.

La Grèce étant soumise à un régime martial et à une censure intégrale, les militaires de la capitale ont toute liberté pour négocier à leur guise. Avant l'accession au pouvoir de la junte, les membres de l'opposition faisaient un chahut du tonnerre chaque fois qu'il était question de régler le problème de Chypre. Et lorsque les gouvernements passèrent du côté de l'opposition eux-mêmes s'opposaient au règlement du problème.

Quant aux Américains, ils se réjouissent fort de ce qu'une junte militaire détienne le pouvoir à Athènes : ils peuvent ainsi à la fois résoudre ce même problème cypriste et empêcher — manu militari — c'est-à-dire par le truchement des militaires grecs — les Grecs de manifester contre eux.

USA: grèves et menaces de grèves impliquent 1,000,000 d'ouvriers

d'après UPI-PA-APP

Aux Etats-Unis, les domaines du transport et des industries de la Défense sont actuellement face à une grave crise ouvrière. Les grèves et les menaces de grèves impliquent plus d'un million de travailleurs.

Les cinq grands producteurs de caoutchouc sont l'objet d'une grève de la part de leurs 70.000 employés. L'arrêt de travail a commencé à minuit la nuit dernière à la "Good-year Tire and Rubber Co.". Les ouvriers de cette compagnie rejoignent ainsi leurs confrères des compagnies "Firestone Tire and Rubber Co.", "The B.F. Goodrich Co." et "Uniroyal Inc." qui ont débarrassé le 21 avril dernier. Ceux de "General Tire and Rubber Co." sont en grève depuis le 14 juin.

Cependant, à cette dernière compagnie, un accord est intervenu hier soir sur le renouvellement des conventions collectives, entente sujette à l'acceptation des ouvriers. On espère que cet accord pourra servir de base aux négociations avec les quatre autres compagnies.

Le rail menacé

Par ailleurs, les syndicats représentant les 130.000 ouvriers de six ateliers ont avisé les autorités fédérales qu'une grève éclaterait à minuit samedi soir. Cet arrêt de travail risque de paralyser 95 p. 100 des chemins de fer américains.

Les syndicats, impatientés par la lenteur que met le Congrès à régler le conflit qui touche les chemins de fer, ont annulé hier leur appel aux ouvriers leur demandant de ne pas débrayer. "Nous sommes parfaitement libres maintenant de déclarer la grève dès samedi soir", a dit un porte-parole.

Le Congrès a immédiatement demandé aux syndicats de rester au travail jusqu'à ce que la Chambre et le Sénat puissent conférer lundi prochain. On ne sait pas encore si les syndicats écouteront cet appel. A cause de la guerre du Vietnam, il est possible que le président Johnson oblige les ouvriers à rester au poste.

Les syndicats demandent de substantielles hausses de salaire. Les ouvriers ont en moyenne \$3.04 de l'heure. Syndicats et patrons ont rejeté l'offre de \$3.38 de l'heure suggérée par des médiateurs.

Plus de 37.000 employés dans l'industrie du cuivre doivent se mettre en grève à minuit ce soir. Là encore, il est possible que le secrétaire de la Défense puisse faire avorter ce projet à cause de ses implications militaires. Entre-temps, la grève se poursuit à la "Colt Firearms Co.", seul fabricant du fusil M-16 utilisé au Vietnam.

Le syndicat des ouvriers unis de l'auto (UAW), qui représente environ 700.000 ouvriers, a présenté cette semaine son projet de contrat de trois ans aux quatre grands producteurs d'automobiles. On croit savoir que le syndicat a choisi la compagnie Ford comme cible d'une grève possible à la fin des présents contrats le 6 septembre.

Une nuit d'émeute raciale transforme Newark en un morne champ de bataille



léphote PA

En plus d'avoir à combattre les nombreux incendies allumés par les émeutiers de race noire, les pompiers de Newark devaient se protéger des projectiles

lancés contre eux. La nuit de violence a fait un mort et 312 blessés, dont 25 policiers et pompiers. Au moins 325 personnes ont été arrêtées.

Les Américains effectuent l'une de leurs plus dures attaques au Nord-Vietnam

SAIGON. (PA, UPI, AFP) —

Les pilotes américains ont effectué hier 170 missions contre le Nord-Vietnam, où ils ont attaqué des emplacements de missiles autour de Hanoi et Haiphong, des réservoirs de pétrole dans la région de Haiphong et des casernes militaires.

Selon les pilotes, un missile lancé dans leur direction a

manqué sa cible et est retombé sur un village nord-vietnamien, qui a été fort endommagé.

Les 170 missions effectuées par les appareils de l'armée de l'air et de l'aéronavale constituaient l'attaque aérienne la plus massive sauf trois de la guerre du Vietnam. De plus, les destroyers de la 7e flotte ont poursuivi le bombardement

des défenses côtières du Nord-Vietnam.

Cependant, des guérilleros vietnams ont investi un petit village côtier à 340 milles au nord-est de Saigon et ont infligé de lourdes pertes à la garnison du hameau. L'activité a été assez limitée ailleurs dans les opérations terrestres.

Au Sud-Vietnam, un Skyraider américain a été abattu près de Khe Sanh, à l'extrémité nord-ouest du pays, près du Laos. C'était le 193e appareil de combat américain perdu au Sud-Vietnam.

A Washington, entre-temps, le président Johnson et ses conseillers militaires ont commencé à prendre des dispositions pour envoyer des renforts au Vietnam, sans faire appel aux réserves et sans accélérer la mobilisation.

A l'issue d'une longue série d'entretiens avec M. Robert McNamara et l'ensemble de ses conseillers militaires, le président Johnson a déclaré hier qu'il partageait leurs vues sur l'envoi de nouveaux renforts au Vietnam.

Le chef de la Maison blanche a indiqué clairement, à une conférence de presse, que le général Westmoreland, commandant en chef des forces américaines au Vietnam, obtiendrait autant de troupes qu'il en a besoin pour mener la guerre avec succès.

Aucun personnage officiel n'a toutefois voulu fournir de chiffres précis. Les Etats-Unis ont actuellement quelque 468.000

hommes au Vietnam et, selon les meilleurs estimés, les renforts pourraient atteindre 70.000 hommes.

Pour sa part, le sénateur J. W. Fulbright, président de la Commission des affaires étrangères du Sénat, s'est dit "désappointé et attristé" par la perspective d'augmentation du contingent américain au Vietnam. A son avis, cela ne peut conduire qu'à un élargissement de la guerre. Quant au sénateur Russell, président de la Commission des services armés, il a déclaré : "Nous avons besoin d'une nouvelle politique beaucoup plus que de nouveaux soldats."

De Gaulle tente de gagner l'appui de Bonn à sa campagne contre le risque de l'hégémonie américaine en Europe

BONN (Reuter, AFP) —

Au cours des deux jours d'entretiens qu'il vient d'avoir à Bonn avec le chancelier Kiesinger, le général de Gaulle s'est efforcé, semble-t-il, de gagner l'appui de l'Allemagne fédérale à sa campagne contre la domination de l'Europe par les Etats-Unis.

Dans l'exposé le plus explicite qu'il ait jamais fait de sa politique, le président de la République française a insisté sur les trois points suivants : 1—la France et l'Allemagne fédérale

NEWARK, N.J. — (UPI, PA) — Les manifestations raciales qui se poursuivaient depuis quelques jours à Newark, dans le New Jersey, ont dégénéré en émeute hier soir et ce n'est qu'à l'aube ce matin qu'un calme relatif est tombé sur la ville.

Le pillage et les incendies provoqués par des bombes rudimentaires ont causé pour des millions de dommages malgré l'intervention de la garde nationale et de la police de l'Etat envoyées à Newark sur les ordres du gouverneur Richard J. Hughes à la demande du maire Hugh J. Addonizio.

Un Noir a été tué durant l'émeute. Au moins 340 autres personnes, dont 27 policiers et pompiers, ont été blessées durant la nuit de désordre. Plus de 500 personnes avaient été arrêtées au moment où le soleil se levait sur le véritable champ de bataille qu'étaient devenues les rues couvertes de débris de toutes sortes. Une douzaine de blessés souffrent de blessures causées par des coups de feu.

Complètement submergée par le nombre, la police a dû utiliser revolvers et carabines dans un vain effort pour disperser les bandes de Noirs qui incendiaient les magasins qu'ils venaient de piller.

A un certain moment, il y avait plus d'incendies à Newark que les pompiers pouvaient en combattre; ils ont dû faire appel aux pompiers des villes environnantes pour garder la situation en mains.

Le gouverneur Hughes et l'altorney général Arthur Sills se sont rendus sur les lieux de l'émeute. Newark est située en bordure de New York dont elle est séparée par la rivière Hudson. Environ 60 pour cent des quelque 400.000 habitants sont des gens de couleur.

Des accusations de brutalité de la part de la police sont la cause principale de l'explosion de violence que connaît la ville actuellement. Les autorités municipales, fédérales et de l'Etat ont ouvert une enquête à la suite de ces accusations.

Le Noir qui a été tué durant la nuit avait été atteint de deux balles dans la poitrine.

Pour ajouter aux scènes de désordre, des bandes de jeunes gens de race blanche patrouil-

laient les rues et invitaient les Noirs à se battre. Quatre de ces jeunes Blancs se sont vantés devant un reporter de l'agence UPI d'avoir passé la nuit à tenter de frapper des piétons de race noire avec leur automobile.

Tout avait commencé assez calmement au début de la soirée lorsque des Noirs se sont massés devant un poste de police pour protester encore une fois contre l'arrestation d'un chauffeur de taxi de race noire mardi dernier. Le chauffeur aurait été brutalisé par la police.

Les manifestants lançaient des slogans et portaient des pancartes stigmatisant la brutalité de la police. Soudain, une bouteille a fait voler une vitre du poste de police en éclats. D'autres projectiles ont suivi. Vingt-cinq policiers sont alors intervenus et ont dispersés les manifestants avec des matraques.

Les prémices de l'émeute venaient d'être posées.

La France célèbre le 14 juillet

PARIS. (AFP, UPI) —

A l'issue des cérémonies militaires qui ont marqué ce matin la fête nationale des Français, le général de Gaulle a reçu au palais de l'Elysée les membres du gouvernement, les ambassadeurs et les officiers généraux, invités à assister à la traditionnelle garden party que le président de la république offre chaque année le 14 juillet.

A cette occasion, on a pu voir le chef de l'Etat s'entretenir en tête-à-tête avec plusieurs diplomates, dont MM. Charles Bohlen, ambassadeur des Etats-Unis, Valérie Zorine, ambassadeur de l'Union soviétique et sir Patrick Reilly, ambassadeur de Grande-Bretagne.

Le défilé militaire de ce matin à Paris a duré plus d'une heure. 10.000 hommes de troupe et 190 avions étaient de la fête.

Partout au pays, des cérémonies officielles seront suivies de fêtes populaires, de feux d'artifice et de danses.

Le professeur Bell est à l'origine de notre plus chère tradition - aider les gens



Photographie de Gilbert H. Grosvenor septembre 1916. — © National Geographic Society

Voici une photo du professeur Bell 'communiquant' avec Charlie Crane, un jeune Canadien aveugle et sourd qui devait s'exprimer avec ses doigts.

De son temps, l'inventeur du téléphone, Alexandre Graham Bell était surtout connu comme "professeur pour les sourds". Pour découvrir de meilleures méthodes d'enseignement, il s'intéressa à la mécanique de la parole. Ses recherches au niveau des vibrations du larynx — création et transmission des sons, des mots — l'amènèrent à inventer le téléphone que nous connaissons aujourd'hui. Mais le travail de toute sa vie eut pour but primordial d'aider les gens — surtout les handicapés. C'est aussi une tradition que nous nous efforçons de maintenir chez Bell Canada. Vous en trouverez la preuve dans nos téléphones spéciaux pour les handicapés, dans notre larynx artificiel conçu pour les gens dépourvus de cordes vocales et dans tout ce que nous faisons pour vous aider à communiquer avec les autres.



Bell Canada



1867 / 1967

Vif débat à l'Assemblée sur la subvention fédérale au Centre culture! du Vieux Montréal

par Gilles DAoust
de notre bureau de Québec

QUEBEC. — L'affaire de la subvention de \$100,000 accordée par le gouvernement fédéral au Centre culturel du Vieux Montréal a eu ses échos ce matin à l'Assemblée législative du Québec et donné lieu à un vif échange entre le gouvernement et l'opposition.

Celle-ci, par la voix du député de Chambly, M. Pierre Laporte, a accusé le gouvernement de ne pas avoir fait preuve d'assez de célérité dans l'aide à apporter au centre culturel mont-réalais.

"Actuellement, a dit M. Laporte, dans la lutte que nous livrons au gouvernement fédéral sur plusieurs plans, depuis le gouvernement actuel est là, nous perdons sur tous les plans, depuis la fiscalité en passant par les visites protocolaires à Québec jusqu'au Centre d'art de Montréal."

L'opposition a déclaré que le gouvernement UN n'avait rien produit jusqu'ici en matière d'autonomie et que son nationalisme n'était que verbal.

De son côté, le premier ministre Daniel Johnson a renvoyé la balle à Ottawa en déclarant que le gouvernement fédéral, qui refuse un transfert net de ressources aux provinces, trouvait le moyen de sortir sans aucune loi, mais tout simplement par désir de patronage d'un ministre, \$100,000 dans un domaine qui relevait clairement de la juridiction provinciale.

"Et on n'a qu'à continuer de cette façon, a-t-il poursuivi, pour qu'un jour les citoyens du Québec se rendent compte que les Canadiens de langue française ont comme ministres à Ottawa des gens qui sont là pour violer la constitution plutôt que de la respecter."

"Ce jour-là ne sera pas un jour gai pour le Canada." Quant au ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, il a déclaré qu'il avait eu maintes négociations avec les autorités du Centre culturel de Montréal mais que les implications financières immenses du projet avaient empêché la prise rapide d'une décision.

"Nous sommes à étudier le problème à l'heure actuelle, a dit le ministre et le gouvernement central, selon son habitude, a pris l'initiative afin de faire une surcensure, passant outre aux prescriptions formelles de la constitution canadienne."

M. Laporte est alors intervenu en disant que lorsque l'on veut livrer la bataille de l'au-

tonomie, on le fait en temps utile et avec les moyens nécessaires.

Selon le député, le gouvernement, sur toutes les questions intéressant l'autonomie, déclare: "On étudie, demain, un jour, peut-être..." "alors qu'Ottawa occupe, travaille et avance".

M. Johnson s'est alors demandé si les droits étaient fonction de l'abondance du trésor. "Nous n'avons pas les moyens ni le cynisme de Pierre-Elliott Trudeau qui, sans loi, sans autorisation budgétaire, peut aller chercher \$100,000 et le donner ainsi. Si l'autonomie est une question du plus riche qui doit gagner, qu'on se donne tout de suite pieds et poings liés aux États-Unis qui sont joliment plus riches que le Canada."

"Et si on doit se plier devant Ottawa, a dit enfin M. Johnson, parce qu'ils sont plus riches, je voudrais dire ceci: je ne crois pas que nos artistes se laisseront acheter, même par \$100,000 qui viennent d'Ottawa. C'est de l'argent qui vient de nos goussets et qui devrait être dépensé sous la juridiction provinciale, mais c'est l'argent que nous n'avons pas parce qu'un jour il y avait un gouvernement libéral qui a tout laissé aller à Ottawa."

Le chef de l'opposition a vivement protesté contre cette accusation en affirmant qu'aucun gouvernement n'avait fait autant que le sien en matière de sauvegarde de l'autonomie. Il a par ailleurs ajouté qu'il était difficile de comprendre comment le gouvernement UN, qui prévoit un surplus budgétaire de \$160 millions pour l'année courante, prétendait ne pas avoir l'argent nécessaire pour accorder une subvention de \$100,000 au Centre culturel montréalais.

Le ministre des Affaires extérieures du Canada, on souligne que "l'URSS a confirmé son intention de continuer d'examiner avec sympathie et bienveillance les demandes de ressortissants en URSS qui souhaitent partir pour retrouver leurs familles au Canada."

Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Paul Martin espère que "ce problème, qui auparavant faisait gravement obstacle à une meilleure entente entre le Canada et l'URSS, continuera à se résoudre de manière satisfaisante."

En 1965, et en 1966, le nombre de personnes qui ont pu quitter l'URSS pour rejoindre leurs familles au Canada a dépassé 400 et plus que doublé le chiffre des deux années précédentes.

Quant aux Soviétiques, ils établissent, dans la métropole, un consulat général dont l'autorité s'étend à toute la province de Québec. Ils sont déjà représentés à Montréal par un agent consulaire.

CAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

Les pétroles du Sinaï

Israël se trouve à resserrer le mouvement de pince sur l'économie égyptienne en annonçant la remise en exploitation au profit des Israéliens, de puits de pétrole égyptiens dans le désert du Sinaï. Ces puits ont un

riches, je voudrais dire ceci: je ne crois pas que nos artistes se laisseront acheter, même par \$100,000 qui viennent d'Ottawa. C'est de l'argent qui vient de nos goussets et qui devrait être dépensé sous la juridiction provinciale, mais c'est l'argent que nous n'avons pas parce qu'un jour il y avait un gouvernement libéral qui a tout laissé aller à Ottawa."

Le chef de l'opposition a vivement protesté contre cette accusation en affirmant qu'aucun gouvernement n'avait fait autant que le sien en matière de sauvegarde de l'autonomie. Il a par ailleurs ajouté qu'il était difficile de comprendre comment le gouvernement UN, qui prévoit un surplus budgétaire de \$160 millions pour l'année courante, prétendait ne pas avoir l'argent nécessaire pour accorder une subvention de \$100,000 au Centre culturel montréalais.

débit annuel de cinq millions de tonnes.

Le ministre israélien des Finances a annoncé hier que le pétrole égyptien servirait à satisfaire aux besoins domestiques d'Israël qui sont actuellement de l'ordre de trois millions de tonnes par an. Le ministre n'a pas dit si le reste de la production serait exporté à l'étranger.

Par ailleurs, on sait que les raffineries de Haïfa ont terminé des tests en vue d'entreprendre le raffinage du pétrole du Sinaï. Les puits étaient jusqu'ici exploités par le gouvernement égyptien et ENI, le puissant monopole italien. Les responsables d'ENI ont dit à Rome qu'une douzaine de techniciens italiens ont reçu l'ordre de demeurer sur place (à Belaym précisément) pour vérifier la quantité de pétrole qu'Israël projette d'extraire des puits.

Par ailleurs, on fait état aujourd'hui du fait que, pour la première fois depuis longtemps, les présidents égyptien, algérien, syrien et irakien ont consenti à tenir une réunion extraordinaire au Caire dans le but, non plus seulement de faire face à l'Etat hébreu, mais encore à l'"impérialisme" qui se la lutte en vue surtout d'abattre les régimes arabes progressistes". Tout le monde sait, disent les chefs arabes, que l'ONU "est entièrement entre les mains des Américains" et que son action est par conséquent limitée.

Si vous achetez ce qui est superflu, vous vendrez bientôt ce qui est nécessaire.

FAILLITES

SUITE DE LA PAGE 1

tendant des faillites lui enlèverait son permis, parce qu'il est incapable, à cause du manque de personnel, de bien administrer ces cas de faillite.

Et pendant ce temps, l'argent fait dodo

Certains des dossiers datent des années 1956 et 1957. On en est au point mort. Il n'y a eu distribution d'argent aux créanciers dans aucun cas. L'argent est à la banque. Il dort.

Chez les syndicats de métier, ça va mieux. Mais sur la centaine de syndicats qui ont encore leur permis, il y aurait selon M. Devos 70 amateurs. "Ça donne zéro au point de vue efficacité", dit le témoin.

Le président de la commission d'enquête, M. Prévost, se demande si des fonctionnaires ne pourraient pas remplacer avantageusement les 30 syndicats privés. Avec un sourire de circonstance, M. Devos explique que pour remplacer 30 syndicats privés, il faudrait 60 syndicats publics...

Au cours de son précédent témoignage, le 27 juin, M. Devos avait expliqué que les faillites peuvent s'adresser directement au séquestre officiel, sans passer par un syndic. Il semble que même les faillites lisent les journaux puisque cette procédure, que personne n'utilisait, est utilisée de façon intensive depuis le 27 juin.

Pitié pour le failli ! Pitié pour le séquestre

M. Devos a dit aux commissaires qu'il est physiquement impossible de prendre charge de ces cas, pour les raisons expliquées plus haut: manque de temps et manque de personnel.

Il a de plus rappelé, au bénéfice des rêveurs, que la session de biens au séquestre officiel n'est pas la fin de tous les problèmes du failli: "il devra de toute façon déposer la partie saisissable de son salaire ou tout autre montant déterminé par le tribunal, pour le bénéfice de ses créanciers."

Contrairement à d'autres témoins, M. Devos estime que les faillites personnelles, dans lesquelles il n'y a pas d'actifs, devraient continuer à être régies par la loi des faillites:

"La loi des dépôts volontaires" (loi Lacombe) "est une loi rigide qui ne permet pas au débiteur de reprendre sa place dans la société. Le but de la loi sur les faillites est de permettre à un citoyen du Canada, qui a été malheureux ou malchanceux — et Dieu sait s'il y en a — de reprendre sa place dans la société, une place active qui ne peut que profiter à la société en général."

La douzaine de l'efficacité

M. Devos a exposé aux commissaires ses besoins en personnel. Il faudrait selon lui deux autres séquestres, deux comptables, deux secrétaires pour les séquestres et une pour les comptables, deux commis de bureau et deux commis-dactylos.

Le témoin a aussi parlé de prévention. Il est revenu sur la nécessité d'un fichier central qui permettrait de faire les re-

FAVREAU

SUITE DE LA PAGE 1

re-Elliott Trudeau, Mme Jean-Lamarche, M. Jean Marchand, Maurice Sauvé, J.W. Pickersgill, Robert Winters, Paul Martin, Jean-Luc Pépin, Walter Gordon, Mitchell Sharp, John Turner, Gérard Pelletier, etc.

M. Daniel Johnson, premier ministre du Québec, était représenté par son ministre d'Etat, M. Armand Maltais. Parmi les nombreux personnalités politiques qui assistaient à la cérémonie, notons le sénateur Maurice Lamontagne, Mme Claire Kirkland-Casgrain, M. Paul Gérin-Lajoie, M. Eric Kierans, ainsi que de nombreux autres députés du Québec.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, et plusieurs conseillers municipaux étaient également présents, ainsi qu'une nombreuse délégation de la magistrature et un nombre incalculable d'avocats, tant de la métropole que de la province.

Quelques agents de police municipaux étaient également en service avec plusieurs représentants de la gendarmerie royale.

Mme Favreau, sa fille Jocelyne, et ses fils Maurice, Louis et Gilles avaient pris place au premier rang ainsi que les frères et sœurs du défunt: M. et Mme Pierre Favreau, M. et Mme Gilles Favreau, M. et Mme André Favreau, M. et Mme François Favreau, M. et Mme Léopold Favreau et M. et Mme Gilles Larose (Lise).

On remarquait également dans le cortège ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Lucien Hénu, M. et Mme René Laffitte, M. et Mme Léo Laffitte, Mme Madeleine Bourdeau ainsi que M. et Mme Frank Rogers. De nombreux autres parents et amis étaient également venus rendre un dernier hommage à M. Favreau dont la perte sera longtemps regrettée chez les Canadiens français comme chez ceux d'expression anglaise.

La dépouille mortelle fut ensuite conduite au cimetière de la Côte-des-Neiges où avait lieu l'inhumation.

La dépouille mortelle fut ensuite conduite au cimetière de la Côte-des-Neiges où avait lieu l'inhumation.

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 1

lequel ils avaient le droit de nommer leurs représentants à l'assemblée universitaire, mais non au conseil.

L'article 8 de la charte prévoit que l'université nommera elle-même les représentants étudiants au conseil. Ceux-ci, en plus, devront être diplômés de l'institution.

M. Gaudry a déclaré pour sa part que des enquêtes menées dans les universités d'Amérique latine démontrent que plus la représentation étudiante était forte au sein d'une administration universitaire, moins l'institution était de qualité.

Le recteur a ajouté que la présence d'étudiants "politiques" aux assemblées et diminuait leur efficacité.

Panique, selon le député de Laurier

De son côté, le député de Laurier, M. René Lévesque, a émis l'opinion que la réaction de l'U de M. face aux demandes des étudiants, en était une de "panique".

M. Lévesque a déclaré que le problème était au fond celui d'un fossé néfaste existant entre deux générations qui s'affrontent.

La négation des demandes étudiantes en ce qui a trait à la représentation ne fera qu'accentuer le fossé et nuire à la bonne marche de l'université, selon lui.

M. Gaudry a répondu qu'il n'y avait aucune réaction de panique de la part de l'université.

"Nous avons accepté la participation étudiante à tous les niveaux de façon directe, sauf au conseil, a dit le recteur. Nous voulons que les étudiants soient renseignés. Mais ce qui compte, à l'université, ce n'est peut-être pas tant d'être consultés que de recevoir une bonne formation."

Celui qui étudie bien n'a pas le temps d'administrer l'université. Je ne connais pas d'université où la participation étudiante soit si élevée. Nous ne voulons pas être des cobayes."

Tout en affirmant qu'il fallait donner aux étudiants le droit de participation totale, le député de Laurier a déclaré que l'actuelle charte de l'Université de Montréal aurait été l'occasion rêvée de tenter une expérience d'intégration.

Selon lui, si l'Université de Montréal n'accepte pas "d'avancer le risque", il n'y a pas de raison non plus que la totalité des universités du Québec acceptent une loi-cadre comme celle que propose M. Johnson.

Les représentants de l'université continuant de soutenir qu'il ne fallait pas "brûler les étapes" dans la participation étudiante, les députés d'opposition ont pour la plupart affirmé que leurs arguments manquaient de sérieux.

M. Gaudry avait affirmé que l'expérience des négociations avec les étudiants avait été jusqu'ici difficile.

Quant à M. Lacoste, il a parlé du danger de "politisation" et du "noyautage possible" du conseil.

"Les mouvements étudiants, a-t-il dit, dans leurs lignes officielles, ont adopté des positions idéologiques. Nous ne les organisons pas. Mais certains organismes sont utilisés à des fins extra-universitaires. Il existe une relation avec des organismes qui les situent dans un contexte extra-universitaire et qui est incompatible avec l'administration de l'université."

L'opposition a fait valoir qu'il n'y avait pas que les étudiants qui pouvaient être politisés et qu'il était difficile d'imaginer une assemblée de 24 individus "noyauté" par deux étudiants.

Quant à M. Lévesque, il a déclaré qu'il était décourageant de voir une institution publique comme l'université se comporter comme une entreprise ordinaire et manifester des "craintes de gérants".

coupage de situations et de personnes utiles à l'intelligence et à la bonne administration des faillites.

La nomination des inspecteurs est un autre aspect de la prévention. On se bat comme des loups pour devenir inspecteurs, mais "une fois que leurs problèmes personnels ou ceux de leur corporation sont réglés, ils se désintéressent complètement de l'administration du syndicat."

Minimum du syndicat, maximum de l'avocat

Il faudrait, selon M. Devos, mieux payer les inspecteurs, en plus de garantir au syndicat un revenu minimum qui pourrait être de \$500 et auquel s'ajouterait un pourcentage de la réalisation nette de l'actif. Quant aux avocats, "et tel que déjà prévu à l'article 155, paragraphe 7 de la loi", le total des frais ne devrait pas dépasser 10 pour cent des recettes nettes d'un actif.

Le séquestre officiel souhaiterait d'autre part avoir le pouvoir de désigner, d'office, à tour de rôle, les syndicats qui devraient agir dans le cas de faillites personnelles, non commerciales. Leur travail ne serait pas rémunéré.

Enfin, le témoin souhaiterait que toutes les personnes désireuses de s'inscrire déposent un cautionnement qui les lierait, conjointement et solidairement, à la corporation à être formée, pour le bénéfice des créanciers.

De même, les individus qui désirent s'enregistrer pour faire commerce devraient déposer un cautionnement de \$5,000 au bénéfice de leurs créanciers.

LA PRESSE

SUITE DE LA PAGE 1

tuelle sur l'expropriation afin qu'elle puisse profiter à tous ceux qui désirent acquérir des terrains pour des aménagements commerciaux ou culturels.

La Commission Smith, on s'en souvient, avait été créée par l'ancien gouvernement libéral le premier février 1966. Elle faisait suite à une série d'articles publiés dans LA PRESSE quelques jours plus tôt et alléguant que la spéculation avait fait monter le prix des terrains achetés par la RAQ à LaSalle en novembre 1965 (lots 1012, 1013, et 1014) d'un million de dollars en dix jours.

Un grand nombre "d'inconnus"

Elle avait pour mandat de faire enquête sur toutes les transactions immobilières effectuées par la RAQ sur l'île de Montréal entre le premier janvier 1964 et le 15 février 1966.

Elle devait originellement rendre son rapport dans les six mois mais a été empêchée de le faire par les nombreuses difficultés qu'elle a rencontrées. Malgré tous ses efforts, elle n'a pas réussi à identifier les directeurs et les actionnaires d'une compagnie des Bermudes, la Cangro (Bermuda) Limited, qui a empoché des profits de plus d'un demi-million de dollars dans les transactions.

Le juge Smith en conclut que sa Commission n'a pas atteint un de ses principaux objectifs et souligne qu'il "est évident qu'il est d'une importance primordiale pour cette enquête de savoir si une partie du profit résultant de la vente a servi à indemniser ou à récompenser une personne dont les fonctions auraient permis d'influencer la Régie dans sa décision d'acheter la propriété de Ville LaSalle."

Il précise que, dans les circonstances, la Commission doit "se limiter" aux faits qui ont été révélés devant elle.

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Adoption en 2e lecture du bill de LA PRESSE

QUEBEC (PC) — Le bill 282 visant à modifier la loi de la succession de Tréfilé Berthiaume pour autoriser la vente du quotidien La Presse à la Corporation des Valeurs Trans-Canada a été adopté aujourd'hui en deuxième lecture par l'Assemblée législative du Québec.

Le projet de loi a été révisé au comité parlementaire des bills privés qui en entreprendra l'étude mercredi prochain le 19 juillet.

NEGLIGENCE

SUITE DE LA PAGE 1

La Commission Smith, on s'en souvient, avait été créée par l'ancien gouvernement libéral le premier février 1966. Elle faisait suite à une série d'articles publiés dans LA PRESSE quelques jours plus tôt et alléguant que la spéculation avait fait monter le prix des terrains achetés par la RAQ à LaSalle en novembre 1965 (lots 1012, 1013, et 1014) d'un million de dollars en dix jours.

Un grand nombre "d'inconnus"

Elle avait pour mandat de faire enquête sur toutes les transactions immobilières effectuées par la RAQ sur l'île de Montréal entre le premier janvier 1964 et le 15 février 1966.

Elle devait originellement rendre son rapport dans les six mois mais a été empêchée de le faire par les nombreuses difficultés qu'elle a rencontrées. Malgré tous ses efforts, elle n'a pas réussi à identifier les directeurs et les actionnaires d'une compagnie des Bermudes, la Cangro (Bermuda) Limited, qui a empoché des profits de plus d'un demi-million de dollars dans les transactions.

Le juge Smith en conclut que sa Commission n'a pas atteint un de ses principaux objectifs et souligne qu'il "est évident qu'il est d'une importance primordiale pour cette enquête de savoir si une partie du profit résultant de la vente a servi à indemniser ou à récompenser une personne dont les fonctions auraient permis d'influencer la Régie dans sa décision d'acheter la propriété de Ville LaSalle."

Il précise que, dans les circonstances, la Commission doit "se limiter" aux faits qui ont été révélés devant elle.

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Hong-kong : la violence continue

HONG-KONG. (UPI, AFP) — Les policiers ont dû enfoncer des portes pendant trois heures la nuit dernière, à Kowloon, pour s'emparer du quartier-général du Syndicat des dockers ou des éléments de gauche s'étaient réfugiés, armés de couteaux, de bombes incendiaires et de bouteilles d'acide.

Au moins un des défenseurs gauchistes a été tué et 10 autres blessés quand les policiers ont pu finalement atteindre le dernier étage et mettre fin à la résistance. Plusieurs agents de police ont été blessés.

Un porte-parole du gouvernement dit que 81 personnes ont été arrêtées et qu'une grande

quantité de couteaux et de bouteilles d'acide a été saisie. Mais, ces arrestations, autobus, cibles préférées des manifestants de gauche, ont cessé de circuler dans les rues de Kowloon hier soir, afin de protéger les employés.

La plupart des employés ne s'étaient d'ailleurs pas présentés au travail par crainte des émeutiers.

Dans l'île de Hong-kong, le service de transport en commun est réduit au minimum, et les tramways sont entourés de filets métalliques qui les protègent contre les pierres et les bouteilles que lancent les manifestants.

Etude sur la mobilité démographique de Montréal

La faculté de géographie de l'Université de Montréal effectuera une étude de la mobilité démographique de la population de Montréal grâce à une somme de \$2,750, que vient de lui accorder la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. Le professeur Claude de Forest, de la faculté d'architecture de l'Université du Manitoba, est également récipiendaire d'une bourse de \$7,200 pour une étude sur l'utilisation rationnelle de l'espace dans les villes et les maisons au Japon.

Ces deux bourses d'une valeur totale de \$9,950 sont accordées par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement en fonction de la Loi Nationale de l'Habitation.

Le projet de recherche du département de géographie de l'Université de Montréal consiste en une étude des mouvements de la population dans les villes et leurs banlieues, et de quelle façon se produit l'immigration, des campagnes à la ville.

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Après avoir souligné que les intéressés ont probablement conservé l'anonymat, il se demande jusqu'à quel point des fonds canadiens se dirigent ainsi cha-

Nigéria : l'armée fédérale avance dans le Biafra

LAGOS. (AFP-UPI-PA) — Les troupes du gouvernement fédéral du Nigéria avancent sur trois fronts en direction d'Enugu, capitale de la région du Biafra qui vient de proclamer son indépendance, affirmant des rapports parvenus à Lagos.

Ces rapports signalent que les troupes fédérales ne rencontrent qu'une résistance légère après avoir pris la ville d'Ogoja, située à 25 milles à l'intérieur du Biafra et à 85 milles au nord-est d'Enugu.

LA METEO

MINIMUM : 55
MAXIMUM : 70

Les prévisions météorologiques du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, Ottawa, des Laurentides, de Québec, de la Mauricie, des Cantons de l'Est et du Lac-Saint-Jean: Généralement clair avec possibilité d'averses ou d'orages cette nuit. Aujourdhui, ciel couvert avec périodes ensoleillées et quelques averses ou orages. Temps frais. Vents du ouest de 15 milles et soufflant à 25 milles dans l'après-midi. Minimum cette nuit et maximum aujourd'hui et demain, à Montréal et Ottawa, 55 et 70; Sherbrooke 50 et 70; à Ste-Anne, Québec, La Tuque et Chicoutimi, 50 et 65. Précipitations pour samedi: Généralement ensoleillé et un peu moins frais.

De L'ARGENT COMPTANT SOUS LES CAPSULES de

de

de

de

de

de

FAITS divers

Garçon de table poignardé

La Sûreté de Montréal enquête sur un attentat dont a été victime, tôt ce matin, un homme de 45 ans, M. William Blair, du 6909, avenue de Lorimier.

M. Blair, qui est garçon de table au Club Scandinavien, au 1183, rue Crescent, aurait été poignardé à l'abdomen au moment où il tentait d'intervenir dans une dispute entre deux clients.

Il a été conduit à l'hôpital Général pour y subir une intervention chirurgicale et son état est considéré comme très grave. C'est le sergent-détective Gaumont qui mène l'enquête dans cette affaire.

Chute sous un train

Un homme de 45 ans a eu les deux jambes sectionnées ce matin après qu'il eut fait une chute sous un wagon d'un convoi de voyageurs dans lequel il voulait monter.

La victime, qui a été conduite à l'hôpital Général de Lachine, est M. Walter Shindler, du 285, 56e Avenue dans cette municipalité.

L'accident s'est produit à la gare Grosse Pointe du Canadien Pacifique, près de la 48e Avenue à Lachine.

Accident mortel

Un adolescent de 13 ans a été tué par une auto alors qu'il roulait à bicyclette près du domicile de ses parents, M. et Mme Gérard Lavalée, à St-Magloire, comté de Bellechasse.

La victime est Gilles Lavalée, âgé de 13 ans.

Chute d'un 3e étage

Une jeune femme de 27 ans, Mme Jeanne Primeau, du 2707 rue Grand Trunk, à la Pointe St-Charles, s'est tirée sans trop de mal après avoir fait une chute d'un troisième étage, vers 12 h. 20 hier.

Mme Primeau était à étendre son linge quand elle a perdu l'équilibre pour aller s'écraser au sol.

Elle a été transportée à l'hôpital Général de Montréal, souffrant de douleurs au dos et à la jambe droite. Son état est considéré comme satisfaisant.

Faux-monnayeurs arrêtés

TORONTO. (PC) — Trois individus ont été appréhendés, en Ontario, sous l'accusation d'avoir conspiré en vue de faire circuler de la fausse monnaie. La police ontarienne a saisi une quantité importante de faux billets de banque, en coupures de \$5, à bord de leur automobile.

Le propriétaire de l'automobile, Luigi Esposito, âgé de 26 ans, demeurant à Montréal, a été arrêté à Toronto, hier. Par ailleurs, la Sûreté municipale d'Oshawa, en Ontario, a mis la main, peu après, sur un autre Montréalais, Giovanni Gimmerla, 27 ans, et sur un Torontois de 31 ans, Gaspare Mione.

Une 5e victime identifiée

REGINA. (PC) — La RCMP a identifié, hier, la cinquième victime d'un accident mortel survenu le 30 juin, entre quatre automobiles, près de Grenfell, Sask., à 80 milles à l'est de Regina.

M. Miron voyageait dans une automobile conduite par M. Antoine Bergeron, âgé de 49 ans, de Hinton, Alta. Sa femme, Florence Mary, âgée de 50 ans, M. Fred James Sopher, 50 ans, et sa femme Mme Mary Dora, 47 ans, de Churchbridge, Sask., ont également péri dans la collision.

Trois enfants de la famille Sopher, Doris Lee, 17 ans, Vivian, 14 ans, et Robert, âgé de 11 ans, sont dans un état satisfaisant à l'hôpital.

Malgré le pnélateur...

CAP-DE-LA-MADELEINE. (J.G.) — Un adolescent de 17 ans, Marcel Fournier, 697 rue Thibault, au Cap-de-la-Madeleine, s'est noyé en fin d'après-midi, hier, alors qu'il se baignait dans un lac artificiel, à St-Louis-de-France, à environ 5 milles au nord du Cap-de-la-Madeleine.

Des ambulanciers qui avaient été mandés sur les lieux, ont tenté de ranimer la victime à l'aide d'un pnélateur. Il était toutefois trop tard et la mort a été constatée par les médecins de l'hôpital Cloutier, où la victime a été transportée.

Et les démolitions continuent!

Le pic du démolisseur est intervenu une fois de plus.

Et l'on a ainsi démolé une dizaine de bâtiments sis, cette fois-ci, côté sud de la rue du Champ-de-Mars, entre la rue Bonsecours et un terrain de stationnement situé à l'angle sud-est des rues Champ-de-Mars et Gosford.

La ville utilisera éventuellement l'emplacement pour aménager une partie du centre administratif projeté dans le voisinage de l'hôtel de ville.

Un petit emplacement qui se trouve tout juste au nord du quartier général de la police servira entre-temps de parc de stationnement, apprend-on, à l'hôtel de ville.

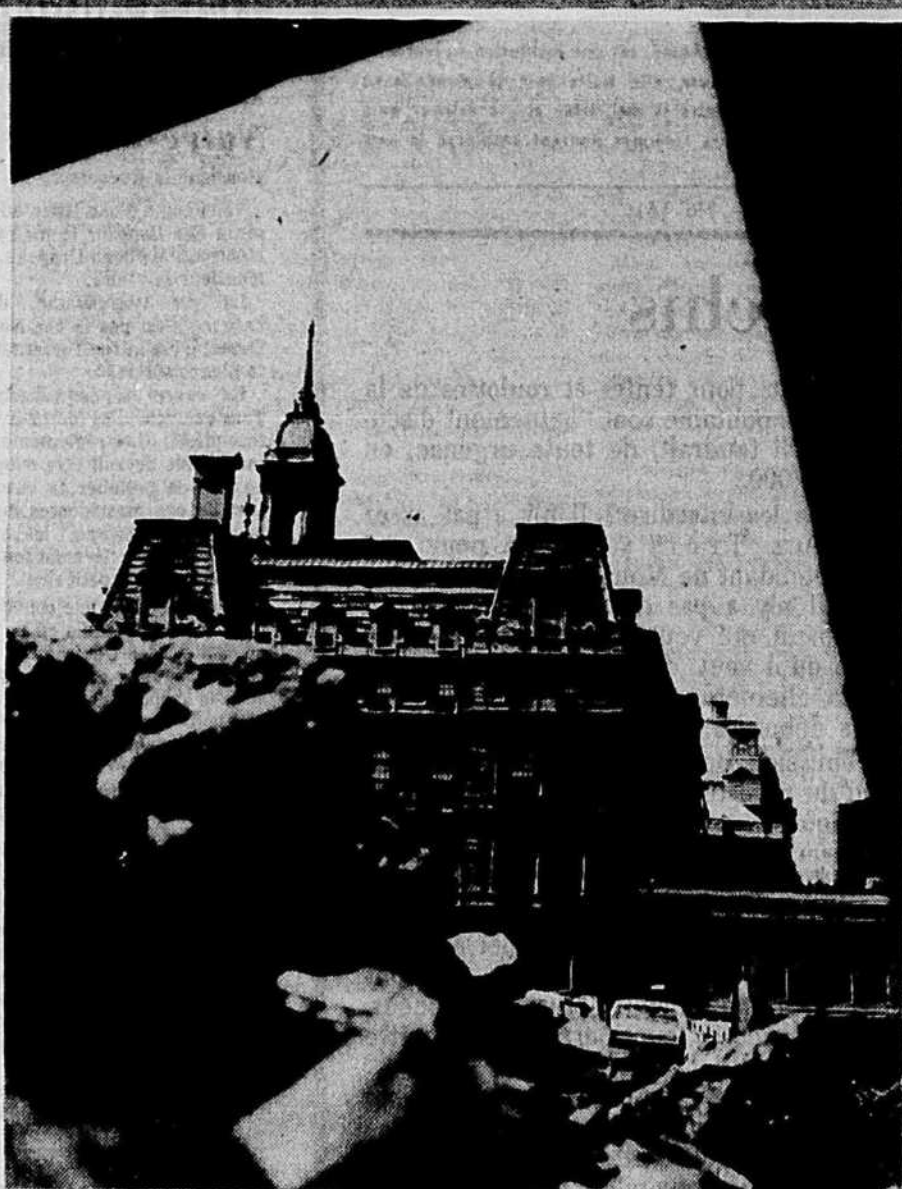


photo LA PRESSE

Seul le rédacteur en chef du "Journal de Québec" est libéré d'une accusation de libelle

par Maurice LAPERRIERE

QUEBEC — MM. Pierre Pélaudeau, Gérard Cellier, Denis Lamoureux et Jos-A. Crompt, ont été libérés de l'accusation de libelle, après avoir été déclarés non coupables par le juge Paul Roy, de la Cour des sessions de la paix, à Québec, le 10 août prochain, pour avoir subi leur examen volontaire en rapport avec les plaintes de libelle diffamatoires portées contre eux par Me Lawrence Coriveau, à la suite d'une nouvelle parue dans le "Journal de Montréal" et le "Journal de Québec", le 29 juin dernier, à l'effet que le criminaliste de la vieille capitale aurait trempé dans ce qu'on a appelé un "racket de cautionnements".

Le juge Paul Roy, qui a présidé hier l'enquête préliminaire dans la cause de la Société de Publication du Journal de Montréal Ltée et de M. Pélaudeau, a par ailleurs libéré M. Crompt, rédacteur en chef du "Journal de Québec", de l'accusation de libelle diffamatoire qui pesait également contre lui à la suite de l'article en litige.

Me Daoust venait de demander au Tribunal de rejeter la plainte; M. Roy ayant démontré, hors de tout doute raisonnable, durant son témoignage, qu'il s'est énergiquement opposé à la publication de la manchette du 29 juin dernier. Me Letarte ne s'est pas opposé au rejet de la plainte.

Les procureurs de MM. Pélaudeau, Cellier, Lamoureux et Crompt, Mes Raymond Daoust et Roland Blais, de Montréal, ainsi que Me Noël Dorion, de Québec, ont déclaré au juge Paul Roy qu'ils feraient savoir le 10 août s'ils présenteront une défense; Me René Letarte, procureur de Me Lawrence Coriveau, ayant déclaré, hier, en fin d'après-midi, que sa preuve était close.

Les deux parties en cause sont convenues que la preuve faite hier sera versée dans les autres dossiers.

Des témoignages entendus au cours de l'enquête préliminaire, hier, il ressort que le chroniqueur judiciaire du "Journal de Montréal", M. Jos-A. Crompt, aurait rencontré, dans une auberge de Montréal, le 26 juin dernier, le sergent Roland Gilbert, de la Sûreté provinciale, qui lui a présenté Vincent Blais-Leboeuf, un récidiviste connu qui a été mêlé à l'affaire Lucien Rivard. C'est alors que Blais-Leboeuf aurait révélé à M. Crompt qu'il porterait une plainte de vol auprès du Barreau de Québec contre un avocat du nom de L. Coriveau qui se serait approprié la somme de \$2.000 qu'il avait soustraite pour la mise en libération provisoire de Mme Claudette Riopel, accusée de vol par effraction, en compagnie de Claude Brunel, à Québec, à l'automne de 1965.

M. Crompt a remis ses notes

au rédacteur en chef du Journal de Montréal, M. Gérard Cellier, qui les garda devant lui quelques jours, exigeant plus de certitude sur le fait que le dénonciateur avait rencontré ou rencontré Me Louis Fortin, syndic du Barreau de Québec. Au cours d'une deuxième rencontre, Blais-Leboeuf montra au journaliste un billet de chemins de fer, ligne Montréal-Québec, en affirmant qu'il avait vu Me Fortin et que le syndic l'avait assuré qu'il rentrerait dans son argent.

"Après avoir mis le feu..."

M. Crompt a admis avoir agi parce qu'il avait confiance en la personne du sergent Roland Gilbert. Il n'a pas tenté de parler à Me Coriveau ni à Me Fortin; il n'est pas venu au Palais de Justice de Québec pour consulter le dossier de Mme Riopel.

Ce qui a fait dire au juge Paul Roy: "Vous êtes comme l'individu qui mettrait le feu à une maison et se mettrait à la recherche de lances d'arrosage."

C'est le 28 juin que M. Cellier décida de passer la nouvelle dans l'édition du lendemain, il a d'ailleurs pris toute la responsabilité de la décision et de l'ordre qu'il a donné à la faire rédiger par un reporter général, M. Jean-Claude Jodoin.

Au cours d'une conversation

téléphonique, vers 8 h. ce soir-là, le chef des nouvelles, M. Denis Lamoureux, mit M. Serge Roy, à Québec, au courant des grandes lignes de l'affaire en lui disant que c'était la manchette du jour. M. Roy s'objecta fermement et téléphona à M. Pélaudeau pour lui faire part de sa dissidence. M. Pélaudeau lui aurait déclaré: "Je téléphone. Je m'en occupe."

"Soyez prudent!"

Selon le témoignage de M. Lamoureux, M. Pélaudeau lui aurait conseillé d'être très prudent et de tenir compte des objections de M. Roy. Le chef des nouvelles se souvient notamment avoir entendu M. Pélaudeau lui dire: "C'est évident que Crompt joue sa tête avec cette affaire."

Plus tard, dans la soirée, et en dépit des protestations renouvelées de M. Roy, M. Cellier décida que la nouvelle passerait.

Dans son témoignage, M. Roy a déclaré, étant interrogé par Me Daoust, qu'au cours d'une conversation téléphonique qu'il eut avec M. Pélaudeau, l'après-midi du 29 juin, le propriétaire du "Journal de Montréal" et du "Journal de Québec" semblait très en colère. Il aurait précisé que "des têtes sauteraient".

Interrogé plus tard par Me Letarte, M. Cellier a déclaré: "Je n'ai rien dit."

Voix REDACTEUR en page 7

Santé financière de Montréal?... Excellente!

— Lucien Saulnier

par Claude MASSON

Quelle est la situation financière de Montréal?

A ceux qui craignent qu'elle soit mauvaise à cause des investissements importants provoqués par l'Expo et le métro, à ceux qui critiquent l'administration municipale en place, aux pessimistes, le président du comité exécutif a donné la réponse, hier.

"Il n'y a aucun doute que le bilan au 30 avril 1967 donne une image fidèle de l'excellence de la situation financière de la ville de Montréal".

Ce bilan de la dernière année financière, déposé hier par le directeur des finances, M. Laclance Roberge, démontre que les goussets de la ville de Montréal se sont enrichis de plus de trois millions et demi de dollars du 1er mai 1966 au 30 avril 1967. En d'autres mots, la ville a reçu plus qu'elle n'a dépensé durant ces 12 mois.

Au total, l'excédent du revenu sur les dépenses pour l'exercice est de \$3.750.706. Ce surplus sera évidemment utilisé dans la préparation du prochain budget, celui de l'exercice 1968-69.

En se basant sur ce bilan qu'il considère évidemment comme encourageant, M. Lucien Saulnier n'a pas raté sa chance de piquer une petite pointe malicieuse à quelques-unes des autorités municipales des villes de banlieue qui se permettent à l'occasion des commentaires peu flatteurs sur la situation financière de Montréal.

Point n'est besoin de meilleur argument à l'égard de ceux qui se permettent de porter des jugements pour le moins intempestifs. C'est à la demande d'un journaliste que le président du comité exécutif a consenti à mentionner qu'il faisait allusion à certains maires de villes de banlieue qu'il n'a pas nommées explicitement.

Quelques statistiques

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 30 avril dernier, la ville a effectué des dépenses capitales au montant total de \$134.978.471 réparti comme suit: \$121.176.495 pour des travaux publics et \$13.801.976 pour des améliorations locales.

Durant cette même période, la ville a émis sur les marchés canadiens et américains des obligations totales au montant de \$163.249.216, dont \$59.921.841 pour des travaux publics, \$60.099.250 pour la construction de lignes du métro, \$16.181.250 pour des améliorations locales et \$27.046.875 pour l'Exposition universelle et internationale. Le taux nominal moyen d'intérêt de ces obligations est de 6,20 p. 100, dit le rapport de M. Laclance Roberge.

Au cours de cet exercice, la ville a, par contre, remboursé des emprunts pour une somme de \$62.571.115.

Par ailleurs, la dette brute de la ville de Montréal se chiffre maintenant à \$732.663.145 et la dette nette à \$593.441.549. L'échec moyen de la dette obligatoire brute s'établit à 11,95 ans et le taux nominal moyen de l'intérêt à 5,47 p. 100. La dette obligatoire nette, pour sa part, correspond à 11,85 p. 100 de l'évaluation des immeubles sujets à la taxe foncière générale et à \$414 par tête de population, c'est-à-dire la dette véritable de chacun des Montréalais si, demain, la ville décidait de ne plus devoir un centime à qui que ce soit.

Un surplus plus faible

Le surplus de \$3.750.706 enregistré à la fin du dernier exercice financier est beaucoup plus faible que celui de l'année précédente. Au 30 avril 1966, en effet, il y avait un surplus disponible pour affectation de \$8.017.288.

La majeure partie de ce surplus, soit \$5.509.000, a été utilisée pour payer les augmentations des traitements et gages, avantages sociaux et autres bénéfices accordés aux employés municipaux pour la période se terminant le 30 avril 1967.

"Qui paie ses dettes..."

(C.M.) — Le dicton dit: "Qui paie ses dettes s'enrichit".

La ville de St-Michel a décidé de tenter l'expérience.

Hier, le maire Maurice Bergeron a signé, au nom du conseil municipal, un chèque de \$1.500.000 adressé à la Corporation de Montréal métropolitain.

Ceci, en paiement du capital et des intérêts de "divers règlements". En fait, la dette proprement dite était d'environ \$500.000 mais les intérêts accumulés ont porté le total à un million et demi de dollars.

Cette dette datait de plusieurs années déjà. "Bien avant que le Conseil ait le pouvoir de le pouvoir", a dit le maire.

Par ce versement, St-Michel a effectué un remboursement final envers la Corporation de Montréal métropolitain, qui avait subventionné plusieurs travaux.

Le maire Bergeron a expliqué que la décision de se libérer de toutes les obligations financières à l'égard de la Corporation de Montréal métropolitain a été prise par le conseil pour permettre à la ville de St-Michel d'être totalement indépendante et de conserver son autonomie la plus complète.

Il semble que la décision a un certain rapport indirect avec la campagne qu'entend mener Montréal pour annexer Verdun.

Les autorités municipales de St-Michel, qui ont déjà eu à faire face aux visées annexionnistes de l'administration Drapeau-Saulnier, se demandent — secrètement bien entendu — si le slogan "une ville, une ville" ne

réapparaît pas à la surface.

Aussi, les dirigeants municipaux de St-Michel sont d'avis que le versement final effectué à la Corporation de Montréal métropolitain permettra à cette ville de banlieue de jouir de son indépendance.

Le maire Bergeron a souligné, une fois de plus, que de nouvelles tentatives de fusion de la part de l'administration métropolitaine ne seraient pas bienvenues à St-Michel.

Il a fait sien le dicton bien connu: "Soyons maîtres chez nous".

D'autre part, le maire de St-Michel a annoncé que le conseil municipal a approuvé un projet de construction d'un viaduc qui permettrait aux automobiles de circuler sur le boulevard St-Michel en toute quiétude, ce qui n'est pas le cas présentement au carrefour du boulevard métropolitain.

La préparation des plans est complétée. Le viaduc s'étendrait de la rue Jarry à la rue de l'hôtel de ville. Il serait semblable à celui qui est érigé sur le boulevard Pie-IX, également à la hauteur du boulevard métropolitain.

Le coût du projet s'éleverait à \$2 millions. Le maire Bergeron espère obtenir la collaboration des gouvernements fédéral et provincial dans le cadre des projets du Centenaire de la Confédération. "Etant donné que St-Michel n'a rien reçu dans cette perspective, nous croyons avoir droit à la participation financière du fédéral et du provincial", a souligné M. Bergeron.

Fatidique, le numéro 442 envoie Croteau à son examen volontaire

par Maurice MORIN

Des membres d'une nouvelle agence de presse dite INTER-PRESSE et qui se sont, de plus, donné le titre d'enquêteurs dans le box aux témoins, ont déclaré, hier, avoir réussi à "entrer au service" du chiropraticien Gilbert Croteau et avoir contribué à "faire une cause" contre le candidat en blanc des dernières élections municipales, comme on dit souvent dans le langage image des policiers.

Et avec le résultat que le "Docteur" de la rue Saint-Denis, accusé d'avoir obtenu par fraude des sommes de \$20 et de \$62 respectivement de deux clients, Mlle Martine Lahaye, une gentille infirmière diplômée et Mme Armand Laframboise, de Lachine, ménagère de son état, a été cité à son examen volontaire, fixé au 20 de ce mois-ci, après avoir subi son enquête préliminaire, une longue instruction d'une journée entière devant le juge Emile Trotter.

Me Claude Archambault, un jeune criminaliste qui, pour la première fois depuis qu'il est disciple de Thémis, agissait pour la poursuite, a fait établir "que les deux clientes avaient la colonne vertébrale... croche", d'après ce que Croteau leur aurait dit en leur montrant des plaques radiographiques, deux plaques portant le numéro identique, le 442, plaques qui n'auraient pas représenté la radiographie de la colonne vertébrale de chacune des clientes plaignantes et victimes.

A la fin de l'instruction, qui a été l'une des plus "colorées" que l'on ait vues depuis une vingtaine d'années au Nouveau Palais de Justice, Me Bernard Beaudry, avocat de la défense, qui avait longuement contre-interrogé les deux "journalistes enquêteurs", a déclaré que,

pour le moment, il ne pouvait dire s'il présenterait une défense au stade de l'examen volontaire, vu qu'il représentait lui-même Me Raymond Daoust, ce dernier retenu à Québec dans une autre importante affaire judiciaire.

Pierre Carignan, secrétaire-trésorier de l'agence INTER-PRESSE et André Primeau, vice-président de cette agence qui n'existe que depuis quatre semaines, avaient été embauchés par Croteau, ont-ils ponctué, pour faire de tout... du "balayage de fin de journée... jusqu'à des messages de clients et clientes". L'un d'eux était, à titre pratique, assistant du "Docteur". Ils portaient la chemise blanche et très souvent, des clients leur donnaient le titre de "Docteurs".

Pas de "mouchards" du Collège des médecins

A un certain moment, ils ont demandé, ont-ils affirmé toujours dans le box aux témoins, "s'il était dangereux pour eux qu'ils aient du trouble". Et le "Docteur" leur aurait répondu "de ne pas craindre, qu'il exerçait la chiropraxie depuis 17 ans... qu'il n'avait jamais bauché de "mouchards" (stools) envoyés par le Collège des médecins".

Le premier témoin que Me Claude Archambault a fait entendre a été André Mathieu, âgé de 24 ans. Il a dit s'être rendu, au cours du mois de juin, au bureau de Croteau, rue Saint-Denis; il était alors accompagné de Mlle Martine Lahaye. Et sans que Croteau y pose aucune objection, il a dit avoir pris deux photographies de Croteau et de sa cliente, Mlle Lahaye (le prévenu a semblé croire qu'il s'agissait de sa femme), photographies montrant la radiographie censée

être celle de la colonne vertébrale de Mlle Lahaye, plaque radiographique que Croteau exhibait. Il lui a dit, toujours selon le témoin, qu'il souffrait "de déviation de la colonne... qu'elle avait des vertèbres... de déviation... qu'il lui faudrait 24 traitements."

"Pourquoi pas 23 ou 25 traitements? ai-je demandé au prévenu. Il m'a répondu qu'en plus de la déviation de la colonne... allant vers la gauche, la radiographie avait laissé voir une oreille "bouchée" et quatre autres maladies, que cela prendrait 24 traitements... non pas 23, non pas 25."

Ca m'a frappé, et je lui en ai demandé, a-t-il dit. Mlle Lahaye a ensuite accepté "d'avoir son premier traitement", et moi, j'ai attendu dans la salle... d'attente."

Contre-interrogé par Me Beaudry, le témoin affirmait qu'il était photographe à la pige et que c'était la première fois que les chefs de l'agence INTER-PRESSE lui demandait d'aller prendre des photographies dans le cabinet d'un "médecin". Mais il a affirmé que ce n'était pas lui qui les avait "développées" et "imprimées", qu'il avait été obligé de confier ce travail à un autre, à cause d'un surcroît de travail, mais qu'il était impossible que ces photographies qu'il avait prises et produites comme pièces à conviction aient été prises par d'autres personnes que lui.

Enfin, le photographe Mathieu affirme qu'il n'a pas encore envoyé de compte et qu'il n'a donc pas encore été payé... par l'agence.

La déposition de Pierre Carignan

Le témoin Pierre Carignan, âgé de 22 ans, secrétaire-trésorier CROTEAU en page 6



photo LA PRESSE

Explosion à l'entrée principale d'un cabaret de la rue Ontario

Un engin de nature encore inconnue a éclaté avec grand fracas, peu avant 5 heures ce matin, dans l'entrée principale de "L'Etoile de l'Est", un cabaret de l'est de Montréal situé au 4490, rue Ontario.

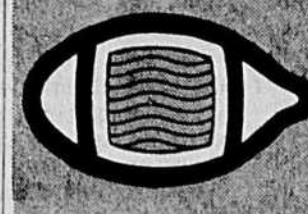
L'explosion, qui a été entendue dans un rayon de cinq rues, a causé des dégâts importants à l'édifice ainsi qu'à une automobile stationnée devant.

La porte d'entrée de l'établissement a volé en éclats, son cadre métallique a été tordu, le plafond ébréché de même que les murs, et le plancher a été largement perforé.

Aucun témoin

L'explosion n'a fait aucun blessé. La police a signalé que voir EXPLOSION en page 4

ON NE CHANGE PAS D'YEUX COMME ON CHANGE DE TÉLÉVISION.



Le bain d'yeux OPTREX nettoie, soulage et rafraîchit les yeux fatigués par la télévision, la lecture, un travail appliqué, la conduite de l'auto la nuit, les fumées, le vent, la neige, la poussière, le soleil, la fumée de tabac, etc...

OPTREX "le confort des yeux"

SPECIAL DE CETTE SEMAINE

ROULÉ AU CITRON

59¢

En vente à la pâtisserie RBI Richstone de votre voisinage.



La population de la Gatineau réclame, à Québec, un hôpital

QUÉBEC (PC) — Un mémoire remis hier au ministre de la Santé du Québec, M. Jean-Paul Cloutier, souligne que la population de la région de Gatineau est injustement privée des facilités hospitalières et réclame du gouvernement la construction d'un hôpital de 200 lits dans la ville de Gatineau.

Le mémoire, présenté par le député de Papineau, M. Roland

Théoret, et par les membres du comité de promotion de l'hôpital de Gatineau, explique que la situation actuelle est dangereuse pour la population de cette région "qui doit fréquenter des hôpitaux éloignés dont 4 sur 6 sont situés en Ontario."

Le document affirme que le gouvernement du Québec économiserait \$238,927 par année advenant la construction de cet

hôpital. En effet, c'est la somme que le Québec doit payer à l'Ontario pour les patients de la région de Gatineau qui sont hospitalisés dans les hôpitaux de la province voisine.

La ville de Gatineau, située à l'extrémité sud-ouest du comté de Papineau, se trouve au milieu du développement urbain le plus accéléré de toute la région de l'ouest du Québec. "La

fondation d'un hôpital, dit-on, ne ferait qu'assurer le rythme de développement moyen de 1,500 habitants par année".

La population actuelle de la région située à l'est de la rivière Gatineau est de 39,861 et on prévoit qu'elle atteindra 47,361 d'ici 5 ans.

Par sa position géographique qui en ferait un hôpital satellite, la future institution, dès son ouverture, répondrait à un besoin tout aussi urgent qu'indispensable en s'intégrant dans un système de protection du public qui, affirme-t-on, sans sa présence, ne semblerait ni cohérent ni consistant. On souligne encore qu'une somme de \$103,700 a déjà été soustraite pour la construction de l'hôpital.

personne n'a rien vu.

Des techniciens du laboratoire mobile de la police de Montréal ont été dépêchés sur les lieux, afin de procéder à des expertises. Tandis ce matin, on n'avait pas encore découvert l'engin, mais l'on croit qu'il s'agit de bâtons de dynamite.

Le sergent-détective Campeau, qui s'est rendu sur les lieux, a ouvert l'enquête.

CROTEAU

SUITE DE LA PAGE 1

rier de l'agence INTERPRES-SE, est le témoin suivant. Questionné toujours par Me Archambault, il dit avoir accepté de travailler pour Croteau, le jeudi, 15 juin dernier, à raison de \$125 l'heure.

Laissons-le s'exprimer, c'est savoureux :

"Croteau m'a dit de regarder ce qu'il faisait, puis de ne pas rester à rien faire. J'ai pu peut-être donné quelques massages, mais jamais de traitements complets. Plus tard, soit le 20 juin, j'ai fait embaucher André Primeau, le vice-président de l'agence. Les massages consistaient en l'application d'huile sur un patient à raison de cinq dollars du massage. Je me servais aussi du vibreur. J'ai porté les mêmes vêtements blancs que le "Docteur".

Puis le témoin raconte qu'un certain jour, il a "reçu" Mme Armand Laframboise. "J'étais comme l'assistant du "Docteur", j'avais été embauché comme technicien. Une fois que Mme Laframboise fut entrée dans le bureau de Croteau, il a pris une plaque radiographique, l'a placée sur un "visionneur" et a dit : "Mme Laframboise, votre colonne vertébrale est

croche". Il y avait le numéro 442 d'indiqué sur la plaque. La cliente a dit à Croteau "qu'elle ne comprenait pas que sa colonne... fut croche, qu'elle avait eu un accident tout récemment, qu'elle avait eu des osseux de fractures".

Elle a répété qu'elle ne comprenait pas que la radiographie que Croteau était censée avoir prise d'elle n'indiquait pas l'endroit de ces fractures, qu'elle ne comprenait pas que sa colonne fut si "croche". Le "Docteur" lui a alors dit : "C'est la raison pour laquelle vous avez si mal au dos". Et il a commencé le traitement.

Le témoin affirme qu'il n'était pas là quand la "radiographie" de Mme Laframboise a été prise...

Autre patiente-cliente même numéro 442

Et Pierre Carignan affirme qu'une dame Langis s'est présentée "pour son verdict", qu'il a noté que Croteau avait sorti une plaque radiographique portant aussi le numéro 442... avec la même déviation, la même colonne "croche".

M. André Primeau, le vice-président de l'agence, est apparu ensuite comme témoin et affirme "qu'il avait vu le même numéro de plaque, donc, le 442 pour Mme Laframboise". Il identifie Mlle Lahaye. Le photographe Mathieu est rappelé et affirme aussi qu'il a remarqué le numéro 442 sur la plaque qu'il a photographiée.

Carignan affirme plus tard, au cours de son interrogatoire, qu'avant de se rendre chez Croteau, il avait accompagné Mlle Lahaye au Royal Edward Institute, hôpital où l'on soigne les maladies des poumons et où une radiographie avait été prise de sa colonne vertébrale.

"Une autre dame s'est présentée au bureau de Croteau, poursuivit le témoin, et on a fait semblant de prendre des radiographies. Je n'approuvais pas ça mais le "Docteur" m'a dit : Fais semblant d'en prendre... dans les hôpitaux ils font la même chose. Alors j'en ai pris une, mais "le courant électrique" de la machine était fermé."

Croteau aurait dit un certain moment : "Plus on fait mal aux clients, plus ils sont intéressés à revenir. Il faut savoir les impressionner."

Bassins de femmes... et d'hommes

Il est question ensuite d'un client du nom de Richard Sicotte. "Dans son cas, toujours selon le témoin, Croteau lui aurait demandé de trouver "un bassin" et une "clavicule" dans une "pile" de radiographies... et le verdict a été rendu. J'ai demandé au "Docteur" comment on pouvait établir la différence entre un "bassin" de femme et un "bassin" d'homme, et il m'a répondu qu'il

existait une différence, mais que les clients, eux, ne connaissent rien sur cette différence". Mlle Lahaye et Mme Laframboise ont déposé comme témoins de la poursuite. Elles ont corroboré les versions des témoins précédents. La première a dit qu'avant de recevoir son diplôme d'infirmière, elle avait reçu un examen physique général et s'était fait radiographier la colonne vertébrale, et qu'on n'avait rien trouvé de "croche" dans sa colonne. Puis, elle explique avoir versé de l'argent à Croteau pour des traitements.

Mme Laframboise affirme aussi avoir "payé" le "Docteur" pour un traitement et qu'un de ses assistants, autre que Carignan et Primeau, lui avait fait très mal, qu'elle avait connu son verdict... par la plaque 442.

Et l'instruction de l'enquête préliminaire a aussi permis aux personnes présentes dans la salle d'audience d'apprendre que chez Croteau, on faisait le lavement des oreilles avec... des biscuits.

Enfin, disons que les deux enquêteurs Primeau et Carignan, contre-interrogés toujours par Me Beaudry, ont affirmé que l'agence dont ils sont les chefs avait été formée dans le but d'informer le public par des reportages touchant tous les domaines.

Au cours de la dernière phase de l'instruction, Me Archambault a amené Mme Laframboise à révéler "que si elle avait porté plainte contre Croteau, c'est que celui-ci "lui avait "passé" une mauvaise radiographie".

Enfin, elle a dit que Croteau lui avait téléphoné une fois qu'elle avait eu une plainte et qu'elle avait demandé si elle ne pourrait pas... retirer la dite plainte. Elle lui a répondu "qu'elle ne pouvait pas y songer... parce qu'il l'avait fraudée".

Vote pour l'avortement en Angleterre

LONDRES (AFP) — La Chambre des communes, a adopté ce matin le projet de loi controversé concernant la réforme de la législation en vigueur sur l'avortement. En troisième et dernière lecture, elle a approuvé par 167 voix contre 83, soit à une majorité de 84 voix, un texte qui autorise l'interruption médicale de la grossesse dans un grand nombre de cas : "lorsque la grossesse comporte un risque pour la vie de la femme enceinte ou une atteinte à sa santé physique ou mentale, ou encore à son bien-être futur ou à celui de l'enfant à naître et de ses autres enfants".

Une grève menace la St-Jérôme Industries

SAINT-JEROME — Les 50 employés de Saint-Jérôme Industries ont décidé cette semaine, par un vote quasi unanime, de faire la grève. Ils appartiennent à la section 680 des Travailleurs unis de l'automobile. Ils pourront débayer le 14 août prochain.

Les travailleurs reprochent à la compagnie — une filiale de Mueller Brass, de Sarnia, en Ontario, de n'avoir fait aucune offre monétaire. Les syndicalistes réclament une augmentation générale de \$1 l'heure, la révision des classifications avec rajustements, une réduction des heures de travail de 45 à 40 heures par semaine, et pleine

compensation. Ils tiennent également à faire inclure dans leur contrat de travail une clause relative à une allocation portant sur le coût de la vie.

Ils affirment en outre qu'aucune entente finale n'est intervenue en matière de vacances, de congés payés et de sécurité personnelle. Ils réclament deux semaines de vacances après un an, trois semaines après trois ans et quatre semaines après huit ans.

Le syndicat estime qu'il reste encore "certaines" possibilités de règlement" d'ici le 14 août, mais qu'elles "semblent assez minces".

Le pompier deviendrait un technicien professionnel

L'ESTEREL — Le pompier devra devenir un technicien professionnel à l'avenir ; aussi, la prévention des incendies fera l'objet de son principal souci, a déclaré le sous-ministre des Affaires municipales du Québec, Me Jean-Louis Doucet, a-t-il

dressait aux membres de l'Association des commissaires des incendies au Canada, réunis en congrès à l'Estérel. On arrivera, dit-il, à une prévention efficace, par l'application de meilleurs règlements de construction, par des inspections systématiques et aussi avec une meilleure compréhension de la part du public.

Après avoir loué la tâche accomplie par le commissariat, particulièrement depuis sa réorganisation, le conférencier a noté que plus de mille spécialistes en la matière auront reçu leur formation au cours de l'année. D'autre part, 1,500 pompiers volontaires auront, pendant le même temps, reçu une préparation élémentaire. Ce programme d'entraînement a donné d'excellents résultats, a déclaré Me Doucet. Le taux des pertes, occasionnées par des incendies, s'est stabilisé.

Le sous-ministre a également annoncé la préparation d'un code provincial sur la prévention des incendies. Me Doucet remplaçait la ministre Paul Doucette, au dîner de clôture du congrès.

ANNONCE

VOTRE DENTIER vous gêne-t-il ?

Ne souffrez pas la gêne de sentir votre dentier bouger, votre même se détacher complètement chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler ou rire. Saupoudrez votre dentier d'une petite quantité de FASTEX. Cette poudre apaisante vous assurera un maximum de sécurité et de confort en tenant votre dentier fermement en place. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Formule alcaline (non acide). FASTEX se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Les délinquantes seront protégées contre la promiscuité à Bordeaux

par Claire Dutrisac

Le ministère de la Famille et du Bien-être social vient de prendre les dispositions nécessaires pour qu'à l'avenir, on ne soit plus obligé de placer des jeunes adolescentes avec des prostituées à la prison de Bordeaux.

Il y a quelques semaines, devant les chefs de police et les pompiers réunis en congrès, à Hull, le directeur du service de la police de Montréal avait révélé que, la semaine précédente, huit adolescentes, âgées de 14 à 16 ans, qui avaient déserté leur foyer et avaient été repérées à l'Expo, avaient ainsi échoué à la prison des femmes, faute d'espace au Centre d'accueil de la rue Sherbrooke, à Montréal.

M. Gabriel Blanchard, directeur des ressources institutionnelles pour les enfants, au ministère de la Famille, a fait la déclaration suivante : "La situation a été tendue, ces mois

derniers, car, pour diverses raisons, un certain nombre de jeunes filles du Centre d'accueil ont "collé" à l'institution qui peut recueillir 60 pensionnaires. Là-dessus est venue se greffer l'Expo et ses conséquences dans ce secteur."

Les adolescentes qui désertent leur foyer et sont retrouvées à l'Expo sont relativement nombreuses. Le ministère de la Famille a ouvert, il y a quelques temps, deux secteurs du Centre Berthelot, situé à Rivière-des-Prairies, pour les cas dits de déviation, c'est-à-dire les adolescentes qui attendent leur comparution devant le juge de la Cour de bien-être social. Chaque secteur compte 15 places. Dans l'une des sections, le séjour maximum est de trois mois, dans l'autre de sept jours.

Des pressions ont été faites afin de faire sortir du Centre d'accueil de la rue Sherbrooke un certain nombre de jeunes filles. Hier matin, le sous-ministre de la Famille, M. Roger Marier, a adressé un télégramme au directeur du Centre Berthelot, le colonel Val LeDuc, l'autorisant à ouvrir une troisième section de 15 places. D'ici sept ou huit jours, on aura procédé à la modification des lieux qui s'impose et le personnel aura été embauché. Le nombre total de places dans ces deux centres sera donc de 105. Le ministère croit donc pouvoir éviter la situation déplorable dénoncée par le directeur Gilbert.

Selon le directeur de la police, M. Gilbert, des démarches ont été effectuées par le juge en chef de la Cour de bien-être social, M. Jean-Paul Lavallée, afin qu'une aile présentement inoccupée de la prison des femmes, rue Tanguay, soit utilisée pour les jeunes filles aux prises avec des problèmes familiaux. Interrogé au sujet de cette éventualité, M. Blanchard a

souligné que la prison des femmes, à Bordeaux, relève du ministère de la Justice et non du ministère de la Famille.

REDACTEUR

SUITE DE LA PAGE 3

qu'il n'y a pas eu de déplacement à la rédaction depuis le 29 juin.

L'affaire du cautionnement a été expliquée devant le Tribunal par Yvon Germain, de Québec, qui est actuellement détenu à St-Vincent-de-Paul.

Germain a déclaré qu'il a reçu, un jour, à sa résidence, à Québec, — il n'était pas encore détenu — un téléphone de Blais-Leboeuf, de Montréal, lui demandant s'il voulait cautionner pour Mme Claudette Riopel et Claude Brunel.

La mère de Germain cautionna en faveur de Brunel \$10,000 sur immeuble et Blais-Leboeuf remit ultérieurement la somme de \$1,000 à Germain, lors d'une rencontre dans un restaurant de Québec. Germain déposa les \$1,000 au greffe des Sessions de la paix. Plus tard, lorsque Mme Riopel bénéficia d'une sentence suspendue pour une accusation très réduite, Germain retira lui-même les \$1,000 et endossa le chèque. Selon l'entente, il devait remettre le montant à Claude Brunel mais celui-ci étant décédé, il le remit à Mme Riopel, qui ne put le changer à la banque. Il le changea lui-même par la suite et remit le montant à Blais-Leboeuf.

EXPLOSION

SUITE DE LA PAGE 3

personne n'a été témoin de l'incident, bien que le restaurant attenant au cabaret était ouvert et que plusieurs clients étaient dans la place. Tous ont entendu l'explosion, mais

Gilles Bergeron, sous-ministre de la Famille

QUÉBEC (PC) — Un nouveau sous-ministre adjoint vient d'être nommé au ministère de la Famille en la personne de M. Gilles-D. Bergeron, qui occupait et continuera d'occuper les fonctions de directeur général de l'administration à ce ministère.

La nomination a été annoncée hier par le ministre, M. Jean-Paul Cloutier.

Natif de Sorel, M. Bergeron est diplômé de l'Université McGill et de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal.

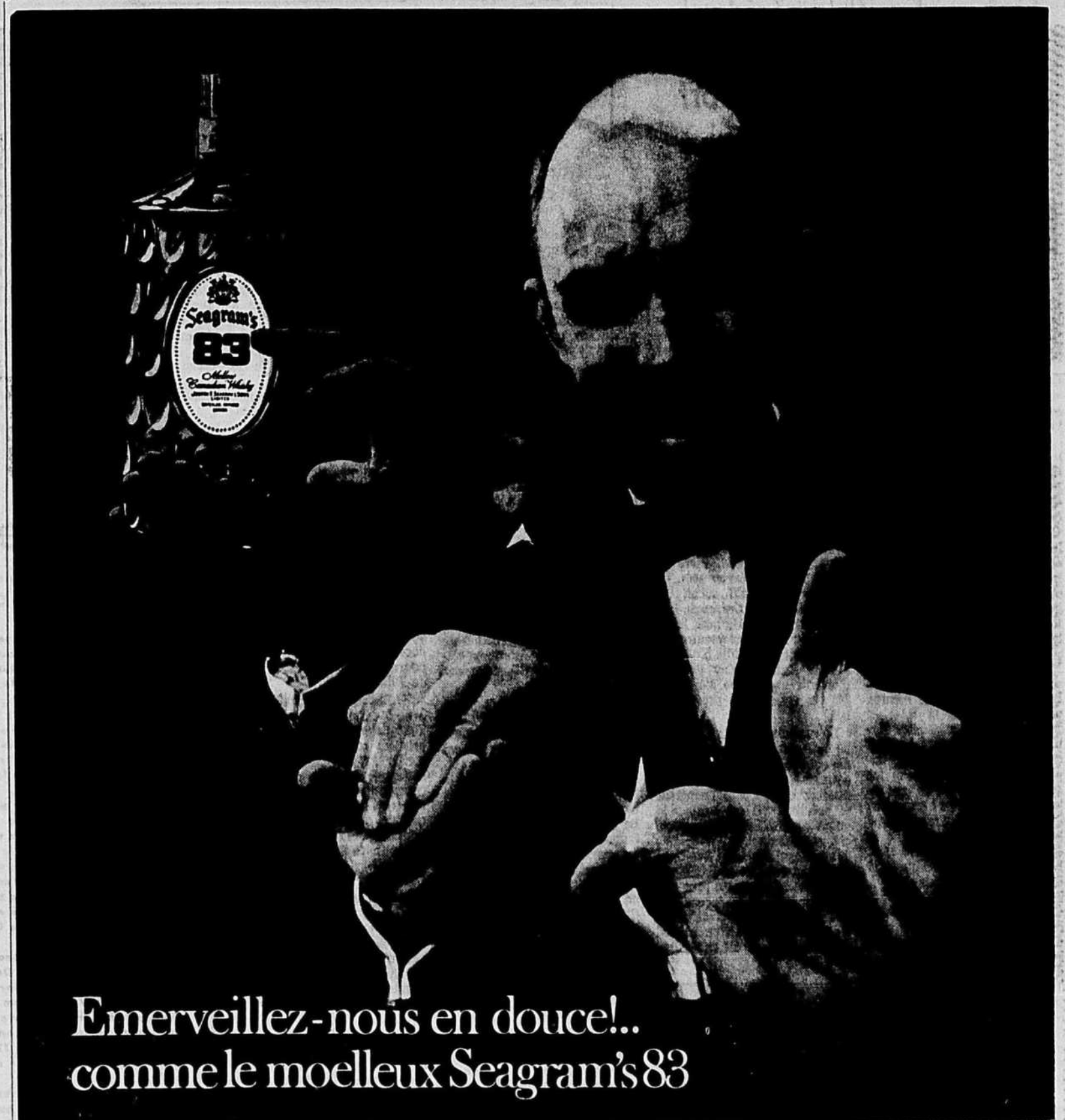
La bravis bête toujours de la même manière.

Proverbe belge



Tirage populaire au pavillon autrichien

Trois membres du personnel du pavillon de l'Autriche ont procédé hier au tirage mensuel des quatre gagnants du concours "Vision de l'Autriche". De gauche à droite : Mlle Roswitha Kleiner, M. Jernot Friedrich, et Mlle Gabi Reis. Les gagnants de juin viennent de Montréal, Saskatoon et Vancouver. Ils recevront leurs prix dimanche, et ils seront les hôtes à déjeuner du gérant du pavillon, M. Franz Janta.



Emerveillez-nous en douce!.. comme le moelleux Seagram's 83

Voir c'est croire quand on surveille l'extraordinaire Randi, magicien et escamoteur de réputation internationale. Et goûter c'est croire quand on se verse du Seagram's 83. Portez-le à vos lèvres et vous apprécierez aussitôt la différence. Vous vous apprêtez à déguster un whisky véritablement moelleux... le moelleux Seagram's 83. Ne me dites pas que vous n'avez pas encore éprouvé ce plaisir! C'est étonnant!

LE MOELLEUX SEAGRAM'S 83

façonne depuis 1883 la bonne renommée du whisky canadien

DeVincenzo en tête à l'Omnium britannique

HOYLAK, Angleterre. (PC et UPI) — L'Argentin Roberto DeVincenzo, 27 ans, a remporté le premier rang de l'Omnium britannique, cet après-midi, en remportant un total de 67 coups, cinq sous la normale, et en portant son total à 208 coups, huit sous le par, à l'issue des trois premières rondes de ce tournoi majeur.

DeVincenzo, qui a égalé le record du parcours que venait d'établir Gary Player, détient une priorité de deux coups sur ce dernier, à la veille de la quatrième et dernière tournée du tournoi. Un grand internationaliste du golf, DeVincenzo a remporté 14 championnats nationaux au cours de son illustre carrière.

A trois coups du meneur suit Jack Nicklaus, le champion dé-

fendant. L'Américain a fort bien joué, mais son putting errait. L'Argentin a obtenu plus de deux birdies au cours de sa ronde de 71 coups. En fait, il a obtenu chaque birdie après avoir atteint le vert de trous à normale-5 en deux coups.

Bruce Devlin et Clive Clark se partagent la quatrième place avec un total identique de 212 coups, un de moins que Kul Nagle et Lionel Platts.

Le Torontois Al Balding a fait belle figure, ce matin, en jouant 69 coups, ce qui lui donne un total de 214 coups, deux sous le par.

Deane Berman, des Etats-Unis, et Sebastian Miguel, d'Espagne, ont brillé aujourd'hui en jouant chacun 68 coups, mais ils sont loin des meneurs.

A la 10e régates de Pointe-aux-Trembles

Dix jours d'activités diverses marqueront la dixième régates de Pointe-aux-Trembles, sanctionnée par la Canadian Boating Association. Le président de la régates Richard Lafond et ses adjoints ont organisé des attractions qui devraient attirer des foules considérables à compter de ce soir.

La régates se déroulera le 23 juillet.

Les grandes fêtes débuteront ce soir. A six heures et demie on pourra être témoin d'un match de baseball et à huit heures et trente il y aura danse en plein air.

Il y aura aussi beaucoup d'activités samedi et dimanche. Une course cycliste de 50 milles aura lieu sur le terrain de stationnement du Parc Richelieu. Le trophée Molson sera en jeu.

VOICI LE PROGRAMME :

AUJOURD'HUI

8.30 hres p.m. : Baseball
8.30 hres p.m. : Danse en plein air et concours d'orchestres.
9.30 hres p.m. : Ouverture officielle, présentation des drapeaux, via d'honneur et concert.

DEMAIN

10.00 hres a.m. : Tournoi de fers provincial "Molson" de P.A.T. Notes bien : Il y aura des parties cédulées toute la journée.

8.30 hres p.m. : Danse en plein air.

DIMANCHE 16 JUILLET

2.00 hres p.m. : Course cycliste de 50 milles en circuit fermé sur le terrain du stationnement du Parc Richelieu, pour l'obtention du trophée Molson et de plusieurs prix.

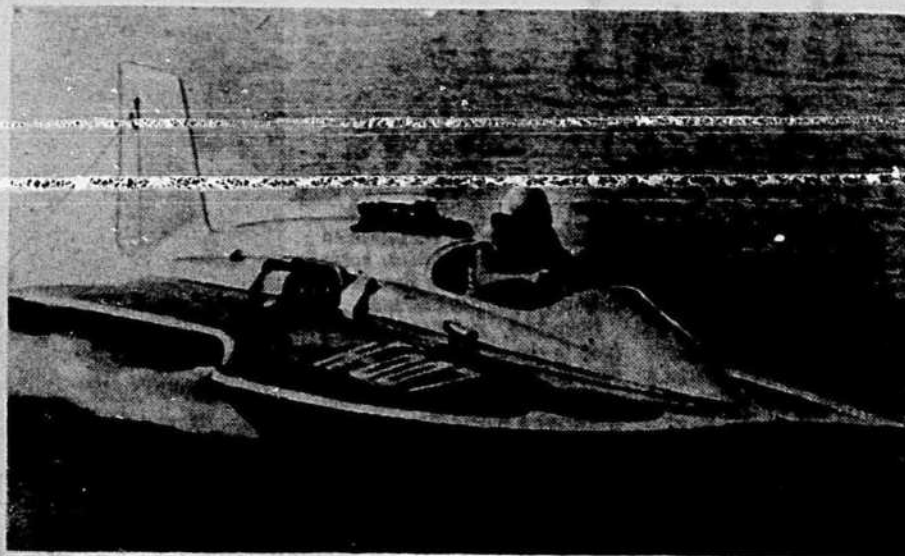
DEPART :

2.30 hres p.m. : Il y a plus de 75 concurrents qui tenteront de s'assurer les honneurs de la Coupe Molson.

8.30 hres p.m. : Danse en plein air.

LUNDI 17 JUILLET

8.30 hres p.m. : Fastball (Ligue intermédiaire de P.A.T.).



Deux grands rivaux à Valleyfield

Au nombre des embarcations que les amateurs verront au cours du week-end dans les épreuves de la course pour le trophée Maple Leaf à la régates annuelle de Valleyfield, il y aura le Long Gone (en haut), propriété de Les Brown, vice-président de l'American Power Boat, gagnant de la régates Orange Bowl à Miami Beach et le fameux hydroglisseur (en bas) au champion de Suisse, Joseph Ulrich.

Des porte-couleurs de plusieurs pays à la régates de Valleyfield

C'est en fin de semaine que sera disputée la grande classique pour le championnat mondial des hydroplanes limitée aux moteurs allant jusqu'à 425.161 po. cubes, dans la magnifique baie St-François à Valleyfield.

Toutes les embarcations de classe 7 litres, 900 kilos, 266, 225 et 150 pouvant participer aux éliminatoires par compétition samedi. Douze embarcations seulement participeront au championnat mondial dimanche.

Parmi les compétiteurs les plus dangereux on remarque l'embarcation 900 kilos de M. Ulrich de Suisse, le "Gold Mist" de L. Russell de Nouvelle-Zélande, "Long Gone" de Les Brown de Worthill, gagnant de l'Orange Bowl, le "Bel Air III" de Peter Knight de Nouvelle-Zélande qui a enregistré une vitesse de 109 mph. avant son départ et prévoit pouvoir pousser jusqu'à 118 ou 120 mph.

Cumon Baby de Wayne Thompson de Gardena Cal, champion national américain dans la classe 150 et détenteur du record de compétition et du kilomètre en ligne droite, et le Miss Parco de Laird Pierce de Los Angeles, dans la classe 266.

Parmi les 100 inscriptions

BASEBALL AMATEUR

AUJOURD'HUI

Aucun match à l'Affiche

HIER

LIGUE MONTREAL Jr

Rosemont 000 020 0-2 4 3
Lonsueuil 000 011 1-3 6 2

Thériault, Pellicciotti (7-3) (64), et Bergeron; Grosjean, Boudrias (1-0) (64), et Leblanc, Cfr.: Pelletier (24), du Lonsueuil.

St-Merri 000 100 1-2 5 3
Ville-Mt-Royal 102 028 0-5 6 1

Pierre (4-4) et Dubé; Sheppard (7-1) et McGeechie.

Kinsmen 411 110 1-11 16 1
Ville-Marie 001 100 0-2 6 4

Casoli (4-2) et Paul; Lévesque (0-2), Laffeur (144) et Retelle.

Dorval 000 102 0-4 4 1
Laval 100 000 0-2 4 3

Allard (2-3) et Ledoux; Parlin (4-4), Desrochers (44) et St-Charles.

Ahuntsic 210 400 0-7 6 8
NDG 000 000 1-1 5 3

Quellette (4-3) et Ledoux; Arich (1-1), Hissary (34), Taylor (74) et Terry.

St-Barnabé 200 000 0-2 4 3
Kiwamis-Est 213 000 0-7 9 0

St-Jean (8-1), Dinelle (24) et Boudrias; Beauchamp (2-3) et Maffei; Cfr.: Kiwanis; Wiffin (147).

LIGUE NATIONALE Jr

Verdun 000 010 0-1 4 2
St-Jean 000 100 0-2 4 0

Dempsey (2-3) et Webster; Mailoux (3-2), Richard (54) et Roy.

LIGUE PROVINCIALE

Sherbrooke 000 000 0-0 5 0
Lachine 000 100 00x-1 9 1

Rio (0-4) et Lamoureux, Stone (3-2) et Mahoney.

Granby 2, Québec 1
Plessisville 3, Coaticook 3
Thetford 9, Drummondville 1



Etes-vous un photographe amateur ?

PARTICIPEZ AU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

commandité par

LA PRESSE

du 23 JUIN au 12 AOÛT

Les règlements de ce concours réservé aux photographes amateurs sont publiés dans LA PRESSE chaque vendredi.

\$55,300 EN PRIX

Servez-vous de ce...

COUPON DE PARTICIPATION au CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE COMMANDITE par

LA PRESSE

COMPLÉTEZ LA PARTIE CI-DESSOUS (en lettres moulées)

Nom

Adresse

Ville Tél.

ADRESSEZ VOTRE ENVOI ACCOMPAGNE Concours de Photographie, DE CE COUPON COMME SUIV : LA PRESSE, Boîte postale 6105, Montréal 3

AVIS IMPORTANT :

1—Afin de faciliter et d'assurer l'identification de vos photos, veuillez écrire LISI-BLEMENT votre nom et votre adresse AU DOS DE CHACUNE.

2—Si vous désirez que l'on vous retourne vos photos, n'oubliez pas de joindre une enveloppe portant vos nom et adresse et dûment affranchie.

CHASSE... PÊCHE

LA CHRONIQUE DE SERGE DEYGLIN

La pêche au saumon dans la rivière Matane

D'abord et avant tout, sachez que nous aurons sans aucun doute l'une des meilleures saisons de pêche au saumon jamais enregistrées dans la rivière Matane ! Deuxièmement : les saumons viennent à peine de commencer leur montée, ce qui nous laisse entrevoir une fin d'été complète et généreuse.

A titre de comparaison avec l'an dernier, par exemple, alors que quelque 800 SAUMONS étaient entrés dans la rivière pendant la première semaine de juillet, cette année on en a compté plus de 2,000 — au 9 juillet. Comme progression, on ne saurait souhaiter mieux !

Mais ce n'est pas tout en ce qui concerne les bonnes nouvelles émanant de la rivière Matane. Enfin, après tant d'années d'attente, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, vient de publier une carte de la rivière indiquant les fosses (pools), les sanctuaires et leurs barrages, les ponts, les routes principales et secondaires, les lieux de résidence des Gardiens ainsi que l'endroit où se trouve le bureau du Service des Parcs.

D'autres coordonnées utiles, comme l'entrée et la "frontière" du parc sont également clairement indiquées. Bref, une carte des plus précieuses qui, une fois dépliée, fait 24 pouces de long ! Couleur : rose-brun.

Il y a 83 fosses à saumon dans la rivière Matane. Toutes ne sont pas dans le Parc, cependant. De la fosse No 1 en bas du barrage et du pont de la ville de Matane à la fosse No 9 juste après le pont de Grand-Détour, la rivière est publique et seul le permis ordinaire de pêche (\$1.10) est requis.

La Section No 2 de la rivière où d'ailleurs aucune fosse n'est indiquée est fermée au public. La Section No 3 cependant est un Parc sur la moitié de son parcours mais partout, il faut un Permis de Pêche quotidien — 34 par jour. De la fosse No 10 à la fosse No 54, vous n'êtes pas dans le Parc. De 55 à 83 vous y êtes. C'est-à-dire du Moulin à scies jusqu'à la fosse après le pont de la rivière Duvalier.

La Section No 4 vers le lac Matane est un sanctuaire fermé au public. La carte du ministère est à l'échelle d'un mille au pouce. Cette carte est remise gratuitement à tout pêcheur qui achète un permis de pêche quotidien pour la Matane. Comme elle ne fut tirée qu'à 5,000 exemplaires (je me demande pourquoi... c'est de l'économie de bout de chandelle !) vous ne pouvez pas vous en procurer une copie par la poste — dommage.

Quelques renseignements supplémentaires

A l'endos de la carte, le Ministère s'est efforcé de rendre service aux touristes-pêcheurs et voici ce que les spécialistes du Département ont à dire sur la rivière Matane : "On peut diviser la saison de pêche au saumon dans la rivière Matane en 3 périodes. La première période s'étend du début de la saison jusqu'à la troisième semaine de juillet ; c'est le commencement de la pêche au saumon à Matane. C'est le temps du gros saumon, et la pêche se fait surtout dans la ville même de Matane, c'est-à-dire de l'estuaire

re jusqu'au pont près de l'écluse du moulin. Le saumon est de belle taille, fort et combatif : on ne voit pas de grise. Le saumon se tient dans le rapide, dans le gros courant : c'est pourquoi il faut un matériel de pêche solide.

"Nous recommandons pour cette période de l'année des mouches plutôt grosses, du type ordinaire : "Jack Scott", "Black Dose", "Cossyboom", "Lady Amherst", "Silver Gray" et "Lancet". Les "Streamers", "Bucktails" et "Rats" aussi sont efficaces.

"Durant la deuxième période — de la fin de juillet à la fin d'août on trouve le saumon un peu partout dans la rivière ; le grise a fait son apparition. On peut utiliser pendant cette période, en plus de la mouche noyée, les mouches sèches de différents types. Les mouches sèches "Matane spéciale", "Royal Wulff", "White Wulff", "Royal Coachman" ainsi que les "Palmer Flies" sont très populaires.

"On peut également pêcher le saumon du 1er au 30 septembre, mais dans une section seulement de la rivière, c'est-à-dire en aval du pont d'Amqui. Il y a, dans la Matane à cette époque, des montées tardives de saumons et si la température de l'eau est favorable, la pêche peut y être très intéressante. C'est un bon temps pour utiliser des mouches sèches. Si on préfère des mouches noyées, nous suggérons d'employer les plus petites, surtout si le niveau de l'eau est bas. Même s'il y a de très belles journées en automne, on recommande d'apporter des vêtements chauds, car il fait toujours plus frais le long de la rivière.

"En aval du pont d'Amqui, la saison de pêche débute le 15 mai, pour se terminer le 30 septembre. Dans l'autre partie de la rivière (du pont d'Amqui en amont jusqu'au sanctuaire), on peut pêcher du 15 mai au 31 août inclusivement. Il est permis de prendre jusqu'à 3 saumons par jour (grilses inclus — taille minimum de 12 pouces), mais il n'y a aucune limite quant au nombre de saumons qu'on peut garder.

Et bien voilà, l'espérons que ces renseignements vous auront été d'une utilité quelconque et je vous souhaite un heureux weekend à la Matane !

En ce jour de la Fête Nationale des Français (14 juillet), j'offre mes vœux de bonheur à tous les citoyens de France en visite chez-nous. Puissent-ils trouver ici leur chère "cabane au Canada" près d'un lac tranquille ou d'une tumultueuse rivière à saumon !

Le centre de traitement électronique des données est situé au 1,601 rue Semple, dans la banlieue de Québec, à l'écart du boulevard Charest ouest, à la limite du Québec et de Duberger.

Don d'un trophée au tournoi provincial de baseball bantam

A l'issue du troisième grand tournoi de baseball Bantam à l'échelle provinciale, le vainqueur se verra décerner le superbe trophée mis à l'enjeu par la publication mensuelle "Sport Laval".

MM. Jacques St-Jean et Marcel Simard, les directeurs de ce nouveau journal, se sont dits heureux de pouvoir collaborer au succès de cet événement annuel qui mettra en vedette, du 3 au 15 août, nos jeunes de 14 et 15 ans.

Déjà, 25 inscriptions sont enregistrées parmi lesquelles on compte 10 nouvelles équipes qui n'étaient pas participantes lors des tournois de 1965 et 1966. Les organisateurs y voient là une croissance d'intérêt pour cette compétition qu'ils veulent traditionnelle et surtout une reconnaissance de la qualité des deux premiers classiques.

Puisque le nombre possible des participants se limite à 32, les intéressés seraient bien avisés de hâter leurs inscriptions avant la fermeture des cadres.

On s'adresse à Pierre Major, 177 Verd, Laval-des-Rapides, 688-3384.

AVEC FINA... TOUT LE MONDE Y GAGNE!

Et c'est plus facile que jamais depuis qu'on a porté à plus de 100,000 le nombre des prix que vous pouvez gagner. Déjà, on compte plus de \$1,000 gagnants au jeu Panorama 67 de Fin. La semaine dernière seulement, on a trouvé plus de 3,000 nouveaux gagnants. Jusqu'à maintenant, 17 Mustang ont été gagnés... et ce n'est pas fini... il y en a d'autres! Vérifiez tout de suite vos séries d'images... N'oubliez pas qu'avec Fin tout le monde y gagne!

Jouez au Panorama 67 dès aujourd'hui

SUR VOTRE ROUTE

FINA EST LA

FINA

1ère lecture du bill sur les prêts provinciaux aux laïteries

QUEBEC (PC) — Un bill autorisant le gouvernement provincial à consentir des prêts pour l'amélioration et l'exploitation des laïteries et garantissant un fonds total de \$16 millions à cet effet, a été adopté en première lecture par l'Assemblée législative, hier.

Le bill, présenté par M. Clément Vincent, ministre de l'Agriculture dans le cabinet Johnson, prévoit aussi des contributions gouvernementales pour le remboursement des prêts sur une période de cinq ans.

Le bill stipule que la Régie des marchés agricoles du Québec devrait être consultée avant que le gouvernement n'autorise quelque prêt que ce soit. La Régie devrait aussi aviser les producteurs de lait du district intéressé par les prêts et obtenir les points de vue des diffé-

rentes parties en cause afin de savoir si les prêts demandés devraient être accordés.

M. Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, a fait connaître également la répartition des montants d'argent et des récompenses qui seront décernés aux gagnants du concours d'embellissement des abords de la ferme.

Ce concours, organisé en vue de l'Exposition internationale de 1967, groupe plus de 10,000 concurrents répartis en 66 concours régionaux. Les agronomes du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation procèdent actuellement à la visite des exploitations inscrites au concours. Les quelque 10,000 concurrents ont été divisés en deux catégories.

Montréal pourrait pourtant utiliser ces wagons dans le tunnel Mont-Royal

par Roger-J. BEDARD

L'annonce par le maire de la métropole américaine du désir de New York d'acheter les 48 wagons de l'Expo-Express a créé une surprise à Montréal. En effet, l'achat du matériel roulant de l'Expo-Express par la ville de Montréal constituerait pour la région de Montréal une chance unique de renouveler le matériel roulant du circuit du tunnel Mont-Royal.

Ces voitures, construites selon les techniques les plus modernes, ont prouvé depuis le début de la grande manifestation internationale qu'elles peuvent transporter rapidement et confortablement jusqu'à 50,000 voyageurs à l'heure.

Par ailleurs, le matériel roulant du circuit suburbain des Chemins de fer nationaux, construit durant les années 1920 et les années 1930 a grand besoin d'être renouvelé.

Des administrateurs municipaux qui connaissent la valeur de ces équipements s'approprient à les recycler à prix d'abaïne.

A preuve, la nouvelle de New York.

Beaucoup de service de la banlieue

Plus de 16,000 personnes qui demeurent dans le centre-ouest de la région de Montréal empruntent chaque jour le circuit ferroviaire du tunnel Mont-Royal pour se rendre au centre-ville. Dix-neuf trains dans chaque direction assurent le service suburbain.

Cette ligne part de la Gare Centrale, passe en tunnel sous le mont Royal sur une distance de 3 milles puis, à la hauteur de Portal Heights, continue à ciel ouvert jusqu'à Cartierville et Saint-Eustache.

Inauguré en octobre 1918, le tunnel sous le Mont-Royal n'est pratiquement plus utilisé pour le transport des voyageurs sur les longs parcours. Seulement cinq trains interurbains (Abitibi, Chicoutimi et Grenville) empruntent chaque jour cette voie.

Cette ligne de chemin de fer est cependant devenue fort importante pour le transport quotidien de milliers de banlieusards.

Ce système de transport en commun a d'ailleurs joué un

rôle important dans l'expansion domiciliaire du nord-ouest de la région de Montréal.

Les Chemins de fer nationaux ont toujours utilisé les équipements ferroviaires standards et le matériel roulant de type conventionnel pour desservir le nord-ouest de la région de Montréal.

Aussi, le potentiel maximum des équipements actuels sera atteint en 1970, la congestion est déjà manifeste à certaines heures de pointe.

Plusieurs études d'ingénieurs ont établi la possibilité de transformer en "transit rapide" le circuit du tunnel Mont-Royal.

● juin 1961, rapport du bureau d'études techniques K.C.S. Ltd rédigé pour la Commission de transport de Montréal;

● juillet 1962, étude des ingénieurs du C.N. présentée à la ville de Montréal;

● août 1962, rapport du bureau d'ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard & Letendre sur le coût de construction de la ligne no 3 qui aurait suivi ce parcours;

● décembre 1962, mémoire des Chemins de fer nationaux sur le prolongement du service suburbain jusqu'à la jetée MacKay.

La ligne no 3 du Métro!

Les premiers plans du métro, tracés en octobre 1961, prévoyaient que le système suburbain Gare-Centrale-Cartierville deviendrait la ligne no 3. Les négociations entre la ville de Montréal et la banlieue concernant les droits aériens ont échoué et le projet a été ajourné sine die.

En avril 1964, la direction du C.N. a rappelé aux intéressés que le circuit arrivait à son point d'engorgement et qu'il fallait de suite songer à transformer le service ferroviaire en "transit" de grand débit.

Un comité qui comprenait des délégués de onze municipalités situées dans le centre-ouest de la région de Montréal de même que de représentants du C.N., de la Commission de Transport de Montréal et de la Cie de Transport Provinciale et de l'Expo a été formé au printemps de 1964 pour étudier l'organisation du "transit rapide" sous le mont Royal.

Les Chemins de fer nationaux avaient alors offert de vendre les 23 milles d'emprise du circuit Gare-Centrale-Deux-Montagnes pour \$1.

Deux bureaux d'ingénieurs-conseils — DeLew, Cather et Shawinigan Engineering Co. — ont préparé une étude sur les possibilités de transformer le service ferroviaire suburbain en transit de grand débit.

Les ingénieurs ont estimé qu'il en coûterait \$26,000,000 pour transformer les voies et les outiller adéquatement pour le "transit rapide". Le matériel roulant nécessiterait un investissement additionnel de \$15,000,000.

Par ailleurs, les municipalités pourraient obtenir une remise de \$4.5 millions sur l'emprunt.

Selon DeLew Cather — Shawinigan, le coût net de la transformation s'établirait à \$34.5 millions, somme assez modique pour 23 milles d'un système de transport suburbain adéquatement équipé.

A titre de comparaison, le métro de Montréal coûte, tout aménagé, \$13 millions le mille et celui de Toronto, un peu plus de \$20 millions le mille.

Rendu public en décembre 1964, le rapport des ingénieurs a été accueilli favorablement, puis ce fut le grand silence.

Le 29 mars, 1965, M. Donald Gordon, président des Chemins de Fer nationaux, adresse aux maires des villes concernées une lettre dans laquelle il rappelle que le point d'engorgement de la ligne est presque atteint. "Des initiatives devront être prises de toute urgence pour appliquer les recommandations des ingénieurs", écrit M. Gordon.

Au début de 1966, le président des Chemins de Fer nationaux annonce inopinément que la société de la couronne retire son offre de vendre le circuit du tunnel Mont-Royal.

Quelques jours plus tard, le Comité de transformation du tunnel Mont-Royal a invité le gouvernement à collaborer avec les intéressés pour résoudre le problème.

Le 2 juin 1966, M. Daniel Johnson déclare à l'arena Maurice-Richard: "Le gouvernement de l'Union nationale fournira à la ville de Montréal les moyens de compléter le métro selon ses plans".

"Nous voulons doter les municipalités de la périphérie de Montréal d'un système rapide de communications parfaitement adapté à leurs besoins. Le coût de ce système de transport en commun sera assumé par une régie spécialisée", a ajouté le premier ministre.

Comme l'a fait remarquer le Dr Boli, maire de Roxboro et président du Comité de transformation du tunnel Mont-Royal, un organisme spécialisé pour la gestion du transport suburbain existe déjà dans la région de Toronto.

"Nous pouvons acheter le circuit Gare-Centrale-Deux-Montagnes pour un dollar et les voitures pour environ la moitié de leur coût de construction. Il ne manque qu'un centre de décision", a conclu le Dr Boli.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EN CONSTRUCTION

Spécialisé en réparations de bâtiments domaniaux

- ESTIMATEUR EXPERIMENTE
- STENO-DACTYLO
- UN CAMIONNEUR

Etre parfaitement bilingue.

Faire application à

CASE 10188, LA PRESSE

ARTS PLASTIQUES

La Commission scolaire de St-Bruno requiert les services de professeurs (2) d'arts plastiques pour collaborer à une expérience pilote patronnée par le ministère de l'Education.

Les candidats intéressés transmettront les renseignements d'usage à l'adresse ci-dessous indiquée.

JEAN-CLAUDE ROUSSEAU,
directeur de l'élémentaire,
6, boul. Desaulniers — suite 500,
St-Lambert.

PROFESSEURS demandés:

INITIATION

AUX SERVICES:

Pour enseignement aux garçons
Niveau de 4, 5 et 6e spéciales
Ouverture pour 4 professeurs masculins

CONDITIONS

D'ADMISSION:

Posséder un Brevet B ou un brevet d'enseignement qui lui est supérieur;
Avoir de l'expérience dans l'enseignement;
Posséder un brevet d'enseignement spécialisé en déficience mentale

POUR

RENDEZ-VOUS

S'ADRESSER A:

Monsieur Léonce Clermont,
Commission Scolaire Régionale
La Mauricie,
390, Troisième Avenue,
Shawinigan-Sud. Tél. 536-2601.

CONTREMAITRE DE L'ENTREPOT

Une compagnie de produits chimiques située dans la région de Sorel-Tracy a besoin d'un contremaître de l'entrepôt. Le travail consiste dans la supervision de 17 employés. Il est responsable de la réception de matériel, de l'entreposage, de l'inventaire, du chargement du produit fini ainsi que de l'équipement mobile. Le candidat devra avoir plusieurs années d'expérience comme contremaître d'entrepôt. Il doit être capable de communiquer fréquemment des informations par écrit. Il doit parler français et être habitué à manier une main-d'œuvre syndiquée.

En plus de bénéfices sociaux très avantageux, le salaire initial est de \$600. par mois ou plus suivant l'expérience.

CASE 10,186 LA PRESSE

OFFRE D'EMPLOI POUR UN ADMINISTRATEUR SECRETAIRE GENERAL

lequel devra:

- Administrer un système de bureau de soumissions déposées pour l'industrie de la construction du Québec et exécuter les décisions du Conseil d'administration.
- Conférer régulièrement avec les autorités gouvernementales et civiles, ainsi qu'avec divers organismes professionnels.
- Avoir domicile à Montréal et être prêt aux fréquents déplacements qu'exigeront ses fonctions.
- Avoir entre 30 et 40 ans, être bilingue et avoir un niveau de scolarité supérieure.
- Connaître les lois concernant l'industrie de la construction (Code civil, loi des compagnies, loi des conventions collectives et les décrets de l'industrie de la construction).
- Posséder de l'initiative personnelle, le sens des responsabilités afin d'exercer ses fonctions avec un minimum de direction.

Salaire

\$10,000.00 ou plus selon compétence, outre frais de déplacements.

Adresser toute demande avant le 21 juillet 1967 au: Bureau des soumissions déposées provincial 990 Salaberry, Parc industriel de Chomedey, Ville de Laval, P.Q.

FORD DU CANADA

demande

UN REPRESENTANT DE SERVICE TECHNIQUE

Ce poste comporte tous les bénéfices marginaux et offre une excellente occasion d'avancement. Le candidat devra être bilingue, âgé de 25 à 35 ans, posséder un brevet d'école supérieure ou universitaire de préférence. Une expérience du service technique serait un atout.

Veuillez répondre en toute confiance par écrit spécifiant les détails relatifs à votre instruction et expérience au

Gérant administratif

FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED

Case postale 2070, succursale "O"

St-Laurent, Québec

INSPECTEUR RÉSIDENT - ABITIBI

Une excellente compagnie d'assurance canadienne-française recherche un inspecteur résident expérimenté. Le candidat doit posséder des connaissances approfondies dans tous les domaines d'assurance générale incluant Incendie, Automobile et Ventes. Pour travailler dans la région d'Abitibi.

- Compagnie solidement établie et en pleine expansion
- Grandes possibilités d'avancement, excellentes conditions de travail, bénéfices marginaux incomparables.
- Salaire à discuter

LE GROUPE

PREVOYANTS

LES PREVOYANTS DU CANADA

Assurance Générale

801 EST, rue SHERBROOKE

Montréal

COMPOSEZ 527-3141 poste 311

TRADUCTEURS

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada recherche des traducteurs de l'anglais vers le français et du français vers l'anglais pour son service central des relations publiques, à Montréal.

Qualités requises

Diplôme universitaire (au moins B.A.) ou bonne instruction et deux ans d'expérience en traduction ou dans un domaine connexe. Avantages sociaux habituels. Traitement selon l'expérience et la compétence. Faire parvenir "curriculum vitae" à

La Compagnie de Téléphone Bell

du Canada

Service de la traduction

Bureau 1120

1650, côte du Beaver Hall

Montréal (P.Q.)

DIVISION DE L'INFORMATION Bureau Fédéral de la Statistique

TORONTO ET MONTREAL — AGENTS DE LA VULGARISATION DE LA STATISTIQUE — Elaborer et mettre en oeuvre un programme destiné à répandre, dans les régions de Montréal et de Toronto, l'utilisation des renseignements du Bureau fédéral de la statistique. Traitement: \$10,750 à \$12,600.

OTTAWA — REDECTEURS-ECONOMISTES — Aider et conseiller les divisions qui produisent des statistiques à planifier et à améliorer les rapports statistiques, et à rédiger des commentaires analytiques et de la documentation explicative sur les rapports du Bureau fédéral de la statistique. Deux postes: \$8,570 à \$9,700; \$10,750 à \$12,600.

CONDITIONS DE CANDIDATURE — Pour tous les postes, on exige un baccalauréat-ès-arts ou un baccalauréat en commerce, en économie ou en administration des affaires. Pour les postes de Toronto et de Montréal, il faut posséder au moins cinq ans d'expérience en analyse économique ou en étude des marchés. Les candidats au poste de Montréal doivent parler couramment l'anglais et le français.

Pour le poste d'Ottawa, on exige quelque expérience de l'analyse économique ainsi que l'aptitude à rédiger des rapports. Pour ces postes, la connaissance du français sera à l'avantage des candidats.

Faites parvenir votre formule d'inscription, votre curriculum vitae ou vos demandes de renseignements à la

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

OTTAWA, 4 (ONT.)

DANS TOUTE CORRESPONDANCE, VEUILLEZ MENTIONNER LE NUMERO DE CONCOURS 67-430-12.

ADJOINT AU SURINTENDANT DE PROJETS

Salaire initial jusqu'à \$12,000 plus bonus.

Le Défi...

Les progrès soutenus d'une entreprise de construction bien connue ont nécessité la création de ce poste. Initialement le titulaire sera responsable de la surveillance de contremaîtres et d'inspecteurs, de l'organisation de cheminements critiques et du contrôle de la qualité. Après une période d'entraînement il sera chargé de la préparation des horaires, de l'établissement d'un système de contrôle des travaux et il agira comme représentant auprès des sous-contractants.

L'Homme...

Âgé de 28 à 40 ans, il a plusieurs années d'expérience dans le domaine de la construction résidentielle au niveau de la gérance. Il est essentiel qu'il connaisse les règlements de la loi nationale de l'habitation et le code national de construction. Ce poste devra intéresser une personne désireuse d'utiliser ses qualités de gérant en assumant un poste dans une compagnie canadienne progressive.

Vous référant au dossier G78-12-002, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à:

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTREAL: PLACE VILLI MARIE • QUEBEC: 880 CHEMIN STE-FOY
OTTAWA: 30 RUE SPARKS • TORONTO: 200 UNIVERSITY AVENUE
WINNIPEG: 213 NOTRE DAME AVENUE • VANCOUVER: 580 GRANVILLE STREET

CARRIÈRES et PROFESSIONS

RENSEIGNEMENTS:

Les annonces publiées dans cette section sont facturées au tarif uniforme de .80 la ligne agée. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de cases postales et de retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.

Téléphonez à 874-7245

7246 ou 7258

DEMANDEZ Mme LISE DANIELS

ou
Ecrivez à LA PRESSE
7, rue St-Jacques,
Montréal

bonjour!

se dit
de mille
façons

Cette semaine, dix Québécois ont trouvé une façon bien personnelle de dire... Bonjour! à nos visiteurs:

M. Gérard Bouchard
Péribonka, Cté Lac St-Jean

M. Marcel Lavoie
169, rue St-Hubert
Jonquière

M. Jesse Fillion
21, rue St-Laurent
Matane

Mme Monique C. Bourgault
St-Jean-Port-Joli, Cté L'Islet

M. Alphonse Maurice
Route Rurale No 2
St-Magloire, Cté Bellechasse

Dr Marcel Couture
17, rue Frontenac
Lac Mégantic, Cté Frontenac

M. Gilles Nadeau
917 est, boul. St-Joseph
Montréal

M. Léo Côté
18 - 36ème Avenue
Bois-des-Filions

Dom Vidal & Dom Dargis
Bénédictins
Abbaye St-Benoît-du-Lac

Madame Claire St-Pierre
959 est, boul. St-Joseph,
appt 3, Montréal, Qué.

Notre observateur, qui parcourt le Québec, a remis sa carte de visite à nos dix parfaits représentants de l'hospitalité québécoise.

Tous seront invités, avec deux autres personnes de leur choix, à dîner avec le premier ministre, monsieur Daniel Johnson, au grand restaurant du Pavillon du Québec. Ceci, après une journée entière à l'Expo, tous frais de transport et de séjour payés. Y-a-t-il d'autres Québécois qui savent joyeusement dire... Bonjour! aux visiteurs, aux étrangers? Oui! Et vous avez la chance d'être du nombre, d'être invités vous aussi par le gouvernement du Québec.

Allons, continuez, à votre façon, de dire... Bonjour!

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC

Un bonjour, ça ne coûte rien et ça rapporte beaucoup

LA CHRONIQUE DE

PHILIP
DEANE

La junte d'Athènes et le règlement de la crise cypriote

Les colonels qui se sont emparés du pouvoir en Grèce négocient en ce moment avec les USA et la Turquie un accord qui mettrait fin au conflit gréco-turc de Chypre. Washington, en retour, dans l'éventualité d'une solution heureuse, reconstruirait le nouveau gouvernement d'Athènes, recommencerait à fournir aux Grecs une aide substantielle et, enfin, s'emploierait à faire admettre dans la communauté internationale des gouvernants la junte athénienne.

Aux termes de l'accord (ils m'ont été communiqués par téléphone au cours de la nuit de mardi à mercredi) l'île de Chypre serait rattachée à la Grèce, laquelle céderait à la Turquie des bases d'une superficie suffisante pour permettre aux Cypriotes turcs d'y vivre à l'aise. Un marché semblable avait déjà été envisagé par les parties en présence, mais, alors, les Grecs avaient jugé exorbitantes les exigences turques, et les Turcs avaient trouvé les Grecs si mesquins que leur orgueil en avait été blessé.

Le prestige de l'OTAN

Deux pays, en fait, recherchaient une solution de ce genre au problème cypriote : l'Angleterre et les U.S.A. Washington s'inquiétait tout particulièrement de l'amenuisement du prestige de l'OTAN dans cette partie du monde du fait de ce conflit apparemment insoluble.

Reste que l'accord qu'on envisage en ce moment n'écarte pas la grande difficulté sur laquelle les pourparlers précédents ont échoué. L'archevêque Makarios et la majorité des Cypriotes grecs demeurent opposés à toute présence militaire de la Turquie sur l'île. Ils n'en demandent pas facilement.

Les Cypriotes grecs de la gauche sont fort bien organisés. Ils possèdent encore des dépôts d'armes qui datent du temps où ils combattait pour leur liberté contre les Anglais. Eu égard à la lutte qui les oppose depuis des années aux insulaires turcs, les Cypriotes n'ont jamais négligé leur entraînement militaire. Aussi bien, s'aligneront-ils sans peine et disposés derrière Makarios si celui-ci décide de ne pas souscrire à un éventuel accord signé à Athènes.

Le problème Makarios

Mais dans les discussions entre ces derniers et les Américains, il a déjà été question de la déposition du chef gréco-cypriote. Il se trouve déjà sur l'île un fort contingent de soldats grecs du continent. On compterait sur celui-ci pour exécuter les ordres du gouvernement métropolitain et pour assurer le rattachement politique envisagé. Le point d'interrogation qui se pose encore a trait au comportement du héros de l'indépendance de Chypre, Grivas, qui commande maintenant les effectifs grecs (continentaux) dans l'île.

Grivas se situe suffisamment à droite pour s'entendre avec la junte de la capitale. Par ailleurs il peut tenir rigueur aux colonels si ceux-ci n'en font pas leur chef. Il a le net sentiment d'être l'homme du Destin pour son pays. Si on l'écarte du pouvoir, on devra donc trouver le moyen de l'empêcher de nuire.

La Grèce étant soumise à un régime martial et à une censure intégrale, les militaires de la capitale ont toute liberté pour négocier à leur guise. Avant l'accession au pouvoir de la junte, les membres de l'opposition faisaient un chahut du tonnerre chaque fois qu'il était question de régler le problème de Chypre. Et lorsque les gouvernements passèrent du côté de l'opposition eux-mêmes s'opposaient au règlement du problème.

Quant aux Américains, ils se réjouissent fort de ce qu'une junte militaire détienne le pouvoir à Athènes : ils peuvent ainsi à la fois résoudre ce même problème cypriote et empêcher — manu militari — c'est-à-dire par le truchement des militaires grecs — les Grecs de manifester contre eux.

USA: grèves et menaces de grèves impliquent 1,000,000 d'ouvriers

d'après UPI-PA-APP

Aux Etats-Unis, les domaines du transport et des industries de la Défense font actuellement face à une grave crise ouvrière. Les grèves et les menaces de grèves impliquent plus d'un million de travailleurs.

Les cinq grands producteurs de caoutchouc sont l'objet d'une grève de la part de leurs 76,000 employés. L'arrêt de travail a commencé à minuit la nuit dernière à la "Good-year Tire and Rubber Co.". Les ouvriers de cette compagnie rejoignent ainsi leurs confrères des compagnies "Firestone Tire and Rubber Co.", "The B.F. Goodrich Co." et "Uniroyal Inc." qui ont débrayé le 21 avril dernier. Ceux de "General Tire and Rubber Co." sont en grève depuis le 14 juin.

Cependant, à cette dernière compagnie, un accord est intervenu hier soir sur le renouvellement des conventions collectives, entente sujette à l'ac-

Surveyor-4 file vers la Lune

CAP KENNEDY. (AFP-UPI-PA) — La NASA a lancé à 7 h. 53 ce matin à Cap Kennedy son engin lunaire "Surveyor-4" qui doit se poser en douceur sur la Lune. C'est une fusée "Atlas-Centaur" qui a projeté l'engin de 2,290 livres vers sa cible qu'il devrait atteindre après avoir parcouru 224,731 milles en 63 heures.

"Surveyor-4" doit atterrir dans la région de la grande baie centrale de la Lune dite "Sinus Medii". L'endroit est peu propice à un débarquement mais la NASA tient à posséder des renseignements sur tous les aspects des sites possibles d'atterrissage. L'appareil est muni d'une caméra de télévision, d'un dispositif de creusement et d'un aimant qui tentera de découvrir des traces de métal dans le sol lunaire.

Une nuit d'émeute raciale transforme Newark en un morne champ de bataille



En plus d'avoir à combattre les nombreux incendies allumés par les émeutiers de race noire, les pompiers de Newark devaient se protéger des projectiles

lancés contre eux. La nuit de violence a fait trois morts et 340 blessés, dont 27 policiers et pompiers. Au moins 500 personnes ont été arrêtées.

Les Américains effectuent l'une de leurs plus dures attaques au Nord-Vietnam

SAIGON. (PA-UPI,AFP) — Les pilotes américains ont effectué hier 170 missions contre le Nord-Vietnam, où ils ont attaqué des emplacements de missiles autour de Hanoi et Haiphong, des réservoirs de pétrole dans la région de Haiphong et des casernes militaires.

Selon les pilotes, un missile lancé dans leur direction a manqué sa cible et est retombé sur un village nord-vietnamien, qui a été fort endommagé. Les 170 missions effectuées par les appareils de l'armée de l'air et de l'aéronavale constituaient l'attaque aérienne la plus massive sauf trois de la guerre du Vietnam. De plus, les destroyers de la 7e flotte ont poursuivi le bombardement

des défenses côtières du Nord-Vietnam. Cependant, des guérilleros vietcong ont investi un petit village côtier à 340 milles au nord-est de Saigon et ont infligé de lourdes pertes à la garnison du hameau. L'activité a été assez limitée ailleurs dans les opérations terrestres.

Au Sud-Vietnam, un Skyraider américain a été abattu près de Khe Sanh, à l'extrémité nord-ouest du pays, près du Laos. C'était le 193e appareil de combat américain perdu au Sud-Vietnam. A Washington, entre-temps, le président Johnson et ses conseillers militaires ont commencé à prendre des dispositions pour envoyer des renforts au Vietnam, sans faire appel aux réserves et sans accélérer la mobilisation.

L'issue d'une longue série d'entretiens avec M. Robert McNamara et l'ensemble de ses conseillers militaires, le président Johnson a déclaré hier qu'il partageait leurs vues sur l'envoi de nouveaux renforts au Vietnam.

Le chef de la Maison blanche a indiqué clairement, à une conférence de presse, que le général Westmoreland, commandant en chef des forces américaines au Vietnam, obtiendrait autant de troupes qu'il en a besoin pour mener la guerre avec succès. Aucun personnage officiel n'a toutefois voulu fournir de chiffres précis. Les Etats-Unis ont actuellement quelque 466,000

NEWARK, N.J. — (UPI, PA) — Les manifestations raciales qui se poursuivaient depuis quelques jours à Newark, dans le New Jersey, ont dégénéré en émeute hier soir et ce n'est qu'à l'aube ce matin qu'un calme relatif est tombé sur la ville.

Le pillage et les incendies provoqués par des bombes rudimentaires ont causé pour des millions de dommages malgré l'intervention de la garde nationale et de la police de l'Etat envoyées à Newark sur les ordres du gouverneur Richard J. Hughes à la demande du maire Hugh J. Addonizio.

Trois Noirs ont été tués durant l'émeute. Au moins 340 autres personnes, dont 27 policiers et pompiers, ont été blessées durant la nuit de désordre. Plus de 500 personnes avaient été arrêtées au moment où le soleil se levait sur le véritable champ de bataille qu'étaient devenues les rues couvertes de débris de toutes sortes. Une douzaine de blessés souffrent de blessures causées par des coups de feu.

Complètement submergée par le nombre, la police a dû utiliser revolvers et carabines dans un vain effort pour disperser les bandes de Noirs qui incendiaient les magasins qu'ils venaient de piller.

A un certain moment, il y avait plus d'incendies à Newark que les pompiers pouvaient combattre; ils ont dû faire appel aux pompiers des villes environnantes pour garder la situation en mains.

Le gouverneur Hughes et l'atorney general Arthur Sills se sont rendus sur les lieux de l'émeute. Newark est située en bordure de New York dont elle est séparée par la rivière Hudson. Environ 60 pour cent des quelque 400,000 habitants sont des gens de couleur.

Des accusations de brutalité de la part de la police sont la cause principale de l'explosion de violence que connaît la ville actuellement. Les autorités municipales, fédérales et de l'Etat ont ouvert une enquête à la suite de ces accusations.

Le Noir qui a été tué durant la nuit avait été atteint de deux balles dans la poitrine.

Pour ajouter aux scènes de désordre, des bandes de jeunes gens de race blanche patrouil-

laient les rues et invitaient les Noirs à se battre. Quatre de ces jeunes Blancs se sont vantés devant un reporter de l'agence UPI d'avoir passé la nuit à tenter de frapper des piétons de race noire avec leur automobile.

Tout avait commencé assez calmement au début de la soirée lorsque des Noirs se sont massés devant un poste de police pour protester encore une fois contre l'arrestation d'un chauffeur de taxi de race noire mardi dernier. Le chauffeur aurait été brutalisé par la police.

Les manifestants lançaient des slogans et portaient des pancartes stigmatisant la brutalité de la police. Soudain, une bouteille a fait voler une vitre du poste de police en éclats. D'autres projectiles ont suivi. Vingt-cinq policiers sont alors intervenus et ont dispersé les manifestants avec des matraques.

Les prémices de l'émeute venaient d'être posées.

La France célèbre le 14 juillet

PARIS. (AFP-UPI) — A l'issue des cérémonies militaires qui ont marqué ce matin la fête nationale des Français, le général de Gaulle a reçu au palais de l'Elysée les membres du gouvernement, les ambassadeurs et les officiers généraux, invités à assister à la traditionnelle garden party que le président de la république offre chaque année le 14 juillet.

A cette occasion, on a pu voir le chef de l'Etat s'entretenir en tête-à-tête avec plusieurs diplomates, dont MM. Charles Bohlen, ambassadeur des Etats-Unis, Valerine Zorine, ambassadeur de l'Union soviétique et sir Patrick Reilly, ambassadeur de Grande-Bretagne.

Le défilé militaire de ce matin à Paris a duré plus d'une heure. 10,000 hommes de troupe et 190 avions étaient de la fête.

Partout au pays, des cérémonies officielles seront suivies de fêtes populaires, de feux d'artifice et de danses.

De Gaulle tente de gagner l'appui de Bonn à sa campagne contre le risque de l'hégémonie américaine en Europe

BONN (Reuter, AFP) — Au cours des deux jours d'entretiens qu'il vient d'avoir à Bonn avec le chancelier Kiesinger, le général de Gaulle s'est efforcé, semble-t-il, de gagner l'appui de l'Allemagne fédérale à sa campagne contre la domination de l'Europe par les Etats-Unis.

Dans l'exposé le plus explicite qu'il ait jamais fait de sa politique, le président de la République française a insisté sur les trois points suivants : 1—la France et l'Allemagne fédérale

doivent sauvegarder ensemble leur personnalité nationale ; 2— Français et Allemands doivent maintenir ce qui a été réalisé à six dans le domaine économique et doivent veiller à la survie de la Communauté des "Six", sans quoi "nous serons englobés dans un système atlantique dominé par les Américains" ; 3—les deux pays doivent rechercher avec les pays de l'Est une entente et une coopération pour éviter le retour au système des deux blocs.

Les deux chefs d'Etat sont tombés d'accord sur le fait que l'Europe doit devenir plus puissante et plus indépendante et ils se sont entendus pour étudier la possibilité d'établir une nouvelle politique de défense européenne en dehors de l'OTAN.

L'avenir de l'Europe sous tous ses aspects a donc été au centre des entretiens du "sommet" franco-allemand qui s'est tenu mercredi et hier à Bonn et le général de Gaulle en a profité pour rappeler sa conception des rapports entre les pays européens et les Etats-Unis.

Voici une photo du professeur Bell 'communiquant' avec Charlie Crane, un jeune Canadien aveugle et sourd qui devait s'exprimer avec ses doigts.

De son temps, l'inventeur du téléphone, Alexandre Graham Bell était surtout connu comme "professeur pour les sourds".

Pour découvrir de meilleures méthodes d'enseignement, il s'intéressa à la mécanique de la parole. Ses recherches au niveau des vibrations du larynx — création et transmission des sons, des mots — l'amènèrent à inventer le téléphone que nous connaissons aujourd'hui. Mais le travail de toute sa vie eut pour but primordial l'aider les gens — surtout les handicapés. C'est aussi une tradition que nous nous efforçons de maintenir chez Bell Canada. Vous en trouverez la preuve dans nos téléphones spéciaux pour les handicapés, dans notre larynx artificiel conçu pour les gens dépourvus de cordes vocales et dans tout ce que nous faisons pour vous aider à communiquer avec les autres.



Bell Canada

Le professeur Bell est à l'origine de notre plus chère tradition - aider les gens



Photographie de Gilbert H. Grosvenor septembre 1916. — © National Geographic Society



1867 U 1967

Institut des Sourdes-Muettes: le conflit ouvrier se gâle

par Pierre J. PERRAULT

Une trentaine de travailleurs à l'emploi de l'Institut des Sourdes-Muettes à Montréal poursuivent depuis une semaine une campagne dans le but d'attirer l'attention du public sur les difficultés qu'ils rencontrent dans les relations avec leur employeur.

Ces travailleurs tiennent chaque soir depuis jeudi dernier à l'heure du souper une manifestation qui a lieu devant l'Institut de la rue St-Denis en brandissant des pancartes qui transmettent leurs griefs aux nombreux automobilistes qui empruntent cette importante artère de la Métropole.

Ces travailleurs reprochent à leur employeur, la communauté des Sourdes de la Providence, "de ne pas apporter, à ses relations avec leur organisme syndical, toute la bonne foi qu'exige la législation du travail".

Trois catégories de difficultés opposaient patron et travailleurs: négociation des modalités

tés d'application d'un certain nombre d'articles de la convention de travail, discussions des griefs en souffrance et réclassification d'un groupe de membres du syndicat.

Les travailleurs soutiennent que l'Institut leur refuse deux droits qui leur sont reconnus par la convention de travail signée en novembre de l'an dernier: le droit de grève et le droit de piquetage.

Quant aux griefs en souffrance, un porte-parole du syndicat a prétendu que leur discussion et leur solution sont inutilement retardées par le procureur de la maison, Me Jacques Lévesque. Rejoint à son domicile, Me Lévesque s'est réservé le droit de formuler plus tard des commentaires plus élaborés mais il s'est dit surpris de l'attitude du syndicat pour deux raisons.

Sur la question des griefs en suspens, Me Lévesque a expliqué qu'il n'est pas intervenu en 1965 et que le syndicat a attendu jusqu'au 17 février dernier pour employer la procédure prévue par la convention de travail, soit l'arbitrage.

Le 23 du même mois, a dit Me Lévesque, nous désignons l'arbitre patronal. Du 23 février au début de juillet, nous sommes demeurés sans nouvelle du syndicat. Lorsque le syndicat a demandé une nouvelle rencontre, nous avons accédé à sa demande dès le 6 juillet.

Me Lévesque s'est également étonné du fait que, dans l'un des exemples de griefs non encore réglés, le syndicat ait diffusé dans un communiqué de presse l'information que le plaignant soit mort récemment pour ensuite se raviser et prétendre verbalement qu'il est bel et bien vivant.

Après vérification, il apparaît que le travailleur concerné, M.

Ernest Guénette, vit encore à Ville Jacques-Cartier. Le syndicat a même soutenu qu'il est allé faire du piquetage devant l'Institut lors de la démonstration d'hier soir.

La paroisse de Saint-Côme célèbre son centenaire

JOLIETTE (G. L.) — La paroisse de Saint-Côme, située à quelque 35 milles au nord de Joliette dans le comté du même nom, célèbre, cette année, son 100^e anniversaire de fondation. L'événement sera souligné par de nombreuses manifestations qui se dérouleront au cours des trois prochaines fins de semaines.

Samedi, à 3 heures de l'après-midi, une partie de balle sera disputée entre les équipes de la Ligue rurale. Le même soir, un souper canadien, ainsi qu'une soirée du "bon vieux temps" se tiendront sur le terrain se situant sur le territoire paroissial.

Dimanche le 23, un défilé de chars allégoriques rappellera les origines de la paroisse. Le dimanche suivant, soit le 30 juillet, les célébrations prendront fin par une course de canots.

Nécrologie

M. Louis-Arthur Michaud

M. Louis-Arthur Michaud, d'Outremont, est décédé le 11 juillet dernier, à l'âge de 93 ans. Les funérailles ont eu lieu mar-



di matin, à 10 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Grand sportif toute sa vie, M. Michaud s'est particulièrement adonné au cyclisme, sport dans lequel il s'est mérité plusieurs championnats entre 1890 et 1930. Il était industriel de son état.

M. Michaud, qui avait épousé en premières nocces Clara Marcotte, laisse dans le deuil sa deuxième épouse (Alda Bourdon) et ses enfants, Marcel, Jeannette, Charles et Jacqueline (Mme Jacques Duplessis).

DECES



Mme T. THIBAUD

Mme T. Thibaud née Thérèse Legault est décédée à l'hôpital Notre-Dame de Lourdes, après une longue maladie à l'âge de 68 ans, au domicile de son domicile, 150, rue St-Jacques, le 10 juillet 1967.

Elle était la fille de feu Onias Legault et de Bernadette Legault. Elle a été mariée à feu Arthur Thibaud, son frère et à son beau-frère, feu M. Lévesque, son beau-père. Elle a été mariée à son beau-père, feu M. Lévesque, son beau-père.

La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire Magna Polier Inc., 6520 rue St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 juillet à 10 heures en l'église St-Jacques-de-la-Croix, angle St-Laurent et St-Zotique. Inhumation au cimetière Côte-Neiges.

COMTOIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Maurice Comtois, époux de M. Jeanne Comtois, demeurant à 158, rue Chartrand, Terreboune. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, à 10 heures, en l'église St-Jacques-de-la-Croix, angle St-Laurent et St-Zotique. Inhumation au cimetière Côte-Neiges.

COMTOIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Maurice Comtois, époux de M. Jeanne Comtois, demeurant à 158, rue Chartrand, Terreboune. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, à 10 heures, en l'église St-Jacques-de-la-Croix, angle St-Laurent et St-Zotique. Inhumation au cimetière Côte-Neiges.

COMTOIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Maurice Comtois, époux de M. Jeanne Comtois, demeurant à 158, rue Chartrand, Terreboune. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, à 10 heures, en l'église St-Jacques-de-la-Croix, angle St-Laurent et St-Zotique. Inhumation au cimetière Côte-Neiges.

COMTOIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Maurice Comtois, époux de M. Jeanne Comtois, demeurant à 158, rue Chartrand, Terreboune. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, à 10 heures, en l'église St-Jacques-de-la-Croix, angle St-Laurent et St-Zotique. Inhumation au cimetière Côte-Neiges.

COMTOIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Maurice Comtois, époux de M. Jeanne Comtois, demeurant à 158, rue Chartrand, Terreboune. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, à 10 heures, en l'église St-Jacques-de-la-Croix, angle St-Laurent et St-Zotique. Inhumation au cimetière Côte-Neiges.

COMTOIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Maurice Comtois, époux de M. Jeanne Comtois, demeurant à 158, rue Chartrand, Terreboune. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, à 10 heures, en l'église St-Jacques-de-la-Croix, angle St-Laurent et St-Zotique. Inhumation au cimetière Côte-Neiges.

COMTOIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Maurice Comtois, époux de M. Jeanne Comtois, demeurant à 158, rue Chartrand, Terreboune. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, à 10 heures, en l'église St-Jacques-de-la-Croix, angle St-Laurent et St-Zotique. Inhumation au cimetière Côte-Neiges.

BERNARD (Givray) — A St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 32 ans, est décédé M. Bernard Givray, époux de M. Marie Givray, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Denise) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 27 ans, est décédée Mme Denise Bissounette, épouse de M. Jean Bissounette, demeurant à 1734 Le Caron. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIN (Jeanne) — A Verdun, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée Mme Maurice Blain, épouse de M. Maurice Blain, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Maurice) — A Montréal, le 12 juillet 1967, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée M. Maurice Blais, époux de M. Marie Blais, demeurant à 446 Montcalm, autrefois de St-Rémi-de-Napierville, mère d'André, de M. Jean, de M. Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, le convoi funéraire partira des salons.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29 ans, est décédée M. Marie Commer, président des salons funéraires, épouse de M. Jean Commer, demeurant à 110, rue St-Georges, pour se rendre à l'église St-Edmond, de St-Jean, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMMER (Marie) — A Ville St-Jean, le 12 juillet 1967, à l'âge de 29